



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 135 • NUMÉRO 091 • 1<sup>re</sup> SESSION • 36<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 23 avril 1998**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations  
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 avril 1998

La séance est ouverte à 10 heures.

—————  
*Prière*  
 —————

### AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

#### L'ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT

**L'hon. Sergio Marchi (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse officielle du gouvernement au rapport concernant l'Accord multilatéral sur l'investissement, en conformité avec le sous-comité du commerce, réponse dans laquelle le gouvernement du Canada souscrit à toutes les 17 recommandations formulées.

\* \* \*

[Français]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

\* \* \*

• (1005)

[Traduction]

#### LA LOI DE 1998 SUR LA CONCURRENCE

**M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-393, Loi modifiant la Loi de 1998 sur la concurrence (commercialisation par abonnement par défaut).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce matin, à l'étape de la première lecture, cette mesure législative qui a pour objet de modifier la Loi de 1998 sur la concurrence et qui a trait à la commercialisation par abonnement par défaut.

Ce projet de loi vise essentiellement à empêcher certaines institutions financières, y compris les entreprises et les sociétés de radio-diffusion et de télécommunication qui sont assujetties à la Loi sur les sociétés d'assurances, de facturer à leurs clients habituels la fourniture ou la vente d'un nouveau service, sans le consentement explicite de ceux-ci.

Je ferai observer que cette mesure s'inspire d'un rapport publié par le service Consommation d'industrie Canada qui indique que la commercialisation par abonnement par défaut est un secteur où un certain nombre d'entreprises affichent une croissance ciblée. Il s'agit simplement de protéger les consommateurs.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### PÉTITIONS

#### L'ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT

**M. Nelson Riis (Kamloops, NPD):** Monsieur le Président, au moment même où le ministre du Commerce international s'apprête à s'envoler pour Paris pour y rencontrer ses homologues de l'OCDE et travailler avec eux en vue de la signature ces prochains jours de l'Accord multilatéral sur l'investissement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs de mes électeurs qui s'opposent catégoriquement à cet accord dans sa forme actuelle.

Les pétitionnaires estiment que cet accord est une attaque directe contre la souveraineté canadienne, qu'il confèrera des droits sans précédent aux sociétés transnationales et qu'il limitera sérieusement la capacité de notre gouvernement de promouvoir des stratégies favorisant la croissance économique et la création d'emploi. Ils soulignent que la société américaine Ethyl nous intente un procès parce que nous avons essayé d'améliorer l'environnement du Canada.

Ils mentionnent aussi le fait que certains articles de l'accord ne pourront être modifiés pendant 20 ans. Je pourrais continuer, la liste est longue, mais ne le ferai pas.

Les pétitionnaires n'aiment pas l'AMI dans sa forme actuelle et demandent au Parlement de ne jamais signer le signer en dépit des efforts du ministre.

#### LA PRESTATION AUX AÎNÉS

**M. Nelson Riis (Kamloops, NPD):** Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'habitants de diverses localités de la Colombie-Britannique qui ont entendu dire que le gouvernement avait l'intention de mettre en place une nouvelle prestation aux

*Affaires courantes*

ainés. Sachant ce qui est arrivé avec l'ancienne, ils sont totalement paniqués.

Ils pensent que cela cache toutes sortes d'autres intentions de la part du gouvernement et qu'il y a anguille sous roche.

## LA FISCALITÉ

**M. Nelson Riis (Kamloops, NPD):** Monsieur le Président, je suppose que la dernière pétition provient du fait que nous sommes en pleine période de déclaration d'impôts. Beaucoup de gens estiment que le régime fiscal actuel est injuste et inéquitable et qu'il favorise certains Canadiens au détriment d'autres. Ils réclament tout simplement une réforme fiscale complète.

## LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Réf.):** Monsieur le Président, au nom des résidents de West Kootenay—Okanagan, j'ai l'honneur de présenter la première d'une série de pétitions dans laquelle les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les crimes de violence commis par les jeunes préoccupent les Canadiens, que le nombre de ces crimes diminuerait si on modifiait la Loi sur les jeunes contrevenants de façon à rendre les jeunes entièrement responsables de leur comportement criminel et que des peines d'emprisonnement plus longues pourraient dissuader les jeunes de commettre des actes criminels.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'apporter d'importantes modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, en faisant entre autres de la protection de la société la première priorité, en réduisant l'âge minimum de 12 à 10 ans, en permettant la publication du nom des jeunes contrevenants violents, en augmentant à sept ans la peine maximum de trois ans pour toutes les infractions sauf le meurtre, en accroissant de 10 à 15 ans la peine maximum pour meurtre au premier degré et en réaffirmant la responsabilité des parents.

## LA FAMILLE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par bon nombre de Canadiens d'un peu partout y compris de ma propre circonscription de Mississauga-Sud.

Au nom de la famille, les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les travaux domestiques et le soin des enfants d'âge préscolaire constituent une profession honorable dont la valeur n'a jamais été reconnue par notre société.

• (1010)

Les pétitionnaires sont également d'accord avec le rapport du Forum national sur la santé qui affirme que la Loi de l'impôt sur le revenu exerce une discrimination contre les familles qui choisissent de s'occuper eux-mêmes à la maison de leurs enfants d'âge préscolaire parce qu'elle ne tient pas compte des coûts réels que cela entraîne.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter des initiatives fiscales visant à éliminer la discrimination fiscale pour

les familles qui choisissent de garder leurs enfants d'âge préscolaire à la maison.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 86.

[Texte]

Question n° 86—**M. John Reynolds:**

La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-elle fournir: a) une explication et une justification du droit exigé pour l'établissement qui s'applique au parrainage des membres de la famille; b) la totalité des recettes perçues depuis le début de l'application de ce droit à cette forme de parrainage; c) la rubrique où figure ce chiffre dans les comptes publics du ministère; d) le montant de ces recettes consacré aux Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) et une ventilation de l'utilisation de ces fonds; e) une indication du processus comptable en place permettant de contrôler l'utilisation et la distribution de ces fonds pour les CLIC; f) tout document ou étude permettant de vérifier que le programme CLIC ne fait pas double emploi avec le programme d'anglais langue seconde?

**L'Hon. Lucienne Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** a) le gouvernement a imposé le droit exigé pour l'établissement (DEPE) en février 1995 à la suite de consultations publiques de grande envergure menées par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au Canada (CIC) en 1994 et de l'examen des programmes de tous les services gouvernementaux. Les consultations ont permis de constater que si le ministère voulait continuer d'offrir un niveau de service acceptable aux immigrants tout en respectant les engagements du gouvernement, les contribuables devaient être déchargés d'une partie plus importante des coûts afférents qui, en revanche, devaient être transférés aux bénéficiaires directs des services d'immigration. En outre, dans le cadre de l'examen des programmes, la réduction de la dette fédérale était la priorité de tous les ministères gouvernementaux.

Le gouvernement en est venu à la conclusion que l'obtention de la résidence permanente et de la citoyenneté canadienne avait à la fois une valeur concrète et intangible pour le récipiendaire. Cette valeur provenait de ce que les immigrants ont accès à des possibilités économiques et sociales accrues au Canada ainsi qu'à une vaste gamme de programme et de services. Le droit exigé pour l'établissement (DEPE) se veut une compensation partielle pour les nombreux droits et privilèges que confère le statut de résident permanent.

b) Le DEPE est entré en vigueur le 28 février 1995. Il a généré depuis des recettes nettes (recettes moins remboursements) de 458,5 millions de dollars.

Les immigrants de la catégorie de la famille âgés de 19 ans et plus représentent environ 24 p. 100 de tous les résidents permanents au Canada. Ainsi, les recettes totales au titre du DEPE provenant des immigrants de la catégorie de la famille sont évaluées à 110,4 millions de dollars.

*Les crédits*

c) Les recettes de Citoyenneté et Immigration, y compris celles tirées du droit exigé pour l'établissement, se trouvent dans les Comptes publics, Détails des revenus et dépenses, volume II, partie I.

d) Toutes les recettes perçues par Citoyenneté et Immigration sont versées au Trésor. Les recettes provenant DEPE ne sont pas versées directement au budget du ministère. Elles servent à absorber d'une manière générale les coûts de l'Immigration.

Les cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) ont été financés à même le budget des contributions de CIC pour l'exercice 1997-1998 au montant de 102 millions de dollars.

e) Voir la réponse donnée sous l'alinéa d) précédent.

f) Dans le cadre des CLIC, CIC finance des organisations qui offrent une formation linguistique de base aux adultes dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Aussi, dans certaines collectivités, d'autres paliers de gouvernement financent certains volets de la formation linguistique.

[Français]

**M. Peter Adams:** Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

[Traduction]

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.):** Monsieur le Président, le 28 octobre 1997, j'ai posé la question n° 33 et, le 2 décembre, j'ai posé la question n° 56. J'ai demandé au député d'en face à quelques reprises où en étaient ces questions qui portent sur le Oak Bay Marine Group, société qui appartient à M. Bob Wright et a peut-être été favorisée par le ministre des Pêches. Le député pourrait-il me dire où on en est?

Le 1<sup>er</sup> décembre, j'ai posé la question n° 51, qui concerne les pêches autochtones. C'est une autre question à laquelle le ministre n'est peut-être pas très pressé de répondre, mais je voudrais savoir ce que toutes ces questions sont devenues.

**M. Peter Adams:** Monsieur le Président, je prends de nouveau note des questions n°s 33, 51 et 56. Je m'en suis occupé la dernière fois, je peux en donner l'assurance au député, et je le ferai de nouveau.

**Le vice-président:** Toutes les autres questions restent au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'HÉPATITE C

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.)** propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à donner suite à la recommandation du juge Horace Krever d'indemniser toutes les personnes qui ont contracté l'hépatite C à partir de sang contaminé.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Aux termes du paragraphe 43(2), j'informe la Chambre que les députés réformistes se partageront aujourd'hui leur temps de parole.

**M. Grant Hill:** Monsieur le Président, des personnes ayant contracté l'hépatite C à partir du sang contaminé sont arrivées lundi sur la colline. Elles ont demandé qu'on tienne un débat à la Chambre à ce sujet. Elles ont adressé cette demande précise au premier ministre. Elles lui ont écrit ceci: «Serait-il possible de tenir un débat sur cette question? Nous croyons qu'il n'est pas juste que certaines personnes soient indemnisées et d'autres pas.»

Aujourd'hui, l'opposition officielle leur offre ce débat en utilisant une de ses journées d'opposition, un jour désigné, pour ce faire.

Les victimes m'ont dit que la situation était frustrante et choquante et qu'elles étaient impuissantes. C'est donc un honneur pour moi, comme pour les autres députés de mon parti, de leur donner la voix qu'elles n'ont pas.

La décision du gouvernement d'indemniser la moitié des victimes est fondée sur une certaine logique. Je veux résumer les raisons qui ont entraîné cette décision et tenter de les réfuter une à une.

La première raison, c'est que jamais une période d'indemnisation n'a été aussi longue, soit de 1986 à 1990.

La deuxième raison, c'est que, si l'on indemnise toutes les victimes, on établira un précédent d'importance capitale.

La troisième raison, c'est que cela ouvrirait la porte à tous les recours en justice contre le système médical, qui s'en trouverait menacé par le fait même.

La quatrième raison, c'est que, comme les 13 gouvernements du Canada ont signé cette entente, elle doit bien être acceptable.

Je reviens donc sur ces raisons que je considère davantage comme des arguments que comme des questions de principe.

• (1015)

La période en cause, soit de 1986 à 1990, a été établie ainsi arbitrairement, et c'est injustifié du point de vue légal. C'est tout à fait évident que les législateurs sont dans l'erreur. Le juge Krever l'a dit clairement et sans équivoque. Le nouveau test qui, selon le gouvernement, n'était pas disponible avant 1986, a été mis au point en 1958. J'ai pratiqué la médecine au Canada et j'ai utilisé ce test durant une bonne partie de ma carrière médicale.

Le test de l'ALT n'est absolument pas nouveau. À mesure qu'il devenait de plus en plus utile pour déterminer si le virus de l'hépatite C était présent dans le sang, on commençait à l'utiliser dans d'autres pays et ce, bien avant 1986. Par exemple, aux États-Unis, on l'utilisait déjà à New York en 1982, mais il n'est devenu obligatoire qu'en 1986, année où l'on a décidé que, puisqu'on l'utilisait

### *Les crédits*

partout, il fallait en faire un règlement fédéral. En 1981, un représentant supérieur de la Croix-Rouge au Canada a recommandé l'utilisation de ce test. Il était disponible et avait déjà été accepté. Le choix de l'année repose sur des motifs juridiques arbitraires.

Sans vouloir être trop sévère, j'estime que cette décision est abjecte.

En parlant de l'argument qui veut que le système médical soit submergé de demandes d'indemnisation, un précédent est un précédent. Il existe déjà deux grands précédents médicaux au Canada, l'un concernant la tragédie de la thalidomide et l'autre celle du VIH. Je parlerai de ce dernier cas parce qu'il est récent et que le virus a été transmis à partir du même sang contaminé.

En 1989, il n'y avait pas de test disponible pour le dépistage du VIH. Un programme d'indemnisation de toutes les victimes du virus au Canada qui ont été infectées par du sang contaminé a été proposé et accepté. Cela a-t-il provoqué un déluge de demandes d'indemnisation injustifiées? Bien sûr que non. Dans leur compassion, les Canadiens ont reconnu que le VIH et ses graves conséquences pour les personnes infectées constituaient une tragédie médicale en soi. C'est la même chose pour l'hépatite C.

Le ministre de la Santé a ensuite affirmé que d'autres drames médicaux, comme ceux des implants mammaires et les cas survenus en obstétrique, engendreraient la même situation si le gouvernement indemnifiait toutes les victimes de l'hépatite C. C'est faux. Comme je le disais, j'ai déjà pratiqué la médecine et j'étais protégé par une assurance contre la faute professionnelle. Si j'avais commis une erreur, j'aurais personnellement été poursuivi. Heureusement, cela ne s'est jamais produit en 25 ans de pratique. Cette assurance couvrait mes erreurs personnelles. Un fabricant qui aurait fabriqué du matériel médical défectueux aurait fait l'objet de poursuites. L'argument du ministre est sans aucun fondement.

Voyons ce qui s'est passé dans d'autres pays. Certains gouvernements ont décidé d'indemniser toutes les victimes de l'hépatite C. Je pense notamment au cas de l'Irlande. J'ai pu m'entretenir avec des représentants irlandais. Le programme d'indemnisation en Irlande remonte à 1996. J'ai demandé aux représentants s'il y avait eu un déluge de demandes d'indemnisation injustifiées ou de demandes faisant suite à des erreurs professionnelles dans d'autres domaines de la médecine. On m'a répondu qu'il n'y avait eu aucune demande de ce genre. Le ministre avance un argument tout à fait ridicule et fondé uniquement sur des motifs juridiques.

Les fonctionnaires irlandais ont dit que leur gouvernement avait tenté d'exagérer le nombre des victimes pour faire croire que leur indemnisation représenterait une dépense énorme pour la population. Fait intéressant, le gouvernement canadien tente justement de faire la même chose. La société canadienne de l'hépatite C m'a informé que, d'après ses estimations, le nombre réel de personnes infectées est le tiers du nombre avancé par le gouvernement. Je n'y comprends rien. Les programmes d'indemnisation qui ont créé des précédents n'ont eu aucun effet sur le système de protection contre la faute professionnelle au Canada et les Canadiens le savent bien. L'indemnisation des personnes contaminées par l'hépatite C aurait exactement le même effet.

L'autre argument qu'on avance est que, puisque tous les gouvernements ont signé l'entente, c'est qu'elle est bonne. Il n'y a pas un seul gouvernement au Canada qui ne soit pas impliqué dans cette tragédie. Krever a dit que les provinces et le fédéral étaient responsables. Tristement, la plus lourde responsabilité revient au gouvernement fédéral, mais si 13 personnes participent au cambriolage d'une banque, est-ce que cela rend leur action moins répréhensible?

• (1020)

Les arguments du gouvernement ne tiennent pas debout. Les responsables de la réglementation ont fait une erreur. Il en est résulté une tragédie humaine énorme. De nombreux Canadiens ont été touchés. Toutes les victimes devraient être indemnisées.

J'ai une échappatoire pour le gouvernement. Je pense qu'il faut toujours essayer de trouver une échappatoire pour le gouvernement. Il sait qu'il a fait une erreur dans ce dossier. Pour sauver la face, il n'a qu'à avoir l'air compatissant et dire qu'il a écouté la population.

Une indemnisation générale devrait reposer sur certains principes. Premièrement, elle ne devrait pas se faire par procédure accusatoire, c'est-à-dire que les victimes ne devraient pas avoir à faire appel aux tribunaux. Deuxièmement, il faudrait établir un lien direct entre l'hépatite C et une transfusion de sang. Pour ce faire, il faudra des preuves scientifiques. Troisièmement, il devrait être possible de revenir à la charge, d'une manière non accusatoire, si la maladie empire. Enfin, si une personne n'est pas satisfaite de l'indemnisation qu'on lui offre, elle devrait avoir la possibilité d'intenter des poursuites judiciaires. Les victimes ne devraient pas être obligées d'accepter une offre d'indemnisation.

Ces principes respectent la dignité des victimes et assurent que tous les fonds aillent à ces dernières, et non pas aux avocats.

Quand à l'argument du premier ministre qui dit que le vote qui aura lieu à l'issue de cette journée d'opposition sera un vote de confiance, j'aimerais dire que c'est encore une de ces excuses boiteuses pour éviter de permettre à ses députés de l'arrière-ban de voter à leur guise. Le premier ministre, en politicien d'expérience qu'il est, devrait savoir ce qui suit. Le commentaire 168 de Beuchetne précise que le Règlement élimine complètement la possibilité de conclure, par un vote de confiance, le débat sur une motion d'opposition. C'est évident. Je vais déposer le commentaire pour que le premier ministre puisse le lire et apprendre quelque chose qu'il devrait savoir.

Tout ce que nous demandons, et nous le faisons avec sincérité, honnêteté et ouverture d'esprit, c'est que le gouvernement envisage le principe suivant. S'il est absolument certain que les autres victimes de l'hépatite C ne devraient pas être indemnisées, qu'il laisse les députés voter librement. Ainsi, les victimes qui étaient sur la colline du Parlement lundi et qui se sentaient impuissantes, seules et négligées par le gouvernement pourront dire qu'elles ont été entendues de la Chambre des communes du Canada.

C'est ce que je demande. C'est ce que je souhaite. C'est ce que j'espère. Je mets le premier ministre au défi de permettre qu'il en soit ainsi.

*Les crédits*

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, je remercie le député du travail qu'il a effectué dans ce dossier. Tous les députés de la Chambre savent qu'il y joue un rôle de leadership.

Mis à part la persuasion que nous utilisons de temps à autre à la Chambre, que pouvons-nous faire pour convaincre d'autres députés, les ministériels, qu'il faut remporter le vote?

Nous devons prouver aux Canadiens que notre pays sait faire preuve de compassion. À mon avis, ce dossier est probablement le pire simulacre dans l'histoire des soins de santé au Canada.

Mis à part la persuasion, que pouvons-nous faire, au cours des prochains jours, pour nous assurer de remporter ce vote très important à la Chambre des communes?

**M. Grant Hill:** Monsieur le Président, la persuasion est parfois un moyen puissant. La persuasion que je considère la plus efficace est celle qui vient des victimes.

Nous disposons de quelques jours entre ce débat et la tenue du vote. Je demande tout simplement aux victimes qui souffrent de s'adresser à leur député. Je prévois qu'elles feront parvenir des messages par télécopieur et des lettres à leur député, mais le mieux serait d'aller le voir directement pour lui faire part des conséquences que cette maladie a sur elles. Elles devraient aller lui demander, en le regardant droit dans les yeux: «Êtes-vous d'accord pour que certaines victimes soient indemnisées et d'autres non?» À ce moment-là, peu importe ce que dira ou fera le premier ministre. Tout député, en son âme et conscience, n'aura d'autre choix que de répondre: «Je ne crois pas qu'il soit juste de rejeter certaines victimes.»

• (1025)

Ce sont les victimes qui garderont ce débat animé. La presse m'a demandé à maintes reprises comment je m'y prendrais pour garder le débat animé. Ce n'est pas moi qui le ferai. Ce n'est pas non plus le député qui s'intéresse vivement à ce dossier. Ce sont les victimes auxquelles un régime public a porté préjudice. Ces victimes ne partiront pas. Le gouvernement devra porter l'odieux de son geste pendant le reste de son mandat, à moins qu'il n'admette avoir commis une erreur. Le gouvernement n'est pas obligé de perdre la face. Nous n'allons pas voter pour que ses députés démissionnent pour cela, mais s'ils continuent de s'entêter, leur poste sera en jeu.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, j'aimerais que le député qui vient d'intervenir fasse une observation sur la question de confiance.

Je voudrais réaffirmer l'interprétation du Règlement qu'a donnée le député, selon laquelle, du point de vue de la procédure, les motions étudiées au cours des journées de l'opposition ne donnent pas lieu à des votes de confiance depuis une décennie maintenant. Il y a longtemps que nous avons modifié le Règlement, justement pour éviter ce que le premier ministre tente de faire avec la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Avant cela, les députés se prononçaient toujours selon la ligne de leur parti, parce qu'on considérait

que les motions débattues un jour d'opposition engageaient la confiance.

Ce n'est plus le cas et ces motions ne donnent lieu à des votes de confiance que dans deux cas. Premièrement, lorsque le chef du parti le déclare et, deuxièmement, lorsque les collègues de ce chef de parti en conviennent.

J'aimerais connaître l'opinion du député à ce sujet. Les simples députés libéraux ont une excellente occasion de s'opposer et de dire au premier ministre que, malheureusement, la motion n'engage pas la confiance dans le gouvernement puisqu'elle ne concerne ni son programme, ni son budget, ni son discours du Trône. Ils peuvent lui rappeler que la motion ne touche aucune question pouvant légitimement engager la confiance envers le gouvernement. C'est une question distincte sur laquelle le Parlement devrait se prononcer sans que la confiance dans le gouvernement entre en ligne de compte.

De concert avec le député, j'invite les simples députés libéraux à saisir l'occasion qui leur est offerte de marquer l'histoire du Parlement et à dire que dorénavant nous refusons que des motions de ce genre engagent inutilement la confiance.

**M. Grant Hill:** Monsieur le Président, le député est tout un expert en matière de Règlement et je n'ai pas prétendu en connaître autant.

Permettez-moi de rapporter ce que stipule le Règlement. Le 20 décembre 1984, la Chambre a modifié le Règlement pour que les motions à mettre aux voix durant les jours désignés, comme aujourd'hui, ne soient plus des motions de défiance. Nous avons supprimé la disposition en question. Il ne s'agit pas de motions de défiance.

Je tiens à dire au premier ministre que ni mon parti ni moi-même n'avons fait de cela une question de confiance. Il n'est pas question de faire tomber le gouvernement là-dessus. Il ne peut tomber. Si le premier ministre affirme que c'est une question de confiance, je pense qu'il commet une grave erreur. Une fois de plus, je l'encourage fortement à permettre aux députés de se prononcer en leurs âme et conscience.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.):** Monsieur le Président, c'est vraiment un privilège d'intervenir sur cette question. Je vais traiter de cette question de confiance et indiquer exactement pourquoi le gouvernement a tort dans le cas présent. Je vais me reporter à une autre question qui s'est posée à la Chambre il y a environ deux ans.

Aujourd'hui, nous sommes saisis, en fait, d'une question d'intégrité, d'équité et de leadership. J'ai toujours cru qu'on devait payer pour ses erreurs et être responsable de ses actions. Je pense que c'est le cas pour le gouvernement fédéral en l'occurrence.

• (1030)

La question du dédommagement des gens qui ont contracté l'hépatite C après avoir reçu du sang contaminé, plus particulièrement à la suite des actions du gouvernement, doit être abordée de façon juste et équitable.

### *Les crédits*

Il est ironique qu'aujourd'hui, nous traitons avec un ministre de la Santé qui n'a pas répondu à l'appel des victimes de l'hépatite C. Le ministre de la Santé est la même personne qui, il y a deux ans, était ministre de la Justice et qui a dû répondre, à la Chambre, à l'appel de certaines autres victimes. Le Parti réformiste avait proposé alors une déclaration nationale des droits des victimes. Bien entendu, nous savons tous ce qui s'est produit.

Le ministre est intervenu et a déclaré que tout le monde s'inquiétait des victimes, que le gouvernement allait prendre des mesures à ce sujet. Il a ajouté qu'on allait rédiger une déclaration nationale des droits des victimes. Aujourd'hui, qu'avons-nous? Rien, absolument rien. Il faut se contenter de belles paroles. Il est ironique que cela vienne du même député qui est maintenant ministre de la Santé.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de déclaration des droits des victimes et les victimes de l'hépatite ne sont pas indemnisées. Cela ne vous fait-il pas penser à autre chose? Je pense que nous faisons face à la même situation où le gouvernement a été soumis à des pressions par des victimes de crime de tout le pays. Il a plié, il a abordé la question à la Chambre des communes et s'est engagé à prendre des mesures pour remédier à la situation. Une fois que la poussière a commencé à retomber, on a oublié toute cette question. C'est vraiment typique du gouvernement. Les Canadiens se demandent souvent pourquoi ils perdent confiance dans les gens qu'ils envoient à Ottawa. C'est exactement la raison.

Je vais lire quelque chose qui est très intéressant en ce qui concerne toute la question de confiance. Cela remonte à deux ans et j'ai trouvé cela dans le *hansard*. C'est une question que j'ai posée au même ministre qui était alors ministre de la Justice. Chose plutôt ironique, c'était à l'occasion d'un jour désigné, comme aujourd'hui. J'ai posé la question suivante:

Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui, le ministre de la Justice a déclaré qu'il était disposé à appuyer les efforts du Parti réformiste pour rédiger une déclaration des droits des victimes.

Il a également indiqué qu'il y aurait un vote libre sur cette question aujourd'hui, à 18 h 30. Pourrait-il nous confirmer cela?

Voici ce que le ministre a répondu:

La réponse, bien sûr, est la suivante: lorsque la Chambre est saisie d'une résolution comme celle d'aujourd'hui qui porte sur les droits des victimes, les députés de notre parti votent comme bon leur semble. Ce matin, j'ai déclaré à la Chambre que j'allais voter en faveur de la résolution, parce que je partage les objectifs que vise le député. Je m'attends à ce que d'autres députés ministériels votent selon leur conscience.

Nous parlons ici d'une question identique. Nous parlons de droits. Aujourd'hui est une journée d'opposition. Il s'agit d'un vote de confiance et, pourtant, il y a deux ans, le même ministre a déclaré à la Chambre que cela ne posait aucun problème. Aujourd'hui, la compassion joue davantage qu'il y a deux ans parce que les victimes ont besoin à divers degrés de soins médicaux. Cependant, le gouvernement prétend qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance.

C'est une question de confiance et nous devons donc voter en bloc. Je ne comprends tout simplement pas le gouvernement. Sa position n'a aucun sens.

Je demande à mes collègues et aux Canadiens qui suivent notre débat si c'est ce à quoi nous devons nous attendre de la part d'un

ministre et d'un gouvernement. Voulons-nous vraiment d'un gouvernement qui change d'idée comme bon lui semble? Je ne le crois pas.

Je ne serais pas étonné que cela revienne hanter le gouvernement un jour. Il ne peut pas changer les règles au gré de sa fantaisie.

Parlons un instant des aspects pratiques du refus du gouvernement et du ministre d'indemniser les personnes qui ont contracté l'hépatite C. La première chose à laquelle je pense, ce sont les millions de dollars qui seront dépensés par des victimes pour tenter d'obtenir l'indemnisation accordée aux autres personnes dans la même situation qu'elles.

Quelle est la logique là-dedans? Ces gens sont déjà des victimes. En fixant une date limite, le gouvernement veut les forcer à recourir aux tribunaux et à se battre pour obtenir la même indemnisation que les autres. Beaucoup n'ont pas les moyens de se payer des avocats.

• (1035)

Qui cette situation avantage-t-elle? Je suis convaincu qu'il y aura des avocats dans tout le Canada qui s'enrichiront. Mais les victimes, elles? Cela n'a aucun sens. J'aimerais entendre mes vis-à-vis donner des explications tenant compte de cet aspect. Beaucoup de victimes d'actes criminels estiment qu'une telle façon de faire équivaut à les victimiser à nouveau. Je le crois.

Parlons maintenant d'un autre aspect. Le juge Krever a examiné la question pendant quatre ans et a dépensé des millions de dollars pour tenter de trouver une solution juste et raisonnable au problème. Après quatre longues années, il a recommandé d'indemniser les personnes infectées par l'hépatite C. Pas les personnes de plus de 40 ans, pas les élèves ni les femmes, mais toutes les personnes ayant contracté l'hépatite C. C'est clair et net. J'aurais pensé que le gouvernement accepterait sa recommandation. C'est d'ailleurs une recommandation très simple. Est-ce que ce serait sensé? Bien sûr que oui. Pourquoi, alors, avoir décidé arbitrairement que certaines personnes seraient indemnisées et que d'autres ne le seraient pas? Où est la logique?

Parlons de quelque chose qui est encore plus près de beaucoup d'entre nous. On sait que, depuis quelques années, le gouvernement a gaspillé des millions de dollars, en fait, des milliards. Dans le cas des victimes de l'hépatite C, il invoque l'argument financier. Avons-nous les moyens, demande-t-il, d'indemniser tout le monde?

Examinons d'autres projets que le gouvernement a les moyens d'appuyer. Il verse 1,4 million de dollars aux autorités municipales de la République tchèque, mais refuse d'indemniser les victimes ayant contracté l'hépatite C avant 1986. Il consacre 473 000 dollars à la réforme du système judiciaire tchèque, mais refuse d'indemniser les victimes ayant contracté l'hépatite C avant 1986. Il offre 500 000 \$ aux soldats malais pour les aider à réintégrer la société, mais refuse d'indemniser les victimes ayant été infectées avant 1986. Il dépense 14 millions de dollars pour fournir au Sénégal des locomotives fabriquées au Canada, mais refuse d'indemniser les victimes ayant contracté l'hépatite C avant 1986.

Les contribuables ordinaires et les simples citoyens qui observent la situation se demandent sûrement: «Pourquoi le gouvernement accepte-t-il d'appuyer ces projets, mais refuse-t-il d'indemni-



*Les crédits*

ser les victimes ayant contracté l'hépatite C avant 1986? Comment le gouvernement peut-il justifier sa décision?» Est-ce juste envers les Canadiens? Je ne le crois pas.

Le gouvernement canadien a contribué 450 000 \$ à la création d'un institut parlementaire au Liban, mais n'a quand même pas le courage de ses convictions et refuse de traiter les citoyens canadiens de façon équitable. C'est une vraie honte.

Le gouvernement a indemnisé toutes les victimes qui ont contracté le sida à partir de sang contaminé. Il a indemnisé les pêcheurs de la côte est pour la dégradation des stocks. À l'époque où ils siégeaient dans l'opposition, les députés libéraux ont exercé des pressions sur le gouvernement conservateur pour qu'il indemnise toutes les victimes de la thalidomide, mais voici qu'ils voudraient exclure, de façon tout à fait arbitraire, je le rappelle, toutes les victimes qui ont contracté l'hépatite C avant 1986.

Je sais que le temps qui m'était accordé est écoulé et j'ai un amendement à la motion à proposer. Je propose:

Que la motion soit modifiée par l'insertion du mot «fortement» après le mot «Chambre».

• (1040)

**Le vice-président:** À l'ordre. L'amendement me semble recevable.

**M. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Réf.):** Monsieur le Président, le député qui vient d'intervenir a dit que beaucoup de victimes de l'hépatite C se verront forcées de recourir aux tribunaux et que le gouvernement devra dépenser de l'argent pour se défendre.

Pourrait-il parler du fait que le gouvernement se sert de l'argent des contribuables pour se défendre contre des contribuables, et de la position dans laquelle ces derniers se trouvent lorsqu'ils s'adressent aux tribunaux pour se défendre contre le gouvernement alors qu'ils versent eux-mêmes l'argent dont il se sert pour les combattre?

J'ai une autre question également si je puis me le permettre. Je sais qu'il existe certaines règles à la Chambre et je ne veux pas les enfreindre. En abordant le problème d'une autre façon, quel effet le député pense-t-il que l'intervention qu'il vient de faire a pu produire sur le seul député libéral qui l'écoutait?

**M. Randy White:** Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la deuxième question. Je trouve ironique que tous les partis d'opposition soulèvent cette question. Nous l'avons soulevée hier et nous la soulevons depuis des mois et des mois. Hier à la Chambre, nous avons donné préavis au gouvernement que nous proposerions aujourd'hui un débat très spécial sur le dossier de l'hépatite C.

Les médias se sont intéressés au sujet. Le reste du pays s'y intéresse et, ironiquement, je trouve un seul député libéral à la Chambre.

**Le vice-président:** Je sais que ce serait intéressant pour tout le monde, mais le député sait également qu'il est incorrect de faire allusion à l'absence d'autres députés. Je pense que c'est ce qu'il se trouve à faire.

**M. Joseph Volpe:** Allez-y, Randy, dites-nous qui c'est.

**Le vice-président:** J'ai déjà fait valoir l'argument qu'en parlant de la présence de l'un, le député, comme il le sait, signale l'absence des autres. Je sais qu'il ne voudrait pas faire une telle chose. Cela constituerait une entorse aux règles.

**M. Randy White:** Monsieur le Président, je n'essaie absolument pas de dire qu'un seul député libéral est présent à la Chambre.

La question intéresse tous les députés de l'opposition. Ce n'est pas quelque chose que le gouvernement peut balayer sous le tapis en espérant que cela disparaisse. Cela ne va tout simplement pas disparaître. Il doit savoir que, en matière parlementaire, l'expression «loin des yeux, loin du cœur» ne s'applique pas.

Mon collègue demande aussi qui va payer la note dans cette affaire. C'est bien ce qui est paradoxal. Pourquoi des victimes de tout le pays, qu'il s'agisse des victimes de l'hépatite C, des victimes de la criminalité, les victimes de presque tout dans notre société finissent-elles par payer la note et par devoir se battre pour des droits que le gouvernement accorde arbitrairement à d'autres? Non seulement le coût sera énorme pour certaines de ces personnes, mais le gouvernement devra payer pendant des années le coût en frais de justice et en honoraires d'avocats et il devra payer aussi pour les services de l'aide juridique. Cela perdurera pendant des années. Et pourtant, le gouvernement soutient que c'est correct parce que c'est leur problème et non le sien. C'est une triste affaire pour les victimes de l'hépatite C.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique je tiens à remercier publiquement le Parti réformiste d'avoir proposé aujourd'hui cette motion. Je tiens à remercier publiquement aussi toutes les victimes de l'hépatite C et du sida de la Nouvelle-Écosse.

Je n'ai qu'une seule petite réserve. Qu'on me corrige si je me trompe, mais nous ne voulons certes pas d'un système d'indemnisation à deux niveaux pour les victimes de l'hépatite C.

Cela dit, je voudrais savoir si les réformistes croient dans un système de santé à deux niveaux. En Alberta, le projet de loi C-37 aura bientôt force de loi. Cela érodera le système public de soins de santé. Le député aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il en pense?

• (1045)

**M. Randy White:** Monsieur le Président, c'est le propre du NPD de soulever une question comme celle-là quand on discute de l'hépatite C.

Les soins médicaux sont une autre question que nous avons débattue avec joie à la Chambre de temps à autre. Le NPD devrait se limiter aujourd'hui à la très importante question à l'étude. Le NPD devrait avoir la sagesse d'essayer de comprendre la situation.

Des milliers et des milliers de personnes ont été arbitrairement exclues d'un plan d'indemnisation par un gouvernement qui ne peut pas justifier cet état de choses. Nombre de victimes d'un bout à l'autre du pays ont été arbitrairement exclues du plan, et cela est injuste. Le NPD devrait sans doute avoir la sagesse d'élargir ses horizons. La Chambre en profiterait également.

*Les crédits*

**M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les deux interventions précédentes ainsi que les questions et réponses qui ont porté là-dessus. Je me réjouis que nous ayons de nouveau centré notre attention sur la question à l'étude. J'ai bien cru, sans vouloir être sarcastique, que le débat ne portait pas sur la question figurant dans la motion, mais plutôt sur les procédures parlementaires.

En ce qui concerne la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, il importe d'avoir une vision à long terme et d'examiner les erreurs du passé pour repartir sur des bases nouvelles et progresser.

Dans ce débat sur la question complexe de l'aide accordée aux Canadiens infectés par l'hépatite C, à une époque où le système de distribution du sang aurait pu réagir différemment, mais ne l'a pas fait, il importe de souligner que tous les gouvernements au Canada, c'est-à-dire tous les gouvernements provinciaux et territoriaux de toutes allégeances politiques aussi bien que le gouvernement fédéral, ont pris des mesures déterminantes pour garantir que pareils événements ne se reproduisent jamais. C'est un facteur qu'il faut garder à l'esprit dans le débat d'aujourd'hui.

Il importe également de garder à l'esprit que la confiance du public dans le système de distribution du sang a souffert à cause des événements passés. Il ne faut pas empirer les choses. Les Canadiens ont besoin d'avoir l'assurance que le système d'approvisionnement en sang du Canada est aussi sûr que celui des autres pays. C'est ce dont je voudrais parler aujourd'hui, à savoir les progrès réalisés par les gouvernements dans la résolution du problème de la confiance dans le système d'approvisionnement en sang.

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que le gouvernement fédéral en particulier et tous les autres ordres de gouvernement travaillent avec des partenaires à l'élaboration d'un système de distribution du sang renouvelé, sûr et intégré. En parlant de ces progrès, je parlerai aussi des partenariats. Le rétablissement de la confiance dans le système de distribution du sang et l'établissement d'un meilleur système reposent sur la collaboration entre les divers partenaires pour la réalisation d'un objectif commun. La collaboration des partenaires et des groupes concernés est essentielle si nous voulons un système national efficace. C'est dans cette optique que nous voulons établir un meilleur système d'approvisionnement en sang à l'égard duquel tous les intéressés pourront jouer un rôle et se faire entendre.

Au Canada comme ailleurs, les gouvernements, les consommateurs, les personnes qui ont subi des préjudices, les familles, les spécialistes, les scientifiques et d'autres se sont tous employés à faire en sorte que le système d'approvisionnement en sang et les approvisionnements eux-mêmes soient plus sûrs.

• (1050)

Au Canada, nous avons accompli des progrès considérables en concevant une structure adéquate pour notre nouveau système d'approvisionnement en sang. Grâce au travail que nous accomplissons en étroite collaboration avec nos partenaires des provinces et des territoires qui sont propriétaires du système d'approvisionnement en sang et qui le gèrent dans le cadre de leur régime de soins de santé, nos plans de transition progressent bien.

Un bureau de transition a déjà été constitué. Il ne ménage aucun effort pour veiller à ce que les nouveaux services d'approvisionnement en sang du Canada soient en place et fonctionnels le plus tôt possible, septembre 1998 ayant été fixé comme date cible d'entrée en vigueur. Évidemment, il reste de nombreux détails administratifs à arrêter. Toutes les personnes concernées sont toutefois déterminées à assurer une transition qui soit la plus en douceur, qui comporte le moins de failles et qui soit la plus sûre possible.

Le nouveau système d'approvisionnement en sang du Canada est le fruit d'un consensus et d'un partenariat entre tous les principaux intervenants. C'est très bien ainsi, car ce système appartient à chacun d'entre nous.

En continuant de conjuguer leurs efforts, les partenaires et les groupes concernés mettront en place un nouveau système dont nous pourrions tous être fiers. Il ne s'agit pas uniquement d'une procédure technique ou de gestion. Pour rétablir le climat de confiance, il faut gagner le respect des donateurs de sang, des consommateurs, des patients et de tous les Canadiens et s'assurer de leur bonne foi.

La commission présidée par le juge Horace Krever a fourni aux Canadiens une évaluation claire de ce qui a laissé à désirer pendant les années 80 et a expliqué ce que nous devons faire pour éviter que pareille situation ne se répète. Le juge Krever a proposé une ligne de conduite que les gouvernements et les groupes concernés suivent. La ligne de conduite qu'il a tracée s'appuie sur les nombreux témoignages qu'il a entendus lors des audiences de la commission et sur la réflexion approfondie qu'il a faite sur les événements passés.

Nous pourrions montrer que nous avons tiré une leçon du passé en établissant un système qui comporte tous les mécanismes de protection possibles pour éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent.

Durant les audiences publiques de la commission, des consommateurs, des spécialistes des transfusions et des experts en gestion ont fait ressortir les nombreuses failles de l'ancien système d'approvisionnement en sang, des failles comme l'absence d'une intervention systématique, coordonnée et rapide devant les nouveaux risques en matière de sécurité. Ils ont vu un manque de responsabilité à l'égard des questions de sécurité et de gestion. Ils ont vu des arrangements financiers rigides qui ne reflétaient pas l'importance devant être accordée à la sécurité. Ils ont observé une fragmentation de la recherche et du développement dans ce domaine. Les gouvernements ont vu tout cela aussi.

Le gouvernement du Canada a joué le rôle de chef de file pour amener les provinces et les territoires à discuter afin de trouver des façons de régler ces problèmes. Nous avons demandé aux consommateurs et aux scientifiques de participer à ces discussions. Nous avons consulté, nous avons écouté et nous avons examiné diverses solutions.

En septembre dernier, lors d'une réunion tenue à Fredericton, les ministres fédéral et provinciaux de la Santé se sont servis des progrès importants déjà réalisés pour faire un pas décisif vers la création d'une nouvelle agence unique qui sera chargée d'administrer le système d'approvisionnement en sang au Canada.

Cette nouvelle agence devrait être pleinement opérationnelle d'ici septembre 1998. Elle aura pour mandat de gérer tous les aspects d'un système d'approvisionnement en sang pleinement intégré et sera tenue de rendre des comptes. Le nouveau système est

*Les crédits*

fondé sur les quatre grands principes établis par le gouvernement en 1996, principes que les partenaires et les intervenants ont appuyés avec enthousiasme.

Premièrement, la sécurité de l'approvisionnement en sang est d'une importance primordiale si nous voulons gagner la confiance des Canadiens.

Deuxièmement, une approche pleinement intégrée est essentielle si nous voulons avoir un système clair et cohérent où tous les participants collaborent de façon efficace.

• (1055)

Troisièmement, les responsabilités doivent être clairement définies afin que les gens, à l'intérieur et à l'extérieur du système, sachent qui doit faire quoi.

Quatrièmement, le système doit être transparent; son fonctionnement doit être ouvert à tout examen public. Tous ceux qui participent à la planification du nouveau système d'approvisionnement en sang verront à ce que ces principes soient respectés.

Je veux dire un mot au sujet du Québec. Jusqu'à maintenant, le Québec a décidé de ne pas faire partie du nouveau système d'approvisionnement en sang. Il fait ses propres démarches pour intégrer les activités liées au système d'approvisionnement en sang à son système de soins de santé.

Les façons de collaborer avec le nouveau système canadien d'approvisionnement en sang peuvent faire l'objet de discussion. Le sang et les produits du sang utilisés par les patients au Québec doivent bien sûr comme partout au Canada être conformes au règlement fédéral en ce qui concerne l'innocuité et l'efficacité.

Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans le nouveau système d'approvisionnement en sang? Son rôle est très différent de celui des provinces et des territoires. Les provinces et les territoires sont responsables du programme national d'approvisionnement sanguin et sont tenus de rendre des comptes à ce sujet. Ce sont eux qui fixent le financement et les objectifs de la politique de la santé en général et qui veillent à l'intégrité du système dans son ensemble. Le gouvernement du Canada les aide à faire la transition de l'ancien au nouveau système, ce qui est tout à fait conforme à notre rôle de chercher des moyens d'améliorer et de promouvoir la santé de tous les Canadiens.

C'est en raison de cela que le gouvernement a consenti à accorder une subvention de 81 million de dollars au maximum pour aider à la mise en place du nouveau système. Jouera-t-il un autre rôle une fois le système en place? Bien sûr.

La sécurité de l'approvisionnement en sang est une préoccupation prioritaire pour le gouvernement et le gouvernement continuera d'y veiller.

**Le vice-président:** Le temps de parole du député est écoulé. Nous passons à présent aux questions et commentaires.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est très précise puisqu'il s'agit de décider si les députés sont d'accord pour indemniser, ainsi que le recommande le juge Krever, toutes les personnes qui ont contracté l'hépatite C.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit le député, mais il n'a pas dit grand chose au sujet de la motion. J'aimerais lui poser une question très directe.

Croit-il que l'on devrait ou non donner suite à la recommandation du juge Krever?

**M. Joseph Volpe:** Monsieur le Président, j'apprécie la question car elle me permet de me rappeler et de rappeler aux autres que la motion constitue pour nous l'occasion d'aborder la question dans son ensemble.

À l'instar du député d'en face, j'ai été quelque peu consterné que l'on ne nous ait pas présenté les faits comme il l'a fait ou a commencé à le faire, mais que l'on se soit surtout arrêté aux procédures.

Du fait qu'il a soulevé la question de la pertinence du rôle du juge Krever relativement à la motion d'aujourd'hui, je n'ai malheureusement pas pu aller au bout de ma pensée, sinon j'aurais répondu à sa question avant même qu'il ne se la pose.

Je vais donc profiter de l'occasion pour le faire maintenant. Je lui ferai remarquer que, lorsqu'on aborde le rapport très détaillé du juge Krever, il faut prendre en considération la nature du risque que comporte une substance biologique aussi complexe que le sang et ses dérivés. Les Canadiens sont bien conscients que, même quand toutes les mesures de précaution sont prises, la nature du sang est telle qu'il faut toujours rester vigilant.

Le juge Krever a expliqué aux Canadiens qu'en raison même de la nature du sang, la complaisance n'est pas de mise en matière de sécurité. L'amélioration, au plan de la sécurité, de notre système d'approvisionnement en sang, de façon qu'il puisse parer aux menaces pour la santé, actuelles et à venir, constitue l'un des grands défis auxquels sont confrontés tous les intervenants dans le dossier: gouvernements, scientifiques, techniciens et médecins spécialistes, malades et donneurs de sang.

Santé Canada a notamment pour fonctions la réglementation du système d'approvisionnement en sang. Santé Canada réglemente le sang et les produits sanguins en vertu de la Loi sur les aliments et drogues et assure la surveillance épidémiologique à l'échelle nationale. C'est pourquoi Santé Canada ne saurait prendre une part active au fonctionnement du système d'approvisionnement en sang mais, en sa qualité d'organisme de réglementation, le ministère est assujéti aux normes élevées en matière de responsabilité, d'ouverture et de transparence que l'on exige des provinces et des territoires à l'égard du fonctionnement de leurs systèmes d'approvisionnement en sang. Les Canadiens ne méritent rien de moins.

• (1100)

Passons en revue les récents efforts que le Canada a déployés pour renforcer le système d'approvisionnement en sang, histoire de répondre de façon bien précise à la question du député. D'abord, Santé Canada a mis sur pied un Conseil de la sûreté du sang qui est chargé de conseiller le gouvernement en ce qui concerne la sûreté du sang et constitue une source d'informations et de directives en ce qui a trait à ces aspects considérés dans un contexte national. Des consommateurs y siègent.

Deuxièmement, le ministère, de concert avec d'autres intervenants, s'emploie activement à réduire les risques que représente la

### *Les crédits*

contamination bactérienne du sang. Troisièmement, il prépare un cadre de réglementation du sang qui s'appliquera aux situations futures. Il a un comité consultatif d'experts sur la réglementation des produits sanguins qui lui fera les recommandations nécessaires. Quatrièmement, on a renforcé la capacité de surveillance des maladies en rapport avec les produits sanguins. Une unité des pathogènes transmissibles par le sang a été mise sur pied, et on a amélioré le secteur de l'épidémiologie. Je suis heureux de dire que, aujourd'hui, le Canada a une plus grande capacité de réponse aux risques nouveaux ou naissants associés à l'utilisation des produits sanguins, du fait des recommandations du juge Krever. C'est la preuve que le gouvernement attache une grande importance à la sûreté des produits sanguins.

Les députés veulent savoir si le gouvernement travaille à identifier les nouvelles menaces potentielles à la sûreté de nos approvisionnements en sang et si ses efforts se poursuivront. Le gouvernement versera un million de dollars par année aux services canadiens de transfusion sanguine, de l'argent qui sera spécifiquement destiné à la science des produits sanguins, c'est-à-dire à la recherche et au développement. Ce financement gardera le Canada à la fine pointe des connaissances et maintiendra notre position dans le domaine de la recherche internationale sur les produits sanguins.

Je sais que les députés souhaitent que j'utilise le reste de mon temps pour indiquer comment, dans le nouveau système que les Canadiens mettent sur pied, la science appuiera une réglementation stricte et efficace. Elle aidera le système à maintenir les normes de sûreté les plus élevées et elle sera publique, de sorte que tous les intéressés pourront l'examiner.

[Français]

**Le vice-président:** Le temps alloué pour la période de questions et commentaires est maintenant expiré.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir, ce matin, pour appuyer la motion du Parti réformiste qui se lit comme suit: «Que cette Chambre presse le gouvernement d'appliquer la recommandation du juge Krever visant à indemniser toutes les victimes qui ont contracté le virus de l'hépatite C par du sang contaminé.»

Dès mon arrivée à la Chambre, en 1993, quand mon chef m'a confié le dossier de la santé, le scandale du sang contaminé a été un des premiers dossiers dans lequel j'ai eu à m'impliquer. Je me suis impliquée avec beaucoup de compassion pour les victimes de cette tragédie. Il n'y a pas de mots pour décrire l'importance de ce scandale, sauf pour dire qu'il a été l'un des plus grands de la médecine moderne du Canada.

Depuis 1993, le Bloc québécois a posé au-delà de 100 questions au sujet de l'enquête sur le scandale du sang contaminé. Ces questions avaient toujours pour but de faire avancer l'enquête présidée par le juge Krever. On se rappellera, dans ce Parlement, que cette enquête a rencontré des embûches. Celles-ci n'ont pas toujours été provoquées par les gens à l'extérieur de ce Parlement. Le gouvernement en place semblait mettre des bâtons dans les roues pour qu'on étouffe les travaux de la Commission d'enquête sur le sang contaminé.

• (1105)

Les travaux de la Commission d'enquête sur le sang contaminé ont duré quatre ans et ont coûté 15 millions de dollars. On sait aussi qu'il y a eu destruction de documents qui auraient pu être très utiles à la Commission d'enquête et qui n'a pas semblé choquer ce gouvernement outre mesure, car ceux qui ont détruit ces documents restent toujours impunis.

Il y a eu aussi les tentatives de bloquer les travaux du juge Krever au moyen des tribunaux. Ces tentatives n'ont jamais été justifiées, pas plus que le langage parfois excessif employé à l'endroit de la Commission.

En novembre 1996, le premier ministre soutenait que la loi l'empêchait de divulguer des documents comprenant les transcriptions de délibérations du Cabinet en 1984, soit au moment où les scientifiques lançaient des mises en garde sur la découverte d'un nouveau virus dangereux dans les banques de sang.

On dit qu'on compense les victimes seulement qu'à compter de 1986 jusqu'à 1990 parce que, à ce moment-là, on connaissait les faits, mais qu'on n'avait pas pris les mesures pour enrayer cet état de fait. Mais quand on sait qu'il y avait déjà des transcriptions au Cabinet faisant état de cette situation en 1984, pourquoi n'a-t-on pas divulgué ces documents? On peut soupçonner qu'ils contenaient des preuves révélant qu'on commençait à se rendre compte, à ce moment-là, que le virus de l'hépatite C et d'autres virus contaminaient le sang.

En vertu du programme actuel, qui a été annoncé le 27 mars dernier par les ministres fédéral et provinciaux de la Santé à Toronto, les gouvernements fédéral et provinciaux vont contribuer pour une somme de 1,1 milliard de dollars dans un fonds de compensation pour les hémophiles qui ont contracté la maladie, mais seulement entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990.

Cette somme servira aussi à aider les personnes contaminées par un conjoint ou un parent au cours de cette période, ainsi que celles infectées par le VIH par un conjoint ou un parent infecté par le sang ou les produits sanguins.

De ce montant, le gouvernement fédéral injectera 800 millions de dollars. Pour leur part, les provinces verseront les 300 autres millions de dollars et dépenseront un montant additionnel de 1,6 milliard de dollars au cours des 30 prochaines années en médicaments et pour différents soins de santé.

En cette période de compressions budgétaires et de coupures dans les paiements fédéraux, pour les provinces, je pense que c'est un énorme effort.

Le programme se limite aux victimes qui ont contracté l'hépatite C entre 1986 et 1990, parce qu'à cette période, la Croix-Rouge et les gouvernements ne se sont pas prévalus des tests qui existaient, notamment aux États-Unis. Avant 1986, il n'y avait pas de test efficace afin de dépister la maladie, qui n'était pas connue sous la forme actuelle de l'hépatite C. Les gouvernements agissaient donc selon les données qui étaient disponibles à cette époque.

Ce programme et les gouvernements qui l'ont signé étaient, à mon avis, de bonne foi. Cependant, en prenant un peu de recul, on voit certains indices qui peuvent nous éclairer sur la naissance du programme et sur tout ce qui pourrait y être ajouté. Il ne faut pas

oublier que les provinces auront à faire un effort supplémentaire de 300 autres millions de dollars, en plus de devoir assurer tous les soins de santé et les médicaments, alors qu'elles viennent de subir des coupures exceptionnelles dans le Transfert social canadien.

**Une voix:** Des coupures extraordinaires.

**Mme Pauline Picard:** On peut même dire, comme mon collègue me le fait remarquer, qu'elles sont extraordinaires.

• (1110)

Quand le gouvernement, qui est aussi un des grands responsables dans toute cette histoire, arrive avec un déficit zéro et un surplus budgétaire qui sera probablement, à la fin de 1998, de 20 milliards de dollars, ce n'est rien d'utiliser quelques millions de dollars et de les distribuer à toutes les victimes de l'hépatite C. Peu importe ce qui a pu se passer, ces gens ont été contaminés par le sang et ils ont besoin d'être appuyés.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont réduit le déficit—je veux le mentionner à nouveau et je vais citer des chiffres—en refillant principalement la note aux provinces. Entre 1994 et 2003, c'est 42 milliards de dollars qui auront disparu des coffres du Québec et des provinces canadiennes. C'est 52 p. 100 des coupures imposées, alors que la part du fédéral atteint à peine 12 p. 100. Il y a ici un premier indice qui en dit long sur la situation financière des gouvernements.

D'ici 2003, 30 milliards de dollars de coupures fédérales supplémentaires seront imposées aux Québécois et à toute la population canadienne dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale. Ce sont évidemment les provinces qui devront se débrouiller pour absorber ces coupures, tout en portant l'odieux à la place de ce gouvernement. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral dégage des surplus budgétaires et, d'ici l'an 2000,—je dis bien l'an 2000—la caisse de l'assurance-emploi aura accumulé un surplus de 25 milliards de dollars sur le dos des travailleurs, des chômeurs et des malades.

Les représentants des gouvernements qui se sont entendus pour compenser le plus humainement possible les victimes de l'hépatite C ne partaient pas tous sur un pied d'égalité au niveau de la capacité de payer.

Le scandale du sang contaminé au Canada est une tragédie nationale qui fait appel au sentiment de compassion de tous les Canadiens, les Canadiennes et la population québécoise. Le but ici n'est pas de trouver des coupables, mais bien davantage une justice pour les victimes d'une tragédie d'une envergure sans précédent.

Ce gouvernement se targue d'être le grand responsable de la sécurité du système sanguin au Canada. Il peut et doit mettre sur pied un programme spécial sans égard à la faute. Par la suite, la question de mettre sur pied un système plus large, sans égard à la faute, devra être débattue avec l'ensemble de la population.

Pour l'instant, j'invite tous les députés libéraux de cette Chambre à appuyer cette motion pour envoyer un message clair au gouvernement qui a la responsabilité morale et financière de corriger une situation exceptionnellement injuste.

### *Les crédits*

**M. Mark Assad (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, ce sujet comporte des dimensions tragiques. Je suis impliqué depuis six ou sept ans, pour la simple raison qu'une personne de ma circonscription, M. Saumure, a été une victime innocente dans tout cela et il mène la lutte. Je pense que tous les députés à la Chambre sont au courant de cela.

J'ai été profondément touché par son témoignage. Deux de ses frères sont atteints de cette terrible maladie.

Nous devons nous prononcer sur cette motion et les personnes avec des convictions voudraient que toutes les victimes contaminées soient couvertes par une entente qui pourrait les compenser. Après tout, elles ont été des victimes innocentes dans tout cela.

Selon moi, il faudrait que l'initiative vienne des ministres provinciaux de la Santé. Si les ministres provinciaux de la Santé. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mark Assad:** Monsieur le Président, est-ce que je peux poursuivre?

• (1115)

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je vous prie de bien vouloir reconnaître à l'honorable député le droit de poser sa question ou de faire son commentaire.

**M. Mark Assad:** Monsieur le Président, si les ministres de la Santé des provinces prenaient l'initiative, je suis persuadé que le ministre fédéral de la Santé pourrait certainement ouvrir la porte et considérer tout cela.

C'était assez difficile d'impliquer les provinces dans l'entente qui a été signée. Si le ministre de la Santé se levait à la Chambre pour dire qu'il va examiner la possibilité d'indemniser les autres victimes, c'est évident que les provinces diraient qu'il devra assumer toute la facture. Cette question est donc fondamentale pour tous ceux qui sont concernés.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mark Assad:** Tous ces cris ne donnent absolument rien. C'est très simple, on a besoin du consensus de tous les gouvernements concernant cette question. Il y a une bande de criards de l'autre côté, le NPD. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Gatineau a la parole.

**M. Mark Assad:** Monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il y a autant de conviction qu'il y a de criage de la part du NPD.

C'est très simple, on a besoin du consensus de tous les gouvernements dans cela. Et si les provinces prennent l'initiative, je suis convaincu que le ministre de la Santé sera d'accord pour ouvrir le dossier des compensations.

Alors, je demande à ma collègue si elle est d'accord.

**Mme Pauline Picard:** Monsieur le Président, permettez-moi de dire que je ne suis pas du tout d'accord et que je suis très surprise de

*Les crédits*

la position de l'honorable député qui fait les manchettes des journaux aujourd'hui en démontrant son extrême compassion envers toutes les victimes de l'hépatite C et qui voudrait, en tout cas selon les journaux, voter contre sa ligne de parti.

Il vient dire aujourd'hui qu'on a besoin de l'accord de tous les ministres de la Santé des provinces, alors que ces dernières ont été étouffées, comme je l'ai démontré tout à l'heure par des chiffres. Elles ont fait tout ce qu'elles pouvaient faire jusqu'à maintenant, dans un effort exceptionnel.

Je veux dire à l'honorable député que lorsque ce même gouvernement, qui achète des sous-marins au coût de 900 millions de dollars pour faire plaisir aux militaires, qui dépense 2,5 milliards de dollars pour des bourses du millénaire dont personne ne veut et qui achète des hélicoptères à plus de un milliard de dollars, n'est même pas capable d'injecter quelques petits millions pour compenser toutes les victimes de l'hépatite C, j'ai honte. C'est incroyable qu'on vienne demander des efforts supplémentaires aux provinces qui, elles, doivent gérer les soins de santé.

J'en appelle à l'intelligence de tous les députés de ce gouvernement pour voter en faveur de la motion réformiste.

**Le vice-président:** Le temps alloué pour la période des questions et commentaires est expiré.

[Traduction]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre ayant déclaré que cette motion était une question engageant la confiance dans le gouvernement, ce qui à mon avis va à l'encontre du Règlement, nous voyons déjà les députés libéraux courir se mettre à l'abri, se cacher derrière n'importe quel paravent pour ne pas avoir à reconnaître qu'on leur sert des arguments irréfutables pour que les députés libéraux de l'arrière-ban puissent exercer leur droit de parole, à la fois individuellement et au sein de leur parti, pour faire savoir au premier ministre que cette question n'engage pas la confiance face au gouvernement et qu'il ne devrait pas faire une déclaration en ce sens.

• (1120)

On peut très bien imaginer le premier ministre se présenter devant les Canadiens et dire que son parti a démissionné parce que le Parlement n'était pas d'accord avec les offres d'indemnisation faites aux victimes de l'hépatite C et que des élections devraient avoir lieu. C'est ce que le premier ministre a affirmé, il a dit qu'il était prêt à déclencher des élections sur cette question.

On peut imaginer de quoi cette campagne électorale aurait l'air. S'il devait y avoir des élections, ce qui constituerait en quelque sorte un référendum sur la question de savoir si les offres d'indemnisation faites aux victimes de l'hépatite C sont raisonnables et correspondent aux valeurs des Canadiens, les libéraux seraient surpris de constater qu'une majorité de Canadiens sont d'accord avec les opinions qui sont exprimées aujourd'hui du côté de l'opposition.

Les gens qui souffrent d'hépatite C et qui ont contracté cette maladie à partir de sang contaminé ne devraient pas être répartis en deux groupes, soit ceux qui ont droit à l'indemnisation et ceux qui n'y ont pas droit, sur la seule base d'une décision purement arbitraire qui a fixé à 1986 la date butoir. On sait que cette date de 1986 aurait pu faire l'objet d'autres discussions si le gouvernement l'avait voulu. Ce n'est pas un argument très solide que le gouvernement nous sert. Nous savons que la question de la responsabilité n'est pas aussi claire que le ministre voudrait bien nous le faire croire.

Le test de l'ALT, qui permettait de dépister l'hépatite non A, non B comme on l'appelait alors, a été mis au point en 1958. En 1981, une étude menée par le *New England Journal of Medicine* a recommandé l'utilisation de ce test pour la détermination de l'hépatite C, tout comme une autre revue médicale nord-américaine bien connue l'a fait également la même année.

Le rapport Krever nous apprend, à la page 638, que la Croix-Rouge et le ministère fédéral de la Santé ont discuté de la possibilité d'utiliser ce test en 1981, mais qu'ils y ont renoncé à cause des dépenses que cela représentait. Les victimes ont alors été abandonnées, parce que la prévention coûtait trop cher, et on les abandonne de nouveau maintenant parce que l'indemnisation coûterait trop cher. Dans les deux cas, nous avons des gouvernements qui prennent des décisions non pas en fonction de ce qui est bien, de ce qui est juste moralement, de ce qui respecte les valeurs des Canadiens, mais en fonction des résultats affichés sur la calculatrice.

Nous savons par ailleurs que le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux consacrent des milliards de dollars à bien d'autres choses moins méritoires que l'indemnisation de victimes innocentes qui souffrent parce qu'on leur a administré du sang contaminé.

Je veux répondre à la question soulevée par le député de Gatineau, qui avait trait à ce qui semble maintenant être l'argument des libéraux, soit que les provinces devraient faire preuve de leadership à cet égard.

Le mois prochain, il y aura 19 ans que j'occupe un siège à la Chambre des communes, et j'ai entendu beaucoup d'arguments fallacieux, mais c'est là un des pires que j'aie entendus—que les provinces devraient payer la facture et faire preuve de leadership sur une question d'indemnisation de victimes d'une erreur commise par un organisme de compétence fédérale.

Vraiment, seul un député d'arrière-ban libéral pouvait faire un tel raisonnement, ces députés n'ayant pas le courage de tenir tête au premier ministre et de lui dire que ce n'est pas une question de confiance, mais qu'il faut faire ce qu'il faut et qu'ils voteront de la bonne manière, quelle que soit la voie qu'on veut leur imposer.

C'est certain que c'est au gouvernement fédéral d'assurer le leadership, puisque c'est lui le responsable, en tant qu'organisme de réglementation. Les provinces ont déjà la charge de soigner les victimes de cette maladie et doivent assumer cette surcharge dans le contexte de compressions budgétaires représentant des milliards de dollars en moins dans les budgets des soins de santé, compressions exercées par ce gouvernement. Se tourner vers elles et leur dire

qu'elles devraient faire preuve d'un peu plus de leadership, c'est absolument grotesque, politiquement et moralement. Le gouvernement fédéral sait très bien que les provinces ne sont pas en mesure de manifester du leadership, en raison des compressions qu'il leur a lui-même imposées.

• (1125)

Le Nouveau Parti démocratique est d'avis et a toujours pensé que les personnes qui ont contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion de sang contaminé devraient être indemnisées, peu importe quand elles ont été infectées. Nous appuyons la motion présentée par le Parti réformiste à cet égard et nous exhortons les députés ministériels d'arrière-ban à en faire autant. Il serait peut-être utile que tous les leaders à la Chambre des partis d'opposition s'unissent. Les députés vont le dire à tour de rôle tout au long de la journée.

Je tiens à préciser que nous ne considérons pas cette affaire comme une question qui engage la confiance envers le gouvernement. Nous ne croyons pas que le gouvernement devrait tomber dans le cas où le Parlement jugerait son programme d'indemnisation inadéquat et lui proposerait de faire preuve d'une plus grande compassion en bonifiant le montant de l'indemnisation. Nous ne croyons pas que cela devrait entraîner le déclenchement d'élections. Le premier ministre est le seul qui ait adopté une position aussi ridicule en affirmant, hier à la Chambre, que la question entraînerait un vote de confiance.

Il faut reconnaître que le premier ministre s'en tient au Règlement. Le député parlait plus tôt du comité McGrath, qui a recommandé que toutes les questions donnant lieu à des votes de confiance soient retirées du Règlement de la Chambre et que la confiance devienne une affaire de décision politique. Le premier ministre est décidé, pour des motifs politiques, à considérer la chose comme une affaire de confiance.

Il appartient maintenant aux députés libéraux d'arrière-ban de décider d'un point de vue politique et personnel, si, oui ou non, ils croient que le premier ministre a pris la bonne décision ou si, mardi, ils poseront un geste historique en tant que parlementaires, en disant au premier ministre qu'il a commis une erreur en proposant un programme d'indemnisation inadéquat au départ et en déclarant que l'affaire engageait la confiance de la Chambre envers le gouvernement.

Les ministériels devraient voter selon leur conscience, même si le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une affaire de confiance car, lorsqu'ils y réfléchissent, ils savent bien que si la motion était adoptée et que le Parlement déclarait le programme d'indemnisation insuffisant, cela n'obligerait pas le premier ministre à rencontrer le gouverneur général le lendemain matin. Le lendemain, ils diront au gouvernement qu'il devrait peut-être réviser le programme, le bonifier, que le programme devrait peut-être être plus généreux. Peut-être pourrions-nous adopter une motion de confiance ou simplement déclarer que la question n'engage pas la confiance de la Chambre envers le gouvernement. Le Règlement permet toutes ces solutions.

### *Les crédits*

J'exhorte le premier ministre et les libéraux d'arrière-ban à voir la question différemment car ils se trouvent actuellement sur un terrain très glissant du point de vue moral et politique. À mon avis, les Canadiens ne veulent pas que l'on divise les victimes de l'hépatite C en deux groupes, celles qui ont été contaminées après 1986 et celles qui l'ont été avant cette année-là.

Le gouvernement dit qu'il veut se montrer prudent sur le plan juridique. Il ne veut pas s'exposer ni exposer les autres gouvernements aux répercussions d'un précédent. Or, il existe déjà un précédent. Il y a celui de tous ceux qui ont contracté le VIH à la suite d'une transfusion de sang contaminé et qui ont été indemnisés indépendamment du moment où ils l'ont contracté. Pourquoi ne pas tenir compte de ce précédent? Si nous nous préoccupons des précédents, pourquoi ne tenons-nous pas compte de celui-là? Pourquoi n'accordons-nous pas d'importance aux précédents et à l'expérience dans d'autres pays? Le député de Macleod a dit tout à l'heure que des mesures en ce sens ont déjà été prises en Irlande. Le régime de soins de santé y a-t-il croulé sous les demandes d'indemnisation? Il semble que non. Le gouvernement devrait faire preuve de courage sur le plan de l'éthique.

Ce matin, nous avons assisté au petit déjeuner-prière. Demandons-nous ce que Jésus ferait en pareilles circonstances. Dirait-il à tous ceux qui ont contracté l'hépatite C qu'il n'y a qu'une partie d'entre eux qui seront indemnisés, et pas les autres? J'en doute.

• (1130)

**M. Werner Schmidt (Kelowna, Réf.):** Monsieur le Président, je félicite le député de Winnipeg—Transcona et je voudrais lui poser une question.

Le député pourrait-il dire dans quel cas les Canadiens auraient davantage confiance dans le gouvernement: si celui-ci insistait pour ne pas verser d'indemnité ou s'il avouait son erreur, s'il reconnaissait qu'il y a eu négligence et qu'il a l'obligation morale d'étendre l'indemnisation? Peut-être le gouvernement inspirerait-il davantage confiance de cette manière plutôt qu'en s'entêtant à dire qu'il a raison même lorsqu'il a tort?

Je pense que le député comprend parfaitement le dilemme moral par rapport à ce qu'il convient de faire. Il arrive à tout le monde de se tromper. Le député pourrait-il dire ce qu'il pense de cela? Qu'est-ce qui inspire confiance? Est-ce le fait d'insister pour apporter une solution politique ou d'insister pour faire ce qu'il convient?

**M. Bill Blaikie:** Monsieur le Président, je pense que les Canadiens feraient davantage confiance à leur appareil gouvernemental, et pas seulement au gouvernement, de même qu'au processus politique s'ils avaient le sentiment d'être gouvernés de telle manière que les partis politiques et les gouvernements, car ce sont souvent eux qui prennent les décisions, ne se sentaient pas obligés de défendre avec la dernière énergie leurs décisions, même si celles-ci étaient par la suite considérées comme erronées, y compris par eux.

Je suis d'accord sur l'argument soulevé par le député. Les Canadiens feraient davantage confiance, et non pas moins, au gouverne-

*Les crédits*

ment et au processus politique si les partis et le gouvernement en particulier étaient capables de dire qu'ils permettraient vraiment à la Chambre de juger les propositions en fonction de ce qu'elles valent. Le gouvernement ne doit pas déclarer que c'est une question de confiance ou, comme c'est parfois le cas, déclarer que ce n'est pas une question de confiance, comme l'a fait le premier ministre hier, mais faire savoir non officiellement aux députés ministériels qu'il s'attend à ce qu'ils observent la ligne de parti à cet égard.

Les Canadiens feraient davantage confiance au gouvernement si pareille chose ne se produisait pas aussi souvent. Je pense qu'il y a de la place pour les votes de confiance. Je pense qu'il y a de la place pour que les gouvernements fassent certaines propositions et qu'ils s'attendent à ce que les députés leur emboîtent le pas. Cependant, j'estime que cette pratique devrait se limiter à certaines propositions.

Le problème avec le système politique canadien, c'est que c'est le contraire qui se passe. Nous devons élargir l'éventail de questions sur lesquelles les députés peuvent exprimer leur point de vue individuel et celui de leurs électeurs, dans la mesure du possible. J'estime que tous les partis politiques ont du travail à faire à cet égard, et plus particulièrement les gouvernements parce que ce sont eux qui prennent les décisions ayant des effets immédiats.

**M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de soulever la question des discussions politiques à la Chambre. Cet endroit est, bien sûr, fort propice à toutes les discussions politiques. Je crois qu'il s'est peut-être éloigné quelque peu du débat lorsqu'il a parlé de la procédure et de l'importance de cette dernière à la Chambre. Cependant, ce dont il voulait vraiment parler, à mon avis, c'est du bien-fondé de l'indemnisation proposée aux victimes et soumise à notre examen.

Si vous le permettez, j'aimerais présenter à nouveau la question aux députés pour qu'ils puissent comprendre exactement ce que 13 gouvernements différents ont décidé après avoir tenu compte de toutes les priorités en matière de santé, des priorités gouvernementales et de l'intérêt de tous leurs électeurs.

Les gouvernements ont proposé un fonds d'indemnisation des victimes qui s'élève à 1,1 milliard de dollars. Ils ont également annoncé que les provinces offriraient des services spéciaux en plus des services habituels.

Enfin, et ce qui est le plus important, il ne faut pas oublier un troisième élément, soit qu'il faut accepter l'ensemble de ce qui est proposé, à défaut de quoi les victimes en seront réduites aux recours judiciaires habituels. . .

• (1135)

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg—Transcona a besoin de temps pour répondre et il ne dispose que de 15 secondes.

**M. Bill Blaikie:** Monsieur le Président, le député n'a encore rien dit et, comme on l'a mentionné précédemment, il n'a pas vraiment répondu à l'argument que j'ai fait valoir. Comme il n'a pas répondu à ce que j'avais à dire, je ne vois pas la nécessité de me répéter.

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, je tiens avant toute chose à remercier le député de McLeod d'avoir proposé la motion à l'étude. Nous allons certainement l'appuyer, d'autant plus que ce débat n'a que trop tardé.

Ce que je trouve renversant, et d'autres députés partagent mon avis, c'est que le premier ministre fasse de cette motion une question qui engage la confiance envers le gouvernement. C'est le comble du ridicule. Nous savons tous ce qui se passe si le gouvernement perd un vote de confiance, ce qui pourrait d'ailleurs fort bien se passer, puisque le gouvernement n'a même pas l'appui de ses simples députés. À quoi le premier ministre joue-t-il? Il a recours aux grands moyens pour forcer ses députés à voter contre cette motion alors que, en leur âme et conscience, la plupart d'entre eux préféreraient l'appuyer. Certains ont même eu assez de cran pour le dire publiquement.

Imaginez que le gouvernement perde ce vote et décide de faire de cette question l'enjeu d'une campagne électorale.

Monsieur le Président, je songe à un slogan de campagne d'autrefois, mais vous êtes probablement assez vieux pour vous en souvenir. Vous rappelez-vous que, en 1972, le premier ministre Trudeau a adopté comme slogan de campagne: le pays est fort? Vous faites signe que oui.

J'ignore quel serait le slogan de la campagne cette fois-ci, mais j'imagine qu'il serait: «Notre cheval de bataille est que nous voulons un mandat des électeurs pour refuser une indemnisation à d'innocentes victimes de l'hépatite C.»

Monsieur le Président, étant donné votre expérience politique, croyez-vous que ce serait une position de campagne défendable?

Monsieur le Président, vous faites signe que vous êtes d'accord, et vous avez absolument raison.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, c'est probablement le seul rire que vous entendrez pendant tout ce débat, parce que cette position est indéfendable.

Il y a, en fait, entre 20 000 et 40 000 Canadiens qui sont exclus du programme d'indemnisation. Le gouvernement n'en connaît pas le nombre exact. D'ailleurs, l'autre jour, questionné à ce sujet, le ministre de la Santé a avoué que son gouvernement ne sait pas au juste combien de victimes sont exclues du programme. Il pourrait y en avoir 20 000, 40 000 et même plus. Les personnes qui ont contracté l'hépatite C sont d'innocentes victimes. Personne de sensé n'appuierait cette position dans un pays comme le Canada qui s'est toujours montré généreux.



*Les crédits*

On peut s'attendre à ce que les innocentes victimes s'adressent maintenant aux tribunaux pour être indemnisées. Elles se tourneront vers les tribunaux pour obtenir une indemnisation. C'est leur seul recours.

Tous les avocats au Canada et tous les députés à cette Chambre se rendront compte que la position du gouvernement est assez faible. Il ne pourra pas la défendre devant les tribunaux. Il perdra la cause. Par conséquent, le programme d'indemnisation coûtera plus cher que ce que le gouvernement avait imaginé au départ.

Le gouvernement va obliger les victimes à se plier à de longues procédures judiciaires. Au bout du compte, certaines des victimes que nous tentons d'aider aujourd'hui ne jouiront pas de leur victoire, parce qu'elles sont très malades. Cela résume ce qui a été dit à la Chambre.

Le ministre se retrouve dans une situation fort délicate. Par le passé, j'ai accusé à la Chambre le ministre des Finances d'être le véritable ministre de la Santé parce que, de toute évidence, les élus qui occupent les banquettes ministérielles intriguent dans l'espoir de devenir un jour le chef de leur parti. Ce n'est un secret pour personne que le premier ministre quittera son poste un jour ou l'autre. Naturellement, il décidera lui-même de la date à laquelle se tiendra la prochaine course à la direction de son parti, mais cette course, comme nous le savons tous, est déjà bien engagée.

• (1140)

Nous savons que le ministre de la Santé et le ministre des Finances manoeuvrent pour prendre la succession. D'ailleurs, en tant qu'observateurs impartiaux du Parti libéral, nous pouvons dire que ce sont les deux candidats en tête de peloton.

Le ministre de la Santé nous dit qu'il en a appelé au Cabinet, qu'il s'est bien battu, mais qu'il a malheureusement perdu son combat. Et devinez un peu contre qui il s'est battu. Contre le ministre des Finances, qui tire toutes les ficelles.

Nous posons des questions au ministre de la Santé, mais c'est au ministre des Finances que nous devrions plutôt nous adresser. C'est lui qui décide. Malheureusement, le ministre de la Santé est le maillon faible de la chaîne et il doit subir les conséquences de la décision.

Lorsque nous demandons si oui ou non l'offre d'indemnisation peut être étendue à toutes les victimes, que nous répond le ministre? Il tourne autour du pot et finit par ne pas répondre. Il ne dit ni oui ni non. Pourquoi? Il n'ose pas se mouiller. S'il disait oui, tout le monde sera indemnisé, il perdrait immédiatement son poste et serait relégué aux banquettes arrière. S'il disait non, il devrait subir la colère de 30 millions de Canadiens.

Je crois que les ministres font de la petite politique et c'est très malheureux, parce qu'il y a des victimes. Les victimes, ce sont les personnes atteintes de l'hépatite C qui n'auront pas droit à l'indemnisation. C'est déplorable.

Avant de terminer, je voudrais rappeler à la Chambre et à tous les Canadiens que le gouvernement a trouvé 500 millions de dollars pour se sortir d'un programme d'achat d'hélicoptères qui avait été bâclé. Cet argent n'a payé que les frais juridiques. Il n'a pas payé un seul hélicoptère. Je rappelle aux Canadiens que cet argent a servi uniquement à sortir le gouvernement d'un mauvais pas juridique où il s'était mis lui-même.

Mais ce n'est pas tout, le gouvernement a fait la même chose à l'aéroport Pearson où il a dû dépenser 750 millions de dollars pour se sortir d'un autre accord bâclé.

Et la liste continue. Le ministre de la Santé actuel est le ministre qui a présenté le projet de loi sur l'enregistrement des armes à feu. Cela coûtera aux Canadiens encore un demi milliard de dollars.

Le gouvernement prétend qu'il a un coeur et veut faire ce qui doit être fait. Le premier ministre exprime son soutien au ministre de la Santé. Mais pendant tout ce débat, le seul qui sourit, c'est le ministre des Finances. C'est malheureux.

Des victimes de l'hépatite C et des leaders du mouvement en leur faveur m'ont demandé l'autre jour, quand les femmes sont venues d'Irlande pour faire valoir leur cause et nous montrer comment on avait procédé là-bas, ce qu'il faudrait faire du point de vue de la procédure parlementaire. Comment devrions-nous procéder? Comment les choses se passeraient-elles?

J'ai répondu que c'était très simple. Aujourd'hui, dans une démocratie parlementaire, le premier ministre peut facilement se lever à la Chambre pour reconnaître que son gouvernement s'est trompé et va rouvrir le dossier afin d'indemniser toutes les victimes. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Une personne à la Chambre peut le faire. Il peut corriger la situation instantanément. Il n'a pas à réunir son caucus ni même certains de ses ministres qui, je le sais, s'opposent à accorder l'indemnisation. Il n'a pas besoin de recourir à des menaces pour les amener à appuyer sa position. Il n'a qu'à faire ce qui est honorable, c'est-à-dire, se lever à la Chambre et admettre que son gouvernement a commis une erreur et consent à revenir sur sa position.

Sur la scène internationale, la situation actuelle ternit la réputation du Canada. Vous connaissez l'histoire du Canada aussi bien que moi et probablement encore mieux, monsieur le Président. Nous savons que vous l'étudiez. Compte tenu de sa réputation dans le monde, le Canada ne peut se permettre de prendre des décisions aussi insensibles et irrationnelles, parce qu'il a toujours été le chef de file des autres pays en matière d'aide humanitaire. Nous demandons simplement que les règles qui s'appliquent ailleurs dans le monde s'appliquent au Canada. Montrons l'exemple et agissons correctement.

• (1145)

Monsieur le Président, merci pour votre patience. Je suis disposé à répondre à des questions. Poursuivons le débat et mardi soir, quand la question sera mise aux voix, j'espère que les gens d'en face agiront comme il faut et se prononceront en faveur de la motion.

*Les crédits*

**M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la question est tellement grave que j'espère que vous me reprendrez si je me laisse honteusement aller à des critiques partisans. Ce que je voudrais plutôt faire, pour casser avec le ton qu'a parfois pris la discussion jusqu'à maintenant, c'est demander au député s'il a examiné les faits reconnus par tous, victimes, adjoints et députés.

Le député se rappellera probablement que toutes les victimes peuvent avoir recours aux tribunaux. Il est très important que le gouvernement fédéral ne prenne aucune mesure pouvant priver les gens de l'occasion d'aller devant les tribunaux pour être indemnisés.

Comme je l'ai dit tout à l'heure à la présidence, le programme d'indemnisation offert à un groupe de victimes dépend de l'accord des tribunaux. Il faut l'approbation des tribunaux pour que le programme soit accepté. Cela n'exclut pas qu'on essaie ultérieurement d'obtenir d'autres programmes d'indemnisation. C'est une distinction importante avec laquelle les députés d'en face ne sont pas à l'aise, mais c'est ainsi dans une société où tout est déterminé par les règles de procédure.

Si le député d'en face veut continuer à spéculer sur la politique interne de tous les partis représentés à la Chambre, il ferait bien de déterminer les priorités des gens qu'il prétend représenter. Nous, de ce côté-ci, avons mis sur la table quelque chose qui permet à tout le monde de bien réfléchir et de prendre une décision. Personne n'est exclu. Les règles de procédure permettent à tous de demander satisfaction. Le gouvernement fédéral n'exclut rien de tout cela.

**M. Jim Jones:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire posera-t-il sa question? Cela fait assez longtemps qu'il parle.

**Le vice-président:** J'ai fait savoir qu'il fallait poser la question ou bien mettre un terme aux observations. Le député de Charlotte.

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, je vous remercie de votre sage intervention.

C'est tout simplement un traitement cruel et inusité pour les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre que d'avoir à écouter divaguer le secrétaire parlementaire, car il n'aborde jamais la motion dont la Chambre est saisie. Il est question d'indemnisation des victimes.

Je vais reprendre les paroles mêmes de son ministre et lui rappeler que le ministre est intervenu à la Chambre l'automne dernier et encore ce printemps quelques heures avant l'annonce du programme d'indemnisation et nous a portés à croire que le gouvernement allait prendre la mesure qui s'imposait. Il a dit qu'il ne voulait pas que ces victimes innocentes aient à recourir de longues et coûteuses actions en justice. Nous avons pris le ministre au mot quelques heures à peine avant l'annonce du programme d'indemnisation, alors qu'il savait fort bien que toutes les victimes ne seraient pas indemnisées.

Je tiens à rappeler aux Canadiens de se tenir devant leur téléviseur mardi soir prochain pour voir si leur député appuiera ou non cette motion. Nous appuierons la motion, car elle représente la mesure qui s'impose vraiment. Nous voulons que toutes les victimes de l'hépatite C soient indemnisées.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant ce qu'a dit le député de Charlotte en parlant du ministre des Finances et de celui qui mène réellement au ministère de la Santé.

J'ai lu aujourd'hui dans le Quorum que David Dodge, le principal architecte du ministère des Finances, est maintenant passé au ministère de la Santé. Je voudrais qu'il nous dise ce qu'il pense de cette nomination.

• (1150)

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, j'ai perdu un bout de la question, mais je sais que le député a tenu des propos élogieux et qu'il appuie la motion. J'aimerais qu'un de mes collègues me dise ce que le député demandait exactement, car j'étais absorbé dans la conversation.

**Le vice-président:** Le député pourrait peut-être répéter sa question plus succinctement. Il reste très peu de temps.

**M. Peter Stoffer:** Monsieur le Président, le député de Charlotte a dit que le ministre des Finances menait le ministère de la Santé. Or, on trouve aujourd'hui dans le journal l'annonce que David Dodge, un mandarin du ministère des Finances, est maintenant devenu sous-ministre de la Santé. Je voudrais qu'il nous dise ce qu'il pense de cette nomination.

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, je pense que nous avons tous dit que les décisions du gouvernement à l'égard de l'offre d'indemnisation ont été prises par des comptables et des avocats. Je pense que le facteur humain devrait entrer en ligne de compte. Je préférerais voir le ministre demander l'avis d'un psychiatre, d'un psychologue ou d'un conseiller de ce genre plutôt que d'un autre comptable ou d'un autre avocat. Le ministre a effectivement besoin d'une aide administrative, mais je crois qu'il a besoin d'encore plus de conseils qu'il n'en reçoit.

**M. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral ne cesse de dire combien il est fier que le Canada soit le meilleur pays au monde, le pays où les conditions de vie sont les meilleures.

J'aimerais poser une question rhétorique au député d'en face, le ministre de la Santé, s'il suit ce débat sur CPAC: s'il avait contracté l'hépatite C au Canada et qu'il voyait toutes les victimes de l'hépatite C dans d'autres pays recevoir une indemnisation généreuse, une indemnisation équitable, continuerait-il à croire, au vu d'une telle comparaison, que le Canada est le meilleur pays au monde, le pays où les conditions de vie sont les meilleures?

*Les crédits*

Je prends la parole aujourd'hui pour parler de l'oppression et de l'injustice dont sont victimes les personnes atteintes de l'hépatite C et qui, loin d'avoir l'impression de vivre dans un pays de première classe, le meilleur pays au monde, ont plutôt l'impression de vivre dans un pays du tiers monde qui n'a pas la compassion nécessaire pour s'occuper de victimes innocentes, victimes de la négligence du gouvernement et des responsables de la réglementation.

Les députés ont certainement reçu autant de lettres, de messages électroniques, de correspondance et de fax que le porte-parole des réformistes en matière de santé, et j'aimerais maintenant lire une ou deux lettres. Je vais en lire une en entier et des passages d'une autre. Ces lettres reflètent le désespoir et la douleur ressentis, ainsi que les sentiments d'injustice et d'oppression éprouvés par les personnes qui ont contracté l'hépatite C, particulièrement celles qui l'ont contracté avant 1986.

Je vous lis une lettre qu'on m'a adressée:

Je vous écris pour vous supplier de m'aider à amener le ministre de la Santé à reconsidérer sa position sur le traitement scandaleux des victimes de l'hépatite C dans le cadre de ce programme d'indemnisation tout à fait injuste.

J'ai contracté l'hépatite C à la suite d'une opération pour l'ablation d'un rein, en juin 1983. À l'époque, il existait, en fait, un test pour l'hépatite virale séronégative, mais on ne l'utilisait pas au Canada. La date choisie, 1986, est tout à fait arbitraire. L'Allemagne a commencé à procéder à des tests en 1981 et les États-Unis, en 1986. . .

Il est plutôt intéressant de constater qu'entre 1981 et 1986 on n'a appris rien de nouveau par rapport à ce qu'on connaissait déjà en 1981. Il est également plutôt intéressant que le gouvernement fulmine parfois contre le système américain de soins de santé, mais qu'il choisisse, dans ce cas-ci, de suivre les Américains. C'est une façon très sélective d'agir. Le gouvernement laisse les Américains nous dicter notre politique. Il n'y a aucune autre bonne raison scientifique d'agir ainsi. On continue ainsi dans la lettre:

Comme cela se produit généralement, je n'ai su que j'étais atteint de cette maladie qu'en 1995, lorsqu'on a constaté les premiers symptômes et que j'ai subi un test. Depuis, les symptômes se sont nettement aggravés, malgré les nombreux changements que j'ai apportés à mon mode de vie dans l'espoir de ralentir la progression de la maladie.

Je fais maintenant face à la perspective de quitter mon emploi, que j'aime beaucoup, mais qui exige trop en fonction de ma maladie. Je travaille à l'Université de Victoria, et je ne peux pas compter sur un programme d'invalidité à long terme. Ainsi, après avoir épuisé trois mois de congé de maladie, puis 15 semaines d'assurance-chômage pour raisons médicales, je n'ai plus rien! La crainte de ne pas savoir comment je vais payer mes factures est aussi stressante que la maladie elle-même et je deviens de plus en plus malade à la suite de tout ce stress supplémentaire accompagnant mon incapacité de continuer à travailler.

Le mardi 7 avril, je vais assister aux funérailles de Leslie Ashcroft, une personne proche que je connaissais de longue date et qui est morte dimanche dernier d'un cancer du foie. Je ne sais que trop bien ce qui m'attend au fur et à mesure que ma maladie va progresser.

L'ironie ultime pour moi c'est que [le ministre de la Santé] propose de dépenser mes deniers publics pour indemniser les victimes qui ont été infectées dans le «bon» délai, qu'elles soient malades ou pas. Or, je fais face à la perspective de perdre tout ce que j'ai accumulé au cours de toute une vie de travail à cause de cette même maladie, que j'ai contractée parce qu'on n'a pas procédé aux tests qui existaient à l'époque, et je suis maintenant trop malade pour continuer de travailler et de payer ces impôts.

Rappelez-vous, je vous en prie, qu'aussi malades que nous puissions être, nous pouvons toujours voter, et vous pouvez être assuré que nous ne voterons pas pour réélire un gouvernement qui a traité tant de Canadiens laborieux et honnêtes de façon si inadmissible en manquant de toute compassion et, en fait, de toute logique.

Où est la compassion d'un gouvernement qui juge que certaines victimes «méritent» d'être indemnisées et d'autres pas? Pourquoi ceux d'entre nous qui ont été infectés avant 1986 sont-ils condamnés à engager des poursuites et à subir toutes sortes d'épreuves à la suite. . .

• (1155)

Elle conclut sa lettre en m'implorant sincèrement de comprendre sa situation et de faire ce qu'il faut pour l'aider.

J'ai aussi une lettre d'une citoyenne canadienne, Vickie Anderson, de Nanaïmo, en Colombie-Britannique, qui a contracté l'hépatite C à cause du sang contaminé. Dans sa lettre, elle demande si le ministre de la Santé accepterait ce programme d'indemnisation s'il était lui-même infecté. Ce serait intéressant de lui poser la question s'il était ici aujourd'hui, mais il est absent. Toutefois, s'il était ici et s'il était de ceux qui ont été infectés avant 1986, accepterait-il d'être exclu de ce programme d'indemnisation?

**Le vice-président:** Je n'aime pas devoir interrompre le député, mais il sait que le Règlement lui interdit de faire allusion au fait qu'un député est absent. Je le prie instamment de ne plus le faire.

**M. Maurice Vellacott:** Dans ce cas, je parle de l'homme que je viens de mentionner et à qui je ne peux pas poser la question directement. S'il avait contracté l'hépatite C avant 1986, accepterait-il d'être exclu de ce programme d'indemnisation?

Les libéraux ne cessent de parler de ce qui aurait pu être fait et de ce qui aurait dû être fait. C'est dégoûtant de toujours les entendre tenir ce genre de discours. Les réponses du ministre montrent bien qu'il est incapable de se mettre à la place de ces gens. Le ministre doit reconnaître qu'il a terni l'aspect humain du gouvernement.

Comme on le dit dans le rapport Krever, la Croix-Rouge savait dès 1978 qu'une forme d'hépatite distincte des hépatites A et B était présente dans l'approvisionnement en sang. Elle a rejeté les recommandations de ses propres gens concernant l'utilisation de tests de dépistage indirect en 1981, soit le dosage de l'ALT, qui a déjà été mentionné, et le test de détection des anticorps anti-HBc de 1984. Une étude de 1995 publiée dans *The Lancet*, une revue médicale prestigieuse et respectée, a révélé que l'utilisation de ces deux tests aurait réduit d'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 85 p. 100 l'incidence de l'hépatite C post-transfusionnelle. De 1986 à 1990, la Croix-Rouge savait que les États-Unis utilisaient la méthode de dépistage fondée sur le dosage de remplacement, mais ne l'a pas mise en oeuvre et n'a pas autorisé son utilisation au Canada.

Le premier ministre a reconnu la responsabilité directe du gouvernement, mais il refuse d'indemniser les victimes, ce qui reflète l'échec moral permanent de ce gouvernement. Le ministre de la Santé est l'exécutif des basses oeuvres du premier ministre. C'est son avocat qui utilise des arguments juridiques implacables pour

### *Les crédits*

exclure les victimes qui méritent d'être indemnisées. Le gouvernement indemnise les victimes d'inondations et de tempêtes de verglas, qui sont des calamités naturelles dont il n'est pas responsable. Cependant, il s'agit de la pire catastrophe dans notre histoire sur le plan de la santé publique, et soyez certains que le gouvernement a une responsabilité à cet égard.

Le ministre de la Santé affirme qu'il ne veut pas que les tribunaux soient saisis de la question, mais il est prêt à traîner jusqu'à 40 000 personnes malades devant les tribunaux. Il est disposé à dépenser des millions de dollars de deniers publics pour traîner les victimes devant les tribunaux, ce qui forcera des gens malades à utiliser les ressources financières et les forces qui leur restent pour se battre afin d'obtenir ce qui leur revient de droit. Le ministre de la Santé est hypocrite en n'indemnisant que certaines victimes de l'hépatite C, mais toutes les victimes qui ont contracté le sida à cause du sang contaminé, par contre.

Depuis 1992, le gouvernement fédéral a dépensé plus de trois milliards de dollars pour aider, ce qui est tout à fait normal, 40 000 pêcheurs qui ont perdu leur emploi, mais les libéraux ne peuvent se résoudre à aider des gens mourants et non des gens qui n'ont plus d'emploi. C'est une raison suffisante pour les aider. Ces gens ont non seulement perdu leur emploi, mais ils vont perdre la vie. Ils sont mourants. Lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, les libéraux réclamaient qu'on indemnise toutes les victimes de la thalidomide, toutes les personnes qui avaient contracté le VIH à cause du sang contaminé. Dans le passé, le gouvernement a indemnisé aussi tous ceux qui avaient fait isoler leur maison à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. M. Klein est revenu sur sa position contre l'indemnisation des victimes des programmes de stérilisation en Alberta. M. Harris est revenu sur sa décision en ce qui concerne les soeurs Dionne, en Ontario. Pourquoi le ministre fédéral de la Santé ne peut-il pas agir de façon honorable et sauver la face d'une certaine façon en offrant un programme supplémentaire et en indemnisant toutes les victimes?

• (1200)

Après quatre années de pressions publiques, enfin, l'Irlande a indemnisé de façon généreuse ses victimes. Cependant, nous devons attendre quatre ans au Canada, qui est censé être le meilleur pays du monde. Cela a déjà pris trois ans. Combien d'autres années les victimes devront-elles attendre? Si l'Irlande, un pays dix fois moins important que le Canada, peut se permettre d'être généreux envers ses victimes, pourquoi le Canada ne pourrait-il pas en faire autant?

Le ministre de la Santé dit qu'il veut épargner l'argent du gouvernement, mais il y a déjà trois recours collectifs contre lui pour une somme de 5 milliards de dollars, et ce n'est qu'un début. S'il veut vraiment aider les contribuables, il réglera à l'amiable. Le ministre de la Santé prétend que si nous indemnisons les victimes de l'hépatite C, nous devons indemniser également toutes les autres, comme les victimes d'implants mammaires défectueux. Cependant, les entreprises en cause sont parvenues à un règlement avec 16 000 victimes canadiennes d'implants mammaires, pour une somme de 900 millions de dollars. Toutes les entreprises concernées ont assumé leur responsabilité et ont réglé à l'amiable. Pourquoi le ministre de la Santé ne peut-il pas en faire autant?

Les victimes de l'hépatite C affirment que le chiffre de 40 000 avancé par le gouvernement est probablement grossi délibérément. La Croix-Rouge parle, pour sa part, de la moitié de ce nombre. Quel est le chiffre exact? On joue avec les chiffres pour tourner la population canadienne contre les victimes de l'hépatite C. Pourquoi le ministre fait-il cela? Le gouvernement devrait indemniser toutes les victimes.

**M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.):** Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer, au nom des habitants d'Okanagan—Coquihalla, au débat sur la motion de l'opposition demandant que toutes les personnes qui ont reçu du sang contaminé soient indemnisées, ainsi que l'a recommandé la Commission Krever.

Je suis fort découragé par les propos qu'a tenus aujourd'hui la partie gouvernementale, notamment le secrétaire parlementaire qui a été dépêché ici pour une tâche bien précise, ce que je comprends tout à fait. Cette tâche est de dire que les personnes qui ont reçu du sang contaminé alors que ce n'était pas de leur faute ne devraient pas avoir droit à une indemnisation juste et adéquate. Je pense que cette position n'est pas celle des députés de ce côté-ci de la Chambre et certainement pas celui de la plupart des Canadiens.

En janvier, un sondage effectué par la firme Angus Reid a fait ressortir que 87 p. 100 des Canadiens estiment que toutes les personnes qui ont contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine alors que ce n'était pas de leur faute devraient être indemnisées. Toutefois, ce n'est pas la position du gouvernement. Le gouvernement a adopté une position juridique qu'on pourrait qualifier de comptable et qui ne tient pas compte de l'obligation morale d'un gouvernement d'indemniser les victimes.

Le secrétaire parlementaire a parlé de l'avenir du système d'approvisionnement en sang. Tout cela est très bien. Tous les Canadiens espèrent que dorénavant le système sera meilleur et plus fiable, et que nous n'aurons pas à nous en inquiéter. Je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir parlé de l'avenir du système d'approvisionnement en sang.

Ce dont je voudrais parler, moi, c'est de l'avenir des gens, en particulier d'un jeune de 13 ans qui habite ma circonscription. Son nom est Chase Makarenko. Chase est un garçon très intéressant. Alors qu'il avait deux ans et demi, on a découvert qu'il avait la leucémie. Son état a nécessité une chimiothérapie intensive et pas mal de procédures médicales. En 1987, on a fait savoir à sa famille qu'il allait falloir lui faire une transfusion sanguine. Notez bien la date, 1987.

• (1205)

Chase se retrouve inadmissible à une indemnisation. J'aimerais que le gouvernement explique à ce jeune homme et à sa famille pourquoi ils ne sont pas inclus dans le programme d'indemnisation. Ce n'était pas la faute de Chase ni celle de sa famille. Il a reçu du sang contaminé du système d'approvisionnement sanguin qui était régi et contrôlé par les gouvernements canadiens. Un avenir incertain attend Chase.

*Les crédits*

Les personnes infectées font face à un avenir incertain, comme Chase, qui est âgé de 13 ans. Que signifie, pour un enfant de 13 ans, le fait de se retrouver atteint de l'hépatite C? Quelqu'un a-t-il pensé que ce jeune ne pourra jamais contracter un prêt hypothécaire, obtenir un prêt personnel, notamment un prêt bancaire pour lancer sa propre entreprise, comme le font tant d'autres Canadiens qui n'ont pas l'hépatite C? Quelque a-t-il réfléchi à cela? Le gouvernement y a-t-il pensé? Je ne le crois pas. S'il a réfléchi à la question, il n'en a pas tenu compte. Le gouvernement a adopté une position très ferme en se fondant sur des arguments juridiques et a fixé une date limite. En agissant de la sorte, il a tracé une ligne dans le sable.

J'ai entendu le ministre de la Santé déclarer à la Chambre, avant l'annonce du programme d'indemnisation, qu'il ne voulait pas voir des victimes de l'hépatite C, les victimes du sang contaminé, passer leur vie à plaider leur cause devant les tribunaux. Nous apprenons aujourd'hui que le jeune Chase Makarenko, qui est âgé de 13 ans et qui a reçu du sang contaminé sans y être pour quoi que ce soit, devra s'adresser aux tribunaux pour pouvoir être indemnisé. Je n'y comprends rien. J'aimerais que le gouvernement m'explique. La population de ma circonscription m'a envoyé ici pour poser des questions au gouvernement et obtenir des réponses.

J'ai rencontré les victimes de l'hépatite C d'Okanagan-Coquihalla la semaine dernière. Ils m'ont posé beaucoup de questions. J'ai entendu beaucoup de récits bouleversants. Le ministre de la Santé ne veut pas rencontrer ces personnes. Il ne veut pas rencontrer le jeune Chase Makarenko, de Peachland, en Colombie-Britannique, qui se trouve lui-même dans cette situation peu enviable. C'est un triste jour pour les Canadiens.

C'est un jour d'autant plus triste que le gouvernement a pourtant accepté d'indemniser les producteurs de sirop d'érable à la suite de la tempête de verglas. C'était un événement tragique et ces producteurs méritaient peut-être d'être indemnisés. Je ne le conteste pas. Nous avons été témoins de beaucoup de catastrophes comme celle de la rivière Rouge. Les victimes avaient-elles droit à une indemnisation? Certainement. Le jeune Chase Makarenko, 13 ans, de Peachland, ne mérite-t-il pas d'être indemnisé lui aussi? Je suis prêt à démontrer à n'importe qui que le jeune Makarenko mérite d'être indemnisé, tout comme les autres personnes qui ont été infectées par du sang contaminé, car ce n'était pas leur faute.

J'invite tous les députés à réfléchir au cas de Chase et à celui des autres victimes qui ne sont malheureusement pas admissibles au régime d'indemnisation établi par le gouvernement.

En terminant, je voudrais lire la lettre que m'a envoyée M<sup>me</sup> Makarenko. Elle déclare: «Seriez-vous prêt à prendre la place de mon fils ou à le suivre au cours des 13 prochaines années? J'en doute. Vous ne pourriez pas comprendre ou affronter la douleur, la souffrance, les questions, les doutes, les traitements médicaux, la discrimination et les coûts. Je crois que chacun d'entre vous serait prêt à lui faire un don de vie.»

Puis, cette dame fait quelque chose d'étonnant. Elle remercie les parlementaires et le gouvernement d'avoir pris le temps de lire sa lettre. Elle ajoute qu'elle nous en est très reconnaissante et elle termine par des remerciements et sa signature.

• (1210)

J'espère que nous saurons faire preuve de compassion, que nous reconnaitrions que le gouvernement a pris une mauvaise décision, une décision injuste, pour que Chase puisse vivre une vie aussi normale que possible.

C'est pourquoi j'exhorte les députés, quand viendra le moment de voter, à accorder leur appui à Chase et aux autres victimes de l'hépatite C.

**M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Madame la Présidente, je pense que, dans ce genre de situation, quand un débat est aussi chargé d'émotion, il convient de se livrer à une réflexion approfondie. Oui, je suis ému, comme tous les autres députés sans doute, par le cas de Chase et des autres. Dans ma circonscription, j'ai un très bon ami qui se trouve dans une situation très préoccupante.

Ce débat devrait être l'occasion de rappeler certains faits. Si je me trompe, je prie le député d'en face de bien vouloir me corriger. Premièrement, l'offre que l'on demande aux victimes d'examiner vise à reconnaître que des gens ont été contaminés à une époque où le gouvernement aurait pu faire quelque chose mais ne l'a pas fait, et qu'il fallait les indemniser selon des modalités semblables à celles que nous avons arrêtées.

Deuxièmement, dans le cas qui nous occupe, il serait peut-être bon de se rappeler que 1987, l'année à laquelle le député a fait allusion si je ne me trompe, est comprise dans cette offre.

**M. Maurice Vellacott:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si le député a une question à poser, qu'il la pose au lieu de parcourir toute cette documentation qui ne lui est visiblement pas familière. Qu'il en finisse avec ses observations et pose enfin sa question, puisque tel est l'objet de la période des questions.

**M. Joseph Volpe:** Madame la Présidente, vous conviendrez, j'en suis sûr, que c'est la période réservée aux questions et aux observations. Je voulais tout simplement toucher un mot sur la date que le député a mentionnée dans son exposé. C'était un excellent exposé et tous les députés feraient bien de le méditer. Je voulais me rendre utile en précisant que l'année 1987 est comprise dans les paramètres. Si j'ai mal compris ou s'il s'est glissée une erreur, j'aimerais bien que les intéressés me corrigent. Il ne s'agit pas d'une observation futile ou teintée de politique politicienne. Il est important, à mon avis, de le souligner.

**M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.):** Madame la Présidente, on en revient au problème que le gouvernement semble avoir avec les dates. En réalité, les dates importent peu. Elle sont arbitraires. C'est un détail juridique.

Je remercie le secrétaire parlementaire, qui a été envoyé ici aujourd'hui comme une marionnette à la place du ministre, de confirmer ce que j'ai dit, soit que la date importe peu. Le jeune Chase a été infecté en 1987. Est-ce qu'il y aurait une différence si l'infection remontait à 1986, 1985, 1984 ou 1980? Pourquoi cela

*Les crédits*

changerait-il quelque chose? Le secrétaire parlementaire peut-il me l'expliquer?

Aujourd'hui, nous avons entendu le témoignage d'un médecin qui siège de ce côté-ci et qui a exercé la médecine pendant environ 25 ans. Il dit que des tests existaient dès 1958. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas choisi cette année-là comme date charnière? En réalité, c'est un choix arbitraire.

J'aurais des questions à poser au député sur les estimations excessives du gouvernement, selon qui environ 50 000 personnes seraient en cause. Le député m'interroge sur une date que je lui ai donnée. Nous avons nous aussi des questions à lui poser sur les dates qu'ils nous a données.

• (1215)

**M. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Réf.):** Madame la Présidente, que pense le député qui vient de prendre la parole du choix du gouvernement, qui préfère donner des subventions de millions de dollars pour remplacer les commandites du tabac plutôt que d'indemniser les personnes qui souffrent à cause de sa négligence?

**M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.):** Madame la Présidente, j'en ai dit un mot dans mon intervention. On dirait bien que, aux yeux du gouvernement et du secrétaire parlementaire, certaines autres choses plus délicates au point de vue politique revêtent une plus grande importance. C'est profondément déplorable.

Je souhaiterais que le gouvernement imite le gouvernement irlandais. C'est le temps d'agir, parce que sa décision est mauvaise. Elle est tout simplement mauvaise. Elle est mauvaise au plan moral, mais le gouvernement a le pouvoir voulu et toute latitude pour agir.

J'ai construit mon argumentation d'aujourd'hui autour d'une jeune personne qui se trouve dans une situation atroce. Le gouvernement devrait songer à ces gens-là. Les libéraux devraient se soucier de ces malheureux.

Mardi soir, lorsque tous les députés se lèveront pour voter, la majorité des Canadiens se rangera du côté de l'opposition, et non du côté du gouvernement du Canada, qui va ordonner à ses députés de se comporter comme le secrétaire parlementaire l'a fait aujourd'hui, c'est-à-dire comme des marionnettes que le gouvernement et le premier ministre manipulent.

**M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Madame la Présidente, je partagerai le temps qui m'est alloué avec le secrétaire parlementaire du premier ministre. Je vous remercie de me donner la possibilité de prendre part à ce difficile débat.

Les gouvernements ont mis sur pied la Commission Krever pour qu'elle examine tous les renseignements disponibles, entende les nombreux témoins et fasse rapport sur les faits constatés dans le dossier de la tragédie du sang contaminé survenue dans les années 1980. Le rapport final du juge Krever constitue un examen complet et approfondi des événements survenus. Le juge Krever considère que la période de 1986 à 1990 correspond à la période au cours de laquelle le système canadien d'approvisionnement en sang aurait pu adopter de meilleures mesures de réduction des risques.

Après avoir bien examiné tous les faits, le juge Krever a affirmé qu'au lieu d'attendre d'obtenir une preuve scientifique irréfutable, la Société canadienne de la Croix-Rouge aurait dû prendre des mesures semblables à celles qui ont été prises aux États-Unis en 1986.

Pour ce qui est de la question de l'approvisionnement en sang dans son ensemble, l'engagement solide et permanent du gouvernement actuel en vue de résoudre les problèmes liés au système d'approvisionnement en sang et de rétablir la confiance du public ne fait aucun doute. Nous reconnaissons la nécessité d'adopter des mesures en vue de rétablir la confiance du public face à l'approvisionnement sanguin.

Toute solution proposée devra répondre à trois critères. Tout d'abord, la sécurité de l'approvisionnement sanguin doit toujours primer. Deuxièmement, il faut adopter une approche intégrée et troisièmement, le système doit être transparent et les responsabilités bien établies.

La clef du succès réside dans la bonne administration du système. Nous devons donc pouvoir compter sur un système de responsabilisation efficace ainsi que sur des méthodes et des structures de gestion qui permettent de garantir la sécurité de l'approvisionnement sanguin et l'utilisation en toute sécurité du sang et des produits du sang.

Au moment où nous nous apprêtons à adopter un nouveau système de réglementation et de contrôle de l'approvisionnement en sang au Canada, il convient de débattre en détail de ce nouveau système.

Des questions ont été soulevées au sujet du rôle de l'organisme de réglementation pendant la période de transition ou de transfert de la responsabilité de la gestion des services d'approvisionnement en sang au Canada. Examinons certains principes de base.

Le rôle de l'organisme de réglementation consiste à établir des normes régissant la sécurité de l'approvisionnement en sang et à veiller au respect de ces normes. Ces dernières années, Santé Canada a pris des mesures concrètes pour accroître la sécurité de l'approvisionnement et cette question demeurera l'une des priorités du ministère à l'avenir.

Santé Canada régleme la collecte du sang et la transformation du sang et des produits sanguins. Le ministère a une stratégie globale d'amélioration, comprenant des initiatives concertées dans de nombreux secteurs du ministère, dans le but global d'améliorer et de renforcer la sécurité du système d'approvisionnement en sang.

Santé Canada cherche à améliorer la procédure pour établir les normes et inspecter le système d'approvisionnement, à améliorer l'élaboration des trousseaux servant à vérifier la sécurité de l'approvisionnement en sang et à faciliter la diffusion de données en matière de santé publique afin d'approfondir nos connaissances scientifiques relatives au sang.

Chacune des améliorations contribue, à sa façon, à veiller à ce que les Canadiens continuent d'avoir accès à du sang et à des produits sanguins sûrs et efficaces lorsqu'ils en ont besoin.

*Les crédits*

• (1220)

L'organisme de réglementation doit conseiller aux responsables du système des façons de satisfaire aux exigences. Santé Canada est en train d'élaborer des lignes directrices concernant les exigences réglementaires que doivent respecter les agences de collecte de sang.

Santé Canada collabore également avec le Bureau de transition des services canadiens du sang pour fournir des conseils en matière de réglementation pendant la période de transition et travaille en étroite collaboration avec le bureau pour diffuser les exigences réglementaires.

Le ministère continuera aussi à conseiller le Bureau de transition et à évaluer toutes les présentations en fonction des normes établies.

Ces questions sont urgentes. Santé Canada le reconnaît et s'est fortement engagé à accorder la priorité à ces évaluations. Santé Canada a lancé une toute nouvelle initiative pour améliorer la capacité de surveillance et d'enquête du système canadien de santé publique. La science des produits sanguins et des infections transmises par des produits sanguins est l'élément clé de cette initiative.

Le ministère améliore sa capacité de réponse aux questions médicales et scientifiques de base en s'appuyant sur les principes de recherche de consensus, de fixation de priorités, d'expertise et de création de relations nationales et internationales solides.

Santé Canada a mis sur pied une unité des pathogènes transmissibles par le sang pour effectuer la recherche de consensus, développer la surveillance, procéder à des enquêtes et concevoir des projets et activités propres à répondre aux besoins identifiés.

Santé Canada est en train de bâtir un réseau de spécialistes et d'information qui inclura des membres du fédéral, des provinces, des universités, des professions libérales, des cliniciens et du public, pour orienter la capacité de recherche considérable qui existe au Canada sur les problèmes qui restent dans le système des produits sanguins.

L'objectif est de coordonner un consortium d'organismes de recherche canadiens comme le Conseil des recherches médicales, la Défense nationale, le Programme national de recherche et de développement en matière de santé de Santé Canada, le Conseil national de recherches, le réseau des centres d'excellence et le secteur privé, de manière à parvenir à prioriser les programmes de recherche appliquée sur les pathogènes véhiculés par les produits sanguins.

Cette stratégie de recherche d'un consensus aidera tous les partenaires à passer du stade de la collaboration au stade de l'engagement total, aidant ainsi à trouver des réponses consensuelles aux questions urgentes touchant les maladies d'origine sanguine.

Le ministère tisse des liens importants avec le reste du monde pour assurer que les services de santé publique du Canada restent à la hauteur de ce qui se fait à l'étranger, de manière à ce que les différents partenaires canadiens en matière de protection de la santé soient en mesure de faire progresser la science efficacement.

Au cours des dernières années, Santé Canada a prouvé, par les mesures prises dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité, qu'il a à coeur d'assurer le maintien d'un système d'approvisionnement en sang qui soit sûr et de la plus grande qualité.

Le problème de l'an 2000, une question de gestion de l'information qui inquiète beaucoup d'organisations, est traité avec empressement au moyen de divers plans d'urgence. Le ministère de la Santé du Canada s'est aussi engagé à accélérer l'examen de l'information relativement à la mise en oeuvre d'un système prévu pour l'an 2000.

L'initiative des gouvernements du Canada pour réagir au problème du système national de distribution du sang est la preuve de leur ferme volonté commune d'assurer la sécurité du système d'approvisionnement en sang et des réserves de sang du Canada.

Santé Canada surveille attentivement ce qui se passe dans le système d'approvisionnement, à tous les niveaux. Le ministère continuera à réglementer tous les changements qui relèvent de sa compétence et prendra la tête du mouvement pour orienter les changements qui pourraient, à son avis, renforcer ce système encore davantage.

Dans son rapport provisoire, le juge Krever a avisé les Canadiens que la sécurité, c'est l'absence de risques. Il a dit aussi que la sécurité était un objectif idéal qu'on ne pourrait jamais atteindre. Santé Canada croit que tous les partenaires et intervenants contribuant au fonctionnement du système national d'approvisionnement en sang luttent constamment pour réduire les risques pour la santé et garantir que l'approvisionnement en sang soit aussi sûr qu'il peut l'être.

Le ministère a fait preuve de leadership pour assurer la sécurité des réserves de sang et il continuera d'assumer un rôle de premier plan pour que le système canadien d'approvisionnement en sang soit le meilleur du monde.

Cette courte revue des faits montre bien que Santé Canada a pris les mesures nécessaires pour assurer que la transition vers un nouveau système d'approvisionnement en sang se fasse en douceur et avec succès, et pour garantir l'établissement d'un système auquel tous les Canadiens pourront faire confiance.

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du député. Il a parlé du présent et de l'avenir. Ce dont nous parlons, c'est d'indemniser les victimes infectées en raison des ratés d'un système sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

• (1225)

J'aimerais que le député réponde à cette question: peut-il affirmer ici même aujourd'hui qu'il ne croit pas que les personnes infectées avant 1986 devraient être indemnisées?

**M. Lynn Myers:** Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question.

Comme le sait le député et comme le savent tous les Canadiens, la décision a été très difficile à prendre. C'est un sujet qui suscite beaucoup d'émotion. Il est évident que l'on touche tous les Canadiens droit au coeur. Nous en sommes très conscients.

### *Les crédits*

Mais, dans des situations aussi difficiles, il faut trancher. Dans des situations aussi complexes, il faut penser à l'intérêt public et prendre de dures décisions qui vont, à mon avis, dans le sens souhaité par la majorité des Canadiens.

Je répondrai donc tout simplement au député que, dans de telles situations, il faut parfois prendre des décisions dures, mais en gardant à l'esprit l'intérêt public général.

**M. Rey D. Pagtakhan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, la motion dont nous sommes saisis dit ceci:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à donner suite à la recommandation du juge Horace Krever d'indemniser toutes les personnes qui ont contracté l'hépatite C à partir de sang contaminé.

Cette motion soulève des questions fondamentales et mérite une analyse sérieuse. Je tiens d'abord à dire que, comme j'étais médecin avant de devenir député, je partage la douleur et l'angoisse de toutes les personnes qui souffrent d'hépatite C. En fait, j'ai toujours eu cette philosophie en tant que médecin.

Le programme d'indemnisation annoncé conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le 27 mars dernier, pour les Canadiens qui ont contracté l'hépatite C à partir de sang contaminé entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990 à cause du système canadien d'approvisionnement en sang s'élève à 1,1 milliard de dollars, dont 300 millions seront versés par les provinces et territoires et 800 millions par le gouvernement fédéral. La contribution fédérale représente 73 p. 100 du total prévu dans le cadre de ce programme d'indemnisation.

Je tiens à dire tout de suite que le gouvernement n'a pas abandonné les personnes atteintes de l'hépatite C qui ont été infectées avant et après cette période, tout comme nous n'abandonnerions pas les autres personnes qui ont contracté des maladies à la suite de procédures de traitement qui comportent toujours un élément de risque. Notre système de soins de santé continuera de s'occuper de ces malades, car les divers niveaux de gouvernement d'un bout à l'autre du pays ont à coeur de fournir aux Canadiens des services de santé dont nous sommes fiers.

Nous continuerons de faire preuve d'imagination et nous pourrions peut-être encourager le Conseil de recherches médicales du Canada à faire davantage de recherches dans ce domaine pour accélérer la découverte d'un traitement pour l'hépatite C et donner à nos chercheurs médicaux les ressources nécessaires pour faire ce genre de recherches.

Je suis certain que les gouvernements provinciaux et territoriaux d'un bout à l'autre du pays ne resteront pas inactifs. Ils s'empresseront de mettre en place de meilleurs programmes de soins à domicile et de meilleurs régimes d'assurance-médicaments dont pourront bénéficier les personnes souffrant de l'hépatite C ou de toute autre maladie.

La motion à l'étude dit que nous devrions donner suite à la recommandation du juge Krever concernant la mise en oeuvre d'un programme d'indemnisation sans égard à la faute pour ce groupe de malades atteints de l'hépatite C. Je tiens à signaler à la Chambre

que, si le juge Krever a fait cette recommandation pour les malades atteints de l'hépatite C, ce n'est pas parce qu'il ne se soucie pas des personnes souffrant d'autres maladies. À la page 1187 de son rapport, il explique pourquoi il a fait cette recommandation seulement pour les malades atteints de l'hépatite C:

Je reconnais la pertinence de l'argument invoqué, notamment par le Rapport Pritchard, selon lequel il est difficile de traiter l'indemnisation des préjudices liés au sang différemment des autres préjudices liés à des soins de santé. Toutefois, vu le mandat qui m'a été confié, il ne convient pas ici que je me penche sur l'indemnisation de préjudices autres que ceux liés à une thérapeutique sanguine.

• (1230)

Il est clair d'après cette affirmation du juge Krever qu'il préconisait un régime d'indemnisation sans égard à la faute à l'intention non seulement des personnes souffrant d'hépatite C, mais aussi de celles qui souffrent d'autres maladies que l'hépatite C, pourvu que leur maladie soit attribuable au sang contaminé.

Plus tôt ce matin, j'ai entendu des députés d'opposition soutenir que cette mesure n'ouvrira pas de vannes, comme s'ils voulaient dire que nous n'avions pas à nous soucier des autres types de malades. Je tiens à faire comprendre bien clairement que même le juge Krever souhaiterait un régime d'indemnisation sans égard à la faute pour tous les autres types de patients souffrant d'autres maladies que l'hépatite C. Le juge Krever l'a dit, page 1188 également, à la fin des conclusions du chapitre 39 de son rapport, intitulé «Aide financière aux victimes de préjudices causés par un accident lié au sang»:

Je recommande donc que, sans délai, les provinces et les territoires établissent des mécanismes législatifs d'indemnisation sans égard à la faute pour les personnes qui ont subi de graves préjudices à la suite de l'administration de constituants sanguins ou de produits sanguins.

Les Canadiens noteront d'après cette citation, et nous ici à la Chambre avons le devoir de le signaler, que c'est aux gouvernements provinciaux et territoriaux que le juge Krever a adressé son invitation à établir un tel régime. Il n'a pas formulé cette invitation dans le cadre de l'invitation adressée au gouvernement fédéral telle que citée dans son rapport. Il fonde son argumentation sur le désir de réduire l'impact de tragédies liées au sang sur les Canadiens «pour prendre en considération la question du dédommagement légitime des victimes de ces événements inévitables.»

Je suis porté à appuyer une telle recommandation. Je suis persuadé que, dans notre système juridique actuel, le principal mécanisme pour indemniser quelqu'un qui a subi un préjudice par la faute d'autrui est l'action civile en dommages-intérêts, et que ceux qui ont manqué à leur devoir d'exercer une diligence raisonnable, causant ainsi un préjudice, ont fait preuve de négligence et doivent en payer les conséquences. Ce processus d'action civile en dommages-intérêts est plutôt long.

Je dois souligner encore une fois que la recommandation du juge Krever vise tous les types de malades, pas seulement ceux qui souffrent d'hépatite C, qui ont subi un préjudice à la suite de l'administration de constituants sanguins ou de produits sanguins s.

La Chambre n'a pas pris de décision de principe au sujet de cette recommandation fondamentale du juge Krever. Aussi souhaitable



que cela puisse paraître de mon point de vue et de l'avis d'autres, modifier la ligne de conduite de manière à n'établir des mécanismes d'indemnisation sans égard à la faute que pour les personnes atteintes de l'hépatite C est prématuré, sans oublier que cela ne tient pas compte des autres patients qui n'ont pas l'hépatite C, mais qui ont aussi subi des préjudices à cause du système d'approvisionnement en sang et qui ont peut-être subi ceux-ci à la suite de traitements qui n'ont rien à voir avec le système d'approvisionnement en sang. Nous n'avons pas tenu de débat sur cette question à la Chambre.

Si les députés d'en face faisaient preuve d'un peu de respect et qu'ils écoutaient attentivement les propos du juge Krever que je cite, ils acquerraient peut-être un peu de sagesse. Lorsqu'ils s'inquiètent de la légitimité du débat, ils essaient de me distraire, mais ils n'y parviennent pas parce que la vérité est évidente.

Nous ne pouvons pas nous montrer sélectifs envers les personnes atteintes de l'hépatite C uniquement parce que c'est sur elles que l'attention de la population est mobilisée en ce moment. Où étaient les députés de l'opposition auparavant? Se sont-ils déjà prononcés sur cette question avant?

Permettez-moi de parler des tests de dosage de l'alanine aminotransférase ou ALT qui sont pratiqués sur les dons de sang et dont il est question dans le volume I du rapport du juge Krever. C'est le *New England Journal of Medicine* qui, pour la première fois, en avril 1981, mentionne que le dosage de l'ALT sur les dons de sang réduirait de 40 p. 100 l'incidence de l'hépatite non A, non B post-transfusionnelle généralement reconnue plus tard comme étant l'hépatite C.

• (1235)

Le même rapport Krever relève toutefois le fait marquant suivant en juin de la même année. «Le comité spécial sur le dosage de l'ALT, du *National Heart, Lung and Blood Institute* des États-Unis, recommande de ne pas instaurer le dosage de l'ALT mais d'effectuer d'autres études sur l'efficacité de ce test.»

Selon le même rapport, ce n'est qu'en février 1986 que «le comité consultatif sur les produits sanguins de la *Food and Drug Administration* des États-Unis recommande d'instaurer les épreuves indirectes de dépistage de l'hépatite non A, non B en soumettant les dons de sang destinés à la transfusion aussi bien au dosage de l'ALT qu'au test de détection des anticorps anti-HBc.»

Madame la Présidente, puisque mon collègue a partagé son temps avec moi et qu'il n'a utilisé que sept minutes, vous pourriez peut-être m'attribuer les trois minutes restantes en plus de mon temps.

J'aimerais également faire remarquer que, selon le rapport du juge Krever, ce n'est qu'en juillet 1984 que l'organisme de réglementation allemand a exigé que tous les produits distribués en Allemagne soit faits à partir de plasma dont le taux d'ALT avait été vérifié.

Le Canada avait envisagé d'imposer le dosage de l'ALT. Mais le juge Krever cite dans son rapport l'éditorial paru dans le numéro de décembre 1984 des *Annals of Internal Medicine*, et rédigé par le Dr

### Les crédits

Alter et le Dr Holland, deux chercheurs ayant participé à l'étude des National Institutes of Health des États-Unis. Il dit, à la page 730 de son rapport: «Toutefois, ils n'approuvaient pas la recommandation voulant que l'on introduise le dosage de l'ALT. Selon eux, on ne pourrait prouver l'efficacité réelle d'une épreuve indirecte qu'en procédant à un essai randomisé dans le cadre duquel on comparerait des unités du sang analysé à du sang non analysé. En 1986, cependant, aucune étude n'avait été entreprise».

J'aimerais demander s'il y a consentement unanime pour que je puisse continuer.

**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Madame la Présidente, comme moi, mon collègue est médecin depuis longtemps. Il a choisi de se pencher sur la question du dosage de l'ALT, et sur l'historique de cette pratique. C'est un sujet qui prête à controverse.

Le principal argument du gouvernement est que ça créerait un précédent qui déclencherait une avalanche de demandes d'indemnisation frivoles. Étant donné les précédents établis au Canada dans le cas du sida et de la thalidomide, j'aimerais demander au député s'il a remarqué une avalanche de poursuites frivoles pour faute professionnelle du fait de ces programmes d'indemnisation ou s'il peut fournir des preuves que, dans les autres pays, ce genre de précédents ait déclenché une avalanche de poursuites frivoles?

**M. Rey D. Pagtakhon:** Madame la Présidente, lorsque j'élabore une politique gouvernementale et que je participe à ce processus, je ne me demande pas si nous pouvons offrir une indemnisation à tel groupe de malades parce que nous ne serons pas submergés d'autres demandes. En médecine, un impératif plus fondamental qui nécessite la plus grande compassion, c'est de traiter tous les malades également, qu'ils demandent ou non une indemnisation. C'est la raison pour laquelle la recommandation du juge Krever sur l'indemnisation sans égard à la faute est convaincante, à mon avis. Mais je soutiens que la motion dont nous sommes saisis est prématurée, car elle ne porte que sur un groupe de malades, et non sur tous les autres qui ont également subi un préjudice en raison du sang contaminé.

Les situations médicales sont complexes et requièrent en tout temps des mesures rationnelles. La nuance entre le risque et l'avantage est toujours ténue. Je dois donc avouer que les scientifiques actuels sont aux prises avec un grave dilemme. Cependant, pour répondre à la question, l'indemnisation annoncée par les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral découle d'une décision fondée sur un examen minutieux, raisonnable et sérieux de tous les faits et renseignements dont ils disposaient.

Je sais qu'aucun montant d'indemnisation ne peut faire disparaître les souffrances et la douleur de tous les malades, qu'ils soient indemnisés ou non. À l'instar de mes collègues médecins et d'autres députés, je partage leur douleur et leur angoisse. Cependant, je demeure convaincu qu'ils comprendront que cette annonce repose sur une politique gouvernementale sérieuse, consciencieuse et équitable.

*Les crédits*

• (1240)

Je le répète, la motion dont nous sommes saisis nous empêche de mener un débat approfondi et sérieux sur toute la question d'un régime d'indemnisation sans égard à la faute, au profit des personnes qui subissent d'autres préjudices graves à la suite de l'administration de composants ou de produits sanguins, comme l'a recommandé le juge Krever, et, pourquoi pas, à la suite d'un traitement autre que l'administration de composants ou de produits sanguins.

Pour donner une réponse précise à la question de mon collègue médecin, aujourd'hui mon collègue au Parlement, ce n'est pas tellement le risque d'être inondés d'autres demandes qui devrait nous inquiéter, bien que ce soit important. Nous devrions examiner le cas de tous les malades, même de ceux qui n'ont pas contracté l'hépatite C. L'opposition dit maintenant que nous devons indemniser les malades qui ont contracté l'hépatite C après avoir reçu du sang contaminé, mais pas les autres malades. . .

**M. Peter Stoffer:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député réformiste a posé une question précise. Pour gagner du temps, le secrétaire parlementaire du premier ministre devrait lui donner une réponse précise pour que d'autres députés puissent poser des questions eux aussi.

**M. Rey D. Pagtakhan:** Madame la Présidente, si le avait écouté, il aurait compris que j'ai répondu à la question de façon précise. On peut répondre de façon précise à une question dans un cadre plus général. Il n'y a pas de place pour le simplisme en médecine. Je comprends sa difficulté, mais le député a abordé la question de façon simpliste. La vie n'est pas si simple.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.):** Madame la Présidente, en guise d'introduction, je voudrais bien pouvoir dire que c'est avec plaisir que je prends la parole. Je crains que ce ne soit pas le cas. En fait, cette affaire est vraiment une disgrâce pour notre pays.

Le gouvernement a pris ce qu'il appelle une décision ferme et il n'en démord pas. Je suis certainement d'accord avec le député néo-démocrate, qui vient d'invoquer le Règlement, pour dire que le secrétaire parlementaire a décidé de terminer son discours au lieu de répondre à la question fort à-propos que lui a posée mon collègue, le député de Macleod.

J'avais moi aussi l'intention de poser une question au secrétaire parlementaire. L'hypocrisie du député est incroyable. En 1993. . .

**M. Rey D. Pagtakhan:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Quand il est question d'une affaire aussi délicate, j'ai appris à l'école secondaire qu'en vertu des règles de procédure on perd une joute oratoire en devenant personnel.

**Le vice-président:** Cette question n'est pas matière à rappel au Règlement. C'est une simple divergence de vues.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, ce que j'allais faire remarquer lorsque le secrétaire parlementaire est intervenu avec son

pseudo-recours au Règlement, c'est que lorsqu'il était vice-président d'un sous-comité spécial, il ne cessait de dire que toutes les victimes du VIH, quelle que soit la manière dont elles avaient contracté la maladie, devaient être indemnisées. Voici qu'il présente aujourd'hui une tout autre opinion parce que les victimes se trouvent à avoir l'hépatite C. Si ce n'est pas là de l'hypocrisie, je me demande bien ce que c'est.

Au cours du débat, aujourd'hui, à la Chambre, j'ai entendu toutes les réponses juridiques et bureaucratiques que je peux entendre. C'est en des moments comme celui-ci que je suis persuadé qu'il y a en face beaucoup trop de juristes, beaucoup trop d'avocats préoccupés par trop de règles, préoccupés par la crainte de créer un dangereux précédent, préoccupés par des dollars et des cents. Ils s'inquiètent de ce que ça va coûter au lieu d'être disposés à faire ce qu'il faut parce que c'est la chose à faire. Et le gouvernement le sait foutrement bien.

• (1245)

Comme je partage le temps mis à ma disposition avec mon collègue, le député de Saanich—Gulf Islands, je n'ai pas beaucoup de temps aujourd'hui pour présenter mes observations. Toutefois, dans le temps qui me reste, je veux citer officiellement une seule des nombreuses lettres que j'ai reçues en tant que député de Prince George—Peace River. Je crois qu'elle rend compte de la situation des dizaines de milliers d'innocentes victimes de l'hépatite C dont le seul tort a été de croire que le système canadien du sang était sûr.

Cette lettre est datée du 21 avril dernier. Voici:

Monsieur,

Je tiens à vous remercier pour l'article intitulé: «Le scandale de la politique libérale de soins de santé» que vous avez publié, le 20 avril dernier, dans le *Alaska Highway News*.

Le 26 février 1997, j'ai appris que j'étais infectée à l'hépatite C par suite d'une transfusion que j'avais reçue après la naissance de mon fils, le 27 septembre 1982.

Ma vie n'a plus jamais été la même. Chaque jour qui passe est un nouveau défi à cause de la douleur extrême, de l'épuisement, des nombreux médicaments à prendre et du sentiment de frustration de ne plus pouvoir mener une vie active.

Beaucoup de gens ignorent que, en plus des manifestations physiques, l'hépatite C apporte son lot de bouleversements émotionnels. Cette maladie met constamment à l'épreuve mes relations avec ma famille et mes amis. Chaque jour, je sens la douleur et la frustration de mon conjoint de voir que ma santé physique se détériore et que je me bats avec des sentiments de frustration et de colère parce que je ne peux pas empêcher cette maladie de changer ma vie.

En octobre dernier, j'ai demandé à mon fils de 15 ans d'aller vivre avec son père à Vancouver, parce que je veux qu'il ait le temps de s'adapter à sa nouvelle situation pendant que je suis encore en vie. Je lui ai dit à quel point j'étais fière et heureuse de sa naissance, mais je suis dévastée de savoir qu'il se sent toujours coupable, comme si sa naissance avait causé ma mort. Ma fille de 18 ans est revenue vivre avec moi, pour me donner une aide matérielle et un support moral.

Ma mère, qui vit au Manitoba, est incapable de me parler au téléphone sans pleurer. Sa foi et ses prières sont une inspiration pour moi. Mon frère a succombé au cancer le 26 octobre 1997. Je lui tenais la main au moment de son décès, pendant qu'il me promettait de m'accueillir bientôt dans l'au-delà. La relation étroite que j'avais avec mes soeurs me manque. Elles ne se confient plus à moi, parce qu'elles ont l'impression que je ne puis en prendre davantage.

*Les crédits*

J'ai appris que bien de gens acceptent mal d'entendre qu'ils ont contracté l'hépatite C. Pour ma part, j'ai la chance de pouvoir compter sur quelques amis intimes, bien que d'autres amis ou connaissances ne me donnent plus signe de vie. Tout le monde sait que les nouvelles se répandent vite dans une petite localité comme la nôtre. Je constate aussi qu'on connaît souvent mal l'hépatite C et qu'on craint sa transmission. C'est une mince consolation quand vous vous sentez «lépreux» et que vous voyez des gens traverser la rue pour éviter d'être trop près de vous ou encore s'interposer entre vous et leurs enfants.

Comme si tout cela ne suffisait pas, j'ai l'impression d'être un fardeau pour ma famille et je me demande comment payer mon prochain déplacement à Vancouver pour m'y faire soigner et comment les enfants vont se débrouiller pour poursuivre leurs études sans mon aide. Je me sens constamment frustrée de ne plus pouvoir travailler pour vivre et avoir la satisfaction d'apporter ma contribution dans la société.

Dans la région de Peace River, nous devons aussi engager des frais pour nous rendre dans les grands centres et y recevoir des soins médicaux. J'essaie de trouver un beau côté à ces déplacements, qui me permettent alors de voir mon fils. Parce que je suis inapte au travail et que je dois engager des frais pour ces déplacements, mon revenu est peu élevé et je n'ai pu faire venir mon fils à Fort St. John au cours des congés de Noël et du printemps. Je n'avais pas le choix. J'ai entamé des poursuites en recours collectif parce qu'on m'avait forcée à me battre pour obtenir une indemnisation.

Je tiens aussi à vous exprimer ma sincère reconnaissance pour défendre mon droit à l'indemnisation alors que je suis au plus bas.

Si vous voulez vraiment me représenter à Ottawa, je vous en prie, continuez de faire valoir le droit à l'indemnisation de TOUTES les victimes de l'hépatite C.

Et si vous avez l'occasion de parler à [au ministre de la Santé], demandez-lui, je vous prie, d'expliquer à mes enfants pourquoi la vie de leur mère n'est pas considérée aussi précieuse que celle d'une autre personne.

• (1250)

Hier soir, j'ai parlé par téléphone d'Ottawa à cette jeune mère. Même si elle a accepté que je lise cette lettre, car c'est une cause qui me tient à coeur et que j'estime que cette lettre exprime ce que tant de victimes, des dizaines de milliers de victimes, elle m'a demandé de garder l'anonymat par respect pour la vie privée de ses enfants.

Je sais que mes deux adjoints à Fort St. John suivent ce débat aujourd'hui. Il semble que chaque jour, des gens comme l'auteur de cette lettre, des victimes innocentes, se mettent en rapport avec eux, par téléphone, par fax ou par courrier électronique et passent les voir au bureau de ma circonscription. Comme moi, ils ne peuvent rien faire pour les aider. Ils les écoutent d'une oreille compatissante et j'essaie de me faire leur porte-parole à Ottawa. À part cela, nous ne pouvons pas faire grand-chose pour apaiser leurs souffrances.

Ce sont en réalité les députés de l'autre côté de la Chambre qui peuvent faire quelque chose. C'est au ministre de la Santé et au premier ministre de le faire. Lorsque cette motion demandant l'indemnisation de toutes les personnes qui ont contracté cette terrible maladie après avoir reçu du sang contaminé sera mise aux voix, c'est aux simples députés libéraux de briser les rangs et de voter selon leur conscience. De grâce, votez en faveur de ces victimes.

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Prince George—Peace River pour son excellent discours. Il a tout à fait raison en ce qui concerne le secrétaire parlementaire du premier ministre qui est à la Chambre.

Je voudrais simplement dire ceci. Cela fait ressortir ce qu'il y a de pire chez les députés lorsqu'ils ne peuvent voter librement sur une question sur laquelle ils devraient se prononcer seulement selon leur âme et conscience. Le député de Prince George—Peace River le sait, mais je veux rappeler aux Canadiens que, lorsqu'il était membre du comité de la santé, en 1993, le secrétaire parlementaire a rédigé un rapport dissident recommandant qu'on fasse enquête sur le scandale du sang contaminé. Cela a été fait. Le juge Krever a fait rapport et maintenant, le secrétaire parlementaire rejette ce qu'il a lui-même réclamé.

Je suppose qu'on pourrait dire qu'il se renie entièrement. Le secrétaire parlementaire s'est renié entièrement dans ce cas-ci. Malheureusement, c'est parce que le premier ministre a beaucoup d'emprise sur lui. En effet, il est secrétaire parlementaire du premier ministre. Malheureusement, il y a seulement deux députés qui se sont présentés aujourd'hui pour discuter de cette question, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, qui est soumis à l'emprise de son ministre, et le secrétaire parlementaire du premier ministre.

Je voudrais que le député de Prince George—Peace River nous parle de la présence de ces deux députés et de cette défense inadmissible de l'indéfendable. Le député pourrait peut-être nous dire ce qu'il en pense.

• (1255)

**M. Rey D. Pagtakhan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ne croyez-vous pas qu'il convient davantage que la personne à laquelle on fait allusion dans la question réponde?

**Le vice-président:** Je pense que le député sait que, durant la période des questions ou observations, ces dernières sont censées porter sur le discours du député qui vient d'intervenir. Je pense que, dans ce cas-ci, le député de Charlotte a, en toute déférence, fait allusion au discours du député de Prince George—Bulkley Valley.

Bien sûr, malheureusement pour lui, le secrétaire parlementaire a fait l'objet des deux discours.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, malheureusement, le député a tout à fait raison. Des questions comme celle-ci et des débats comme celui d'aujourd'hui font ressortir le pire chez certains députés. Je suppose que pour contrebalancer les choses, cela fait ressortir le meilleur chez certains autres.

On peut voir clairement aujourd'hui, d'après les observations formulées dans les discours, dont certains étaient remarquables, quelle est la position des gens dans ce dossier.

Le gouvernement peut continuer à faire preuve d'hypocrisie comme il l'a fait dans le passé. Il peut s'en tenir fermement à cette position voulant qu'il y ait deux catégories de victimes du sang contaminé ou il peut faire ce qui s'impose. Le gouvernement a l'occasion de redresser les torts causés.

*Les crédits*

Dans son discours, l'honorable secrétaire parlementaire du premier ministre a laissé entendre qu'il était prématuré d'indemniser toutes les victimes de l'hépatite C qui ont contracté la maladie à cause du sang contaminé. C'est ce qu'il a déclaré non pas une fois, mais bien à deux ou trois reprises durant son exposé. Je voudrais qu'il aille rencontrer ces victimes et leur dise en face que c'est prématuré.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son excellent discours.

Le nouveau sous-ministre de la Santé sera apparemment M. David Dodge. Il a déclaré qu'il y a des choses plus importantes que l'argent. Ne reconnaît-il pas que le gouvernement a, de toute évidence, réduit toute la question de l'indemnisation à une affaire de ressources et d'argent?

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, je remercie mes deux collègues de leurs aimables propos au sujet de mon allocution, mais je signale que presque tout mon discours a consisté à citer la lettre d'une jeune mère de ma circonscription. C'est elle qui mérite des félicitations et non pas moi.

Le député a tout à fait raison. L'article que j'ai signé dans un journal de ma circonscription dénonçait le fait que le gouvernement réussit à trouver des millions de dollars pour faire oublier son ineptie.

Le gouvernement a, par exemple, pu trouver 500 millions de dollars pour compenser l'annulation du contrat d'achat d'hélicoptères EH-101, 60 millions à la suite de la décision catégorique rendue dans le cas de l'annulation du contrat de l'aéroport Pearson et deux millions pour payer les frais judiciaires d'un ancien premier ministre contre qui il avait lancé une chasse aux sorcières.

L'opposition et la population en général peuvent trouver de multiples cas où le gouvernement a réussi à trouver des centaines de millions de dollars, mais il ne trouve pas d'argent pour indemniser toutes les victimes. Craint-il de créer un précédent? Le gouvernement doit faire ce qu'il est juste de faire.

**M. Rey D. Pagtakhan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre, dans l'intérêt de l'équité et de la justice. Monsieur le Président, puisque les députés d'en face ont parlé de moi, pourraient-ils me donner deux minutes pour répondre à leurs questions?

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement?

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Je regrette, le consentement est refusé. Cela met un terme au rappel au Règlement.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que vous vous prononciez sur ces rappels au Règlement bidons, y compris le mien.

**Le vice-président:** J'ai toujours pris soin de me prononcer après avoir entendu la teneur d'un rappel au Règlement, bidon ou pas. Le secrétaire parlementaire tente de faire ce que le député vient lui-même de faire, c'est-à-dire intervenir dans le débat sous le couvert d'un rappel au Règlement.

• (1300)

En toute justice pour les députés, la présidence tient à leur permettre d'exprimer leurs points de vue afin de voir, avant de prendre une décision, si leurs interventions sont justifiées. De toute évidence, le rappel au Règlement n'était pas justifié dans l'un et l'autre cas. Le député a cependant demandé le consentement de la Chambre, qui l'a refusé. C'est juste. Voilà.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, au nom des électeurs de Saanich—Gulf Islands, je voudrais me prononcer sur la question très importante qu'a soulevée mon collègue, le député de MacLeod.

J'ai suivi le débat depuis mon bureau. Beaucoup de témoignages poignants ont été entendus. Certes, il est très important qu'on y prête une oreille attentive, mais il faut également être à l'écoute de notre conscience, de nos électeurs, et faire ce que doit.

J'ai apporté des lettres pour alimenter le débat, mais je voudrais d'abord insister sur la conduite à adopter. Je suis frustré par l'attitude que le gouvernement adopte dans ce dossier.

Voici une citation tirée d'un article paru dans le *Toronto Star* du 23 avril. Ça illustre bien le genre de tactiques auxquelles le premier ministre s'est abaissé dans ce débat—je dis bien «s'est abaissé». Voici ce qu'on y lit: «Le premier ministre a déclaré qu'un vote sur une motion présentée par le Parti réformiste est prévu pour le début de la semaine prochaine. Il s'agira d'un vote de confiance à l'égard du gouvernement.» Il se présente ici massue en mains. Il dit à tous ses députés d'arrière-ban qu'ils ont intérêt à suivre la consigne au moment du vote.

Le gouvernement a décidé que ce serait un vote soumis à la discipline de parti. Cette information, je la tiens d'un député libéral. Un vote soumis à la discipline de parti, ça revient à tout mettre en oeuvre pour que chacun des députés vote avec le gouvernement. Vous ne verrez pas un seul député de ce côté-là voter contre, je pense. Quelques-uns d'entre eux auront de courage de ne pas se présenter à la Chambre.

Quand on force des députés à voter contre les souhaits de leurs électeurs et contre ce que dicte leur conscience, quand on ordonne—je dis bien «ordonne» et non pas «suggère»—de voter dans tel ou tel sens, voilà qui s'appelle une dictature. Or, c'est précisément l'attitude que le premier ministre adopte dans ce dossier. Il ordonne à ses députés de suivre le gouvernement.

C'est ironique et c'est une pure coïncidence. Où le premier ministre sera-t-il au moment du vote? Où se trouvera-t-il mardi

*Les crédits*

prochain Il sera à Cuba. N'est-ce pas un peu ironique Le premier ministre se trouvera à Cuba et il dictera à ses députés la façon dont ils doivent voter.

Je sais bien que le premier ministre croit à la démocratie. Il nous l'a lui-même souligné et je crois qu'il est sincère. Mais sa vision dans ce dossier est si étroite qu'il ne se rend même pas compte de l'énormité de ce qu'il impose.

Nous avons entendu certains libéraux d'arrière-ban manifester leur frustration face au gouvernement. Il est tout à fait inadmissible que le gouvernement mette toute la pression et joue à tout va sur cette question. L'obligation d'obéir à la ligne dictée par le premier ministre va à l'encontre de tous les principes démocratiques, de la conscience morale et des désirs des électeurs. Tout cela est tout à fait inadmissible. Tous ces députés devront vivre avec leur conscience, tout comme le premier ministre d'ailleurs.

Passons maintenant à la question des victimes de l'hépatite C. J'aimerais citer un extrait des recommandations du juge Krever:

Jusqu'ici, le traitement que nous avons réservé aux victimes de préjudices liés au sang n'a pas été équitable [. . .]. On ne saurait, à mon avis, justifier l'indemnisation de certaines victimes dans le besoin et la refuser à d'autres.

Peut-on être plus clair

Je sais qu'il y a cette date arbitraire qui a été établie. D'après ce que j'ai lu, il existait déjà une épreuve de dépistage. J'ai entendu certains députés d'en face dire que les États-Unis n'ont pas eu recours à cette épreuve avant 1986. J'aimerais bien qu'on me dise depuis quand, particulièrement en ce qui touche notre système de soins de santé, nous devons marcher dans les traces des États-Unis. Nous pouvons prendre nos propres décisions. C'est l'un des pires arguments que j'aie entendu et cela prouve bien que le gouvernement est à court d'excuses.

● (1305)

Je vais lire des passages d'une lettre. Je ne lirai pas la lettre toute entière car je n'ai pas le temps. Une de mes électrices, M<sup>me</sup> Betty Back, de Victoria, m'a écrit cette lettre. En 1997, la Croix Rouge lui a appris qu'elle était atteinte de l'hépatite C. Elle écrit: «Ce fut un choc car je ne savais pas que j'avais été transfusée.» À la suite de complications subséquentes à une opération à la hanche, M<sup>me</sup> Back a dû subir de nombreuses interventions entre 1983 et 1997. Elle fait remarquer qu'elle n'a aucune idée du moment où elle a été infectée. Elle n'a aucune idée du moment où on lui a injecté du sang contaminé, absolument aucune.

Je la cite à nouveau: «Je ne sais pas ce que notre gouvernement se propose de faire. Il ne devrait pas y avoir de directives pour déterminer si une personne a été infectée dans les années 70, 80 ou 90. Je suis atteinte de l'hépatite C et j'ai été infectée par une transfusion de sang. Il n'y a pas de guérison possible. Les transfusions sont censées sauver des vies, pas tuer, et pourtant elles tuent. Personne ne devrait être l'objet de discrimination.» C'est exactement ce que fait le

gouvernement, il l'exclut. Il est impossible de prouver quand elle a contracté l'hépatite C.

Son argument est l'objet de notre débat. On ne peut pas imposer une limite arbitraire. Nous savons que des tests existaient. Nous en avons la preuve. Au cours de mes recherches, j'ai trouvé plusieurs dates différentes. Il y a toutes sortes de dates. Ma conclusion est qu'au début des années 80, au moins en 1980 ou 1981, des tests existaient, cela ne fait aucun doute, et qu'il y en avait même avant ça.

Les quatre partis de l'opposition ont décidé de ne pas faire de politique avec cette question. Ces députés, qui viennent des quatre coins du pays, font ce qui est juste. Je sais qu'il y a des députés de l'autre côté qui aimeraient bien faire de même, mais évidemment, le premier ministre leur impose sa volonté. Ils ont reçu des ordres. Je vois des sourires entendus. À mes yeux, ce fait est plus grave que la question que nous sommes en train de débattre. Aujourd'hui, j'ai parlé à un député qui m'a expliqué le genre d'instructions qu'ils avaient reçues. Le premier ministre est inquiet. Il traite toute l'affaire comme un vote de confiance.

Parlons-en. Je conviens avec le premier ministre que c'est un vote de confiance, mais pas au sens où il l'entend. Je ne laisse pas entendre par là que le gouvernement risque de tomber. Il s'agit d'un vote qui influencera la confiance des Canadiens et le premier ministre a l'occasion de faire ce qui est juste. Il n'est jamais trop tard pour redresser un tort. Le premier ministre pourrait venir à la Chambre aujourd'hui et dire: «Nous avons pris une mauvaise décision et nous allons la modifier.» J'espère que c'est ce qu'il va faire.

J'espère que le premier ministre suit ce débat et qu'il écoute les arguments. S'il écoute, je suis sûr qu'il n'aura pas le choix. Je ne vois pas comment quelqu'un qui suit ce débat pourrait faire autrement que de corriger cette erreur. C'est pour lui la seule façon de se gagner la confiance des Canadiens. Car c'est bien de confiance dont il s'agit.

Les Canadiens sont en train de perdre confiance dans ce gouvernement. Cela est dû non seulement à l'hépatite C et au refus du gouvernement d'indemniser certaines victimes, contrairement à ce qu'il devrait faire en son âme et conscience, mais également à son manque de respect pour la démocratie. Si le premier ministre continue à diriger un gouvernement qui dicte au lieu de permettre aux ministériels de représenter leurs électeurs, ils vont recevoir des appels tout le week-end.

Je demande au gouvernement de revenir sur sa décision. Je demande au premier ministre de prendre la décision qui s'impose afin que nous puissions l'assurer de notre appui dans ce dossier.

**M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une brève observation. Permettez-moi, encore une fois, de faire un peu de lumière sur les questions dont nous parlons aujourd'hui. Je suis persuadé que les membres du public qui nous regardent ne trouveront pas ces querelles et ces questions amèrement partisanes bien utiles ou productives dans les circonstances. Je suppose que l'on peut se demander si,

*Les crédits*

dans les partis qui votent en bloc, les députés sont convaincus ou contraints de voter d'une certaine façon. Je ne pense pas que cela aide beaucoup le débat.

• (1310)

Ce qu'il serait utile de comprendre c'est que toutes les victimes ont accès au filet de sécurité sociale qui existe et a été amélioré pour tout le monde. Je pense en particulier aux services médicaux additionnels accordés à toutes les victimes. Deuxièmement, il y a le volet invalidité du Régime de pensions du Canada qui répond aux besoins les plus urgents et les plus immédiats. Troisièmement, il y a toujours la procédure que j'ai mentionnée plus tôt, qui n'a été ni abrogée, ni limitée, ni rejetée, et c'est la possibilité pour toutes les victimes et leur famille, individuellement ou collectivement, d'intenter des poursuites devant les tribunaux.

Aucun de ces recours n'a été restreint ou réduit. Il est important dans ce débat de garder cela à l'esprit.

**M. Peter Stoffer:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé est encore en train de pérorer et de s'égarer au lieu de poser une question précise.

**Le vice-président:** À l'ordre. Je sais que le député faisait son rappel au Règlement avec de bonnes intentions, mais la réalité c'est que c'est une période de questions et d'observations. Le secrétaire parlementaire fait des observations, rien ne l'oblige à poser une question lors de cette période. Même si je comprends le raisonnement du député, je dois dire en toute justice que le secrétaire parlementaire peut terminer ses observations.

Je suis bien prêt à partager les cinq minutes de la période de questions et d'observations, mais lorsqu'elle a commencé, un seul député s'est levé, le secrétaire parlementaire. Je lui donne donc la parole et je lui demanderai de conclure en temps opportun.

**M. Joseph Volpe:** Je le répète, monsieur le Président, il importe que tous les députés qui veulent faire avancer le débat et renseigner nos auditeurs de préciser les aspects auxquels ils trouvent à redire dans les mesures que j'ai décrites et qui sont à la disposition de toutes les personnes infectées.

J'ai rappelé que les recours judiciaires demeuraient et que personne n'entendait limiter ces droits, qui restent entiers. Deuxièmement, les mesures sociales que nous avons travaillé si fort à consolider, restructurer et garantir sont à la disposition de tous et seront mêmes bonifiées dans ces cas. Troisièmement, il y a un autre élément très précis, soit l'assurance-invalidité du RPC qui répondra aux besoins les plus urgents et les plus immédiats de ceux qui choisissent la première option.

Je rappelle aux députés que notre offre est l'aboutissement de longs débats entre toutes les parties intéressées et qu'elle doit en fin de compte être confirmée par un arbitre indépendant, soit les tribunaux.

Si les députés d'en face s'opposent à ce que des gens prennent une initiative, ils devraient, dans un esprit de coopération, afin de résoudre le problème le plus urgent—qui concerne la période pendant laquelle les gouvernements auraient pu agir autrement et ne l'ont pas fait—, préciser leurs objections plutôt que de se lancer dans des élucubrations sur le sort de motions de procédure à la Chambre.

**M. Gary Lunn:** Monsieur le Président, je vais répondre aux points soulevés par mon collègue d'en face.

Pour commencer, il a dit que nous faisons l'objet de coercitions. Si vous croyez cela, vous devriez aller parler à votre premier ministre, et nous aurons. . .

**Le vice-président:** À l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

**M. Gary Lunn:** Monsieur le Président, je m'en excuse.

C'était ce que je disais dans un premier temps. Il a aussi laissé entendre qu'il y avait de l'argent disponible. Il veut dire que nous devrions nous décharger de cette responsabilité sur les provinces. Encore une fois, le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités.

Ce qui est pour moi le plus renversant, le député laisse entendre que les victimes innocentes qui ont reçu du sang contaminé en raison de la négligence du gouvernement devraient s'adresser aux tribunaux pour obtenir un règlement. Le gouvernement est prêt à dépenser des millions pour défendre sa position devant les tribunaux. Je trouve cela tout à fait incroyable. Pourquoi ne pas indemniser ces victimes?

• (1315)

Il a déjà été admis que c'était de leur faute. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement reconnaissait que des gens avaient subi un préjudice. Il l'a admis, mais il veut aller devant les tribunaux. Selon le député, c'est à eux qu'il incombe de décider de ce qui est juste. C'est aux tribunaux de trancher.

J'ai peine à croire que le secrétaire parlementaire préconise une telle solution. Il est tout à fait incroyable qu'il donne à entendre que les victimes doivent s'adresser aux tribunaux. C'est honteux.

**Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, avec votre permission, je partagerai le temps dont je dispose avec le député de Brossard—La Prairie.

Le ministre fédéral de la Santé et les ministres responsables de la santé dans toutes les provinces et les territoires ont eu à prendre une des décisions les plus difficiles à prendre pour des titulaires de charges publiques. Les députés de l'opposition devraient souhaiter n'avoir jamais à prendre une telle décision. Les ministres ont dû regarder droit dans les yeux les gens à qui l'hépatite C a été transmise par le système du sang avant 1986 et leur dire: «Vous ne

*Les crédits*

recevrez pas d'indemnisation pour vos souffrances et pour les souffrances de vos familles.»

Seront indemnisées, les personnes qui ont contracté la maladie à une époque où le système du sang aurait pu agir différemment. Les gouvernements ne pouvaient pas protéger les gens qui ont reçu du sang contaminé par le virus de l'hépatite C avant 1986, pas plus qu'ils ne pourraient protéger le très petit nombre de personnes qui, par exemple, ignorent qu'elles sont allergiques aux anesthésiques et meurent sur la table d'opération.

Le Parti réformiste a déclaré que le ministre de la Santé a pris sa décision parce qu'il ne se souciait pas de la souffrance humaine. Le Parti réformiste a voulu faire croire que le ministre de la Santé n'éprouvait aucune sympathie pour tous les gens qui sont atteints de l'hépatite C.

C'est pourtant le Parti réformiste qui préconise la mise en place d'un système de santé à deux niveaux: un système pour les riches et un autre pour les Canadiens à faible et à moyen revenus.

N'oublions pas non plus que c'est le chef du Parti réformiste qui a qualifié les groupes qui représentent les femmes battues de «groupes d'intérêt spéciaux» et a refusé de les rencontrer.

Ce sont ces gens-là qui remettent en question l'intégrité et la capacité de compassion de l'un des êtres humains les plus dignes de ce nom à la Chambre des communes, le ministre de la Santé. C'est une autre cruelle ironie dans le contexte de ces événements tragiques.

Je suis désolée du ton partisan de mes observations, mais l'une des choses qui me met le plus mal à l'aise dans ce débat, c'est l'opportunisme politique de certains réformistes dans cette affaire. Nous sympathisons tout à fait avec les personnes qui ont contracté l'hépatite C avant 1986, mais nous devons reconnaître que les gouvernements ne peuvent pas indemniser toutes les personnes qui ont subi des torts.

Comme bien d'autres Canadiens, j'ai confiance dans le système de soins de santé du Canada. Je suis sûre que les médecins, les infirmières et les autres professionnels de la santé ont une bonne formation et qu'ils feront tout ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont aujourd'hui. Cependant, quand je vais à l'hôpital, j'y vais en sachant que rien n'est garanti à 100 p. 100.

En 1977, j'ai subi une césarienne et j'ai eu un beau bébé. Je me suis trouvée en état de choc, j'ai perdu beaucoup de sang, et on m'a donné le choix entre recevoir une transfusion de sang ou une infusion de fer. J'étais consciente et assez cohérente pour pouvoir bénéficier d'une infusion de fer, mais si j'avais été inconsciente, c'était la transfusion qui m'attendait. J'ai vécu jusqu'à aujourd'hui et j'ai pu voir ma fille grandir. La technologie médicale, à l'époque, ne pouvait pas déterminer si le sang était dangereux ou non, mais j'aurais été heureuse de profiter des 21 années de vie supplémentaires. C'est le risque que nous courons tous quand nous faisons soigner pour quelque chose de grave à l'hôpital.

Toute la question de l'indemnisation pour les torts causés par le système de soins de santé est complexe. Elle nécessite un débat approfondi. Les décisions que nous prenons aujourd'hui concernant l'hépatite C auront des conséquences graves pour l'avenir du système de santé publique du Canada. Quand le gouvernement doit-il être tenu responsable des maladies des Canadiens? Pour ce faire, il doit y avoir un lien direct entre les torts subis et l'inaction des gouvernements.

Les tests de détection de l'hépatite C n'ont été utilisés au Canada que sept ans après l'apparition sur le marché d'un test fiable, disponible et utilisé aux États-Unis. L'indemnisation offerte est une forme de reconnaissance de la responsabilité qu'assume le gouvernement pour n'avoir pas pris les mesures qui s'imposaient à l'époque.

• (1320)

Les gouvernements ne peuvent pas protéger les Canadiens contre des infections qu'ils ne sont pas en mesure de déceler. Par conséquent, les gouvernements ne peuvent pas accepter d'assumer une responsabilité financière lorsque ces personnes viennent à souffrir de maladies inconnues et insidieuses.

Que peut faire le gouvernement pour les victimes innocentes? Il peut leur offrir les meilleurs soins de santé possible. Il peut investir davantage dans la recherche médicale, afin d'aider les victimes, mais aussi d'éviter qu'une tragédie comme celle-ci ne se répète.

C'est pourquoi j'ai félicité le ministre des Finances lorsqu'il a accru les fonds accordés au Conseil de recherches médicales.

Je voudrais saisir cette occasion pour encourager les ministres de la Santé fédéral et provinciaux à mettre en oeuvre les initiatives d'assurance-médicaments, de sorte que ceux qui souffrent de l'hépatite C et d'autres maladies n'aient pas à s'inquiéter du coût des médicaments qui les aideront à supporter leurs maladies.

Comme je l'ai dit plus tôt dans mes observations, j'espère que le Parti réformiste, qui parraine cette motion, continuera sur sa lancée. J'espère que les réformistes reconnaîtront maintenant que les Canadiens tombent parfois malades sans qu'ils y soient pour quelque chose. Ils ont alors besoin des meilleurs soins possibles, peu importe leur capacité de payer. J'espère que le Parti réformiste se joindra à moi pour encourager le gouvernement à veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des médicaments d'ordonnance abordables.

En terminant, bien des députés de l'opposition officielle ont dit qu'ils s'étaient entretenus directement avec des Canadiens infectés par l'hépatite C et leurs familles. J'ai également parlé avec des victimes de cette tragédie. Certaines personnes avec lesquelles je me suis entretenue ne seront pas indemnisées, car elles ont été infectées avant 1986 ou après 1990. Je ressens une vive compassion pour elles. Lorsque je parle aux parents des enfants qui sont malades, je ne peux m'empêcher de songer à mes propres enfants. Cependant, en tant que législateur et ministériel, je sais que nous devons prendre une décision qui soit juste et dans l'intérêt de tous les Canadiens. La décision qu'ont prise les ministres de la Santé de

*Les crédits*

tous les gouvernements représentant quatre partis politiques est bonne et appropriée. Elle tient compte d'une période au cours de laquelle on aurait pu agir pour réduire le nombre des infections, mais on ne l'a pas fait.

À ceux qui ne seront pas indemnisés, nous devons offrir, comme à tous les autres Canadiens, des soins de santé universels et accessibles, et nous engager à déployer constamment des efforts pour trouver d'autres moyens nouveaux et meilleurs d'assurer les soins de santé de façon plus efficace et plus rentable.

Que le vote soit libre ou imposé par les whips, j'ai la conscience claire.

J'ai hâte à la tenue du vote, mardi. Je n'aurai pas de mal à appuyer la décision de notre ministre de la Santé et celles des ministres de la Santé de tout le pays.

Notre ministre de la Santé a plus d'intégrité et de conscience que tous les députés de l'opposition. Je n'ai aucune hésitation à appuyer sa décision.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, la députée a déclaré que nous avons proposé cette motion pour des motifs de partisanerie. Il est rare qu'une question fasse l'unanimité parmi les députés de l'opposition. Par conséquent, je voudrais lui poser une question. Puisqu'elle prétend que j'agis pour des motifs de partisanerie, que pense-t-elle des autres députés de l'opposition qui ont réclamé à l'unanimité la tenue d'un vote libre sur cette motion, pas d'un vote de confiance, mais bien d'un vote qui permettrait aux députés de laisser parler leur cœur, au lieu d'un vote régi par la discipline de parti? Que pense-t-elle de tout cela?

**Mme Carolyn Parrish:** Madame la Présidente, je suis ravi qu'on me pose la question. Au fil des ans, on peut observer le comportement des partis lorsqu'ils siègent dans l'opposition et lorsqu'ils sont au pouvoir. Lorsqu'un parti est au pouvoir, il doit prendre des décisions difficiles en fonction des intérêts supérieurs de la population du Canada.

Quand un parti est dans l'opposition, il a la critique très facile. C'est très facile d'agiter un drapeau et de se porter au secours de personnes qui se disent opprimées. Toutefois, le parti au pouvoir a la grande responsabilité de prendre les bonnes décisions, en fonction de tous les renseignements mis à sa disposition, de sa capacité de livrer la marchandise et de ce qu'il perçoit comme les intérêts supérieurs des Canadiens.

Il est en fait très agréable de siéger dans l'opposition lorsqu'une question controversée est abordée, parce qu'on n'a pas à prendre toutes ces décisions difficiles. Il suffit simplement d'y réagir.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a déclaré un peu plus tôt que les victimes inadmissibles au programme d'indemnisation pouvaient toujours demander des prestations d'invalidité du RPC. De toute évidence, il y a très peu de gens dans sa circonscription qui se battent pour des questions relatives au RPC.

• (1325)

Je voudrais poser une question à sa collègue, que je félicite pour la naissance de son magnifique poupon l'an dernier.

Si le gouvernement n'est pas disposé à indemniser les 40 000 personnes inadmissibles au programme d'indemnisation, leur recommande-t-elle, à l'instar de son secrétaire parlementaire, de demander des prestations du RPC? Est-ce la solution qu'elle leur recommande?

**Mme Carolyn Parrish:** Monsieur le Président, je ne veux pas m'engager dans des considérations personnelles, mais j'ai 51 ans. Si j'avais eu un bébé l'année dernière, cela aurait vraiment constitué un exploit de la médecine. Pour plus de précisions, je dirai que je ne suis pas une superfemme; j'ai eu ce bébé il y a 21 ans et c'est une charmante enfant.

J'ai foi dans le système médical de notre pays et dans son système de bons soins médicaux; nous avons un régime d'assurance-maladie de premier ordre au Canada. Pour les personnes qui n'auront pas été indemnisées, j'espère sincèrement que tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral consacreront autant d'argent que possible à la recherche en matière de traitements comme on l'indiquait dans le dernier budget. Nous devons continuer de rendre le régime d'assurance-maladie accessible à tous sans égard à leur situation économique. Nous devons aussi accorder une attention toute spéciale aux malades souffrant d'hépatite C pour veiller à ce qu'ils disposent des meilleurs médicaments. Nous devrions être en communication constante avec les sociétés pharmaceutiques et les encourager à faire du mieux qu'elles peuvent.

Je crois que le Canada dispose déjà d'un bon système. En exerçant un peu plus de vigilance, nous pouvons veiller à ce que personne ne souffre à cause d'un manque de fonds ou d'un manque d'accès aux soins médicaux.

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, je tiens simplement à rappeler à la députée que la responsabilité à l'égard de la sécurité du système de distribution des produits sanguins incombe totalement et absolument au ministre fédéral de la Santé.

Compte tenu de ce fait, lors des échanges de questions et de réponses survenus à ce sujet à la Chambre depuis plusieurs mois, le ministre n'a cessé de répéter qu'il ne voulait pas que ces victimes innocentes aient à recourir à de longues et coûteuses actions en justice à cet égard. Il a dit qu'il voulait pouvoir leur offrir un régime d'indemnisation humanitaire et équitable.

Comment la députée peut-elle concilier ces intentions avec ce que son parti veut faire? Mardi, le premier ministre faisait claquer le fouet, faisait montre d'autoritarisme en forçant ses députés à appuyer une mesure qu'ils sentent bien au fond de leur cœur ne pas pouvoir appuyer. Les libéraux n'ont-ils pas ravalé leur conscience sur cette question d'indemnisation?

**Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, cette juxtaposition des idées est intéressante. Je dois réfléchir un instant pour savoir quelle réponse le député attend de moi. Il veut probablement que je parle du principe qui sous-tend le vote de parti.



*Les crédits*

Le ministre de la Santé a présenté la politique du gouvernement. Il n'est pas rare que le gouvernement se prononce sur une politique gouvernementale au moyen d'un vote de parti. Les députés réformistes exagèrent beaucoup quand ils parlent du mécontentement des simples députés libéraux.

Je représente le caucus de l'Ontario qui comprend 101 membres. En gros, nous sommes tous d'accord avec la décision. Je suis certaine que nous serons tous à la Chambre mardi pour voter avec le gouvernement, parce que c'est la chose appropriée à faire; cela n'a rien à voir avec un vote de parti.

[Français]

**M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont annoncé la formule qu'ils avaient retenue pour aider les victimes de l'hépatite C, ils ne l'ont pas fait à la légère. Ils y ont beaucoup réfléchi. Ils se sont penchés sur les implications morales, systémiques et humaines, mais c'est seulement après une réflexion très profonde qu'ils en sont arrivés à une conclusion. Et il y avait effectivement beaucoup d'éléments à prendre en considération.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, malheureusement, nous n'en savons pas encore assez sur l'hépatite C. Même si le monde scientifique fait tout son possible pour apprendre, apprendre et apprendre toujours davantage, nous en sommes encore à l'étape où nous ne pouvons même pas prévoir avec certitude comment une personne infectée peut réagir.

• (1330)

Nous savons que l'hépatite C est très différente du VIH, même si les deux sont transmissibles par le sang. Ceux qui ont l'hépatite C ne sont pas condamnés à mort, et de nombreuses personnes continuent à vivre une vie tout à fait normale, complètement fonctionnelle, sans ressentir aucun effet débilant.

Donc, même si nous pouvons maintenant identifier le virus beaucoup mieux qu'avant, les tests de dépistage s'améliorent de jour en jour, ce qui se traduit par un système d'approvisionnement en sang de plus en plus sûr. Mais nous cherchons toujours à en apprendre davantage.

Nous avons regardé les autres pays pour voir si nous pouvions en tirer des leçons. Nous avons examiné ce qu'ils ont pu faire pour régler les problèmes de l'hépatite C causés par leur propre système d'approvisionnement en sang. Nous n'avons pas appris grand-chose finalement.

Nous avons découvert que même si la plupart des pays avaient pris des décisions semblables dans des circonstances similaires, avec le résultat tragique que nous connaissons, la plupart n'ont pas entrepris la même démarche que nous. Au Canada, nous avons agi pour éviter aux gens d'ici les torts que nous pouvions leur éviter, et nous l'avons fait avec précaution, en tenant compte de tous les enjeux.

Certains ont récemment comparé le Canada à d'autres pays pour ce qui est de la façon dont il a abordé le problème de l'hépatite C. Je parle en particulier de l'Irlande. Ces dernières années, l'Irlande a

mis en oeuvre sa propre formule pour aider les personnes contaminées avec l'hépatite C.

Des fonctionnaires de Santé Canada se sont rendus sur place en Irlande pour examiner la manière de procéder, pour comprendre pourquoi et comment on y avait adopté cette formule. Nous avons découvert que la formule irlandaise, c'est exactement cela, une formule adaptée aux circonstances très particulières qui existent en Irlande, mais qui ne s'applique pas au Canada.

L'établissement du Tribunal de l'hépatite C en Irlande a été amené par l'infection, au cours des années 1970, d'environ 1 500 jeunes mères à qui on avait donné des produits sanguins appelés anti-D qui avaient été exposés à l'hépatite C, quoique, à l'époque, l'hépatite C n'avait pas encore de nom, puisqu'on l'appelait l'hépatite non A et non B.

L'anti-D était censé traiter les nouvelles mères de façon préventive et il a donc causé du tort, même s'il avait été utilisé sans incident grave pendant un bon bout de temps. La plupart des infections remontent à un unique donneur de plasma, dont il est clair que le sang n'aurait jamais dû être utilisé.

De nombreuses personnes infectées avec l'anti-D ont continué à donner du sang, parce qu'elles n'avaient aucune raison de changer leurs habitudes, ce qui a amené à une plus grande exposition encore par le truchement du système d'approvisionnement en sang.

Ce que nous constatons, c'est qu'un autre système d'approvisionnement en sang dans une autre société a connu ses propres problèmes. Il est vrai que la formule de l'Irlande pour régler ses problèmes d'approvisionnement est particulière, si particulière, d'ailleurs, qu'aucun autre pays n'a choisi de s'en inspirer.

Jugeant nos actions passées à la lumière de ce que nous avons aujourd'hui, nous avons examiné le système du sang que le Canada avait dans les années 1980. Nous avons décidé que différentes mesures auraient pu être prises pour éviter les cas d'hépatite C. Nous avons regardé ce qui s'est fait aux États-Unis, quoique la plupart des autres pays se soient trouvés dans la même situation que le Canada. Je pense que si nous pouvions retourner en arrière, personne n'adopterait la méthode de gestion des risques liés au système du sang qu'a suivie l'Irlande.

L'Irlande a été beaucoup plus lente à adopter des méthodes scientifiques internationales de gestion des risques liés aux systèmes du sang que bien d'autres pays occidentaux ont adoptés, y compris d'ailleurs le Canada.

Bien que l'Irlande n'ait jamais instauré de test de dépistage indirect, le Tribunal d'enquête sur le système du sang de ce pays ne lui a jamais fait de reproche à ce sujet. S'il avait suivi la méthode irlandaise de gestion des risques, le Canada aurait instauré le test spécifique de dépistage de l'hépatite C un an et demi plus tard qu'il ne l'a fait. Les cas d'infection auraient été encore plus nombreux. En fait, c'est précisément ce qui est arrivé en Irlande.

Il faut donc être prudents lorsqu'on cherche des exemples à suivre. Les deux types d'activité gouvernementale, l'intérêt pour la santé et la sécurité par opposition à l'indemnisation des personnes lésées par le système de santé appellent deux types de comparaison très différents. La communauté scientifique diffuse couramment de l'information à l'échelle internationale.

*Les crédits*

• (1335)

Nous aurions pu suivre l'exemple des États-Unis, en 1986, mais nous ne l'avons pas fait, comme la plupart des autres pays d'ailleurs. Normalement, des enjeux comme la santé publique et, plus précisément, la surveillance des maladies et la sécurité, sont abordés dans une perspective tout à fait différente que, par exemple, les soins de santé qui s'appuient habituellement sur une vision nationale.

Il est donc beaucoup plus courant pour un gouvernement national de suivre les modèles scientifiques internationaux mis en pratique que toute autre politique ou initiative émanant des sociétés en particulier qui sont le fruit de leur propre histoire et de leur propre façon de voir les choses.

Nous avons très vite compris qu'il fallait aborder la situation en fonction de la conjoncture au Canada et que nous ne pouvions pas simplement appliquer les politiques d'ailleurs en pensant qu'elles allaient marcher aveuglément ici, chez nous.

Devrions-nous copier directement les politiques et méthodes d'un autre pays, surtout lorsqu'il n'y a aucune garantie qu'elles soient réellement efficaces chez nous?

On entend souvent dire que les programmes sociaux s'exportent mal. La population canadienne continue d'affirmer qu'elle ne veut pas d'un système de soins de santé semblable à celui des États-Unis et le président Clinton a appris par lui-même, il y a quelques années, que le Congrès américain avait des réserves sur un régime de soins de santé universel à payeur unique.

Je dis cela, parce qu'il y a des limites aux genres de comparaison qu'on peut faire entre l'Irlande et le Canada, leur système de soins de santé et leur façon d'aborder les dommages causés par le système du sang. Il est parfois utile de faire des comparaisons internationales mais, le plus souvent, cela ne convient pas.

Lorsque les ministres de la Santé du Canada ont annoncé qu'ils voulaient régler les demandes d'indemnisation des victimes de l'hépatite C, j'ai bien précisé que ce serait une approche raisonnée. Cette approche nous a amenés à nous concentrer sur la période de 1986 à 1990.

Étant donné que l'équité exige que nous ne fassions pas de distinction entre les dommages causés par le système du sang et d'autres types de dommages liés au système de santé pour l'ensemble du système de santé canadien, un problème aussi important que celui-ci mérite d'être débattu sur le fond et, pour être tout à fait franc, je pense que cela ne s'est pas encore fait.

**M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté l'exposé du député de Brossard—La Prairie. Je suis renversé de ce que je viens d'entendre. J'espère que j'ai mal compris.

Il vient de dire qu'une personne qui a contracté l'hépatite C peut vivre normalement. Le comté de Brossard—La Prairie est voisin du mien; il est tout près de mon comté sur la rive sud de Montréal. Dans mon comté, j'ai un ex-directeur, une personne de 6 pieds 1 pouce qui pèse environ 200 livres, qui passe présentement ses journées couché à cause de l'hépatite C.

Je lui demande s'il serait intéressé à venir, la semaine prochaine, dans mon comté, rencontrer cet ex-directeur pour que, si possible, il apprenne quelque chose et qu'il ne vienne pas dire de telles choses.

**M. Jacques Saada:** Monsieur le Président, ce qui est regrettable dans ce genre de débat, c'est lorsqu'on dévie vers du sensationnalisme qui n'a rien à voir avec les principes fondamentaux.

Je n'ai pas dit que personne ne souffrait de l'hépatite C, ni qu'il n'y avait pas de séquelles pour les gens. Je viens de dire à l'instant qu'une partie substantielle des gens victimes de l'hépatite C ne souffriraient pas de séquelles qui les empêcheraient de vivre normalement. J'aimerais qu'on traduise mes paroles de façon concrète et correcte au lieu de vouloir faire du capital politique d'une façon un peu éhontée.

[Traduction]

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Réf.):** Monsieur le Président, c'est une mauvaise journée. Le temps est magnifique à l'extérieur, mais il l'est moins à l'intérieur. Je voudrais me limiter aux faits. Il faut regarder la réalité en face.

Le problème se pose partout au Canada, dans toutes les circonscriptions. Je me demande comment le député réagirait face à la triste et dure réalité. Supposons que deux personnes d'une même ville aient reçu des transfusions de sang la même année. L'une a été infectée par le VIH et l'autre a contracté l'hépatite C. Une de ces victimes sera indemnisée, mais pas l'autre. Dans les deux cas, la maladie a été transmise par le sang, la cause est la même.

Comment les députés d'en face peuvent-ils trancher la question et dire aux Canadiens que la solution ne peut être la même dans les deux cas? Ils devraient voir qu'il y a un problème. Ils refusent de regarder la réalité en face. Ils viennent à la Chambre livrer leur discours préparé à l'avance. Ils respectent la ligne de parti. Ils ne font preuve d'aucune compassion. Ce n'est tout de même pas leur coeur qui leur dicte d'indemniser une victime, mais pas l'autre. Ils ne peuvent répondre à la question. Depuis quatre jours, j'écoute leurs propos sur ce dossier et je constate qu'ils n'ont pas encore répondu à la question.

• (1340)

Le député pourrait-il tenir compte de la dure réalité et me dire comment il réglerait une telle situation?

**M. Jacques Saada:** Monsieur le Président, je crois qu'il y a deux questions à examiner ici. L'une d'elle concerne la responsabilité du gouvernement. . .

**M. Roy Bailey:** Elles concernent toutes deux la responsabilité du gouvernement.

**M. Jacques Saada:** J'aimerais bien avoir la chance de répondre. L'une d'elle concerne la responsabilité du gouvernement à l'égard de ce qui aurait pu être fait mais n'a pas été fait. L'autre est la question plus vaste de la responsabilité sans égard à la faute.

*Les crédits*

Pour ce qui est du premier point, non seulement le ministre de la Santé mais aussi beaucoup de mes collègues ont expliqué à maintes reprises pourquoi les ministres de la Santé d'un bout à l'autre du pays ont accepté de limiter le programme d'indemnisation à la période allant de 1986 à 1990. Pour ce qui est de la responsabilité sans égard à la faute, je renvoie mon collègue à la page 1187 du rapport Krever.

Je vais lire ce qui y est écrit parce que je crois que nous interprétons tous ce passage de façon très douteuse. À la page 1187, le rapport Krever dit simplement ceci:

Je recommande l'instauration d'un système de responsabilité sans égard à la faute pour les préjudices liés au sang.

Un peu plus loin, on peut lire ceci:

Les provinces et les territoires du Canada [non pas le gouvernement fédéral] devraient concevoir des mécanismes législatifs de responsabilité sans faute, qui permettraient d'indemniser de façon rapide et satisfaisante toutes les personnes victimes d'accidents transfusionnels.

Le débat que nous avons aujourd'hui porte sur la question de la responsabilité sans égard à la faute qui, selon le rapport Krever, devrait surtout être débattue au niveau des provinces et des territoires.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, c'est un bien triste jour que celui où nous devons tenir pareil débat à la Chambre parce que le ministre de la Santé a décidé de créer deux catégories de victimes au Canada.

Je renvoie le député aux pages 1187 et 1188 du rapport Krever et je l'invite à lire le passage suivant:

Jusqu'ici, le traitement que nous avons réservé aux victimes de préjudices liés au sang n'a pas été équitable[...]. On ne saurait, à mon avis, justifier l'indemnisation de certaines victimes dans le besoin et la refuser à d'autres.

Je me demande comment les députés du parti ministériel peuvent aujourd'hui prendre la parole et soutenir qu'il doit y avoir deux catégories de victimes: celles qui sont indemnisées et celles qui ne le sont pas. C'est honteux! Je sais que plusieurs personnes atteintes de l'hépatite C écoutent le débat d'aujourd'hui.

Résumons brièvement les arguments que nous avons entendus jusqu'à maintenant aujourd'hui. Les députés du parti ministériel nous ont débité des discours préparés par le ministère, ils ont fait dévier le débat et ils refusent d'aborder la question ou le problème fondamental visé dans la motion, à savoir la nécessité d'indemniser toutes les victimes de l'hépatite C.

Il s'agit d'un sujet dépourvu de toute partialité. Tous les députés des partis d'opposition, qu'ils soient conservateurs, bloquistes, néo-démocrates ou réformistes, s'entendent pour dire que le gouvernement commet une erreur. Les Canadiens le savent. Le gouvernement sait aussi qu'il fait fausse route dans ce dossier. En fait, il n'y a rien de mal à se tromper, pour autant qu'on fasse quelque chose pour corriger son erreur. Si quelqu'un reconnaît avoir fait une erreur et qu'il prend les mesures qui s'imposent, les gens vont l'admirer et le respecter. Cependant, les Canadiens n'auront absolument aucun respect pour quelqu'un qui s'entête à dire qu'il n'y a pas de problème, qui fait dévier le débat et qui refuse de se rallier.

• (1345)

Je voudrais parler plus précisément de la tragédie humaine à laquelle nous assistons et des lettres que certains électeurs de ma circonscription ont pris le temps de m'écrire. Elles relatent l'histoire émouvante de personnes qui ont été touchées par cette tragédie et qui m'ont demandé de rapporter leurs propos à la Chambre afin que le gouvernement écoute leur histoire, qu'il fasse preuve de compassion et qu'il sache ce qui leur est arrivé sans qu'elles aient quelque responsabilité que ce soit à cet égard.

Une de mes électrices, M<sup>me</sup> Laura Stoll, de Maple Ridge, en Colombie-Britannique, m'a écrit ceci:

Je suis heureuse de savoir que le ministre de la Santé est favorable à l'indemnisation des victimes de l'hépatite C. La Commission Krever a demandé que les victimes soient indemnisées, et je suis pleinement d'accord avec elle. Je voudrais vous dire de quelle manière j'ai été infectée par le virus de l'hépatite C.

En 1983, par suite d'un accident de la route, j'ai reçu une transfusion sanguine. Treize ans plus tard, en janvier 1996, j'ai appris que j'étais infectée par le virus de l'hépatite C. Il va sans dire que ce fut un choc terrible.

J'ai maintenant des ecchymoses aux jambes et aux bras, mes vaisseaux sanguins se déchirent, laissant des marques noires et des marques brunes permanentes sur mes jambes. J'ai aussi des enflures et des douleurs aux jambes ainsi que d'autres effets comme des nausées, des étourdissements, des acouphènes et de la fatigue.

Il est difficile de devoir lire cette lettre et partager la douleur de cette électrice de ma circonscription. En guise de conclusion, elle demande au gouvernement d'accorder aux victimes une indemnisation équitable. Initialement, elle a remercié le ministre de la Santé parce qu'il avait annoncé qu'il indemniserait les victimes et qu'elle croyait que toutes les victimes le seraient.

Elle m'a écrit de nouveau le 15 avril quand elle a appris la vérité:

Je suis très bouleversée par la décision annoncée par les ministres de la Santé et selon laquelle seules les victimes contaminées par le virus de l'hépatite C entre les années 1986 et 1990 seraient indemnisées. Ces dates n'ont aucun sens. Elles ont été choisies par les avocats pour établir une cause qui serait des plus facile à gagner.

Ma famille et moi comptons sur vous, M. McNally, pour faire ce qui s'impose et appuyer l'indemnisation de toutes les victimes.»

C'est ce que je me sens obligé de faire. Je dois prendre fermement position à la Chambre en faveur des victimes de l'hépatite C de ma circonscription et du pays tout entier et dénoncer le plan du gouvernement, qui est moralement injustifiable. Mes collègues de tous les partis et moi-même allons faire valoir que le gouvernement a pris une mauvaise décision dans cette affaire. C'est clair comme de l'eau de source.

M<sup>me</sup> Joyce Smith, qui vient de la ville où j'habite, Mission, en Colombie-Britannique, m'écrit ceci:

Je vous écris en mon nom personnel et au nom de tous les habitants de la province et du Canada qui souffrent des effets du sang contaminé. Je travaille à cette lettre depuis plusieurs jours et je sais que vous vous demanderez sans doute pourquoi elle est si longue. J'ai essayé d'être plus brève, mais chaque élément d'information que je partage avec vous est de la plus haute importance. Je prie pour qu'elle vous donne d'une façon ou d'une autre une idée de la mesure dans laquelle ma vie a changé. J'espère qu'elle vous renseignera aussi sur les malheurs que nous vivons tous les jours. Il faut que des changements nous aident à porter le fardeau constant de cette maladie. Nous sommes les innocentes victimes d'un crime dont personne ne veut assumer la responsabilité.

Ma santé ne s'est pas améliorée avec le temps et les pressions financières ont augmenté en même temps que mon revenu diminuait. Nous avons commencé à prendre du retard dans les versements hypothécaires et d'autres engagements financiers. Comme

### *Les crédits*

nous n'avons pas pu assumer l'assurance hypothèque, mon mari devra payer l'hypothèque lorsque je mourrai. J'étais effrayée et le stress était incroyable.

• (1350)

Elle décrit en détails les effets de l'hépatite C et comment cette maladie a changé sa vie et la vie de sa famille. C'est avec beaucoup de courage qu'elle termine en disant ce qu'elle veut faire:

Tout au long de ce bouleversement et en dépit de mon peu d'énergie, je me suis fixé des objectifs et je tiens à faire ma part pour aider autant de victimes possibles de l'hépatite C: dire à tous ceux qui veulent l'entendre que je trouve absolument déplorable qu'on garde ainsi secrètes les décisions qui touchent à notre vie; crier sur tous les toits qu'il est inhumain que des institutions comme la Croix rouge, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial n'assument pas leur part de responsabilité pour ce qui nous est arrivé; profiter le plus possible de chaque instant de ma vie, embrasser mes petits-enfants juste un peu plus longtemps, admirer des arcs-en-ciel et demander pardon pour ce qu'ont fait des gens que je ne comprends pas.

En terminant, je tiens à vous remercier pour le temps précieux et la compréhension que vous apportez à cette affaire. J'aimerais bien avoir de vos nouvelles dans un avenir très prochain. Veuillez ne pas oublier que mon avenir ne sera peut-être pas aussi long que le vôtre.

J'ai écrit à M<sup>me</sup> Smith. Je lui ai assuré que je suis vivement préoccupé par son triste sort et l'inertie du gouvernement sur cette question. Il est bien clair qu'on peut encore faire quelque chose dans cette affaire, que le gouvernement peut changer d'idée et indemniser toutes les victimes de l'hépatite C.

J'ai reçu une autre lettre qui m'a beaucoup bouleversé. Je connais l'auteur de la lettre. C'était un animateur social dans la région où j'ai grandi. J'ai été absolument choqué d'apprendre qu'il est victime lui aussi de l'hépatite C. Il n'a pas avoué son triste sort aux membres de sa famille de peur que cela ne change leur vie.

Ce n'est pas une bonne décision. Le gouvernement ne nous sert que de faibles argumentations et il est temps que les Canadiens appellent leur député, lui disent qu'ils ne sont pas d'accord et exhortent le gouvernement à changer d'idée et à soutenir toutes les victimes de l'hépatite C.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Monsieur le Président, vous êtes probablement fatigué de me voir prendre la parole à répétition, mais je veux féliciter le député de Dewdney—Alouette ainsi que tous ses électeurs et tous les partis à la Chambre qui ont reçu des lettres comme celle qu'il vient de lire.

J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense de la déclaration du député de Brossard—La Prairie voulant que certaines personnes ayant contracté l'hépatite C puissent mener une vie normale. Mon collègue pourrait-il nous donner son opinion sur cette observation ridicule, choquante et cruelle faite par le député libéral?

**M. Grant McNally:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question sur la déclaration ridicule faite par le député d'en face, qui a dit que des personnes souffrant de l'hépatite C peuvent mener une vie normale. C'est peut-être le cas, mais les électeurs qui m'ont écrit m'ont plutôt décrit en détail leur angoisse, leur douleur et les difficultés qu'ils éprouvent à exécuter des tâches

courantes qu'ils pouvaient accomplir sans problème auparavant, comme par exemple se rendre au parc.

Une dame m'a écrit qu'il lui est difficile de sortir de la maison, même pour aller à un endroit situé tout près. Celle-ci se fatigue très rapidement, de sorte qu'une fois rendue à sa destination, elle doit tout de suite rentrer à la maison et se reposer. Il est incroyable que les députés d'en face soient aussi sans coeur et sans pitié, qu'ils ne soient pas plus sensibles au fait que des Canadiens souffrent de l'hépatite C. Les libéraux n'ont pas la décence de compenser ces victimes. Ils s'imaginent que ces personnes mènent une vie normale.

**M. John Nunziata (York-Sud-Weston, Lib.):** Monsieur le Président, en tant qu'ancien libéral, je suis terriblement et profondément déçu par la position qu'adopte le gouvernement. J'ai été membre de ce parti pendant un bon nombre d'années. Il me semble que l'un des sceaux du libéralisme, une des choses qui a permis au Parti libéral de rester au pouvoir aussi longtemps est la compassion à l'égard des personnes défavorisées que ce parti a manifestée pendant tant d'années. C'était un parti qui intervenait en faveur des victimes innocentes. C'était un parti qui croyait en la justice, l'équité et la compassion.

• (1355)

Nous avons maintenant un gouvernement libéral. Je puis dire au premier ministre et aux députés libéraux de l'autre côté que, dans tout le pays, des libéraux me téléphonent pour me dire qu'ils ont honte d'être des libéraux quand ils voient la position adoptée par le gouvernement dans cette affaire.

Le simple fait que le gouvernement force d'innocentes victimes, certaines gravement malades, d'autres mourantes, à entamer des poursuites pour avoir droit à une indemnisation et à un peu de compassion est honteux. J'espère que le premier ministre fera son examen de conscience et se demandera comment il réagirait si un membre de sa famille était une innocente victime du sang contaminé.

Le gouvernement irlandais a montré comment indemniser les victimes innocentes. Il a généreusement indemnisé toutes les victimes de l'hépatite C. Comment se fait-il qu'un petit pays comme l'Irlande puisse faire preuve d'un tel coeur et qu'un pays grand et prospère comme le Canada puisse faire preuve d'un tel manque de coeur lorsqu'il s'agit d'indemniser d'innocentes victimes?

**M. Grant McNally:** Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires et sa question.

Les Irlandais font de toute évidence preuve d'un grand coeur, de compassion et d'intérêt à l'égard de toutes les victimes de cette tragédie dans leur pays. J'aimerais, comme le député, que les Canadiens puissent s'enorgueillir de ce que le gouvernement renverse sa décision, fasse preuve de compassion et de coeur et montre qu'il se soucie de toutes les victimes de cette tragédie.

J'espère sincèrement qu'il pourra le faire.

*Article 31 du Règlement***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS***[Traduction]***LE RACISME**

**M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très inquiet de constater que la Colombie-Britannique est en voie de se transformer en une véritable poudrière à la suite de la nouvelle voulant que cinq membres d'un groupe connu comme le Pouvoir blanc ont été accusés du meurtre de Nirmal Singh Gill survenu en janvier dernier.

Il convient de noter que ce meurtre violent demeure un incident isolé et qu'il ne représente pas l'attitude du grand public envers les minorités. La grande majorité des Canadiens sont des gens pacifiques et tolérants qui ont sans doute été aussi secoués et scandalisés que moi par ce meurtre crapuleux.

Je crains toutefois que ce crime haineux ne soit que la pointe émergée de l'iceberg.

Je demande donc à mes collègues de la Chambre d'appuyer les efforts visant à mettre sur pied un organisme de surveillance qui permettrait de suivre de près les incidents haineux qui se produisent au Canada.

\* \* \*

**LE PROJET DE LOI C-4**

**M. Jake E. Hooppner (Portage—Lisgar, Réf.):** Monsieur le Président, un comité sénatorial a tenu des audiences dans l'Ouest pour entendre les préoccupations des agriculteurs au sujet du projet de loi C-4.

L'un d'entre eux a affirmé que si ce projet de loi se voulait à l'image de la démocratie au pays, ça n'allait pas du tout. Au moment de la Confédération, a-t-il dit, les Canadiens auraient-ils accepté de n'avoir qu'en partie voix au chapitre?

Un autre a affirmé qu'ils avaient du mal à joindre les deux bouts et qu'ils étaient forcés d'accepter du travail à l'extérieur de la ferme et de multiplier les cultures. Ils sont frustrés de voir que la Commission canadienne du blé ne semble rien faire d'autre que de limiter les dégâts.

Le droit de posséder, d'utiliser et d'aliéner toute propriété privée est à la base même de toute société démocratique. La Loi sur la Commission canadienne du blé dans sa forme actuelle viole ce principe fondamental.

Les agriculteurs de l'Ontario auront la possibilité d'exporter du blé directement aux États-Unis. alors... Si on refuse les mêmes libertés économiques aux agriculteurs de l'Ouest, on ne fera qu'alimenter l'opposition et le ressentiment.

\* \* \*

**LA JOURNÉE DU LIVRE AU CANADA**

**Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour

souligner le troisième anniversaire de la Journée du livre au Canada. Cette journée nationale conçue par un auteur canadien de renom, Lawrence Martin, coïncide avec la Journée internationale du livre de l'UNESCO.

• (1400)

Parrainée conjointement par le Writers' Development Trust, un organisme caritatif national qui est voué à la promotion des écrivains canadiens et de l'écriture, le ministère du Patrimoine canadien et le secteur privé, le slogan de cette année est une invitation à offrir un livre, à en acheter un et à en lire un.

Dans ma circonscription, nous célébrerons la Journée du livre au Canada de façon spéciale. Les conseils scolaires d'Ajax et de Whitby ont institué aujourd'hui la Journée du livre au Canada. Je présenterai un livre écrit par un auteur canadien pour enfants à chaque enfant qui naîtra dans ma circonscription aujourd'hui. À 13 heures, j'ai le plaisir d'annoncer que j'ai quatre nouveaux électeurs et que cinq autres s'en viennent.

J'encourage tous les Canadiens à visiter le site Web officiel de la Journée du livre au Canada pour se renseigner sur les manifestations qui sont au programme dans leurs collectivités. J'exhorte tous les Canadiens à offrir un livre, à en acheter un et à en lire un.

\* \* \*

**LES DROITS DE LA PERSONNE**

**M. Deepak Obhrai (Calgary—Est, Réf.):** Monsieur le Président, cette semaine, cinq tenants de la suprématie blanche ont été arrêtés pour avoir battu sauvagement M. Nirmal Singh, le gardien d'un temple Sikh situé à Surrey.

Si les cinq individus sont déclarés coupables, leur peine doit exprimer la répugnance que les Canadiens éprouvent devant cet acte insensé.

L'année 1998 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Si le Canada a fait d'énormes progrès au cours de ces 50 ans, cet incident montre néanmoins que l'heure n'est pas encore au respect de l'humanité de nos concitoyens.

Je suis convaincu que la Chambre toute entière joint sa voix à celle de l'opposition officielle pour faire savoir aux groupes racistes que leurs jours sont comptés. Nous ne tolérerons plus leur haine. Nous n'accepterons plus leur violence.

\* \* \*

**LE MONUMENT AUX ARMÉNIENS**

**Mme Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.):** Monsieur le Président, il y a deux ans, cette Chambre a adopté une motion présentée par le député de Brampton-Centre désignant la semaine du 20 au 27 avril comme la semaine commémorant l'inhumanité de l'être humain envers son prochain.

Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à mes électeurs d'origine arménienne et à tous les membres de la communauté arménienne de Montréal. Je les félicite de leurs efforts persistants pour obtenir l'érection d'un monument qui portera les mots suivants:

*Article 31 du Règlement*

[Français]

«Nous dédions cette oeuvre à tous les martyrs des génocides et nous convions tous les citoyens à s'engager en faveur de la tolérance et de l'harmonie sociale. Cette reconnaissance s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme.»

Je suis très fière que ce monument soit situé dans le parc Marcellin-Wilson dans mon comté de Ahuntsic.

[Traduction]

Félicitations à mes électeurs qui nous rappellent que l'histoire ne devrait jamais se répéter. Nous ne devons pas oublier ce crime horrible contre l'humanité.

\* \* \*

[Français]

**LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LECTURE**

**M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de souligner à mes collègues l'importance de la Journée mondiale de la lecture. C'est une occasion de rappeler que tous les gouvernements doivent unir leurs efforts afin de favoriser la diffusion de la connaissance.

Cette journée doit faire réfléchir tous nos gouvernements sur l'importance d'allouer les ressources nécessaires pour aider et soutenir les milieux s'intéressant de près ou de loin au monde de la lecture.

Des grands réseaux de bibliothèques jusqu'à la bibliothèque de quartier, en passant par les commissions scolaires ou l'industrie de l'édition, il faut surtout garder à l'esprit que tous ces efforts visent à faciliter et favoriser l'accès à la lecture et, avant tout, à inculquer à notre jeunesse le goût de lire.

Le 23 avril, c'est également l'occasion de souligner toute l'importance des droits d'auteur en pensant à ceux et celles qui vivent de l'écriture et qui ne récoltent pas, hélas, ce qu'ils méritent.

Chers amis, bonne lecture.

\* \* \*

[Traduction]

**LA CONDITION FÉMININE**

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 70<sup>e</sup> anniversaire du début de l'une des batailles juridiques les plus révolutionnaires jamais entreprises. En ce jour, en 1928, la Cour suprême du Canada déclarait que les femmes n'étaient pas des personnes au sens de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Comme vous l'imaginez aisément, les femmes de tout l'Empire furent passablement choquées de cette décision et décidèrent d'en appeler au Conseil privé britannique. Aujourd'hui nous célébrons fièrement la décision finale de cet organisme.

C'est grâce aux efforts de femmes comme la sénatrice Emily Murphy que les femmes du Commonwealth ont obtenu le statut de

personne. Dans le Canada actuel, la loi donne aux hommes et aux femmes les mêmes privilèges sociaux, la même protection et le même statut. Pourtant, il existe encore beaucoup d'endroits au monde où les femmes sont traitées en citoyens de deuxième ordre.

En tant que Canadiens, nous devons continuer à travailler pour obtenir des progrès civils et légaux dans les pays qui ne sont pas encore libérés par les effets de l'accroissement des libertés et de l'égalité réelle entre les sexes. Notre devoir est de donner l'exemple. Dans ce domaine, le Canada a toujours été à l'avant-garde. Je suis fier d'appuyer. . .

**Le Président:** Le député de Carleton—Gloucester.

\* \* \*

[Français]

**LA CONDITION FÉMININE**

**M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.):** Monsieur le Président, le 23 avril marque le 70<sup>e</sup> anniversaire d'un des plus importants jugements de la Cour suprême du Canada, soit la reconnaissance de la femme au titre de personne de droit.

● (1405)

Rappelons-nous qu'avant ce jugement, les femmes n'avaient pour ainsi dire aucun droit. Ainsi, elles ne pouvaient acquérir une propriété sans la cosignature d'une personne juridique. On pourrait multiplier les exemples de droits dont les femmes étaient privées.

Aujourd'hui, les femmes ont l'occasion de donner leur pleine mesure dans toutes les sphères d'activité. Il faut souhaiter aussi que les femmes continuent à prendre leur place dans notre société et, surtout, dans celle des pays du tiers monde.

\* \* \*

[Traduction]

**LE YOM HA-CHOAH**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est le Yom ha-Choah, le jour où les juifs et les gentils marquent un temps d'arrêt pour se remémorer l'horreur de l'Holocauste.

De 1933 à 1945, six millions de juifs et des millions d'autres victimes innocentes ont été brûlés dans les fours d'Auschwitz et d'autres camps de concentration. Ce crime sans égal contre l'humanité ne doit jamais se répéter.

Il y a un mot hébreu que je demanderais à tous les députés de la Chambre d'apprendre. Il s'agit de «zachor», qui signifie «se rappeler». Nous devons aux morts de ne jamais oublier leur sort cruel et aux vivants de ne jamais laisser l'Holocauste se répéter.

Au nom de l'opposition officielle, je m'engage personnellement à faire en sorte que le monde tire une leçon de l'Holocauste. En cette veille du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'État moderne d'Israël, je promets de zachor.

## Article 31 du Règlement

LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU SECTEUR MINIER  
CANADIEN

[Français]

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter les tout nouveaux membres du Temple de la renommée du secteur minier canadien, qui se trouve à Elliott Lake, dans ma circonscription du nord de l'Ontario.

Les nouveaux membres de cette année sont très exceptionnels, car ils mettent en relief non seulement la contribution fort importante du secteur minier dans notre économie, mais aussi son importance pour la recherche et le développement au Canada et le succès que remporte l'industrie minière dans le monde.

Les membres de cette année sont: Anthony Barringer, dont la société est un important centre de recherche et de développement miniers au Canada; Benjamin Taylor Bell, fondateur de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole; Gerald Hatch, pour son immense contribution à l'avancement de la métallurgie et pour son leadership dans les services de consultation pluridisciplinaires; Stephen Ogryzlo, pour ses réussites mondiales dans le secteur minier; Murray Pezim, pour sa découverte du gisement d'or Hemlo, dans le nord de l'Ontario; et Franklin Pickard, pour son leadership et sa vision qui lui ont permis de conduire Falconbridge vers la renommée internationale.

Je demande à tous les députés à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter ces bâtisseurs de l'industrie minière du Canada, de niveau mondial, et je les invite tous à venir visiter le Temple de la renommée du secteur minier, à Elliott Lake.

\* \* \*

## LE CANCER

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, tous les ans, 60 000 Canadiens meurent du cancer. Ce mois-ci, la Société canadienne du cancer espère recueillir 21 millions de dollars pour lutter contre cette maladie.

Les gens peuvent appuyer les efforts de la société en donnant de leur temps ou de l'argent, mais le gouvernement peut aller encore un peu plus loin. Il peut adopter les recommandations de la Société canadienne du cancer visant à prévenir de futurs cas du cancer du poumon, en abandonnant son idée d'atténuer les dispositions sur la commandite dans la Loi sur le tabac, en investissant dans la recherche médicale à des niveaux comparables à ceux des autres pays industrialisés et en réinjectant dans le système de soins de santé les crédits de 3,5 milliards de dollars qu'il avait supprimés.

Le gouvernement doit également faire enquête sur les liens entre les causes environnementales et le cancer. Les TCA, par exemple, ont fait du cancer la principale préoccupation en milieu de travail, un modèle pour l'avenir.

Le Nouveau Parti démocratique félicite la Société canadienne du cancer pour son important travail. Nous allons maintenir notre engagement de lutter pour la recherche médicale, ainsi que pour des soins de qualité et des stratégies de prévention pour tous les Canadiens.

## LE SOMMET DE LA LECTURE ET DU LIVRE

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur qui rend hommage au livre et aux créateurs et encourage chaque individu à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter la contribution des écrivains au progrès culturel et social.

Le Sommet de la lecture et du livre, présidé par le premier ministre du Québec, s'est ouvert hier pour se terminer aujourd'hui en fin de journée. À la suite d'une série de consultations, ce Sommet regroupe les intervenants du milieu qui se penchent sur le diagnostic et les moyens à prendre pour bâtir une politique de la lecture à la mesure de la société québécoise.

Alors que la sacro-sainte civilisation de l'image tend à uniformiser la réflexion, il importe que les Québécois reprennent goût à la lecture. Lire, c'est un moyen de connaissance, de communication, de réflexion et de plaisir. Lire, c'est un art de vivre.

En terminant, j'aimerais féliciter Bruno Hébert qui a reçu, hier, le prix de l'Association des libraires pour son roman intitulé *C'est pas moi je le jure!*

\* \* \*

## LE BLOC QUÉBÉCOIS

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, depuis quelques jours, des députés du Bloc québécois se promènent à travers le Québec avec des chèques de M<sup>me</sup> Louise Beaudoin, ministre du gouvernement de Lucien Bouchard.

Ainsi, on apprenait que la députée de Louis-Hébert a remis, au nom du gouvernement du Québec, un beau chèque de 5 000 \$ à la direction de la Salle Diane-Bélanger, à Sillery, un comté libéral au niveau provincial.

● (1410)

Le député de Beauharnois—Salaberry se promène lui aussi avec des chèques du gouvernement du Québec. Il aurait donné un coup de pouce à deux municipalités de son comté, dont les fonds proviendraient du budget de M<sup>me</sup> Beaudoin.

Le Bloc québécois démontre une indécence rarement vue à la Chambre, à un point tel que M<sup>me</sup> Beaudoin a dû s'excuser publiquement de ces gestes. Nous attendons toujours la réprobation du chef du Bloc québécois.

*Article 31 du Règlement***LE ZOO DE GRANBY**

**Mme Diane St-Jacques (Shefford, PC):** Monsieur le Président, quand le printemps arrive, on ne peut éviter le grand ménage, mais c'est une corvée qui devient amusante quand elle a lieu au zoo de Granby dans mon comté.

Lors de cet événement, la population est invitée à prêter main-forte aux employés qui doivent nettoyer et préparer le zoo pour les milliers de visiteurs qui franchiront ses portes cet été. En effet, le zoo de Granby n'est pas seulement une fierté locale, mais un attrait touristique reconnu à travers l'Amérique du Nord.

Grâce à l'implication des dirigeants et de l'équipe du zoo ainsi que de toute la population, on fêtera cette année, avec grande fierté, le 10<sup>e</sup> anniversaire de cet événement collectif qu'est le grand ménage au zoo de Granby.

\* \* \*

**LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole qui se fait cette année sous le thème «J'ai le coeur à l'action, je bénévole», je salue le travail acharné et l'implication soutenue de plus d'un millier d'organismes communautaires dans ma circonscription et de plusieurs milliers dans l'ensemble de la société.

Qu'ils oeuvrent dans le milieu communautaire, culturel ou celui des loisirs, ces organismes contribuent de façon importante à l'amélioration de notre qualité de vie.

Je veux rendre ici hommage au travail et au dévouement de ces hommes et de ces femmes qui mettent quotidiennement leur énergie et leur dynamisme au service de la communauté. Leur implication dans notre collectivité est inestimable. Qu'ils et qu'elles en soient remerciés.

\* \* \*

**LES BANQUES**

**M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer mon inquiétude sur l'impact que pourrait avoir une éventuelle fusion des banques sur les frais bancaires qui ne cessent d'augmenter.

Ce sont mes concitoyens de Brome—Missisquoi qui m'ont fait part de leur indignation quant aux frais bancaires, lors de ma tournée des 42 municipalités de mon comté. Aujourd'hui, je suis fier de l'appui écrit de 163 de mes collègues de cette Chambre, une majorité, tous partis politiques confondus, relativement à mon projet de loi sur les frais bancaires déposé le 4 février dernier.

Tous ensemble, nous représentons plus de 16 millions de Canadiens et combien de PME. Lundi, notre comité du caucus libéral siégera à Montréal pour entendre des témoins sur l'affaire des banques. Je vous en reparlerai.

[Traduction]

**LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Réf.):** Monsieur le Président, surprise, surprise! Les libéraux au grand coeur n'ont pas le coeur d'être sévères à l'endroit des criminels.

À la façon typique des libéraux, la ministre responsable attend de voir ce qui sera le plus avantageux sur le plan politique avant d'apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Entre-temps, des adolescents violents continuent d'avoir un comportement destructeur en sachant fort bien que, s'ils finissent par être pris, on va les traiter avec ménagement.

Des enfants commettent des meurtres ou des agressions violentes, mais les libéraux traitent ces criminels comme des enfants inoffensifs. Il faut immédiatement modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour rendre les jeunes violents responsables de leurs actions et pour vraiment les dissuader de se comporter de façon criminelle.

Les députés réformistes ont organisé une rencontre publique sur la Loi sur les jeunes contrevenants, qui aura lieu le 5 mai, à Saskatoon.

Les habitants de ma province ont perdu tout à fait confiance dans le système de justice pour les jeunes. Les Canadiens ont perdu foi en cette ministre de la Justice qui n'a pas le courage de faire ce qui s'impose.

\* \* \*

**L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LANTZ**

**M. Scott Brison (Kings—Hants, PC):** Monsieur le Président, le programme financier du ministre des Finances a des répercussions sur les étudiants et les parents dans le comté de Hants, dans ma circonscription. Après avoir fait de l'éducation et du Fonds des bourses d'études du millénaire la question centrale du budget de cette année, le ministre des Finances réduit de 25 millions de dollars les transferts à la Nouvelle-Écosse.

Les étudiants de l'école élémentaire Lantz, dans le comté de Hants, subissent les effets de ces compressions passées. Plus de 220 étudiants restent chez eux, à l'heure actuelle, parce que le niveau de monoxyde de carbone dans leur école est sept fois plus élevé que la norme.

Il est beaucoup trop facile pour les politiques fédéraux de dire qu'il s'agit d'un problème de compétence provinciale, étant donné qu'il est question d'éducation. Il est trop facile d'effectuer des compressions à Ottawa, où on ne ressent pas de façon tangible les répercussions de ces compressions. Elles se font plutôt sentir dans le comté de Hants où, aujourd'hui, ces étudiants sont forcés de rester chez eux à cause du manque de coeur du gouvernement libéral fédéral et du ministre des Finances.

La santé de ces étudiants aujourd'hui devrait passer avant la promesse d'une bourse d'études dans trois ans.



*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

• (1415)

[Traduction]

**L'HÉPATITE C**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, certaines questions sont simplement trop importantes pour être traitées de façon partisane. Les questions de morale sont plus importantes que n'importe quel parti. Elles sont plus importantes que n'importe quel premier ministre. Je parle ici de questions comme l'avortement, la peine de mort et l'euthanasie. L'abandon des victimes de l'hépatite C entre dans cette catégorie de questions.

J'ai une question à poser au ministre de la Santé, et je la lui pose non pas en tant que députée s'adressant à un autre député, mais bien en tant qu'être humain s'adressant à un autre être humain. Pourquoi le gouvernement ne laissera-t-il pas ses députés voter selon leur conscience sur cette motion concernant l'indemnisation des victimes de l'hépatite C?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est très simple. Le Parti réformiste demande aux députés de voter contre les politiques du gouvernement fédéral et des dix gouvernements provinciaux.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris ensemble une décision en matière de politique, et le Parti réformiste demande aux députés de la Chambre des communes de voter contre cette décision.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, c'est de la foutaise.

Le député libéral de Cambridge a dit qu'il allait voter en faveur des victimes, et non pas contre le gouvernement. Il a absolument raison.

Je tiens personnellement à assurer au premier ministre et à tous ses députés que l'opposition officielle ne traitera pas cette motion comme une motion de confiance. En fait, c'est tout le contraire. Nous féliciterons le gouvernement et dirons qu'il a fait ce qu'il fallait, c'est-à-dire indemniser les victimes. C'est tout ce qui nous préoccupe.

Si l'opposition officielle ne traite pas cette motion comme une motion de confiance, pourquoi le gouvernement la traiterai-il comme telle?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, comment se fait-il que, chaque fois qu'il y a eu des votes à la Chambre sur des mesures d'initiative ministérielle et, à une ou deux exceptions près, sur des mesures d'initiative parlementaire, le Parti réformiste a voté en bloc? J'aimerais avoir des explications à ce sujet.

Il ne s'agit pas simplement ici de ce que la députée vient de nous dire, mais bien de ce que représente un vote fondamentalement. Au nom de son parti, elle demande aux députés de voter non seulement

contre le gouvernement fédéral, mais bien contre tous les gouvernements provinciaux.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, nous ne voyons pas la question de cette façon. Dans le livre rouge de 1993, le leader parlementaire du gouvernement disait que les partis à la Chambre devaient pouvoir présenter leurs solutions au Parlement afin qu'elles soient débattues librement et ouvertement et que des décisions soient prises à leur égard sans que la doctrine de la censure ne soit appliquée de façon artificielle. Il disait ensuite que les motions de l'opposition ne devaient pas être traitées comme des motions de censure à moins que cela ne soit dit de façon explicite.

Encore une fois, je demande au gouvernement de répondre à cette question. Si l'opposition officielle ne traite pas cette motion comme une motion de confiance, pourquoi le gouvernement la traiterai-il comme telle?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, pourrions-nous faire le contraire? Si les députés d'opposition disait qu'une certaine motion est une motion de confiance, pourrions-nous ne pas en tenir compte?

Ce que les réformistes disent n'a aucun sens. Pour ce qui est de débattre des mesures librement et ouvertement, c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. C'est ce qui se passe pour chaque mesure. Qu'on débattre la motion et qu'on tienne ensuite le vote.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, quel libéral a déclaré ceci: «Lorsque la Chambre est saisie d'une résolution comme celle d'aujourd'hui, qui porte sur les droits des victimes, les députés de notre parti votent comme bon leur semble.» C'est l'actuel ministre de la Santé, en 1996.

Il prenait alors la parole au sujet du même type de motion que celle dont la Chambre est présentement saisie, une motion de l'opposition. Pourquoi le ministre a-t-il changé d'opinion?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Le député sait que le débat portait sur toute autre chose. Il s'agissait du système de justice pénale et des droits des victimes devant les tribunaux.

Dans tout ce que ces députés ont dit jusqu'à aujourd'hui sur ce sujet, ils ont évité d'aborder une question, la plus ardue de toutes: le système de santé publique canadien pourra-t-il survivre si nous devons verser une indemnisation pécuniaire à toutes les personnes qui subiront des torts, peu importe à qui la faute, à cause des risques inhérents au système de santé?

• (1420)

Les députés d'en face refusent de parler de cette question, mais les 12 ministres de la Santé du Canada l'ont fait et ils ont pris la bonne décision.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre, le leader à la Chambre et le ministre de la Santé savent bien que la question ne donnera pas lieu à un vote de confiance.

Il s'agira de décider si chaque personne qui a contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion de sang contaminé devrait recevoir une indemnisation juste et équitable. Je ne puis croire que le gouvernement réduise toute la question à un vote de confiance.

*Questions orales*

Il n'y a pas un seul député ni un seul parti à la Chambre qui considérera la motion comme une motion de confiance. J'ai donné ma garantie personnelle au gouvernement à ce sujet.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à y voir une motion de confiance?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre vient de faire une vraie révélation. L'union de tous les partis, non seulement la droite mais aussi le NPD, vient de se réaliser. La presse devrait s'emparer de la nouvelle. C'est une grande révélation.

En définitive, l'opposition nous demande de voter contre la position que le gouvernement a adoptée, après réflexion et à la suite des discussions et de l'entente conclue avec les dix gouvernements provinciaux. Le député nous demande de voter contre le premier ministre de l'Alberta, M. Klein, contre le premier ministre de l'Ontario, M. Harris, contre le premier ministre du Manitoba, M. Filmon et contre tous les autres premiers ministres provinciaux.

**Le Président:** Lorsque qu'un député pose une question, les règles de courtoisie veulent que nous écoutions et la question et la réponse. C'est ce que je vous invite à faire.

\* \* \*

[Français]

**LE SPORT PROFESSIONNEL**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le Sous-comité du patrimoine se penche actuellement sur la question des subventions et du financement du sport au Canada.

Or, on apprend ce matin que le gouvernement serait favorable à un pacte fiscal pour subventionner les équipes de sport professionnel.

Est-ce que la ministre du Patrimoine trouve normal, alors qu'on coupe des millions dans le domaine de la santé et que le gouvernement fédéral refuse d'indemniser les victimes de l'hépatite C, qu'on puisse penser faire un pacte fiscal avec les millionnaires du sport?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais pris une telle position. Par contre, j'ai quand même un peu de respect pour un sous-comité de la Chambre sur lequel siègent des députés de tous les partis, y compris la députée du Bloc québécois.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, nous aussi, on a le plus grand respect pour le comité, mais il y a des députés du gouvernement qui ont déclaré certaines choses.

Hier, on a vu ici des athlètes olympiques qui ont gagné des médailles à coups de maigres subventions du gouvernement.

Comment la ministre du Patrimoine peut-elle justifier que son gouvernement puisse envisager de subventionner des athlètes professionnels qui gagnent des millions de dollars par année, alors qu'il subventionne le sport amateur d'un maigre 5 700 \$ en moyenne par athlète, et que ces athlètes remportent des médailles?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, on voit jusqu'à quel point le Bloc québécois est rendu en faillite.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Sheila Copps:** On sait qu'il y a un comité qui étudie une question assez importante. Lorsque l'équipe des *Nordiques* est partie de Québec, ce départ a peiné toute la communauté de Québec.

Présentement, ce qui est confié à un comité de la Chambre, composé de députés du gouvernement et de députés de l'opposition, y compris un député du Bloc québécois, c'est d'étudier de quelle façon nous pouvons garder les parties de hockey, chez nous, au Canada. J'espère qu'ils vont s'associer afin de formuler de bonnes recommandations et qu'ils vont. . .

**Le Président:** La députée de Rimouski—Mitis a la parole.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre du Patrimoine.

L'ambassadeur américain au Canada déclarait récemment que si on voulait retenir sur notre territoire les équipes de sport professionnel, on n'avait qu'à faire comme eux et les subventionner de toutes sortes de façons pour les garder où elles sont.

La ministre admet-elle que le véritable problème, c'est que ces subventions américaines au sport professionnel constituent une concurrence déloyale et que la véritable solution serait de porter plainte, en vertu de l'ALÉNA, contre cette concurrence déloyale?

• (1425)

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que plusieurs questions sont présentement à l'étude par un comité. Entre autres, je sais que la députée elle-même a eu la possibilité de discuter avec l'ancien président des *Nordiques*, il y a quelque temps, des solutions possibles.

J'espère que tout le monde se penchera ensemble pour trouver des solutions à une question qui nous préoccupe, les Canadiens à Montréal, aussi bien que tous les Canadiens et Canadiennes.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Monsieur le Président, ce que la ministre ne comprend pas, c'est qu'il y a effectivement un sous-comité, mais des membres annoncent à la télévision des solutions, alors qu'on n'a pas encore fini notre travail.

Comment justifier l'injection de fonds publics dans des équipes qui paient des millions de dollars à leurs joueurs et qui, de surcroît, refusent de mettre leurs livres sur la table?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas toujours d'accord avec la députée, mais aujourd'hui, je le suis.

Je pense qu'il faut actuellement donner la chance au comité de faire son travail. On attend le rapport qui sera produit pour le mois d'octobre et quand on aura un bon rapport, on étudiera les résultats afin de voir jusqu'à quel point on peut travailler ensemble pour

*Questions orales*

sauvegarder les équipes de hockey, un jeu qui a été créé au Canada pour le Canada. Pourquoi pas?

\* \* \*

[Traduction]

### L'HÉPATITE C

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, les Canadiens en sont venus à voir le ministre de la Santé comme étant celui qui dit toujours non. Non à l'augmentation des budgets de la santé, non à une juste indemnisation des victimes de l'hépatite C. Le gouvernement pourrait pourtant combler les besoins humains et indemniser toutes les victimes de l'hépatite C.

Le vote qui aura lieu plus tard marquera un tournant dans la présente législature. Ce ne sera pas un vote de confiance, mais un test de compassion pour les libéraux. Le premier ministre acceptera-t-il d'indemniser toutes les victimes de l'hépatite C?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la députée, comme d'autres députés, refuse d'admettre que la véritable question qui se pose, la difficile question qui se pose, c'est de savoir quand les gouvernements du Canada doivent payer des indemnisations à des personnes qui subissent un préjudice involontaire en raison des risques inhérents au système médical.

Les partis frères de celui de la députée en Colombie-Britannique et en Saskatchewan ont compris. Les ministres de la Santé de ces deux provinces se sont réunis avec moi et tous les autres ministres de la Santé du Canada. Nous avons étudié la question et nous sommes arrivés à la conclusion que nous devrions verser une indemnisation uniquement aux personnes qui ont subi un préjudice lorsque celui-ci était évitable, et c'est ce que nous faisons. Vingt-deux mille Canadiens ont été touchés. C'était évitable. Ils. . .

**Le Président:** Le chef du Nouveau Parti démocratique.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, imaginez un peu les menaces proférées contre les membres du gouvernement qui étaient prêts à indemniser toutes les victimes de l'hépatite C. La démocratie ne doit pas s'appuyer sur des menaces. Il faut du leadership et de la compassion. Malheureusement, ce sont là des qualités rares dans les premiers rangs des banquettes ministérielles.

Pourquoi le premier ministre ne laisse-t-il pas ses députés libres? Pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas agir ceux qui voudraient faire preuve de compassion et de leadership en votant pour l'indemnisation de toutes les victimes de l'hépatite C?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons offert 800 millions de dollars. C'est certainement là un signe tangible de compassion. Pourquoi la députée ne poserait-elle pas sa question au premier ministre Clark, un néo-démocrate de la Colombie-Britannique? Pourquoi ne poserait-elle pas

sa question à l'autre premier ministre néo-démocrate d'une province canadienne?

Il y a eu entente avec les premiers ministres des provinces.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Herb Gray:** L'opposition crie. Cela montre la faiblesse de ses arguments. Les députés de l'opposition ne peuvent pas admettre que tous les gouvernements provinciaux du Canada appuient la voie choisie. Ils ne sont pas prêts à changer d'avis et à attaquer. . .

**Le Président:** Le chef du Parti conservateur.

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC):** Monsieur le Président, le ministre de la Santé a déclaré hier que nous étions à l'époque des recours collectifs. Apparemment, il préconise la voie des tribunaux davantage que la compassion.

Le ministre a également déclaré que le programme d'indemnisation était le bon pour demain, la semaine prochaine, le mois prochain et l'an prochain. Beaucoup de députés de son parti ne sont pas de cet avis. Refuser une indemnisation à des personnes qui ont contracté l'hépatite C sans aucune responsabilité de leur part ne pourra jamais être la bonne décision.

● (1430)

Le ministre admettra-t-il qu'il est davantage préoccupé par les sommes en jeu que par le courage moral qu'il faut pour faire ce qui doit être fait. . .

**Le Président:** Le ministre de la Santé.

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je peux affirmer à la députée qu'il faut du courage pour prendre la décision qui sera bénéfique à long terme au système de santé public du Canada. C'est cela le courage.

Il serait facile d'émettre des chèques à toutes les personnes qui font une réclamation parce que nous ressentons tous de la compassion pour les personnes qui ont subi un préjudice sans que ce soit de leur faute, mais ce n'est pas ce qui est en cause ici. Gouverner, tenter de sauver le régime d'assurance-maladie canadien c'est décider combien de personnes recevront une indemnisation parce qu'elles ont subi un préjudice sans aucune faute de la part du gouvernement. C'est cela qui est difficile. Nous avons eu le courage de prendre une décision qui protège le système de santé public.

[Français]

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, on se rend compte d'une chose à la Chambre, c'est que le ministre de la Santé a perdu la guerre contre le ministre des Finances. Il s'assoit sur ses lauriers et laisse d'innocentes victimes de l'hépatite C aller se plaindre dans la rue.

Le ministre disait hier: «Pas un seul d'entre nous n'aime opposer un refus à des personnes innocentes qui ont été lésées involontairement et qui demandent une indemnisation que nous ne pouvons leur verser.»

### Questions orales

Alors, sur quoi se base-t-il pour refuser une compensation? Est-ce une question de date, de politique, ou la question du ministre des Finances, l'argent?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons décidé de la question à partir du critère de la responsabilité du gouvernement. Tous les ministres de la Santé du Canada ont convenu que nous avons adopté une approche appropriée.

Tout le système de soins de santé comprend toujours des risques pour toute la population. Est-ce que l'honorable député suggère que tous les gouvernements indemnisent toutes les victimes tout le temps? C'est impossible. Alors, nous avons choisi et nous avons décidé sur un principe approprié.

\* \* \*

[Traduction]

### LA JUSTICE

**M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, Regina et Saskatoon comptent parmi les endroits où les taux de vols d'automobiles et de cambriolages sont les plus élevés au Canada. Les autorités attribuent presque 90 p. 100 de ces crimes à une centaine de jeunes. En Saskatchewan, il y aurait donc une centaine de jeunes qui n'ont pas encore saisi le message.

Pratiquement chaque jour, la ministre répète qu'elle s'attaque en temps opportun aux imperfections de la Loi sur les jeunes contrevenants. Pourquoi ne présente-t-elle pas un projet de loi pour alourdir la peine maximale de trois ans, surtout dans le cas des récidivistes?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le gouvernement va répondre au rapport du comité permanent sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes.

Je rappelle toutefois aux gens d'en face que le gouvernement est aussi profondément convaincu qu'il n'existe pas de solution miracle à cette question. Par conséquent, nous sommes en train d'élaborer une réponse qui tiendra compte des trois valeurs énoncées par les Canadiens: la protection de la société, la prévention du crime ainsi que la réhabilitation et la réinsertion sociale.

**M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, hier quatre adultes et un jeune contrevenant ont été accusés du meurtre de Nirmal Singh Gill, dans ma ville de Surrey. Les noms des quatre adultes âgés de 20 à 26 ans ont tous été publiés, mais la Loi sur les jeunes contrevenants protège l'identité du jeune de 17 ans.

Le temps presse pour la ministre de la Justice. Juge-t-elle raisonnable de protéger ainsi l'identité d'individus accusés de crimes de cette nature?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député fait allusion à une affaire très grave où il est question d'une allégation de haine, d'un crime motivé par la haine. J'aimerais bien que les

députés d'en face expliquent pourquoi, par exemple, ils se sont opposés au gouvernement et à d'autres partis à la Chambre quand il a été question du projet de loi C-41, faisant du motif de haine un facteur aggravant en matière de détermination de la peine.

\* \* \*

[Français]

### L'HÉPATITE C

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Plusieurs victimes de l'hépatite C sont laissées pour compte par le gouvernement fédéral qui refuse toujours de les indemniser, et cela, malgré le terrible préjudice qu'ils ont subi et en dépit de la recommandation du juge Krever à cet effet.

Alors que le gouvernement envisage toujours d'investir des millions de dollars dans le sport professionnel, comment peut-il rester aussi inflexible et refuser catégoriquement d'indemniser les victimes de l'hépatite C laissées pour compte?

• (1435)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je me demande si l'honorable députée considère que le ministre de la Santé du Québec a abandonné les victimes de l'hépatite C, puisqu'il est d'accord avec nous. Il a adopté la même approche, c'est-à-dire d'indemniser les victimes pour l'époque allant de 1986 à 1990 durant laquelle les responsables auraient pu agir pour prévenir les infections.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, ils ont l'argent, qu'ils paient. On sait que le ministre des Finances devance actuellement sa cible budgétaire d'environ 21 milliards de dollars.

Dans ce contexte où le gouvernement fédéral nage dans l'argent, est-ce qu'il ne pourrait pas trouver les petits millions de dollars nécessaires pour réparer l'injustice dont sont l'objet les victimes de l'hépatite C laissées pour compte?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la députée est dans l'erreur.

J'ai personnellement participé avec M. Rochon aux discussions pour décider de cette question. Nous n'avons pas établi notre position selon l'argent disponible. Nous l'avons établie sur la base du principe et de la responsabilité des gouvernements, et nous avons décidé ensemble, M. Rochon et moi, le Parti québécois et moi, que le principe de la responsabilité était celui qui s'appliquait pour déterminer qui, parmi les victimes, seraient indemnisées.

\* \* \*

[Traduction]

### LA FISCALITÉ

**M. Monte Solberg (Médecine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, au moment où des millions de Canadiens remplissent leur déclaration de revenus cette semaine, j'ai une question toute simple à poser au ministre des Finances. Pourquoi les contribuables cana-

diens paient-ils encore les impôts sur le revenu les plus élevés de tous les pays du G7?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous avons hérité d'une situation financière très difficile quand nous sommes arrivés au pouvoir.

Cependant, grâce à l'élimination du déficit, je suis heureux d'annoncer, pour le cas où le député ne s'en serait pas aperçu, que, depuis le mois de novembre dernier, nous avons réduit les cotisations à l'assurance-chômage, qui sont passées de 2,90 \$ à 2,70 \$. Par suite du budget, 400 000 contribuables canadiens n'ont plus un cent d'impôt à payer et 83 p. 100 des contribuables ont vu la surtaxe de 3 p. 100 supprimée.

Je remercie le député de sa question.

**M. Monte Solberg (Médecine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, c'est de la foutaise, et le ministre le sait. Selon la CIBC, l'économiste Jeff Rubin, de Wood Gundy, a dit que les impôts des Canadiens allaient être plus élevés de quelque 6 milliards de dollars à cause des effets cumulés des cinq derniers budgets libéraux. Il a fait cette déclaration après le dépôt du dernier budget.

Le ministre sait que les impôts sont plus élevés. Nous le savons. Jeff Rubin et les Canadiens aussi. Quand donc le ministre reconnaîtra-t-il que les Canadiens ont le fardeau fiscal le plus lourd des pays du G7 et qu'il n'a rien fait pour remédier à la situation?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le fait est que, dans le dernier budget, nous avons sans doute procédé à la plus forte diminution des impôts de la décennie.

Toutefois, le député a raison sur un point, à savoir que les recettes du gouvernement sont en hausse. Nos recettes sont en hausse parce que, depuis quatre ans, un million de Canadiens sont retournés au travail. Qui plus est, depuis un an, 453 000 Canadiens sont retournés au travail.

En vérité, le Canada crée maintenant plus d'emplois, en pourcentage, que tout autre pays du G7, y compris les États-Unis.

\*\*\*

[Français]

## L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, en considérant les prestataires qui sont sans emploi, il n'y aurait plus que 36 p. 100 des chômeurs ayant droit aux prestations au Canada. La situation se dégrade constamment depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir.

Le ministre des Finances, qui répond toujours par de beaux discours, réalise-t-il que des milliers de chômeurs qui n'ont plus droit aux prestations ne peuvent pas nourrir leurs enfants avec les discours du ministre ou avec des statistiques?

[Traduction]

**M. Robert D. Nault (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je dois dire très clairement au député que la proportion

## Questions orales

des chômeurs qui touchent des prestations a augmenté le mois dernier. Un plus grand nombre d'entre eux sont admissibles aux prestations. Mais, pour diverses raisons, il y a effectivement moins de prestataires.

• (1440)

Comme le ministre des Finances l'a dit, nous avons créé plus d'un million d'emplois depuis que nous formons le gouvernement. Le taux de chômage est beaucoup plus bas que lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1993, et, aussi sûr que je suis là, il va encore baisser grâce aux politiques que nous appliquons.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, dans une région comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, plus de 40 p. 100 des jeunes sont sans emploi et la plus grande partie de ceux-ci ne reçoivent pas de prestations.

Le ministre des Finances, qui est bon pour empocher, mais qui l'est moins pour répondre aux questions, oserait-il sortir de sa tour d'ivoire et venir sur le terrain pour expliquer à ces milliers de jeunes sans ressource que lui, il empêche plus de six milliards de dollars de surplus pour l'année courante à même la caisse de l'assurance-emploi?

[Traduction]

**M. Robert D. Nault (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, tout ce que je puis répondre, c'est que, évidemment, le rapport entre le nombre des prestataires et celui des chômeurs chicote le gouvernement, tout comme il dérange aussi les députés de toutes les allégeances politiques, de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre.

C'est pourquoi, lorsque la Loi sur l'assurance-emploi est entrée en vigueur, nous avons prévu la publication, chaque année, d'un rapport sur l'application du nouveau régime.

Jusqu'à maintenant, nous n'en avons reçu qu'un seul. Il en reste cinq autres à venir. Lorsque nous aurons ces rapports en main, nous pourrions expliquer au gouvernement et à l'ensemble des Canadiens pourquoi certaines modifications donnent de bons résultats ou non.

\*\*\*

## LA FISCALITÉ

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.):** Monsieur le Président, la Loi de l'impôt sur le revenu est plus volumineuse qu'un annuaire téléphonique de grosseur moyenne. Elle est tellement complexe que, chaque année, de plus en plus de Canadiens renoncent à produire leur déclaration eux-mêmes et font appel aux services de professionnels.

Sous le régime libéral, cette loi devrait probablement ne comporter que deux lignes. Première ligne: Combien gagnez-vous? Deuxième ligne: Envoyez-nous ce montant.

Les Canadiens paient les impôts les plus élevés au sein du G7. Est-ce la raison pour laquelle le ministre des Finances sourit?

*Questions orales*

**L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, si le député suivait ce qui se passe à Revenu Canada, il saurait que nous sommes en train de procéder à une rationalisation. Nous sommes en train de simplifier l'administration. Jusqu'à huit millions de Canadiens peuvent maintenant produire leur déclaration d'impôt par téléphone. Nous nous efforçons d'améliorer les choses. Nous essayons de simplifier le système et de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les contribuables de produire leur déclaration d'impôt.

Je sais qu'il est très difficile pour un grand nombre de réformistes de remplir le formulaire de déclaration d'impôt. Je suis convaincu qu'il y a des bénévoles prêts à les aider cette année.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.):** Monsieur le Président, j'imagine que cette rationalisation signifie qu'au lieu d'être aussi gros que l'annuaire de Toronto, le volume de la loi correspondra plutôt à l'annuaire d'Edmonton.

Lorsque nous leur posons des questions difficiles, les libéraux font tout pour éviter d'y répondre. Ce serait bien si les entrepreneurs canadiens pouvaient enregistrer leurs compagnies aux Bahamas et ainsi éviter d'avoir à payer des impôts élevés. Malheureusement, la majorité des Canadiens n'ont pas cette possibilité.

Je répète: Pourquoi payons-nous les impôts les plus élevés parmi les membres du G7?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, lorsqu'on regarde le fardeau global d'un contribuable de quelque pays que ce soit, il faut tenir compte de tous les éléments. Par exemple, nos charges sociales sont sensiblement moins élevées que la moyenne pour les pays du G7. En fait, elles sont moins élevées qu'aux États-Unis.

C'est un fait que nous voulons réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, et nous l'avons fait dans le dernier budget: 83 p. 100 des contribuables n'ont plus à payer la surtaxe de 3 p. 100, tandis que 400 000 Canadiens ne paient plus d'impôt. Nous avons dit très clairement que, compte tenu de l'excédent budgétaire croissant, nous allions remettre cet argent dans les poches. . .

**Le Président:** Je donne la parole au député d'Argenteuil—Papineau.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DU LIVRE**

**M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement est pris aujourd'hui en flagrant délit d'incohérence.

Alors que la ministre du Patrimoine subventionne l'industrie du livre au Canada pour un montant de 30 millions de dollars, le ministre des Finances empêche plus de 120 millions de dollars en percevant la TPS sur les livres.

En cette Journée mondiale du livre, le ministre des Finances peut-il nous dire quand, finalement, il abolira la TPS sur les livres?

• (1445)

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, au cours des deux dernières années, nous avons donné des subventions pour aider les analphabètes au Canada et aider les Canadiennes et les Canadiens à apprendre à lire.

Si les provinces veulent donner des rabais, par exemple dans les provinces Atlantiques, en ce qui concerne la taxe perçue sur les livres, elles ont le droit de le faire.

Le gouvernement précédent a imposé la taxe sur les livres, mais on utilise cet argent pour aider les Canadiennes et les Canadiens à apprendre à lire.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Les États-Unis ont constamment compté sur le soutien du Canada à titre d'allié dans le cadre de conflits internationaux. Bien qu'ils n'hésitent jamais à nous demander notre aide, les Américains tardent à soustraire le Canada à la nouvelle loi sur l'admission aux États-Unis.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement américain a expliqué pourquoi il tarde tant à agir dans ce dossier qui préoccupe grandement les habitants de Sault Ste. Marie, que je représente, et tous les Canadiens?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je comprends les inquiétudes du député et de ses électeurs. Cette question préoccupe d'ailleurs de nombreux Américains de l'autre côté de la frontière. Elle préoccupe nos deux pays.

Grâce aux démarches effectuées par notre ambassade à Washington, nous avons pu créer un bon climat de collaboration générale. Cela s'est traduit par un amendement apporté à l'article 110 du projet de loi sur l'immigration qu'examine actuellement le Judiciary Committee du Sénat américain. Nous espérons qu'il sera adopté.

Nous avons eu des discussions sérieuses avec la secrétaire d'État Albright, lorsqu'elle est venue au Canada. Nous avons l'intention de faire sous peu un suivi de cette rencontre. Je puis assurer au député que nous ne ménagerons aucun effort pour garder nos frontières ouvertes.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, tous les députés appuient certes l'emploi de vaccins et d'autres moyens de protéger nos militaires contre des menaces chimiques et biologiques. Toutefois, nous voulons aussi être sûrs de l'innocuité de ces vaccins. Étant donné que le fabricant américain du vaccin anti-charbonneux a été reconnu coupable d'infractions par la Food and Drug Administration, il y a plus d'un an, le ministère de la

*Questions orales*

Défense nationale a-t-il lui-même fait inspecter le vaccin avant que celui-ci ne soit administré aux soldats canadiens?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je puis assurer au député que le vaccin est sûr. Il a été soumis à de nouveaux tests. Il a été soumis à de nouveaux tests avant que je ne le reçoive moi-même. On me l'a administré, et on l'a administré à nos militaires pour leur propre sécurité. Il les protège.

**Une voix:** Cela explique son manque de mémoire.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, la question de savoir si le vaccin a eu une incidence néfaste sur le ministre est une affaire d'appréciation. À mon avis, le ministre devrait solliciter une seconde opinion.

Santé Canada a autorisé le ministère à se servir du vaccin anti-charbonneux. Avant d'accorder cette permission, est-ce que Santé Canada savait que la Food and Drug Administration, aux États-Unis, avait obligé le fabricant à fermer son usine de production à cause de problèmes d'innocuité?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'offre au député un vaccin qui pourrait lui faire du bien.

On a fait de nouveaux tests. On a bien examiné cette affaire. Le vaccin est sûr et il a été administré à nos militaires pour les protéger.

\* \* \*

[Français]

### L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, avec les changements apportés à l'assurance-emploi par le gouvernement, les employés d'usine et les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique ne se qualifient plus pour l'assurance-emploi.

C'est maintenant la période de la pêche au crabe et le gouvernement se traîne les pieds pour rendre public son plan de pêche. Ces employés d'usine et ces pêcheurs sont sans revenu et attendent que le gouvernement se réveille.

Le ministre des Pêches et des Océans est-il prêt à rendre public son plan de pêche, dès aujourd'hui, en vertu de la même entente qui existait l'année dernière pour les employés d'usine et les employés de ponts, qui est le fonds de solidarité?

• (1450)

**L'hon. David Anderson (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, le plan pour les crabiers du golfe sera en place bientôt.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, au nom des employés d'usine et au nom des pêcheurs, je remercie le ministre.

Ce gouvernement attend toujours qu'il soit trop tard pour agir. Grâce à la réforme des libéraux, 64 p. 100 des chômeurs du pays n'ont pas reçu de prestations en 1997. Qu'est-ce que le gouverne-

ment a fait? La même chose que dans le domaine des pêches, il se traîne les pieds. Attend-il encore une autre crise dans les pêches?

Ma question s'adresse au premier ministre. Avec un surplus qui frise les 20 milliards de dollars, le gouvernement va-t-il mettre un terme à la catastrophe sociale qu'il a créée et réviser les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi?

**L'hon. David Anderson (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, en 1997, nous avons conclu une entente avec les crabiers du sud du golfe pour la cogestion. Cette entente prévoit un régime de partage avec les non-crabiers jusqu'à un seuil de rentabilité de la flotte traditionnelle. Chaque année, l'importance du partage dépend du prix et de l'importance du TAC.

\* \* \*

[Traduction]

### L'HÉPATITE C

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, je vous demande de bien écouter cet exemple. Si vous aviez contracté l'hépatite C le 31 décembre 1985, vous ne seriez pas admissible à l'indemnisation. Cependant, aussi idiot que cela puisse paraître, mais c'est malheureusement la vérité, si vous l'aviez contractée un jour plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 1986, vous y seriez admissible.

Je le demande tout simplement au ministre, comment peut-il se lever à la Chambre et défendre pareil régime d'indemnisation bidon?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, les ministres de la Santé du Canada ont examiné la situation et ont pris une décision difficile en décrétant que le droit à une indemnisation financière serait établi en fonction du principe que la victime a contracté la maladie à une époque où la chose aurait pu être évitée si nous avions pris les mesures que nous aurions dû prendre.

Tous les commentateurs qui connaissent cette chronologie, qui ont examiné la situation, ont dit que c'est à compter de 1986 que nous aurions pu prendre des mesures pour éviter la contamination. Auparavant, il s'agissait d'un risque inhérent au système, comme n'importe lequel des autres risques auxquels les gens font face. Voilà ce qui établit la ligne de démarcation.

Pour répondre à la question du député. . .

**Le Président:** Le député de Charlotte.

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, sauf le respect que je lui dois, je ne suis pas d'accord avec le ministre.

Je voudrais aborder la question sous un autre angle. Mardi soir, il y aura un vote de confiance. Si le gouvernement perd le vote de confiance, nous irons évidemment en élections. Je me demande quel slogan le parti adoptera pour sa campagne électorale. Feront-ils campagne autour du slogan: «Un pays fort»? Vous vous rappelez ce slogan de 1972? Ou sera-ce: «Qu'ils mangent de la brioche»? Ou adopteront-ils plutôt pour slogan: «Abandonnons les malades»?

Quel thème donneront-ils à leur prochaine campagne électorale?

*Questions orales*

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que les députés réformistes faisaient erreur quand ils ont dit qu'ils pouvaient s'engager à ce qu'aucun des députés d'opposition ne fassent du vote sur cette motion un vote de confiance.

Un porte-parole officiel du Parti conservateur vient de dire qu'il considère ce vote comme un vote de confiance. Ses paroles seront consignées au compte rendu.

Le député pose une intéressante question hypothétique, mais je crois que, lorsque nous voterons sur la motion la semaine prochaine, la motion sera rejetée et la position du gouvernement de même que celle des dix provinces et des deux territoires sera maintenue.

\* \* \*

[Français]

**LES SERVICES BANCAIRES**

**M. Benoît Serré (Timiskaming—Cochrane, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

De plus en plus de succursales bancaires ferment leurs portes dans les régions rurales et les gens qui vivent dans ces régions sont forcés de parcourir des distances considérables pour avoir accès à des services bancaires.

• (1455)

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures peuvent être prises pour atténuer les problèmes auxquels font face nos concitoyens des zones rurales?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la question du député est très importante. C'est d'ailleurs le meilleur exemple pour expliquer la raison pour laquelle nous avons mis en place le comité d'étude sur l'avenir du secteur des services financiers.

Je peux vous assurer que nous allons prendre les mesures nécessaires pour garantir que cette question soit réglée comme il se doit, c'est-à-dire—et c'est très important, le gouvernement a été sans équivoque—que l'accès à des services financiers de qualité dans les zones rurales et dans les banlieues du Canada est d'une importance critique pour le gouvernement.

\* \* \*

[Traduction]

**LE COMMERCE INTERNATIONAL**

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, l'industrie forestière est déjà chancelante à cause de la baisse des exportations de produits forestiers destinées aux pays côtiers du Pacifique, et voilà que d'autres emplois dans ce secteur sont menacés par la décision récente des autorités douanières américaines d'imposer des droits et des contingents sur les importations de bois de résineux déjà perforé.

Que compte faire le ministre pour protéger les emplois canadiens dans ce secteur?

**L'hon. Sergio Marchi (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons convoqué à une réunion tous les représentants de l'industrie canadienne parce que nous estimons que nous avons un accord qui est globalement efficace. Nous ne ferons rien par rapport à cet accord douanier tant que nous n'aurons pas établi une sorte de consensus dans l'industrie.

L'industrie nous a aussi demandé de reporter d'une semaine la prochaine rencontre que nous tiendrons de nouveau à Ottawa, avec des représentants de toute l'industrie. Si c'est possible, il serait très important d'essayer d'établir un consensus dans l'industrie afin que nous puissions faire front commun dans ce dossier.

\* \* \*

[Français]

**LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE**

**M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

«La fransaskoisie est en voie de disparition», c'est ce qu'a dit la Fédération des francophones de la Saskatchewan qui contredit de manière éloquente les ténors fédéraux qui affirment que le français gagne du terrain partout au Canada. Une des clés de la survie des francophones hors Québec, c'est de pouvoir faire appel aux tribunaux pour faire respecter leur droit à l'éducation.

Pourquoi la ministre refuse-t-elle de bonifier le Programme de contestation judiciaire, comme elle en avait pris l'engagement, le 18 mars dernier? Est-ce qu'elle fera comme dans le cas de la TPS et trahir ses promesses?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, j'endosse absolument et totalement la demande de la communauté fransaskoise, c'est-à-dire que le français soit reconnu comme langue officielle de la Saskatchewan, et je reconnais la même chose pour toutes les provinces.

C'est malheureux que le secrétaire d'État d'un ancien gouvernement, qui est maintenant le premier ministre du Québec, qui avait la possibilité de faire la même chose, ne l'a jamais endossée.

\* \* \*

[Traduction]

**LE REBOISEMENT**

**Mme Louise Hardy (Yukon, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Conseil du Trésor. Le Fonds de reboisement Elijah Smith a été constitué en 1995, mais malheureusement, en raison d'un imbroglio, le Yukon ne reçoit aucune somme pour le reboisement, ce qui serait particulièrement nécessaire cette année.

Le ministre va-t-il régler le problème et s'assurer que le Yukon reçoive cette année des fonds pour le reboisement?



*Décision de la présidence*

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je vais examiner cette question et présenter une réponse à la députée le plus tôt possible.

\* \* \*

[Français]

**L'HÉPATITE C**

**Mme Diane St-Jacques (Shefford, PC):** Monsieur le Président, le ministre de la Santé s'est dit satisfait de permettre aux actions en recours collectif de déterminer la politique du gouvernement sur l'hépatite C. C'est très inquiétant.

Les Canadiens ont déjà vu les prouesses du ministre dans certains autres dossiers légaux. On n'a qu'à se rappeler les affaires Airbus et Pearson.

Le gouvernement libéral va-t-il abdiquer ses responsabilités et celles de tous les parlementaires au profit d'une décision de la cour ou va-t-il plutôt laisser le Parlement établir les politiques comme il se doit?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, ce sont les gouvernements du Canada, y compris les gouvernements conservateurs, qui ont décidé d'indemniser les victimes durant l'époque de 1986 à 1990, quand les gouvernements et les responsables auraient pu agir et n'ont pas agi. Ce ne sont pas les cours, mais bien les gouvernements qui ont décidé et accepté la responsabilité pour l'époque allant de 1986 à 1990.

\* \* \*

● (1500)

[Traduction]

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

## LES ASSOCIATIONS INTERPARLEMENTAIRES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Le mardi 21 avril, le député de Fraser Valley a soulevé une question de privilège concernant un communiqué de presse du gouvernement annonçant la constitution d'un groupe interparlementaire Canada-Chine.

[Français]

Le député de Fraser Valley a soutenu qu'en publiant ce communiqué de presse, le ministre du Commerce international a donné l'impression que ce groupe allait être approuvé et financé par le Parlement. Il a affirmé qu'il s'agissait nettement d'un outrage à la Chambre.

Après avoir entendu les observations de plusieurs députés, j'ai pris la question en délibéré. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur cette question de privilège.

[Traduction]

La création de groupes interparlementaires canadiens relève de certains organes administratifs au sein de la Chambre des communes et du Sénat. Il ne s'agit pas d'une décision de l'exécutif à être prise par le Cabinet. Bien que le gouvernement ait, à l'occasion, fait des recommandations à cet égard, dans le cadre de la politique étrangère du Canada, ces questions ne relèvent pas directement d'un ministère ou d'une agence du gouvernement.

Les relations interparlementaires relèvent de la responsabilité du Parlement et il existe des processus décisionnels qui régissent leur administration. Comme je l'ai mentionné mardi, des réunions sont prévues cette semaine et dans le courant de la semaine prochaine concernant précisément ces questions.

● (1505)

C'est le Président de la Chambre des communes qui a la charge de représenter cette dernière dans les rapports qu'elle a avec les assemblées législatives étrangères. Pour ce motif, j'estime qu'il est de mon devoir de commenter les actes du ministre du Commerce international.

Dans leurs exposés, plusieurs députés ont fait état du fait que des actes comme ceux-là paraissent miner l'autorité du Parlement. À titre de parlementaires, nous devrions tous être conscients des différences entre l'autorité du Cabinet et celle du Parlement. En matière de relations étrangères, le Cabinet peut conclure des accords avec d'autres gouvernements alors que le Parlement peut entretenir des relations avec d'autres assemblées législatives.

Ces décisions sont prises en fonction de la politique étrangère du Canada et de l'intérêt de tous les Canadiens. Cependant, le Cabinet ne détermine pas la nature et l'étendue des relations interparlementaires du Parlement du Canada.

En annonçant la constitution d'un Groupe interparlementaire Canada-Chine et, de ce fait, préjugant d'une décision qui n'a pas encore été prise, le ministre a clairement outrepassé ses pouvoirs. Je suis déçu qu'un ministre de la Couronne, en agissant avec tant de précipitation, puisse avoir gêné l'avancement d'un projet qu'il voulait se voir réaliser. Un tel manque de respect pour la compétence administrative du Parlement n'a pas pour effet de rehausser le prestige de ce dernier sur la scène internationale.

Les députés ont exprimé leur frustration en raison des déclarations du gouvernement qui semblent faire fi de l'autorité de la Chambre. Comme on me l'a signalé, cette situation s'est produite plus d'une fois au cours de la présente législature.

Il y a lieu de s'inquiéter puisqu'il semble y avoir un système qui s'installe malgré les mises en garde formulées par la présidence. Mon rôle, cependant, me limite aux précédents qui existent et qui régissent l'application du privilège.

[Français]

Compte tenu des inquiétudes à l'égard de ces questions, je suggère que l'affaire soit traitée par un moyen différent, soit par le Bureau de régie interne. Celui-ci possède, en droit, l'autorité sur ces

*Décision de la présidence*

questions. D'ailleurs, j'ai observé pendant les débats du 21 avril 1998, que cinq des députés qui sont intervenus étaient membres du Bureau de régie interne.

[Traduction]

Jusqu'à ce que le Bureau soit saisi de cette question et se prononce sur celle-ci, je tiens à aviser la Chambre qu'il n'y a pas d'association parlementaire officiellement reconnue avec la Chine. En conséquence, il ne peut y avoir de président intérimaire venant soit de la Chambre soit du Sénat.

Je regrette de devoir faire cette déclaration aussi publiquement. J'espère que nos amis les Chinois comprendront qu'il s'agit d'une situation strictement interne au Canada concernant les principes essentiels de notre droit fondamental. J'espère que nos amis les Chinois comprendront mieux notre démocratie parlementaire à mesure que nous poursuivons ce dialogue.

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avez-vous renvoyé la question au Bureau de régie interne? Doit-on maintenant déposer une motion à la Chambre?

**Le Président:** La motion a été renvoyée au Bureau de régie interne.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis ici depuis quatre ans seulement. Ceci est une première pour moi. S'il avait été jugé que le comportement du ministre était répréhensible, j'étais prêt à proposer la motion nécessaire pour que l'affaire soit soumise à l'étude du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Si elle est renvoyée au Bureau de la régie interne, c'est votre décision. J'aimerais savoir si c'est une motion qui peut faire l'objet d'un débat ou si c'est tout simplement une décision que vous avez prise.

**Le Président:** Ce n'est pas une motion pouvant faire l'objet d'un débat. J'ai décidé que ce n'était pas une question de privilège pour les raisons que j'ai données. Je suis certain que si le député lisait ma décision, il verrait quelles sont ces raisons.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le Bureau de régie interne, bien qu'étant un organisme légalement constitué et doté d'autorité en droit, n'est pas ouvert au public. Il n'est pas ouvert aux députés.

Il me semble qu'une question dont la Chambre est saisie en bonne et due forme peut être renvoyée n'importe où, mais que pour ce faire il faut un ordre de la Chambre.

• (1510)

Monsieur le Président, vous avez dit dans votre décision que, à première vue, il y avait eu atteinte au privilège. À mon humble avis, la seule chose qui vous reste à faire est de permettre au député de proposer la motion appropriée et, d'après la jurisprudence, la question devrait être renvoyée au comité parlementaire approprié, comité qui est ouvert au public et aux députés, qui peuvent faire comparaître des témoins. C'est comme ça que ça devrait se passer. L'affaire ne devrait pas être escamotée.

**Le Président:** Chers collègues, je pensais avoir été raisonnablement clair. J'ai jugé qu'il n'y avait pas eu atteinte au privilège. J'estime que, aux termes de la Loi sur le Parlement du Canada, cela relève du Bureau de la régie interne. C'est ce que j'ai dit dans ma décision. L'affaire devrait en rester là.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Encore une fois, je n'ai jamais vu une telle chose. Pourriez-vous me dire sur quel commentaire de Beauchesne ou sur quel précédent vous avez fondé cette décision? Autant que je sache, cela ne s'est jamais fait avant. Quand quelque chose ne va pas, nous soumettons toujours l'affaire à ce comité. Je n'ai jamais vu cela avant.

Par ailleurs, on pourrait dire que ce ne sont pas tous les députés qui sont représentés au Bureau de régie interne. Par exemple, les députés indépendants n'y sont pas représentés. Comme la Chambre en a été saisie avant, je ne suis pas sûr que le Bureau puisse traiter cette affaire. J'aimerais savoir comment ça se passe, ou en vertu de quelles règles. Je n'ai jamais vu cela avant.

**Le Président:** En général, le Président n'a pas à justifier ses décisions. Je serai heureux de rencontrer personnellement le député pour approfondir la discussion sur la Loi sur le Parlement du Canada et sur cette question particulière.

J'ai jugé qu'il n'y avait pas matière à question de privilège dans ce cas. J'aimerais qu'on mette maintenant un terme à cette discussion et qu'on passe à la question du jeudi.

Le député de York-Sud—Weston soulève la question de privilège.

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je signale que vous avez rendu une décision dont la conclusion n'est pas logique, compte tenu des observations que vous avez faites en rendant votre décision.

Vous avez constaté que le ministre n'était pas dans son droit en émettant un communiqué de presse, qu'il ne convenait pas qu'il agisse ainsi. Vous avez présenté des excuses. Vous avez dit à l'intention de nos amis chinois qu'il s'agissait d'une question de politique interne seulement. Ensuite, vous avez dit que ce n'était pas une question de privilège. Ce n'est pas logique.

Je soulève la question de privilège au sujet du fait que les députés indépendants ne sont ni représentés au Bureau de régie interne ni autorisés à assister à ses réunions. L'une des plaintes formulées au sein de la population concerne le fait que les partis politiques s'arrangent discrètement pour traiter les choses derrière des portes closes. . .

**Le Président:** Ce n'est pas une question de privilège.

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Au sujet de la constitution d'associations parlementaires, je suis le whip du NPD. Nous avons eu hier soir une réunion avec l'un des vice-présidents et les greffiers. On nous a dit alors, à propos d'une

question qui n'a rien à voir avec celle-ci, que pour créer une nouvelle association parlementaire, l'initiative devait venir des députés faisant partie du comité interparlementaire dont je suis membre. Je fais donc une demande de fonds. Si nous ne les obtenons pas, nous devons adresser une demande au Bureau de régie interne.

• (1515)

Mon collègue indépendant a fait une remarque qui, je crois est importante, à savoir que si la demande est renvoyée à un comité interparlementaire ou au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, cela permettra d'examiner les circonstances entourant cette question particulière.

Je ne dis pas que nous devrions faire ceci ou cela, mais on m'a dit hier que la procédure était d'adresser la demande d'abord au comité interparlementaire et ensuite au Bureau de régie interne.

**Le Président:** Le député a raison.

**M. Randy White:** Monsieur le Président, encore une fois, comme tout ceci est nouveau pour nous tous, je me demande, pour que tous les députés soient représentés à cette réunion, s'il est possible que le député indépendant y assiste ou s'il est possible que je lui cède ma place pour qu'il puisse y assister?

**Le Président:** En règle générale, en tant que Président de la Chambre, c'est moi qui représente les députés indépendants au Bureau de régie interne. Si le Bureau de régie interne veut entendre d'autres témoins, rien ne l'en empêche.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre la nature des travaux qu'il envisage pour le reste de la semaine et la semaine suivante.

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue de cette excellente question, certainement la meilleure de la journée.

Demain, la Chambre étudiera en deuxième lecture la mesure sur la protection de l'environnement, le projet de loi C-32. Si nécessaire, le débat se poursuivra lundi.

Lorsque ce sera terminé, nous mettrons en discussion le projet de loi S-9 concernant les lettres et billets de dépôt. Cela fait ou mercredi, selon la première éventualité, nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi C-27 sur les pêches côtières.

Lorsque ce sera terminé, nous avons l'intention de reprendre le débat sur la mesure relative à la sûreté de l'eau potable, le projet de loi C-14. Nous continuerions ce débat jeudi prochain.

## Travaux de la Chambre

Mardi sera un jour désigné. En soirée, nous prévoyons tenir un débat exploratoire sur la Bosnie.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LES MISE AU VOIX

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Pendant la période des questions d'aujourd'hui, j'ai posé une question sur le vote au sujet de l'hépatite C qui doit se tenir mardi et je voudrais simplement des précisions, monsieur le Président. J'ose espérer que vous m'accorderez un peu de temps à cette fin. Je pense qu'il serait préférable que ces précisions me soient données en dehors de la période des questions et en dehors du débat normal.

Je voudrais savoir ce que le premier ministre voulait dire, hier, lorsqu'il a mentionné que c'était une question de confiance. Je suis en faveur d'un vote libre et je ne voudrais pas que les gens pensent que je ne le suis pas. Je pense que le vote doit venir du coeur, du jugement de chacun des députés.

Qu'est-ce que le premier ministre voulait dire lorsqu'il a parlé de question de confiance à propos du vote de mardi soir?

**Le Président:** Je ne vois pas comment nous pourrions considérer cela comme un rappel au Règlement. Il me semble que c'est une question que l'on devrait poser au premier ministre lors de la période des questions, une chose que nous avons chaque jour.

### LES ASSOCIATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPd):** Monsieur le Président, je voudrais obtenir un éclaircissement. Vous avez dit que ce qu'on m'a affirmé était exact, concernant le renvoi de la création d'associations parlementaires au comité interparlementaire. Je me demande si c'est ce qui se passera ou si la question sera directement envoyée au Bureau de régie interne.

• (1520)

**Le Président:** Je crois savoir que le Conseil mixte interparlementaire se réunira avant que nous soumettions la question au Bureau de régie interne.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis politiques, et il semble qu'on s'entende pour que le vote sur la motion de cet après-midi, qui aurait normalement lieu lundi soir, soit reporté à mardi. La motion se lit comme suit:

Qu'à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, que toutes questions nécessaires pour disposer de cette motion soit réputées mises aux voix, le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé à mardi, le 28 avril 1998, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

*Les crédits*

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis disposé à donner mon consentement, à condition de pouvoir prendre tout le temps qui m'est alloué pour traiter de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

**Le Président:** Qui donne cette garantie?

**M. John Nunziata:** La Chambre, du consentement unanime. Je demande la permission de prendre la parole aujourd'hui et de prendre tout le temps qui me revient.

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, je crois qu'un de mes collègues a donné cette assurance au député, un peu plus tôt aujourd'hui. Si nous avons promis, comme je le crois, qu'il pourra utiliser une des interventions réservées à un député libéral, cette promesse tient toujours.

**Le Président:** Il y a un problème de communication. Le député donne-t-il son consentement?

**M. John Nunziata:** Non, monsieur le Président. J'ai compris que je ne ferais que partager une période avec un député libéral. Je ne souhaite pas partager le temps dont je dispose avec un député libéral. Je veux avoir toute la période qui m'est allouée, c'est-à-dire 20 minutes.

**M. Reg Alcock:** Monsieur le Président, je voudrais clarifier la situation. Je suis le député libéral qui devait partager du temps avec le député. Je suis prêt à lui laisser toute la période qui nous était attribuée.

**Le Président:** Est-ce que cela règle la question?

**M. John Nunziata:** Oui, monsieur le Président.

**Le Président:** Il y a consentement. Nous allons donc procéder de cette façon. Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre ira à Cuba et qu'il doit rencontrer des gens mardi, je me demande si la Chambre accepterait que le vote ait lieu mercredi. Quelle est la décision de la Chambre à cet égard?

**M. Randy White:** Nous avons déjà dit non.

**Le Président:** Cela répond à la question.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'HÉPATITE C

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui non pas en tant que membre du caucus réformiste ni même comme député, mais à titre de simple Canadien qui voit mourir des milliers de ses concitoyens. Pendant ce temps, le gouvernement les ignore, invoque des arguments juridiques et parle des décisions difficiles qu'il doit prendre.

Ces personnes sont en train de mourir sans aucune faute de leur part et, pendant ce temps, le gouvernement vient nous dire qu'il a eu une décision difficile à prendre. Il n'a pas pris une décision difficile. Il a pris une décision cruelle.

• (1525)

Les Canadiens ont fait confiance au système de soins de santé national, mais à cause de la mauvaise gestion de ce système, des personnes sont en train de payer le prix ultime. Je parle des quelque 20 000 à 25 000 personnes qui ont été, avant 1986, infectées par le virus de l'hépatite C à cause du système d'approvisionnement sanguin et qui sont aujourd'hui malades ou mourants.

Le gouvernement a choisi d'indemniser plus de 28 000 personnes infectées après 1986, mais il a laissé tomber les autres. Je trouve déplorable de devoir participer à un débat de ce genre, un débat qui aurait pu être évité si le gouvernement avait respecté les droits des citoyens. Il refuse de faire justice à un groupe de personnes contre qui le temps joue.

Le ministre de la Santé et le premier ministre sont des personnes honnêtes et foncièrement bonnes. Je crains cependant que, dans ce cas-ci, ils ne se soient laissé aveugler par des considérations juridiques.

Je leur demande de réexaminer leur position et de rendre une certaine dignité aux milliers de personnes dont la vie a été brisée. Je demande à tous les députés de mettre de côté leur esprit de parti et de voter en faveur de l'indemnisation de toutes les personnes qui ont contracté l'hépatite C après avoir reçu des produits sanguins. Nous devons agir immédiatement car indemnisation et justice différées sont indemnisation et justice refusées. C'est particulièrement vrai pour les milliers de personnes chez qui apparaîtront des symptômes plus graves associés à l'hépatite C chronique.

J'ai ici des notes, mais je ne les lirai pas. Je dirai plutôt ce que je ressens. J'ai écouté les arguments présentés par le gouvernement ce matin. J'ai écouté le secrétaire parlementaire, qui a surtout parlé de ce que sera le système d'approvisionnement sanguin dans l'avenir.

Nous parlons ici de personnes qui ont été infectées dans le passé. En outre, j'ai ici une note de M. Larry Maheu, qui s'interroge au sujet des victimes qui ont été contaminées après 1990, lorsque le système d'approvisionnement sanguin était censé être sûr. Son médecin, à l'hôpital Sunnybrook, lui a dit que les tests de dépistage n'avaient pas été effectués sérieusement avant 1993. Quelle était la situation avant 1986, puis entre 1986 et 1993? De quoi parlons-nous au juste?

Un autre député est venu nous dire que l'hépatite C n'était pas une maladie sérieuse comparée au VIH. Je regrette, mais le député

*Les crédits*

devrait demander leur avis aux personnes qui ont l'hépatite C. Ces gens sont malades, et ce député a le front de nous dire que leur cas n'est pas sérieux et que tout se résume à une affaire d'argent.

Le secrétaire parlementaire vient ensuite nous dire que ces personnes peuvent toujours s'adresser aux tribunaux. À quoi cela rime-t-il? Elles peuvent évidemment s'adresser aux tribunaux en cas de mauvaise décision, mais est-ce la bonne solution? Non. En obligeant des personnes déjà souffrantes à aller devant les tribunaux, les ministériels prolongent leurs souffrances. Ils disent qu'ils vont indemniser certaines personnes, mais pas d'autres. C'est insensé.

Je suis ébahi de voir les députés ministériels esquisser la question. Au fil des jours, à la Chambre, je deviens de plus en plus déprimé. Nous avons maintenant un ministre libéral qui donne son temps de parole à un député indépendant. Je suis heureux qu'il le fasse, mais on peut se dire qu'il évite la question, car il ne peut se défendre.

Il y a ensuite le premier ministre qui change toute cette question en affirmant que c'est un vote de confiance dans le gouvernement, pour faire en sorte que ses députés ne puissent pas voter selon leur conscience, mais plutôt en pensant qu'ils risquent de faire tomber le gouvernement et de se retrouver en période électorale.

• (1530)

Comme mon collègue de Macleod l'a dit aux députés libéraux, ce que nous demandons, c'est qu'ils regardent dans les yeux ceux qui souffrent et qu'ils prennent une décision en leur âme et conscience. Nous leur disons qu'il ne s'agit pas d'un vote de confiance dans le gouvernement. Nous ne leur demandons que de prendre la décision qui s'impose sur le plan moral. C'est tout ce que nous réclamons.

Le gouvernement essaie de se justifier en affirmant qu'il a pris cette décision avec douze autres ministres. Eh bien, bravo. Avant que je ne siège ici, le gouvernement n'écoutait pas les ministres provinciaux. Maintenant, il justifie sa décision en affirmant qu'il n'a pas le choix, puisque les ministres provinciaux ont donné leur accord. Ce n'est pas ce que les Canadiens attendent d'un gouvernement fédéral. Ils s'attendent à ce que le gouvernement défende leurs intérêts et ne se cache pas derrière ce que les provinces disent. Cette responsabilité appartient au gouvernement, car il s'agit d'une institution sous réglementation fédérale.

Supposons un instant qu'il soit vrai, comme le ministre de la Santé le prétend, qu'on n'aurait rien pu faire avant 1986, même si je sais qu'il n'en est rien. Dans ce cas-là, le gouvernement ne serait alors pas responsable de l'infection des Canadiens avant 1986 et, du point de vue du gouvernement, il ne serait pas nécessaire d'indemniser les victimes.

Le principe retenu, c'est que si le gouvernement n'a rien à se reprocher, il n'a donc pas à payer. Dans ce cas-là, pourquoi le gouvernement dépense-t-il des dizaines de millions de dollars pour indemniser les personnes touchées par des inondations et des tempêtes de verglas? Le gouvernement n'est pas responsable des conditions météorologiques, mais il choisit d'indemniser les personnes

qui en sont victimes. Il s'agit peut-être d'une question politique. Il peut peut-être obtenir davantage de votes en aidant ces gens qu'en venant au secours des pauvres victimes de l'hépatite C.

Un exemple plus convaincant serait peut-être que le gouvernement a choisi d'indemniser toutes les victimes du sang contaminé depuis 1986. L'hypothèse du gouvernement, selon laquelle il n'est pas responsable de l'infection par l'hépatite C, est fausse.

Faire preuve de leadership, c'est notamment reconnaître qu'on a pris une mauvaise décision. C'est le moment de le faire. Le premier ministre Klein l'a fait. Il en va de même du premier ministre Harris. Le gouvernement pourrait en faire autant. C'est une question de compassion.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas laisser tomber les arguments juridiques et faire la chose honorable qui s'impose? N'écoutez pas les avocats. Écoutez les gens.

Le ministre de la Santé est disposé à dépenser des millions de dollars de deniers publics pour se battre contre les victimes devant les tribunaux.

Le ministre prétend que le système de soins de santé va s'effondrer, que cela va constituer un fardeau pour notre système de soins de santé. Vraiment? Si une petite erreur de ce genre constitue une telle menace pour le système de soins de santé, il a alors de très graves lacunes.

J'en appelle aux ministériels, y compris les députés d'arrière-ban. Il ne s'agit pas d'un vote de confiance à l'égard du gouvernement. C'est un vote qui nous force à adopter une position morale sur une question tragique. Regardons les victimes dans les yeux et disons leur qu'elles ont notre appui.

• (1535)

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je présume, d'après les dernières remarques du député, que les députés d'en face considèrent que cette question devrait faire l'objet d'un vote libre. J'espère que, si nos arguments sont assez convaincants, ils n'hésiteront pas à se ranger du côté du gouvernement lorsque la motion sera mise aux voix à la Chambre.

Je veux attirer l'attention du député sur un parallèle.

En 1986, il ne fait pas de doute que la Croix-Rouge aurait dû faire quelque chose au sujet des produits sanguins parce qu'il existait des méthodes de dépistage; toute la question de la responsabilité repose sur le fait que des mesures n'ont pas été prises au moment où elles auraient pu l'être.

Toutefois, je signale aux députés d'en face qu'il y a un parallèle à faire par rapport à cette situation où l'on a eu accès à cette technologie médicale en 1986 et on ne l'a pas utilisée et où les victimes de l'hépatite C n'y avaient pas accès avant 1986.

Je veux faire un parallèle ici avec le vaccin de Salk. Le député dirait-il que le gouvernement aurait dû indemniser ceux qui ont souffert de poliomyélite ou des conséquences de la poliomyélite après la découverte du vaccin Salk? Est-ce qu'il laisse entendre que toutes les personnes qui ont souffert de cette maladie avant l'arrivée

### *Les crédits*

du vaccin auraient dû être indemnisées, même si le vaccin n'existait pas au moment où elles ont contracté la maladie?

C'est exactement la même chose avec l'insuline. Il y a plusieurs décennies, beaucoup de gens mouraient ou devenaient handicapés à cause du diabète. Puis l'insuline a été découverte par Sir Frederick Banting. Elle a été mise à la disposition des gens. Faut-il donc présumer que le gouvernement est responsable pour toutes les personnes qui ont souffert de la maladie avant que le vaccin ne soit disponible ou avant qu'on n'ait la technologie médicale pour s'attaquer à cette maladie?

Enfin, la pénicilline est un excellent exemple. Après avoir été découverte et mise en marché, la pénicilline n'était pas largement utilisée par les médecins alors qu'elle pouvait être le remède à toutes sortes de maladies du jour. Comme la pénicilline était découverte, mais non disponible dans tous les milieux médicaux, faut-il en déduire que tout le monde était responsable de ce que quelque chose ne soit pas encore d'usage courant?

J'espère qu'on est très attentif, car la situation est exactement la même avec les antibiotiques. L'efficacité des antibiotiques diminue rapidement. Allons-nous rendre les gouvernements responsables de ce qu'un antibiotique prescrit pour la tuberculose ne fonctionne plus? Allons-nous rendre le gouvernement responsable d'un échec de la technologie médicale?

Le gouvernement ne peut être tenu responsable que s'il peut influencer le résultat, que s'il peut prendre la mauvaise décision qui crée la responsabilité.

Nous avons beau plaindre de tout coeur les personnes qui ont contracté l'hépatite C avant 1986 et qui souffrent, le fait est que le gouvernement ne pouvait rien faire à l'époque pour empêcher cela et qu'il ne peut donc pas en être tenu responsable, pas plus qu'on ne peut le rendre responsable de toutes les victimes de la polio, de tous les tuberculeux qui ne seront pas soulagés par le vaccin.

**M. Deepak Ohrai:** Monsieur le Président, la question du député m'a rendu malade.

Ils tentent de défendre un point qui est vraiment insoutenable en avançant des idées ridicules. Qu'est-ce que l'insuline vient faire dans tout cela?

Nous avons affaire à un organisme sous réglementation fédérale qui avait des épreuves à sa disposition, mais des gens ont quand même été infectés. On a découvert l'insuline. Qu'est-ce que l'insuline vient faire dans tout cela? Cet organisme réglementé par le gouvernement fédéral a-t-il donné de l'insuline contaminée? Est-ce là ce qu'il dit?

Notre position est très simple. À notre avis, un organisme sous réglementation fédérale qui aurait pu freiner cette infection aurait dû avoir le pouvoir de le faire et ne l'a pas fait. Il y a eu négligence.

Il faudrait indemniser tous ceux qui ont été infectés. C'est là la question. La motion déposée aujourd'hui demande l'indemnisation de toutes les victimes de l'hépatite C.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat. Ce sera probablement l'un des plus importants débats de la présente législature.

• (1540)

Disons très simplement que la position du gouvernement sur la question de l'hépatite C va à l'encontre des principes et des traditions du Parti libéral, qui a plutôt l'habitude de défendre la veuve et l'orphelin et de venir en aide à ceux qui en ont besoin dans ce pays. Ces traditions et ces principes libéraux ont été à la base de toutes les politiques libérales depuis nombre d'années. Je croyais sur la base de ces traditions que l'une des principales caractéristiques du mouvement libéral était son esprit de justice et de compassion. Nous voyons maintenant le gouvernement tourner le dos à d'innocents Canadiens qui ont été frappés non pas en raison de leur négligence ou par le fait du hasard, mais bien parce qu'ils avaient fait confiance au système.

Comment se fait-il qu'un pays aussi petit que l'Irlande qui n'a qu'un dixième de la superficie du Canada ait suffisamment de coeur pour indemniser toutes les victimes de l'hépatite C? Le Canada est dix fois plus grand que l'Irlande. Comment le gouvernement du Canada peut-il être aussi cruel et sans-coeur? Comment un gouvernement libéral peut-il adopter une telle position?

J'ai siégé 12 ans au Parlement à titre de député libéral. J'étais déjà un libéral bien avant. J'étais un libéral quand Pierre Trudeau était chef du Parti libéral du Canada et quand Pierre Trudeau était premier ministre. Il n'aurait jamais adopté une telle position. L'ancien premier ministre John Turner n'aurait jamais adopté une telle position. Ni les premiers ministres King ou Laurier ni aucun autre premier ministre libéral depuis la Confédération n'auraient adopté une position aussi cruelle et sans-coeur que celle que le présent gouvernement a adoptée.

Des libéraux me téléphonent des quatre coins du pays. De simples militants du bas de l'échelle et des haut placés dans les rangs du parti me disent qu'ils ont honte d'être membres du Parti libéral quand ils voient le gouvernement abandonner les Canadiens défavorisés. Pourquoi le gouvernement a-t-il assez de coeur pour indemniser à juste titre les victimes du verglas, au Québec et en Ontario, et les victimes d'inondation, au Manitoba et au Québec? Pourquoi a-t-il la volonté politique, les moyens et le coeur d'aider ces gens tandis qu'il laisse tomber 40 000 personnes qui n'ont pas perdu leurs biens ou leurs troupeaux et qui ne sont pas chômeurs? Ces gens perdront la vie. C'est la vie de ces gens qui a été détruite à cause de la négligence du gouvernement du Canada et de ses organismes.

Les familles de ces gens vont souffrir. On ne parle pas seulement des 40 000 personnes qu'on a laissés tomber, on parle aussi de leurs familles ainsi que de leurs espoirs et de leurs aspirations qui sont détruits. Il faut leur redonner un peu de dignité. Disons-leur que le gouvernement n'est pas indifférent. Disons-leur que le gouvernement comprend ce qu'ils traversent.

Je me demandais si l'un ou l'autre de ces députés libéraux, en face, connaissait des victimes, ou s'il y avait des membres de leur famille qui avaient été touchés par le scandale du sang contaminé au Canada. Peut-être que, s'il y avait des membres de leur famille touchés par ce scandale, ou si eux-mêmes l'avaient été, ils comprendraient les souffrances et la détresse de ces victimes. Je ne crois pas que le gouvernement comprenne à quel point leur détresse est profonde. Le plus troublant, c'est le fait que ce soit un gouvernement libéral qui agisse ainsi. Je sais que beaucoup de députés d'en face sont profondément troublés par ce fait.

Ce qui rend les choses pires encore, c'est qu'on dise aux libéraux qu'ils doivent voter en faveur de la motion parce que cela équivalait à un vote de confiance. C'est insensé. C'est une position à la gomme. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que les députés libéraux d'en face vont se faire tordre le bras et se faire menacer par le whip et par la direction de leur parti. Ils risquent gros s'ils ne suivent pas la ligne du parti.

• (1545)

Voilà où le bât blesse dans le système politique canadien de nos jours. Ces députés ont été élus pour représenter les résidents de leur circonscription; on s'attendrait à ce qu'ils fassent preuve de compassion. Or, il ressort d'un sondage d'opinion publique que 87 p. 100 de la population canadienne est d'avis que toutes les personnes contaminées devraient être indemnisées.

Nos collègues libéraux d'en face qui voteront conformément à la ligne du parti mardi prochain devraient se demander qui ils représentent. Défendent-ils leurs propres intérêts parce qu'ils souhaitent siéger à un comité donné, devenir secrétaire parlementaire ou obtenir un portefeuille? Parlent-ils en leur nom propre ou au nom de leurs électeurs?

En cédant aux pressions exercées par le whip pour qu'ils appuient la position du gouvernement et votent contre la motion, ils se trouveront à trahir non seulement le Parti libéral et ses traditions, mais aussi la confiance de leurs électeurs. Ils devront payer le prix politique de leur décision. Je leur en passe un papier. Au fond de leur cœur, ils savent bien ce qu'ils ont à faire. La morale et les traditions libérales dictent que l'on indemnise toutes ces innocentes victimes, à l'instar de l'Irlande.

Le ministre de la Santé, qui est la compassion en personne et aspire à devenir premier ministre, refuse de faire preuve de cette compassion toute libérale, cette compréhension qui a fait la renommée des dirigeants libéraux au cours du siècle qui s'achève, et même depuis le début de la Confédération. Il se rabat à la place sur des arguments économiques bidon, qui ne valent pas cher, mais qu'il était grassement payé pour formuler comme avocat de Bay Street. Il invoque des arguments juridiques bidon pour ne pas verser à ces innocentes victimes l'indemnité à laquelle elles ont droit. Il devrait avoir honte.

### *Les crédits*

La décision est-elle de lui? Dans les coulisses, les députés libéraux prétendent que ce serait plutôt la décision du ministre des Finances. C'est lui qui aurait pris la décision finale. Après tout, n'est-ce pas lui qui tient les cordons de la bourse? Voilà ce que disent les gens qui appuient le ministre de la Santé. Les partisans du ministre des Finances affirment quant à eux qu'il incombait au ministre de la Santé de prendre la décision finale, que c'est lui qui a décidé.

Peu importe dans le fond, car c'est le premier ministre qui décide en fin de compte. S'il veut passer à l'histoire comme ses prédécesseurs, être vénéré comme M. Trudeau tant par les libéraux que par les autres, d'un bout à l'autre du pays, comme tous ceux qui l'ont précédé et qu'il essaye souvent d'égaliser, il observerait les véritables traditions du Parti libéral. Il ouvrirait son cœur et accorderait une indemnisation à toutes les victimes.

Le fait que le gouvernement insiste pour qu'il y ait un vote de confiance donne une idée de son échec sur le plan moral. Si la décision est aussi juste et correcte que les libéraux le disent, si elle est moralement correcte, si elle est conforme à la tradition libérale, pourquoi ont-ils décidé que ce serait un vote de confiance?

Si cette décision était vraiment la bonne, les députés libéraux se prononceraient en sa faveur, tout simplement parce que c'est la chose à faire. Mais ils savent que leurs simples députés désapprouvent cette décision. La seule façon dont le gouvernement peut garantir que les simples députés libéraux rejettent la motion et approuveront sa décision consiste à déclarer que la motion engage la confiance, qu'elle fera l'objet d'un vote de confiance, puis à menacer ses simples députés comme il m'a menacé. Quand j'ai décidé de voter contre le budget, il y a deux ans, les députés du gouvernement ont dit publiquement que, parce que j'avais voté contre le gouvernement, je devais être expulsé du caucus libéral.

• (1550)

C'est exactement le traitement qu'ils infligeront dans ce cas-ci à leurs simples députés. D'ici la fin de la journée et tout au long du week-end, il y aura des appels téléphoniques, parce que le cabinet du premier ministre communiquera avec les députés dans leurs circonscriptions partout au Canada. On leur dira que c'est un vote de confiance et que, s'ils votent contre la position du gouvernement, si les députés votent contre leur chef, le gouvernement sera défait, de sorte que tous les députés ont besoin de se présenter pour rejeter la motion. C'est mauvais, immoral et injuste. Je dis que c'est une trahison.

Un gouvernement fédéral antérieur a formé une commission royale d'enquête. La position du gouvernement menace l'intégrité de cette commission d'enquête. Dans son rapport, le juge Horace Krever a déclaré: «Jusqu'ici, le traitement que nous avons réservé aux victimes de préjudices liés au sang n'a pas été équitable. On ne saurait, à mon avis, justifier l'indemnisation de certaines victimes dans le besoin et la refuser à d'autres.» Je répète: «Jusqu'ici, le traitement que nous avons réservé aux victimes de préjudices liés au sang n'a pas été équitable. On ne saurait, à mon avis, justifier

*Les crédits*

l'indemnisation de certaines victimes dans le besoin et la refuser à d'autres.» Le juge affirme que la position actuelle du gouvernement du Canada est injustifiable.

Pendant de nombreux mois, le juge Krever a tenu des audiences et entendu des témoins. Il a interrogé des victimes et des experts. Il a conclu que la décision d'indemniser certaines victimes, mais pas d'autres ne pouvait être justifiée. Or, c'est précisément ce que fait le gouvernement. Il en indemnise certains et pas d'autres. Quelque 69 000 personnes ont été contaminées et seulement environ 20 000 d'entre elles seront indemnisées.

Face à d'autres Canadiens qui ont eu leur sang contaminé, les victimes du VIH, le gouvernement a fait ce qu'il fallait. Il a indemnisé tout le monde, que le VIH ait été contracté à cause du système d'approvisionnement en sang ou non. C'était la bonne décision à prendre. Le gouvernement devrait être conséquent et en faire autant pour toutes les victimes de l'hépatite C.

Voici ce que le ministre de la Santé a dit à la Chambre le 29 avril 1996: «La réponse, bien sûr, est la suivante: lorsque la Chambre est saisie d'une résolution comme celle d'aujourd'hui qui porte sur les droits des victimes, les députés de notre parti—il s'agit du Parti libéral—votent comme bon leur semble. Ce matin, j'ai déclaré à la Chambre que j'allais voter en faveur de la résolution, parce que je partage les objectifs que vise le député. Je m'attends à ce qu'autres députés ministériels votent selon leur conscience».

Quelle hypocrisie! Il a dit une chose le 29 avril 1996 à propos d'un groupe de victimes et maintenant lui et son gouvernement disent le contraire, à savoir que les députés ne peuvent pas voter comme bon leur semble. Ils doivent voter selon les directives, non pas selon leur conscience, mais bien en fonction de la décision prise par le gouvernement.

La position que le gouvernement défend aujourd'hui est moralement mauvaise. Au fur et à mesure que le débat s'intensifiera, les Canadiens sauront faire connaître leur position en termes on ne peut plus clairs. Le premier ministre va souvent à l'étranger et il parle alors de la spécificité canadienne et vante la compassion et la tolérance dont font preuve les Canadiens. Cela ne cadre pas avec la réalité. La position du gouvernement ne correspond pas à la soi-disant façon canadienne de faire les choses.

• (1555)

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le gouvernement a jugé bon, au fil des années, d'indemniser les victimes, tant les victimes d'inondations ou de tempêtes de verglas que les pêcheurs en chômage dans la région atlantique. Le gouvernement fédéral a aussi indemnisé les Canadiens qui ont isolé leurs maisons avec de la MIUF. Vous en souvenez-vous? J'imagine que la valeur des maisons de ces personnes avait baissé en raison d'une décision du gouvernement et que ce dernier a jugé qu'il était moralement responsable de la situation et a donc offert de les indemniser.

Comment le gouvernement explique-t-il le fait qu'il indemnise les victimes dans certains cas, mais pas dans d'autres?

Ce qui préoccupe et choque vraiment un grand nombre de Canadiens c'est que le gouvernement est capable de trouver quatre-vingt et quelque millions pour Bombardier, qui est l'une des entreprises canadiennes les plus rentables. Elle a d'ailleurs annoncé hier des bénéfices record. Au moment où nous discutons, des contribuables sont en train d'établir leurs chèques à l'ordre du receveur général, puisque l'on approche de la date limite de production des déclarations d'impôt. Les Canadiens ont travaillé fort pour gagner cet argent, mais le premier ministre n'hésite pas à prendre plus de 80 millions de dollars et à le donner à une compagnie rentable. Comment peut-on justifier une telle mesure? Comment le premier ministre peut-il agir de la sorte?

Cette compagnie a-t-elle contribué à la caisse du Parti libéral du Canada? Le premier ministre a-t-il des amis, des parents ou des contacts au sein du conseil d'administration de Bombardier? Je ne saurais dire, mais il est pour le moins étonnant de voir que l'on applique un ensemble de critères dans de cas de relations d'affaires prospères, et un autre à l'égard de pauvres Canadiens innocents qui souffrent physiquement.

Nous ne parlons pas de sous-sols inondés ou de dommages à la propriété. Nous ne parlons de MIUF dans les maisons. Nous parlons de personnes qui vont mourir parce qu'elles ont contracté l'hépatite C, sans que ce soit de leur faute ou de celle de leur médecin. Si c'était leur médecin qui avait fait preuve de négligence, ces personnes seraient au moins indemnisées par les compagnies d'assurance. Ces personnes vont mourir. Beaucoup d'entre elles vont souffrir.

Une dame de ma circonscription m'a écrit. Je ne vais pas citer sa lettre. J'ai parlé à cette dame, il y a quelques jours et elle va se reconnaître. Elle habite sur l'avenue Eileen, dans la circonscription de York-Sud—Weston. Elle m'a parlé des conséquences de cette maladie pour elle et sa famille, et de l'incertitude que son état engendrait chez elle, ses enfants et son mari, compte tenu des souffrances et de la douleur qu'elle éprouve.

Le premier ministre, le ministre de la Santé et le ministre des Finances n'ont pas de problèmes. Ils vont rentrer à la maison et ils vont bien dormir. Ils sont en santé. Leurs enfants sont en bonne santé. Leurs femmes sont en bonne santé. Savent-ils ce que c'est de vivre dans l'incertitude et la crainte de ce que l'avenir leur réserve en ce qui concerne leur santé? J'en doute.

J'implore le ministre des Finances et le premier ministre du Canada, mais surtout le ministre des Finances. J'aimerais qu'il se regarde dans une glace et qu'il se demande ce qu'aurait fait Paul Martin, père, dans ce dossier s'il avait été premier ministre du Canada, poste auquel il aspirait et auquel aspire le ministre des Finances? Qu'aurait fait Paul Martin, père? Je pense que, en son âme et conscience, il sait que Paul Martin, père, aurait fait ce qui est équitable. Il aurait indemnisé toutes les innocentes victimes de l'hépatite C.



*Les crédits*

Il n'est pas trop tard pour le gouvernement d'admettre qu'il a fait une erreur, qu'il va faire ce qui est équitable et qu'il va indemniser toutes les victimes. Il n'est pas juste de n'indemniser que les personnes infectées entre 1986 et 1990. Elles devraient toutes être indemnisées.

• (1600)

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, le député a fait allusion dans son discours au fait que, de ce côté-ci, le parti fait régner la discipline en imposant des punitions, autrement dit si nous n'emboîtons pas le pas au gouvernement, nous risquons de perdre l'occasion de faire un voyage gratuit ou de devenir secrétaire parlementaire.

Le député a dit qu'il avait été libéral pendant 14 ans. Combien de fois a-t-il voté contre sa conscience parce qu'il convoitait un poste de secrétaire parlementaire ou parce qu'il avait peur de perdre l'occasion de faire un voyage gratuit? Et, à propos, combien de voyages gratuits a-t-il faits quand il était membre du Parti libéral?

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, c'est complètement absurde. Le député d'en face n'a pas le courage de représenter ses électeurs.

Au cours des années où j'ai fait partie du caucus libéral, chaque fois que j'étais confronté au choix entre voter selon ma conscience ou voter selon ce qui était bon pour le chef du Parti libéral, j'ai toujours voté conformément aux intérêts supérieurs de mes électeurs. Je ne sais pas s'il connaît son histoire. J'ai voté à maintes reprises contre le parti et contre le chef, que ce soit à propos de l'Accord du lac Meech, des essais du missile de croisière ou de la réduction des paiements de transfert aux provinces au titre de la santé. Il le sait, lorsque je faisais partie du caucus libéral, je n'ai pas léché les bottes du premier ministre comme il le fait, lui.

**M. David Price (Compton—Stanstead, PC):** Monsieur le Président, compte tenu de ses 14 années d'expérience comme membre du caucus libéral, je voudrais demander au député quel conseil il pourrait donner à ses anciens collègues et députés d'arrière-ban sur la façon d'aborder le premier ministre au cours de la fin de semaine pour l'amener à changer d'avis.

**M. John Nunziata:** Tout simplement, monsieur le Président, ils ne devraient même pas s'adresser au premier ministre. Le personnel du cabinet du premier ministre va les appeler. Le whip va les appeler. Pour les cas difficiles, c'est le premier ministre qui fera les appels. Si on les appelle, les députés n'ont qu'à dire ceci: «J'ai le devoir moral de représenter mes électeurs. Je veux faire ce qui est juste. Ce qui est juste, en l'occurrence, c'est d'indemniser toutes les victimes, non de semer la division entre elles. Je suis prêt à supporter les conséquences qu'il y a à faire ce qui est juste.»

En fin de compte, ceux qui portent ces gens-là au pouvoir comprendront et feront la distinction entre les députés qui défendent ce qui leur semble juste et ceux qui ne le font pas. Vous n'avez qu'à demander aux électeurs de York-Sud—Weston.

**Mme Angela Vautour (Beauséjour—Petitcodiac, NPD):** Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Ce qui se passe est absolument dégoûtant. Nous voyons là un gouvernement qui s'en fiche complètement.

Nous entendons souvent les porte-parole du gouvernement dire que le gouvernement ne savait pas avant 1986. Je crois comprendre d'après le rapport Krever qu'il avait été alerté en 1981. Le député pourrait-il le confirmer pour moi?

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, c'est sur ce point que le ministre de la Santé et le gouvernement font preuve de malhonnêteté intellectuelle. Ils déforment les faits.

En réalité, il existait des tests avant 1986. Peut-être n'ont-ils été utilisés qu'à partir de cette année-là aux États-Unis, mais l'Allemagne et d'autres pays avaient bel et bien des tests. Il existait des mécanismes. Le Canada aurait eu le moyen de prévenir le drame qui s'est produit.

Quoi qu'il en soit, nous devrions envisager un régime d'indemnisation sans égard à la faute. Nous ne devrions pas chercher à blâmer un organisme ou un gouvernement. Il faut comprendre que c'est là la plus grande tragédie médicale de notre histoire. Notre préoccupation devrait être de procurer avec compassion une juste indemnisation de ceux qui souffrent ou souffriront à cause de ces erreurs.

• (1605)

J'invite le gouvernement à considérer l'exemple de l'Irlande et la façon dont le gouvernement de ce pays traite les victimes innocentes. Il propose une généreuse indemnisation à tous ceux qui ont contracté l'hépatite C, que ce soit à cause des produits sanguins ou autrement. C'est le modèle à suivre. Le gouvernement devrait suivre cet exemple de compassion et d'équité.

**M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur cette question tragique. J'ai été renversé, au cours de la période des questions, aujourd'hui, d'entendre les membres du gouvernement déployer les uns après les autres tous leurs efforts pour faire oublier que le fond de ce problème, c'est l'échec du gouvernement, qui n'a pas su garantir la sécurité des transfusions sanguines. Voilà l'enjeu. Le gouvernement a échoué. Il n'a pas su, par sa réglementation, donner la primauté à la santé des Canadiens.

Les députés ministériels ont dit que nous n'y pouvions rien, que, avant 1986, il n'existait pas de tests, que nous ne savions pas et que nous ne pouvons donc pas être responsables.

Cette déclaration, ce postulat, est un mensonge éhonté. Je le sais. Le gouvernement libéral le sait. Les Canadiens le savent, et ceux qui ont reçu du sang contaminé le savent certainement. Les victimes doivent composer avec cela tous les jours.

### Les crédits

Si le gouvernement a tant soit peu de conscience, comment peut-il dire qu'il indemniser les victimes infectées après 1986, mais pas celles infectées après 1986? Personne au monde ne pourrait accorder la moindre validité à cet argument.

Encore une fois, le gouvernement a clairement prouvé qu'il agissait de façon tout à fait immorale, qu'il préférerait employer le jargon juridique que maîtrise si bien le ministre de la Santé, parler de considérations monétaires et se cacher derrière une décision qu'il a prise avec le consentement des ministres de la Santé des diverses provinces. Il croit que l'assentiment des provinces est l'élément le plus important de ce débat. Il oublie complètement que ce sont les personnes qui ont contracté l'hépatite C qui sont les plus importantes dans tout ce débat. Ce sont ces victimes qui sont au coeur du débat.

Comment se fait-il que le gouvernement ne le comprenne pas? Les députés du parti ministériel le comprennent. Ils le savent. Ils savent que les victimes sont l'élément le plus important de ce débat, mais ils ne le reconnaissent pas de crainte que cela leur coûte plus cher, car, comme ils l'affirment, ils en sont déjà venus à une entente.

C'est une bien triste journée pour les Canadiens, pour les victimes de l'hépatite C qui ont été infectées avant 1986 et qui voient le ministre de la Santé, le premier ministre et le vice-premier ministre déclarer que ce n'est pas de leur faute si certaines personnes ont été infectées avant 1986 et qu'ils ne peuvent, par conséquent, en être tenus responsables. Ces victimes voient les dirigeants du gouvernement se lever, chacun leur tour, et dire ce qu'ils savent être un mensonge. Tout le monde le sait.

• (1610)

Voici les faits. En 1981, la Croix-Rouge a rejeté une recommandation provenant de ses propres agents qui prônaient l'utilisation d'autres analyses, comme les dosages de l'ALT et, en 1994, le test des anti-HBc. Selon une étude de 1995, l'utilisation de ces deux analyses auraient réduit jusqu'à 85 p. 100 la fréquence de l'hépatite C post-transfusionnelle. En 1986, la Croix-Rouge savait que ces tests existaient, mais ne les a pas appliqués au Canada. Dès 1978, la Croix-Rouge était consciente de la présence de l'hépatite non A, non B dans l'approvisionnement sanguin. Il est malheureux que les dirigeants de la Croix-Rouge n'aient pas reconnu l'importance et les conséquences à long terme de cette contamination, mais ils étaient conscients de la situation. Comment le gouvernement peut-il nier sa responsabilité?

Pendant ce débat, nous pouvons parler des répercussions sur les victimes et de la conduite immorale du gouvernement libéral. Je veux parler d'un argument que le gouvernement libéral a le culot de faire valoir. Il a essayé de brouiller les cartes en disant qu'il s'agit simplement d'un stratagème des partis de l'opposition, d'une motion de défiance visant à renverser le gouvernement. Le gouvernement a dit qu'il ne peut laisser les députés libéraux voter selon leur conscience ou selon le souhait des électeurs de leur circonscription parce qu'il faut considérer cette motion comme une motion de défiance.

À propos des motions présentées les jours réservés à l'opposition et traitées par le gouvernement comme s'il s'agissait de motions de défiance, on a déjà dit ceci: Pareille interprétation du Règlement est complètement inutile et incorrecte, elle ne sert qu'à accroître la frustration et le sectarisme, et il faut modifier de toute urgence le Règlement afin de préciser qu'aucune motion de l'opposition ne peut être considérée comme une motion de défiance à moins qu'elle ne mentionne expressément et explicitement qu'elle vise à condamner le gouvernement.

Or, rien dans la motion d'aujourd'hui ne dit expressément qu'elle vise à condamner le gouvernement. La motion exhorte le gouvernement à donner suite au rapport de la commission Krever. C'est une merveilleuse déclaration. Elle est tirée du projet libéral qui concerne la Chambre des communes et la réforme électorale et qui s'intitule *Régénérer la démocratie parlementaire*. Les députés libéraux seront sans doute heureux d'apprendre que leur leader actuel à la Chambre était au nombre des signataires de ce document. À l'époque, il était le leader adjoint à la Chambre.

Le parti ministériel ose dire que c'est une sorte de motion de défiance et que ses députés doivent voter conformément à la ligne de parti, alors que le rapport qu'il a pondu, rapport qui a été élaboré, entre autres, par l'actuel leader à la Chambre et qui est signé par celui-ci, condamne tout ce que le parti ministériel préconise maintenant. Non seulement le gouvernement prouve-t-il qu'il a moralement échoué dans la façon dont il a traité cette affaire, mais par leurs déclarations d'aujourd'hui, les députés du parti ministériel m'ont aussi montré la plus grande forme d'hypocrisie qu'il m'ait été donné de voir de toute ma vie.

Il n'y a qu'une chose à faire dans ce dossier. Le gouvernement doit reconnaître les préjudices causés aux victimes et il doit indemniser toutes les victimes de l'hépatite C, et non pas seulement celles qu'il a casées dans cette catégorie pratique.

• (1615)

Je conclus aujourd'hui en exhortant les députés libéraux à écouter, quand viendra le moment du vote, leur coeur et leur conscience leur dicter ce qu'il convient de faire.

**M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations parce que, comme il est arrivé plus tôt, le débat a légèrement dévié de la question à l'étude, pour se déplacer vers les tactiques politiques. C'est bien beau, les tactiques politiques. Celles-ci sont teintées de parti pris et tous ceux qui suivent le débat savent évidemment que c'est une question partisane qui n'a pas beaucoup à voir avec la motion.

En ce qui concerne la motion, je ne doute pas que tous ceux qui suivent le débat veulent être informés des questions en cause. Le député qui vient de parler, à l'instar de son collègue, a fait allusion aux responsabilités et au leadership fédéraux dans les questions d'infection. Il voudra sans doute que tous ceux qui suivent le débat connaissent tous les intervenants qui ont joué un rôle dans la gestion du système d'approvisionnement en sang.

*Les crédits*

Je voulais faire des observations afin de renseigner pleinement le député sur la question. Celui-ci se souviendra, pour quiconque participe au débat, qu'un des intervenants, celui qui est responsable de la gestion du système d'approvisionnement en sang, cessera d'exister au mois de septembre prochain. Il s'agit de la Croix Rouge, cette vénérable institution.

En deuxième lieu, les autorités provinciales responsables de la gestion des soins médicaux sont également responsables de ce problème et elles ont fait une offre, que tous peuvent examiner. Je sais que. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** La parole est au député de Prince George—Bulkley Valley.

**M. Dick Harris:** Monsieur le Président, je ne peux croire ce que je viens d'entendre. Ce sont les libéraux eux-mêmes qui ont, de propos délibéré, détourné le débat de la question de l'indemnisation. C'est le ministre de la Santé, le leader parlementaire du gouvernement, le vice-premier ministre et le premier ministre qui ont sciemment détourné le débat de la question de l'indemnisation des victimes de l'hépatite C pour le faire porter sur une question politique. Voilà ce qui est arrivé.

Nous savons pertinemment que la Commission Krever, qui a été créée et sanctionnée par le gouvernement libéral, a recommandé que toutes les victimes de l'hépatite C soient indemnisées. Le gouvernement vient de dire qu'il n'accepterait le rapport que s'il le trouvait satisfaisant.

[Français]

**M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement vient de se mettre les pieds dans les plats et dans la boue.

Une injustice incroyable est commise. J'espère que les membres de ce gouvernement vont comprendre qu'ils viennent de faire une erreur manifeste. Je leur demande de la reconnaître. Tout le monde fait des erreurs, mais devant l'injustice, ils doivent s'ouvrir les yeux. Ils doivent dire que ce n'est pas correct que certains soient indemnisés et d'autres pas.

Je demande à mon collègue réformiste comment peut-on leur faire comprendre qu'ils ont commis une injustice et une erreur?

[Traduction]

**M. Dick Harris:** Monsieur le Président, les recommandations de la commission Krever sont très claires. Elles n'ont pas parlé d'indemniser seulement certaines victimes de l'hépatite C. Le juge Krever a recommandé de les indemniser toutes comme il a recommandé d'indemniser toutes les victimes du VIH.

• (1620)

L'attitude du gouvernement dans ce dossier a été répréhensible. J'espère qu'encore une fois les simples députés du Parti libéral agiront en leur âme et conscience quand ils voteront sur cette

motion, qu'ils voteront pour ce qu'ils croient être juste et non pas selon les consignes du whip.

**M. Derrek Konrad (Prince Albert, Réf.):** Monsieur le Président, il faut continuer à débattre cette question. Il semble qu'on n'a pas encore réussi à infléchir la décision du gouvernement sur la question et nous espérons continuer à soulever cette question jusqu'à ce qu'on réussisse à le convaincre qu'il a tort et qu'il sépare les canadiens en deux groupes, ceux qui ont contracté l'hépatite C avant-hier et ceux qui l'ont contracté aujourd'hui et qui ne sont donc pas admissibles à une indemnisation.

En 1993, le gouvernement fédéral a chargé une commission d'enquête de voir ce qui s'était passé et d'examiner la réglementation, l'administration et le fonctionnement du système d'approvisionnement en sang. La commission a publié un rapport et a fait des recommandations, notamment, celle d'indemniser tous ceux qui en ont souffert. Car ils en souffrent. Ils en souffrent beaucoup.

Ils ne sont pas venus à Ottawa pour passer les vacances. Ils ne sont pas en vacances en ce moment. Ils sont ici parce qu'ils souffrent.

Ce n'est pas les belles paroles qui comptent. Elles ne révéleront pas notre volonté. Ce sont nos actions qui parleront pour nous. Les belles paroles et les belles intentions ne font rien. Nos actions parlent clairement.

Le ministre de la Santé a dit ceci: «Nous, les libéraux, ressentons une profonde sympathie à l'égard de ceux qui ont été infectés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986». C'est bien beau tout ça. Mais on ne peut déposer ces paroles à la banque. Elles ne permettront pas aux gens de vivre en santé. Elles ne permettront pas aux gens de travailler. Elles ne paieront pas l'éducation universitaire des enfants. Les femmes de ces victimes risquent de perdre leur mari de façon précoce et ces paroles ne leur seront d'aucun secours. Ils n'auront pas d'aide pour le transport entre l'hôpital et chez eux, ni pour toutes les dépenses qu'ils auront à engager. Cela m'écoeure.

Quatre-vingt-sept pour cent des Canadiens veulent que les victimes de l'hépatite C soient indemnisés pour la perte de la santé et de la capacité de subvenir à leur propres besoins, de jouir de la vie et de contribuer à la société. Les Canadiens savent ce qu'il est juste de faire, pas ces gens d'en face.

Qu'est-ce qu'ils obtiennent du gouvernement libéral? De la brutalité grossière. À mon avis, les gens devraient voir le vrai visage du gouvernement de ce pays. À mon arrivée ici, j'assistais à des séances d'information pour les nouveaux députés. Qu'est-ce que j'y ai appris? Au Canada, le gouvernement est une partie du Parlement et c'est le parti qui a le plus grand nombre de députés qui le forme. Cette fois-ci, ce sont les libéraux, mais à en juger par leurs actions ces jours-ci, ce sera leur dernière fois.

À mon avis, il serait une idée fort géniale de changer la couleur de tous ces fauteuils-là, afin que les membres du parti ministériel qui ne sont pas membres du Cabinet puissent se rendre compte de la véritable influence qu'ils ont sur la formulation de la politique de leur parti. Ainsi, tout le monde saurait. Tout le monde serait sur un pied d'égalité.

### *Les crédits*

Je voudrais faire quelques comparaisons entre ce qui se produit maintenant et ce qui s'est produit pendant la dernière législature, à l'époque où le ministre de la Santé actuel était ministre de la Justice. Quand il s'agissait du contrôle des armes à feu, sa réaction était que oui, c'était la bonne chose à faire. Les libéraux ont alloué de l'argent pour le contrôle des armes à feu. Ils ont réussi à aliéner la moitié du pays. La constitutionnalité de cette mesure est contestée devant les tribunaux. Le gouvernement est allé de l'avant en dépit de toute cette opposition. Il avait prévu 85 millions de dollars et nous en sommes maintenant aux environs de 600 millions. Cela n'a pas empêché le gouvernement d'aller de l'avant et de mettre en oeuvre le contrôle des armes à feu au Canada. C'est la raison pour laquelle les libéraux ont perdu l'Ouest et c'est pourquoi les partis d'opposition combinés comptent presque autant de députés que le gouvernement.

• (1625)

Le gouvernement a agi uniquement au nom des principes et sans tenir compte de l'aspect pécuniaire. Comment réagit-il aujourd'hui dans le cas de l'hépatite C, dont les victimes subiront toute leur vie les conséquences? Il invoque des arguments politiques. Il affirme avoir toutes les provinces de son côté, mais il n'a pas l'appui de la population canadienne.

Le gouvernement s'est assuré l'appui des ministres provinciaux de la Santé, et il cherche à avoir l'appui de ses députés d'arrière-ban, mais je suis prêt à parier que beaucoup d'entre eux voteront en faveur de la motion.

Si le gouvernement veut faire de ce vote un vote de censure, nous en serons ravis, mais il ne s'agit pas d'une motion de censure. Comme le disait un député avant moi, la motion vise à amener le gouvernement à agir. C'est ce que nous attendons de lui.

Dans le passé, le gouvernement libéral avait indemnisé les personnes dont les logements avaient été isolés avec des matériaux qui pouvaient être nuisibles pour la santé ou qui présentaient un risque statistique pour la santé. Savait-il que ce produit était dangereux lorsqu'on a proposé de l'utiliser? Sans doute pas. Était-ce important? Non. On a retiré l'isolant et les propriétaires ont été indemnisés pour les préjudices subis.

Je reviens à ma comparaison avec la loi C-68 sur le contrôle des armes à feu. Cette loi ne s'applique pas aux criminels, mais à tous les Canadiens qui possèdent des armes à feu. Dans ce cas-ci, le gouvernement affirme qu'il irait trop loin en appliquant une loi aux personnes qui ont été infectées par des produits sanguins contaminés. C'est tout ce que nous demandons. Il s'agirait de cibler uniquement les victimes. Le gouvernement n'a pas à indemniser tout le monde pour tout. Nous lui demandons de faire preuve de compassion. Il existe à cet égard des arguments de poids, que mes collègues ont fait valoir à de nombreuses reprises aujourd'hui.

Nous avons entendu des arguments bidons contre l'indemnisation. Certains ont parlé d'insuline contaminée, comme si l'absence de traitement équivalait à un mauvais traitement. Cet argument ne tient pas. Je ne comprends pas où les libéraux veulent en venir. Comme je le disais, ils ne s'exposent pas à un vote de censure, mais ils sont néanmoins en train de perdre la confiance des Canadiens. Le gouvernement jette le déshonneur sur la Chambre s'il a recours à la discipline de parti pour faire rejeter la motion présentée en ce jour

des crédits. J'aurai honte de faire partie de la Chambre des communes si la motion est rejetée.

J'en appelle aux députés du parti ministériel et leur demande de se joindre à l'opposition pour faire ce qui doit être fait et faire honneur à la Chambre en votant, mardi prochain, pour la motion présentée en ce jour des crédits.

Je m'attends à un appui massif de la population et à ce que les gens de toutes les régions du Canada appellent les bureaux de circonscription pour manifester leur appui à la motion. Les télécopieurs et les courriers électroniques des ministres seront probablement submergés de messages de la part de Canadiens; leurs lignes téléphoniques seront encombrées et les facteurs viendront, comme le Père Noël, jeter de pleins sacs de courrier à la porte de leurs bureaux. C'est ce que nous souhaitons voir se produire partout au Canada d'ici à mardi prochain.

[Français]

**Mme Angela Vautour (Beauséjour—Petitcodiac, NPD):** Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je dois dire que je suis d'accord avec la motion présentée par le député du Parti réformiste.

• (1630)

Je dois toutefois dire que je suis un peu confuse et j'aimerais que mon collègue m'explique quelque chose. Depuis mon élection, à tous les jours, j'entends les députés du Parti réformiste inciter les libéraux à couper et à couper. Ils ne semblent pas être intéressés à ce qu'il y ait de l'équité dans les soins de santé ou dans l'éducation. Aujourd'hui, par contre, ils veulent l'équité pour tous.

Je suis totalement d'accord avec eux. Tous les gens qui ont été touchés devraient obtenir une compensation. Je me demande pourquoi on n'entend pas les réformistes dire à la Chambre qu'il ne devrait pas y avoir des politiques différentes pour les riches et pour les pauvres du pays. Souvent, c'est ce que les réformistes disent. Ils incitent les libéraux à en arriver à un système de santé pour les riches, et un autre pour les pauvres. C'est la même chose dans le domaine de l'éducation.

Est-ce que mon collègue peut expliquer la tournure qu'ils veulent que cela prenne aujourd'hui à savoir que toutes les personnes soient traitées équitablement? Je me demande pourquoi ils ne peuvent pas toujours appuyer des idées en ce sens.

[Traduction]

**M. Derrek Konrad:** Monsieur le Président, je ne pense pas que le député cherche à profiter de cette motion pour se faire un capital politique.

Le Parti réformiste écoute les Canadiens. Quatre-vingt sept pour cent des Canadiens veulent que l'on indemnise les victimes de l'hépatite C. Le Parti réformiste s'est fondé sur un ensemble de principes auxquels il se tient.

Je ne suis pas d'accord avec la comparaison faite par la députée à ma gauche. Il s'agit d'une politique que beaucoup de Canadiens désirent voir mise en oeuvre au Canada. C'est la bonne chose à faire. C'est une action qui part d'un bon principe et que tous les Canadiens approuvent.

*Les crédits*

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de faire remarquer que le gouvernement agit comme il lui semble indiqué de le faire dans les circonstances. Il est vrai que ça peut prêter à controverse et que les sentiments sont partagés. Même de notre côté, il y a des problèmes.

Après tout ce qu'a dit l'opposition, on ne peut procéder maintenant qu'à un vote de confiance. Je fais référence à l'intervention du chef du NPD qui a dit que le gouvernement canadien avait maintenant l'occasion de faire preuve de compassion et de mettre fin à la lutte menée par les victimes. Elle a dit ensuite que, au lieu de faire preuve de justice et d'équité, le gouvernement avait établi une délimitation arbitraire, etc.

Quand un gouvernement essaie de faire la chose correcte et que l'opposition lui reproche de manquer de principes, nous n'avons pas d'autre choix que de procéder à un vote de confiance.

**M. Derrek Konrad:** Monsieur le Président, je voudrais rappeler ce qu'a dit son propre ministre de la Santé en 1996. Il a dit:

Il est manifeste que la réponse, dans le cas de résolutions comme celle d'aujourd'hui qui concerne les droits des victimes, les membres de ce parti voteront comme ils le jugent indiqué.

J'ai déjà dit à la Chambre ce matin que je voterais en faveur de la résolution parce que je partage les objectifs exprimés par le député. J'espère que d'autres députés du côté ministériel voteront comme ils le jugent indiqué.

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, certaines personnes ont signalé que cette motion n'a pas pour objectif d'aider les victimes, mais plutôt d'unifier la droite. Le député peut-il confirmer que c'est le cas?

**M. Derrek Konrad:** Monsieur le Président, si cette question unit les Canadiens contre ce que défend le gouvernement dans ce cas-ci, eh bien soit.

[Français]

**Le président suppléant (M. McClelland):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Bras D'Or, DEVCO.

[Traduction]

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'exhorte, aujourd'hui, les députés à voter contre la motion présentée par le Parti réformiste.

Cette motion porte sur un accord annoncé le 27 mars et signé par tous les ministres de la Santé du Canada, représentant les dix gouvernements provinciaux, les deux gouvernements territoriaux et le gouvernement fédéral.

• (1635)

Que dit cet accord? Le 27 mars, le ministre de la Santé du Canada a annoncé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territo-

riaux offraient 1,1 milliard de dollars d'aide aux Canadiens qui ont contracté l'hépatite C à une époque où les infections en question auraient pu être évitées si les responsables du système canadien d'approvisionnement sanguin avaient agi différemment. Pour financer ce programme d'indemnisation, le gouvernement fédéral va verser 800 millions de dollars et les provinces, 300 millions de dollars.

Tous les gouvernements du Canada reconnaissent les torts causés à un groupe de Canadiens de 1986 à 1990. Les ministres de la Santé de tous les gouvernements concernés, représentant quatre partis politiques différents, ont reconnu qu'il convenait d'aider ces Canadiens, car durant la période en question, les responsables du système canadien d'approvisionnement sanguin auraient pu prendre des mesures pour réduire les risques, mais ils n'en ont rien fait.

Lorsque les gouvernements apportent une aide financière, ce doit être dans des cas où leurs actions ou leur inertie ont causé des torts. Je ne prétends pas être un expert en la matière, mais on me dit qu'avant 1986, il n'y avait pas de consensus dans la communauté médicale internationale sur la façon de dépister l'hépatite non A non B que nous appelons, bien entendu, l'hépatite C maintenant.

Ce qui est très important, c'est que cette motion reflète, en fait, un manque de confiance dans une décision prise non pas simplement par le gouvernement fédéral, mais par dix gouvernements provinciaux et les deux gouvernements territoriaux. Il est question d'un accord conclu par tous ces gouvernements. C'est un accord auquel aujourd'hui tous les gouvernements provinciaux et territoriaux demeurent, à ma connaissance, partie prenante. Ils souscrivent toujours à cet accord.

Le député qui vient de prendre la parole a prétendu que les gouvernements provinciaux ont perdu le contact avec leurs électeurs. Voilà un propos étrange dans la bouche d'un réformiste. Il attaque—et je reviendrai là-dessus un peu plus tard—le gouvernement du premier ministre Klein. Est-ce à dire que, selon lui, ce gouvernement a perdu tout contact avec la population qui l'a élu? Est-ce à dire que, selon lui, le gouvernement du premier ministre Harris a perdu tout contact avec la population qui l'a élu? C'est peut-être vrai dans bien des domaines, mais le gouvernement Harris continue d'appuyer cet accord.

Clay Serby n'est pas simplement le ministre de la Santé du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan. Il est également le porte-parole des provinces et des territoires en la matière. Or, voici ce qu'il a dit le 7 avril, d'après le *Toronto Star*:

Les ministres provinciaux, ainsi que le ministre fédéral de la Santé, souscrivent toujours à l'attente annoncée à Toronto. En notre qualité de ministres provinciales de la Santé, nous avons travaillé ensemble pour en venir à un consensus à propos de cet épineux dossier. Ce ne fut pas une décision facile à prendre. C'est une question très complexe. Nous avons élaboré une approche qui est à la fois nationale, juste et raisonnable.

Elizabeth Witmer, la ministre de la Santé au sein du gouvernement progressiste conservateur de Mike Harris a dit le 7 avril, et je cite le *Spectator* de Hamilton:

Une analyse très rigoureuse a été effectuée et une décision a été prise. Je souscris à la décision qui a été arrêtée.

*Les crédits*

[Français]

Voici les mots de Jean Rochon, ministre de la Santé du Québec, dans une lettre adressée à notre ministre de la Santé, le 12 avril 1998. Comme on le sait, il est ministre du Parti québécois affilié au Bloc québécois, ici en Chambre.

Je cite le ministre Rochon: «Je considère que notre programme est justifié et que nous avons fait un choix équitable. Nos gouvernements respectifs ont reconnu qu'entre janvier 1986 et juillet 1990, des actes auraient pu être posés pour prévenir l'infection puisqu'un test de dépistage était scientifiquement recommandé lors de cette période.»

[Traduction]

Si la position fédérale est mauvaise, la position des provinces ne l'est-elle pas également? Or, ni le Parti réformiste ni aucun autre parti d'opposition à la Chambre n'ont élevé la voix pour critiquer l'accord d'indemnisation, celui qui a été conclu entre les provinces et les territoires par l'entremise de leurs ministres de la Santé.

• (1640)

Comme je le disais, si la position du fédéral est mauvaise, comment se fait-il que la position des provinces, qui sont partie au même accord, n'est pas mauvaise aussi? Le Parti réformiste et les autres partis n'en parlent pas.

Le Parti réformiste n'a pas critiqué ses alliés et amis, comme le premier ministre Harris de l'Ontario ou le premier ministre Klein de l'Alberta. Il fait particulièrement attention de ne rien dire de l'appui de M. Klein à cet accord.

Le dernier intervenant nous disait que le Parti réformiste était un parti à principes. Je pensais justement qu'un des principes des réformistes était d'entretenir de bonnes relations fédérales-provinciales. S'il n'est pas d'accord avec les provinces, le Parti réformiste blâme le gouvernement fédéral, parce que les provinces, de l'avis de ce parti, sont plus proches des citoyens.

Si tel est le cas, pourquoi le Parti réformiste n'écoute-t-il pas les provinces qu'il défend habituellement. D'après ses réponses dans d'autres cas, on aurait pu s'attendre à ce que le Parti réformiste félicite le gouvernement fédéral d'être parvenu à un accord avec toutes les provinces, d'avoir écouté ce qu'elles avaient à dire.

[Français]

Le Bloc québécois n'a pas dit un seul mot pour critiquer la position du gouvernement du Québec, son chef, son ex-chef, Lucien Bouchard et le Parti québécois.

[Traduction]

Le NPD n'a pas dit un mot contre le premier ministre Romanow et le gouvernement NPD de Saskatchewan, pas un mot contre le premier ministre Clark et le gouvernement NPD de Colombie-Britannique.

Le Parti conservateur n'a pas prononcé un mot de critique à l'égard de la position du gouvernement conservateur de Binns à l'Île-du-Prince-Édouard, ou du gouvernement Harris en Ontario, ou du gouvernement Filmon au Manitoba, ou du gouvernement Klein en Alberta.

Les partis d'opposition seraient beaucoup plus crédibles si, pendant leurs discours dans cette Chambre, ils disaient quelques mots des gouvernements provinciaux avec lesquels ils sont alliés. Mais non, ils ne disent rien de ces gouvernements provinciaux de même allégeance qu'eux.

Pas un seul mot de critique, alors qu'ils ont eu maintes opportunités d'en faire. Naturellement, ils ont beaucoup de choses à dire sur la position du gouvernement fédéral à propos de cette délicate question, mais s'ils veulent être crédibles, pourquoi ne disent-ils pas la même chose des gouvernements provinciaux?

**Le président suppléant (M. McClelland):** La présidence s'excuse d'interrompre le vice-premier ministre, mais elle aimerait savoir s'il a l'intention de partager son temps?

**L'hon. Herb Gray:** Oui, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Alors, il lui reste une minute et demie.

**L'hon. Herb Gray:** Faites-moi signe lorsque j'en serai là.

En ne ripostant pas, ils démontrent bien que toutes leurs revendications à l'appui de la liberté de parole dans ce dossier ne veulent pas dire grand-chose.

Pourquoi les députés du NPD n'exercent-ils pas leur droit de parole dans cette Chambre, pour décrier le fait que la Saskatchewan n'a pas changé de position? Pourquoi ne veulent-ils pas dire ce qui ne fonctionne pas dans cette entente?

La même remarque s'applique au Parti conservateur et au fait qu'il n'a aucunement critiqué ses alliés provinciaux.

[Français]

Pourquoi le Bloc québécois reste-t-il silencieux?

[Traduction]

Le manque de critique démontre la faiblesse de la position du Parti réformiste et des autres partis d'opposition. Cela démontre le peu de valeur de leur position.

Les députés doivent bien étudier leur position sur cette importante motion. C'est une question très importante. En y réfléchissant bien, ils verront, je crois, qu'ils devraient s'opposer à cette motion du Parti réformiste et la rejeter.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre dit qu'il n'y a pas eu de critique des gouvernements provinciaux. Il me semble curieux qu'un député fédéral, s'adressant au gouvernement fédéral qui a la responsabilité première

*Les crédits*

re de réglementer le système d'approvisionnement sanguin, s'en prenne à quelqu'un d'autre.

Le gouvernement fédéral dispose d'une somme de 800 millions de dollars pour le fonds d'indemnisation par rapport aux 300 millions des provinces. Je veux que cela soit bien clair: le gouvernement fédéral est le principal responsable dans ce dossier. Il mérite donc la plus grande part des critiques.

• (1645)

J'ai ici une citation du rapport Krever qui est très explicite, pour ce qui est du Bureau des produits biologiques:

Au cours des années 1980, le Bureau n'a pas décidé de lui-même d'user de son autorité pour exiger que des mesures soient prises afin de réduire le risque de transmission de l'hépatite non A, non B. Au lieu de cela, il s'est fortement appuyé sur l'information fournie par la Croix-Rouge.

C'est là l'organisme qu'il était censé réglementer.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral fait l'objet d'autant de critiques pour cette décision insensée.

**L'hon. Herb Gray:** Monsieur le Président, je croyais que, pendant toute cette période, les gouvernements provinciaux étaient les partenaires du gouvernement fédéral dans le système d'approvisionnement sanguin. Et si le gouvernement fédéral est le seul à blâmer, comment se fait-il que les provinces se sont jointes à lui pour conclure cet accord? De toute évidence, elles estiment avoir une part de responsabilité. Le député réformiste n'a pas le courage de diriger ses attaques contre les gouvernements provinciaux au lieu de viser uniquement le gouvernement fédéral.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je suis un nouveau député qui éprouve un grand respect pour le vice-premier ministre. J'ai suivi sa carrière au fil des ans. Mais ce qu'il vient de dire me scandalise.

Le ministre sait fort bien que c'est un organisme fédéral qui est responsable de la contamination par le virus de l'hépatite C. Et il sait pertinemment que les transferts au titre de la santé ont été amputés de 7 milliards de dollars, et que c'est pour cette raison que les provinces ont dû se résoudre à accepter cet accord. Il n'y a pas d'autre raison.

C'est le gouvernement fédéral qui devrait faire preuve de leadership, pas les provinces.

**L'hon. Herb Gray:** Monsieur le Président, nous avons un régime fédéral dans lequel les provinces et le gouvernement fédéral ont leurs pouvoirs respectifs. Dans certains secteurs, il y a chevauchement des compétences, et ils doivent collaborer.

Le député veut-il dire que le premier ministre Romanow est une mauviette et que le gouvernement fédéral peut lui imposer sa volonté? Est-il en train de dire que le premier ministre Clark de la Colombie-Britannique est un faiblard que le gouvernement fédéral peut mener à sa guise? Cela montre bien que la position du député manque de crédibilité. Si les provinces ne pensaient pas qu'elles ont

une certaine responsabilité et que l'accord est juste, ces alliés provinciaux du député n'auraient pas accepté l'accord. C'est un fait.

**M. Derrek Konrad (Prince Albert, Réf.):** Monsieur le Président, quelque chose m'a frappé, lorsque le vice-premier ministre a pris la parole.

Il a exhorté les députés à voter contre cette motion. Je me demande ce qu'il voulait dire. Est-ce qu'il s'adressait à ses propres députés? Ou bien à l'opposition? Est-ce que le caucus doit être solidaire? Son choix de termes est intéressant. Est-ce que les libéraux se sont ravisés? Il ne s'agirait plus d'un vote de confiance et la discipline de parti ne s'appliquerait plus?

**L'hon. Herb Gray:** Monsieur le Président, je regarde le député droit dans les yeux et je lui dis qu'il a tort. Je l'exhorte à voter contre cette motion. En fait, je m'adresse à tous les députés, mais principalement aux députés de l'opposition, parce que nous avons clairement exposé la position de notre parti. Nous y croyons et nous la défendrons.

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai suivi le débat d'aujourd'hui avec énormément d'intérêt. Ce qui m'a le plus frappé dans le débat que tient la Chambre aujourd'hui, c'est qu'aucun des députés qui a parlé en faveur de la motion n'a abordé la véritable question.

La véritable question est de savoir si les gouvernements devraient ou non verser de l'argent à ceux qui subissent un préjudice, sans que ce soit leur faute, à cause des risques inhérents aux soins médicaux.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, j'ai l'intention d'aborder et d'examiner cette question. J'invite tous les députés à oublier leurs propos sectaires, leurs discours incendiaires et leurs appels à l'équité et au devoir moral et à s'en tenir plutôt à la véritable question.

Il me semble que les partis de l'opposition ne se sont pas penchés sur la véritable question à débattre. Ils ont vite passé sur la question, parce qu'elle est très délicate et il est très difficile d'y répondre. Les ministres canadiens de la Santé s'y sont attaqués il y a quelques semaines et se sont entendus sur les cas où les gouvernements devraient verser une indemnité à ceux qui ont subi un préjudice, sans que ce soit leur faute, à cause des risques inhérents aux soins de santé.

La solution facile consisterait naturellement à verser de l'argent à tous ceux qui en font la demande au gouvernement. Les ministres de la Santé sont les gardiens du régime de soins de santé du Canada et, à ce titre, ont l'énorme responsabilité de faire preuve de leadership lorsque ces questions délicates se posent et qu'ils doivent s'y attaquer directement, peu importe les décisions difficiles à prendre.

• (1650)

Le problème ne touche pas uniquement les victimes de l'hépatite C. Les députés ne sont pas sans savoir que, chaque année, des

### *Les crédits*

milliers de Canadiens subissent des préjudices, sans que ce soit leur faute, à cause justement des risques inhérents aux soins de santé.

La semaine dernière, des chercheurs ont découvert ce qu'ils croient être la cause de nombreux décès, chaque année, dans les hôpitaux, attribuables à l'effet néfaste de certains médicaments prescrits. Leur conclusion est le résultat de toutes nouvelles recherches et, selon ces spécialistes, les statistiques pour le Canada sont renversantes.

Nous savons tous que les vaccins, les anesthésiques et les médicaments d'ordonnance créent des réactions adverses chez certaines personnes, ou que d'autres personnes ont des grossesses à risques et donnent naissance à des bébés ayant des dommages au cerveau qui nécessiteront des soins spéciaux pour le reste de leur vie.

S'il n'y pas eu de faute commise, si c'est un risque normal ou inhérent à la prestation de services médicaux, les gouvernements sont-ils tenus de donner de l'argent aux victimes de tels drames? C'est une question fondamentale dans la discussion sur cet enjeu délicat. Ce n'est pas la première fois que nous devons en discuter.

En 1990, les gouvernements du Canada, parce qu'ils s'inquiétaient de la fréquence des réclamations pour fautes professionnelles commises par des médecins, et des indemnités versées par les assurances médicales, ont établi une commission présidée par le Dr Robert Prichard, qui est maintenant recteur de l'Université de Toronto. La Commission Prichard était composée de Canadiens distingués, dont le Dr Richard Cruess, doyen de la faculté de médecine de l'université McGill, la juge Ellen Picard, de la Cour supérieure de l'Alberta, auteur d'un document marquant sur les hôpitaux et les responsabilités des médecins, et du Dr Gregory Stoddart, l'un des plus grands analystes politiques du Canada sur les questions de santé. Quelles furent leurs conclusions? Je vous lis un extrait de leurs recommandations:

Nous recommandons l'élaboration d'un mode d'indemnisation sans égard à la faute pour les personnes ayant subi des lésions corporelles importantes durant l'administration de soins médicaux et qui auraient pu être évitées.

Nous recommandons que le critère général pour déterminer quelles lésions importantes doivent être indemnisées en vertu du programme d'indemnisation soit le fait que ces lésions auraient pu être évitées. Autrement dit, le principal élément à vérifier pour déterminer si un événement doit être indemnisé devrait être le fait que, avec le recul nécessaire, on constate que la lésion corporelle aurait pu être évitée si un autre diagnostic avait été posé, si un autre traitement avait été administré ou si le traitement avait été administré différemment.

Cette commission a recommandé précisément que le même test s'applique aux personnes victimes du sang contaminé. C'est exactement ce que les ministres de la Santé ont fait dans ce cas.

Nous avons examiné le déroulement des événements en nous demandant à quel moment ces torts auraient pu être évités. Donc, quand devrait-on offrir une indemnisation sans égard à la faute? L'histoire montre que, dans l'ensemble, c'est entre janvier 1986 et 1990 que ce critère voulant que le tort aurait pu être évité s'applique.

Il est vrai qu'il y existait des tests dans certaines parties du monde avant cela, mais, en gros, les personnes bien informées disent que c'est à partir de janvier 1986 que des mesures auraient dû

être prises. Elles ne l'ont pas été. C'est donc à partir de là que les préjudices auraient pu être évités.

Que doivent faire les gouvernements pour les personnes infectées avant 1986? Que devrions-nous faire pour ceux et celles qui ont subi des préjudices inévitables en raison des risques inhérents au système de santé avant janvier 1986? Nous devons, entre autres choses, mettre l'accent sur la recherche de traitements et, mieux encore, de cures. J'ai demandé au président du Conseil de recherches médicales de prendre les mesures nécessaires ou raisonnables pour accorder une priorité à la recherche sur l'hépatite C.

Nous devons aussi faire tout en notre pouvoir pour réduire les risques dans l'avenir. Nous accepterons les recommandations du juge Krever qui ont trait au rôle de surveillance du gouvernement fédéral en mettant en place des mesures de contrôle de la sécurité du système d'approvisionnement en sang plus rigoureuses. Je communiquerai à la Chambre des détails plus précis sur les mesures que nous prendrons à cet égard.

Nous devons accepter la responsabilité pour les préjudices subis au cours de la période où ils étaient évitables. C'est pourquoi nous verserons 800 millions de dollars dans un fonds qui totalisera 1,1 milliard de dollars, davantage, si, comme je l'espère, la Croix Rouge unit ses efforts aux nôtres. Ce fonds servira à indemniser les personnes dont le préjudice était évitable, soit plus de 22 000 victimes. Cela a été rendu possible grâce au leadership du gouvernement fédéral. Ce n'est que l'an dernier que le gouvernement fédéral a réussi à faire l'unanimité avec les provinces sur ce programme.

Il est facile d'affirmer que nous devrions simplement remettre un chèque à tous ceux qui en demandent un. Cependant, nous avons la responsabilité de maintenir un système de santé public et ce système ne saurait être viable si nous nous contentons de donner de l'argent à ceux qui subissent un préjudice dont personne n'est responsable, mais qui découle des risques inhérents aux actes médicaux eux-mêmes. C'est ce qui s'est passé ici avant janvier 1986.

● (1655)

Quand nous entendons le langage coloré que tiennent aujourd'hui les partis de l'opposition, quand nous les entendons parler de notre devoir envers les malades et les personnes vulnérables, quand nous les entendons parler de notre devoir moral, n'oublions pas que, en tant que gardiens du système canadien de soins de santé, nous n'avons pas de plus grand devoir que de nous assurer que l'assurance-maladie sera là pour les malades quand ils en auront besoin.

Nous n'avons de plus grande responsabilité morale que de protéger l'assurance-maladie pour les victimes de l'hépatite C qui auront besoin de traitements au fur et à mesure que leur état s'aggrave et que de nouveaux symptômes apparaissent. Nous n'avons pas de plus grande obligation en matière de compassion que de nous assurer que notre système de soins de santé public demeure abordable et viable.

Nous n'y arriverons pas si nous suivons la voie suggérée par les gens d'en face, parce que le mois prochain ou l'année prochaine, il y en aura d'autres qui viendront faire appel à notre compassion avec des demandes tout aussi légitimes, tout aussi émouvantes, et qui



*Les crédits*

voudront de l'argent. Où cela nous mènera-t-il? À ce que le gouvernement verse des indemnités pécuniaires, qu'il soit en faute ou non, à tous ceux qui font une demande émouvante et le pays se retrouvera dans l'impossibilité de financer le système de soins de santé.

La morale n'est pas du côté de ceux qui préconisent la voie de la facilité. La morale est du côté de ceux qui, de ce côté-ci de la Chambre, ont le courage de dire: «Nous allons prendre les difficiles décisions qu'il faut prendre dans cet épineux dossier». La morale est du côté des ministériels qui, mardi prochain, se lèveront et voteront contre la motion, non pas parce que nous sommes sans cœur, non pas parce que nous n'avons pas de compassion, mais parce que nous sommes responsables d'un système de soins de santé qui n'existera plus si nous suivons la voie recommandée par l'opposition.

J'encourage tous les députés de la Chambre à examiner les implications de ce dilemme difficile et déchirant et de s'attarder sur la question qui sous-tend le tout. Pouvons-nous conserver notre système de soins de santé si nous versons des indemnités pécuniaires à tous ceux qui sont victimes de ce même système, sans qu'il y ait nécessairement de faute, mais en raison des risques inhérents au processus?

Avant janvier 1986, contracter l'hépatite C par l'intermédiaire du système de distribution des produits sanguins faisait partie de ces risques. Par conséquent, moi je dis que nous devrions faire de la recherche, nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter qu'une telle tragédie se reproduise à l'avenir, nous devrions accepter la responsabilité pour la période pendant laquelle nous aurions dû prendre des mesures, mais je m'oppose à la motion car le principe est dangereux.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre les arguments juridiques que défend le ministre de la Santé. Je souligne publiquement qu'il ne fait allusion qu'à des précédents juridiques dans ce dossier.

J'accepte son argument selon lequel le gouvernement ne devrait pas verser une indemnisation financière sans égard à la faute. Mais, dans ce cas-ci, quelqu'un peut-il me convaincre de l'absence de faute, quelqu'un peut-il convaincre le juge Krever, l'expert par excellence du système d'approvisionnement sanguin, qu'il n'y a pas eu faute? Il n'y a rien à redire sur les paroles du juge Krever. L'organisme de réglementation du gouvernement fédéral a manqué à ses devoirs envers la population.

Je répète simplement que le juge Krever est notre expert. Le ministre de la Santé ne tient pas compte des résultats de son travail. Il dit que les députés rejeteront la motion, parce que c'est ce qu'il faut faire. Je dis que les députés libéraux rejeteront cette motion parce qu'ils y sont forcés, contraints. Qu'ils le veuillent ou non, tous les Canadiens savent que c'est exact. Si c'est inexact, qu'on fasse disparaître le whip.

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, compte tenu de ce que le député vient de dire, je l'exhorte à retirer sa motion. S'il limite le droit à une indemnisation financière aux circonstances où le gouvernement est à blâmer, il doit retirer

sa motion. S'il lit le rapport Krever, il verra qu'il est clairement établi que c'est à partir de janvier 1986 que le gouvernement aurait dû agir. Avant janvier 1986, il n'y a aucune faute de la part du gouvernement. Le député le sait fort bien.

C'est pourquoi le juge Krever a recommandé une indemnisation sans égard à la faute pour toutes les victimes. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Mais le député vient de le reconnaître et devrait donc retirer sa motion.

• (1700)

**M. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Monsieur le Président, j'appuie entièrement ce qu'a dit le député de Macleod. Le ministre essaie d'exploiter un argument juridique pour rejeter cette thèse de sorte que sa responsabilité disparaisse. En dernière analyse, cependant, la responsabilité en incombe au ministre de la Santé. Il n'y a qu'un seul ministre de la Santé du Canada, et il essaie de se dérober à sa responsabilité. Il préfère la rejeter sur d'autres. Cependant, en dernière analyse, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de la sûreté du système de distribution des produits sanguins. C'est aussi simple que ça. Il ne peut s'y dérober.

J'espère que les députés de l'autre côté de la Chambre resteront sourds aux menaces, qu'ils ne céderont pas devant les manifestations d'autoritarisme visant à les forcer à voter mardi soir selon la volonté du gouvernement. Le ministre est entouré d'un ramassis de partisans plus ou moins convaincus; ils sont une poignée seulement. Il y a 150 sièges vides en face; les députés n'appuient pas le ministre sur cette question.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président suppléant (M. McClelland):** Tout d'abord, on ne parle pas des députés qui peuvent être présents ou absents, et quand on s'adresse les uns aux autres, on le fait par l'intermédiaire de la présidence.

**L'hon. Allan Rock:** Monsieur le Président, ce qui me frappe dans cette intervention, c'est que le député refuse d'aborder la difficile question sous-jacente. Il n'affronte pas la question. Je vais la poser tout simplement. Quand des gouvernements devraient-ils accorder une indemnisation? Devraient-ils en verser une à ceux qui subissent un préjudice dans le cadre du système médical sans que ce soit la faute de qui que ce soit mais à cause d'un risque inhérent au système médical? Le député ne veut pas répondre à cette question.

Il m'accuse d'utiliser une analyse juridique comme si c'était un motif de condamnation. Le comité Prichard de 1980 n'avait rien d'une analyse juridique. Il était formé de spécialistes de la santé qui comprenaient les politiques de santé. Ils ont recommandé de faire exactement ce que les ministres ont proposé en l'occurrence, ce qui est une bonne politique publique.

Le député ne veut pas affronter la question parce qu'il sait où cela va le mener. Cela mène à la conclusion que la motion est mal fondée et injustifiée. L'auteur même de la motion, le député de Macleod, a concédé qu'elle était sans fondement. Il a concédé que, s'il n'y a pas de faute, il ne devrait pas y avoir d'indemnisation financière. L'historique de cette affaire montre qu'il vient de retirer tout fondement à sa propre motion.

*Les crédits*

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole relativement à cette motion, que le NPD appuiera mardi soir et dont le sujet préoccupe nous beaucoup, moi et mon parti.

Je veux me reporter à certains propos formulés ici aujourd'hui. Un député a dit que les personnes qui ont contracté l'hépatite C mènent une vie normale. Un autre a fait valoir que les victimes de l'hépatite C qui ne seront pas indemnisées pourront toucher une pension d'invalidité en vertu du RPC. Nous avons entendu des déclarations incroyables de la part des députés d'en face, notamment que ce sont les gouvernements provinciaux qui devraient prendre l'initiative afin que le gouvernement fédéral révisé sa position dans ce dossier.

De tels propos de la part de députés libéraux soit-disant instruits sont tout absolument incroyables. Le gouvernement d'en face est probablement l'un des plus cruels et des plus insensés que l'on ait connus. L'histoire prouvera que j'ai raison lorsque je dis cela.

Il est incroyable que le ministre de la Santé puisse être ici et se contenter de détourner les questions, comme un joueur de hockey fait dévier la rondelle. Malheureusement pour lui, le ministre ne peut et ne pourra jamais marquer des points. Le plus triste dans tout cela, c'est que 40 000 personnes ont contracté l'hépatite C et ne seront pas indemnisées. Le ministre dit que les démarches faites par ces personnes se fondent sur l'émotivité. Des gens meurent, des gens sont malades, des gens sont vraiment affectées par cette maladie, mais le ministre dit que leurs démarches sont motivées par l'émotivité. Il ne reconnaîtrait même pas une victime de l'hépatite C s'il cohabitait avec celle-ci, et c'est fort regrettable.

J'ai quelques questions à poser au ministre, s'il veut bien se donner la peine d'y répondre dans une lettre, dans une communication privée ou autrement.

Est-il d'accord avec son secrétaire parlementaire qui a dit que les personnes qui ont contracté l'hépatite C et qui ne sont pas indemnisées pourront toucher une pension d'invalidité en vertu du RPC? Dans ma circonscription, des centaines de personnes font cette démarche et doivent attendre des années avant que leur demande soit traitée. Au bout du compte, lorsque le tribunal leur accorde une telle pension, le ministre du Développement des ressources humaines peut, après 90 jours, décider de rejeter la demande.

• (1705)

Mon collègue du nord de la Saskatchewan a présenté au ministre du Développement des ressources humaines le cas pathétique d'un jeune homme de 26 ans qui n'a pas de jambes, qui est aveugle d'un oeil et dont la demande d'assurance-invalidité en vertu du RPC a été rejetée. Si la demande d'une telle personne peut être ainsi rejetée, comment les libéraux peuvent-ils oser nous dire que ceux qui ont contracté l'hépatite C peuvent. . .

**Le Président suppléant (M. McClelland):** Je ne sais pas du tout comment il l'apprendra, mais ce ne sera certes pas en employant ce langage.

**M. Peter Stoffer:** Je m'excuse, monsieur le Président. Je vais m'abstenir d'employer un tel langage.

C'est parce que je suis tellement persuadé que ces personnes et tous les Canadiens qui ont contracté l'hépatite C devraient être indemnisés dûment et équitablement. C'est là-dessus que prennent fin mes observations.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, c'est avec un intérêt considérable que j'ai suivi aujourd'hui le débat.

La question remue manifestement les Canadiens. Ceux-ci sont maintenant très au courant. Ils ont suivi l'affaire de très près et ils font toujours preuve de compassion.

Lorsqu'on examine les faits dans cette affaire, on ne peut pas ne pas appuyer la position prise non seulement par le Parti réformiste, mais par tous les partis de l'opposition. Je tiens à rendre hommage aux députés de tous les partis qui ont pris la parole aujourd'hui pour défendre les intérêts des Canadiens. Je parle des députés de l'opposition.

Faisons l'historique de cette affaire! En octobre 1993, le gouvernement a nommé le juge Krever à la tête d'une commission chargée d'examiner la contamination du système d'approvisionnement en sang. Il y a eu un rapport intérimaire en février 1995, puis la commission a présenté en novembre dernier son rapport final dans lequel le juge Krever recommandait que toutes les victimes soient indemnisées.

Nous savons, par exemple, que toutes les personnes qui ont contracté le sida/VIH depuis 1978 ont été indemnisées. Elles ont toutes été indemnisées. Le juge Krever a jugé que toutes les victimes de l'hépatite C devraient aussi être indemnisées.

Je signale au ministre de la Santé que c'est le juge qui a été nommé par le gouvernement qui fait cette recommandation. Ce n'est pas un autre gouvernement. C'est le juge que le gouvernement a nommé à la tête de la commission qui présente une telle recommandation. Nous rappelons simplement que c'est la propre commission d'experts du gouvernement qui a fait ces recommandations. Nous demandons simplement au gouvernement de suivre le conseil du juge Krever, de faire ce qu'il recommande.

Et ce conseil n'aura pas été suivi au Canada seulement. Nous avons appris ces deux derniers jours que le gouvernement irlandais a dû finalement céder aux pressions considérables de la population parce la conscience morale de la population est supérieure. Les Irlandais ont forcé leur gouvernement à céder et à verser une indemnité à toutes les victimes.

J'exhorte les députés ministériels à écouter leur propre conscience et à finir par adopter le point de vue qu'il faut indemniser toutes les victimes.

Le gouvernement a tracé une ligne arbitraire. Il a fixé le mois de janvier 1986 comme point de départ de l'indemnisation. Comme d'autres députés l'ont souligné, ailleurs dans le monde, on est remonté jusqu'en 1981 pour détecter des cas de sang contaminé par l'hépatite C.

En réponse aux questions du ministre de la Santé, quand un organisme fédéral prend charge de la gestion d'un système comme le système d'approvisionnement en sang, il doit aussi en assumer toute la responsabilité, y compris les cas de contamination. Quand le gouvernement fédéral devient organisme de réglementation, le public a le droit de présumer qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour faire son travail, pour obtenir les meilleures informations possibles où que ce soit dans le monde. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de tests visant à déterminer si le sang est contaminé par des virus comme l'hépatite C. Il ne l'a pas fait et devrait donc en être tenu responsable. C'est aussi simple que cela.

• (1710)

Le ministre de la Justice voudrait que le gouvernement soit exonéré de tout blâme. Il justifie essentiellement le fait de ne pas verser des indemnités à cause du temps qu'il a fallu à l'organisme de réglementation pour recourir à d'autres tests réalisés ailleurs dans le monde. L'organisme de réglementation est responsable de ne pas avoir recouru aux moyens à sa disposition pour veiller à ce que le système d'approvisionnement en sang soit sûr. S'il n'a pas pris ces mesures, il est donc coupable. C'est aussi simple que cela.

En réponse au discours que le ministre de la Santé a prononcé il y a quelques instants, je dirai que l'organisme de réglementation n'a tout simplement pas fait son travail. Il n'a pas utilisé tous les moyens à sa disposition à l'époque, et c'est pourquoi le juge Krever a recommandé que toutes les victimes soient indemnisées.

En deuxième lieu, je voudrais parler de la question du vote libre. Je dirai au ministre de la Santé, l'ancien ministre de la Justice, que s'il est convaincu d'avoir raison, qu'il laisse les députés voter librement. S'il croit vraiment que le gouvernement fédéral n'est pas responsable avant 1986, qu'il laisse les députés de son propre parti voter librement sur la question. S'il est vraiment convaincu d'avoir raison, qu'il soumette sa proposition à un vote libre. N'a-t-il pas confiance dans sa capacité de présenter à son propre caucus des arguments convaincants? Laissons les représentants du peuple prendre cette décision.

Nous savons que les chefs des partis de l'opposition à la Chambre ont dit aujourd'hui qu'ils ne considéreraient pas cette motion comme une motion de censure, qu'il ne s'agissait pas d'un vote de confiance.

Nous savons aussi ce que le gouvernement a dit dans le passé. Il a répété plusieurs fois qu'il ouvrirait la porte à un plus grand nombre de votes libres. Nous voyons cette question comme une question de morale. Selon nous, c'est un cas où les Canadiens devraient avoir le droit d'être représentés par leurs élus à la Chambre des communes. Que le gouvernement tienne enfin ses promesses et qu'il permette que cette motion fasse l'objet d'un vote libre mardi, à la Chambre des communes.

Nous savons que le whip s'affaire à rappeler les députés de tous les coins du pays et qu'il leur dit d'être ici non pas pour voter librement, mais bien pour voter contre la motion, pour voter contre leur conscience, pour voter contre la volonté de leurs électeurs.

Quelle que soit la théorie de la représentation à laquelle on croit, on ne peut pas accepter que le gouvernement oblige un député à

### *Initiatives parlementaires*

suivre la ligne du parti sans tenir compte de ce que ses électeurs et sa conscience lui disent, spécialement lorsque les députés de l'opposition ont dit qu'ils ne considéreraient pas ce vote comme un vote de confiance.

Je vais conclure mes remarques en disant que, si le gouvernement croit vraiment qu'il n'a rien à se reprocher moralement dans ce dossier, qu'il permette aux députés de voter librement sur cette motion. Ce sera le vrai test. Ce sera la vraie façon de voir si les arguments du gouvernement sont assez convaincants ou non. S'ils sont aussi convaincants que le croit le ministre de la Santé, le gouvernement aura suffisamment de députés de son côté pour gagner le vote.

**Le vice-président:** Comme il est 17 h 15, je dois interrompre les délibérations.

[Français]

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, les questions sur la motion sont réputées avoir été mises aux voix et un vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé jusqu'au mardi 28 avril 1998, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

• (1715)

[Traduction]

Est-on d'accord pour dire qu'il est 17 h 30?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

**M. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Réf.)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait cesser de financer le Programme de contestation judiciaire fédéral.

—Monsieur le Président, à titre d'information, précisons que le Programme de contestation judiciaire est une entité indépendante qui a son siège social à Winnipeg et qui reçoit annuellement 2,75 millions de dollars de fonds publics. Cette entité distribue les fonds en question à certains groupes, pour leur permettre de faire valoir devant les tribunaux leur interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés.

Dans l'accord de financement de 1994 conclu entre l'entité responsable du programme et le gouvernement, l'objectif général du programme est énoncé très clairement: «Le programme vise à clarifier les droits et les libertés garantis par la Constitution.» J'insiste sur le mot «clarifier».

### *Initiatives parlementaires*

Le Programme de contestation judiciaire n'a pas pour objectif de soutenir certaines interprétations des droits et libertés garantis par la Constitution. Dans cette optique de clarification, il était censé jouer un rôle relativement mineur au titre du financement. Il devait fournir aux groupes intéressés les fonds nécessaires pour qu'ils présentent leur interprétation de la Charte devant les tribunaux. De toute évidence, ce sont les juges qui, par leurs décisions, clarifient concrètement les droits et libertés que la Charte garantit aux Canadiens.

Le problème avec le Programme de contestation judiciaire, c'est que ses responsables n'en connaissent pas les limites. Leurs ambitions dépassent largement le mandat du programme. Ils ne se contentent pas simplement de distribuer les fonds et de laisser aux tribunaux le soin de se prononcer sur la valeur des différents arguments présentés. Ils s'approprient le droit de juger les groupes d'intérêt qui présentent des demandes de financement. Ainsi, ils se montrent très ouverts aux groupes qui militent en faveur des droits des homosexuels, du socialisme et du féminisme radical, mais ils refusent de financer les groupes d'intérêt qui veulent présenter des points de vue différents aux tribunaux, des points de vues que les juges doivent entendre pour rendre des décisions éclairées à cet égard.

Le Programme de contestation judiciaire enfonce l'article 8.3 de l'accord de financement dont il fait l'objet, cet article précisant que ses responsables doivent financer une vaste gamme de groupes et d'individus. Or, c'est tout le contraire qui se produit.

Ce genre de partialité flagrante est possible parce que les décisions touchant le financement ne reposent pas sur des critères adéquats et limpides. Lorsque des gouvernements décident de financer des groupes d'intérêt, il arrive souvent qu'ils ne peuvent expliquer pourquoi ils appuient un groupe plutôt qu'un autre. À défaut de critères précis, la personne qui prend les décisions en matière de financement n'a d'autre choix que de procéder de manière ponctuelle, ce qui lui laisse un trop grand pouvoir discrétionnaire.

Dans une étude menée en 1992 à la demande de Consommation et Affaires commerciales Canada, quatre chercheurs ont conclu qu'il fallait suivre diverses méthodes rigoureuses pour déterminer quels groupes recevraient des fonds publics. Ces méthodes comprenaient entre autres un processus en quatre étapes qui visaient à établir des critères équitables au sujet des décisions de financement.

La première étape consistait à rédiger une ébauche des critères, la deuxième, à la distribuer à toutes les parties intéressées, la troisième, à examiner impartialement les observations des parties intéressées à l'égard des critères proposés et, enfin, la dernière étape consistait à publier les critères définitifs.

Les auteurs écrivent qu'il semble nécessaire d'établir à tout le moins des règles clairement énoncées qui soient appliquées également à tous ceux qui s'intéressent à l'activité en question et aux administrateurs qui sont tenus de respecter ces règles.

Le Programme de contestation judiciaire est un violateur notoire à cet égard. Ses critères sur la prise de décisions sont extrêmement vagues et, partant, susceptibles d'être manipulés par les décideurs du Programme de contestation judiciaire, qui ont manifestement un

parti pris. Qui plus est, comme le Programme de contestation judiciaire ne peut financer que des cas qui traitent des droits à l'égalité prévus dans les articles 15 et 28 de la Charte, les décideurs du Programme de contestation judiciaire se sont arrogés le droit de définir cette égalité, alors que, de toute évidence, cette définition devrait ressortir aux juges.

Comment le Programme de contestation judiciaire peut-il être aussi partial? La raison pour laquelle les décisions en matière de financement sont aussi systématiquement partiales est claire. Les membres du conseil d'administration du Programme de contestation judiciaire, ainsi que de son groupe d'étude sur l'égalité, qui prend les décisions en matière de financement, font aussi partie des groupes mêmes qui finissent par recevoir des fonds.

• (1720)

Il y a manifestement conflit d'intérêt. Aucun mécanisme de vérification ne prémunit l'organisation contre les décisions empreintes de sectarisme politique et de partialité. Le gouvernement a donné carte blanche à ces groupes en leur confiant la direction de l'organisme chargé de déboursier les deniers publics à l'égard des causes relatives à la Charte.

Prenons l'exemple d'un groupe d'intérêt qui a été lésé, afin de mettre en lumière le manque d'impartialité du Programme de contestation judiciaire. REAL Women of Canada est un organisme dont la conception de l'égalité des femmes se veut réceptive aux besoins des autres membres de la société, y compris les enfants à naître. Sa vision tranche à maints égards avec celle du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, ou FAEJ. REAL Women s'est souvent vu refuser des fonds dans le cadre du Programme de contestation judiciaire, tandis que le FAEJ se voit systématiquement accorder une aide financière.

Ces deux groupes se sont affrontés dans au moins six causes. Chaque fois, les dépenses du FAEJ ont été assumées par les contribuables canadiens, par le biais du Programme de contestation judiciaire, tandis que REAL Women devait se débrouiller pour réunir les fonds nécessaires.

Ce traitement injuste et discriminatoire envers REAL Women n'a aucun fondement logique. Peu importe ce que l'on pense de ce groupe, le fait demeure que la position qu'il défend dans nombre de dossiers est représentative de l'opinion d'un grand nombre de Canadiennes. Je ne pourrais vous dire quel est ce nombre, mais la Cour suprême a manifestement jugé cet organisme digne d'être entendu, puisqu'elle lui reconnaît chaque fois qualité pour intervenir. Pourtant, le comité d'égalité du Programme de contestation judiciaire, dont l'idéologie diffère de celle de REAL Women, refuse systématiquement d'octroyer des fonds à ce groupe.

Le plus odieux est certes l'explication écrite que REAL Women a reçue après avoir présenté, dans le cadre du Programme de contestation judiciaire, une demande d'aide financière aux intervenants dans l'affaire Borowski. Voici comment REAL Women décrivait cette année ce qui lui est arrivé vers le milieu des années quatre-vingt: «Le Programme de contestation judiciaire a invoqué, pour justifier son refus, le fait que notre conception de l'égalité—celle de REAL Women—ne concorde pas avec la vision qu'on en a

*Initiatives parlementaires*

généralement de nos jours tant dans la société que dans les tribunaux. C'était en 1987, à une époque où les tribunaux s'étaient à peine penchés sur les questions d'égalité en vertu de l'article 15 de la Charte qui venait d'entrer en vigueur en 1985.»

C'était donc juste deux ans plus tard, mais déjà les responsables du programme déclaraient que l'idée que l'on se faisait de l'égalité ne coïncidait pas avec celle de la société et des tribunaux. Juste deux ans plus tard. C'est quand même ahurissant de penser que, déjà, le programme s'était fait une idée de ce qu'était l'égalité. «Pire, les responsables du Programme de contestation judiciaire annexaient à la lettre une analyse ou une critique du cas Borowski rédigée par Rosalyn Curry, membre du FAEJ, un groupe qui était contre nous dans cette affaire.»

Imaginez un peu. Le Programme de contestation judiciaire voulait un expert pour examiner la demande de fonds des REAL Women et il choisit une avocate membre du FAEJ, l'ennemi juré des REAL Women.

De toute évidence, le Programme de contestation judiciaire usurpe le rôle des juges en décidant si les arguments juridiques d'un groupe ont du mérite ou non. Il s'est arrogé le rôle de gardien du système judiciaire pour des contestations de la Charte d'importance primordiale.

Il y a d'autres exemples de partialité de la part du Programme de contestation judiciaire. D'ailleurs, lorsque les tribunaux ne prennent pas une décision favorable à la cause des groupes favorisés du programme, la documentation publiée par celui-ci présente la décision comme un grave échec pour la justice et l'égalité. Il est donc clair que le Programme de contestation judiciaire, contrairement à son mandat et à sa raison d'être, ne souhaite pas que les juges précisent les droits et libertés que nous avons en vertu de la charte. L'organisme est plutôt un groupe militant dont l'objectif est d'aider ses amis de l'aile gauche du militantisme.

Ce fut même reconnu publiquement par un des groupes financés par le programme, ÉGALE ou Égalité pour les gais et les lesbiennes, dans leur journal, *Capital Extra*. Il disait à ses lecteurs, le 14 novembre 1997, que le financement fédéral du Programme de contestation judiciaire signifiait que le mouvement avait un avocat. Difficile d'être plus clair que cela; c'est le lobby gai qui l'affirme.

- (1725)

J'aimerais soulever une chose intéressante. Que se produirait-il si on contestait le Programme de contestation judiciaire lui-même? Je m'amuse à y songer. En 1994, une cause à la Cour Suprême examinait précisément la question de fournir des fonds à des groupes d'intérêt sur une base sélective. Il est intéressant d'examiner le Programme de contestation judiciaire à la lumière de cette cause.

Selon l'argument du Native Women's Association of Canada, le gouvernement avait tort de lui refuser des fonds et l'occasion de participer à la série de consultations constitutionnelles en vue de

l'accord de Charlottetown. Le NWAC ne figurait pas parmi les quatre regroupements autochtones, récipiendaires directs de fonds, qui y ont siégé. Selon le plaidoyer du NWAC, on avait ainsi porté atteinte à sa liberté d'expression et à son droit à l'égalité en vertu de la Charte.

Un examen des motifs de la décision des juges soulève des points intéressants qui peuvent nous aider dans l'étude de la motion dont la Chambre est saisie.

Selon le tribunal, tout gouvernement a le droit de choisir ses conseillers en toute liberté, pourvu que son choix n'est pas fondé sur la discrimination. Dans sa décision majoritaire, le juge Sopinka a déclaré que le gouvernement doit avoir le droit de consulter ou de ne pas consulter à son gré. Il n'y a rien d'illégal à ce qu'un gouvernement décide de subventionner certains regroupements et de les écouter, tout en ne prêtant aucune attention à d'autres. Jusque-là, ça va.

Il faut, cependant, noter que les propos du juge Sopinka au sujet du droit à la partialité envers certains groupes d'intérêt s'applique aux gouvernements mais non pas aux tribunaux. Il serait tout à fait inacceptable qu'un juge écoute les arguments d'un seul côté, tout en refusant de prendre en considération ceux de l'autre, voire même de les écouter. Si c'était le cas, la population ne tarderait pas à perdre confiance dans les tribunaux.

Voilà pourquoi le Programme de contestation judiciaire est tellement absurde, insultant et injuste. Il peut parfois être acceptable pour le gouvernement d'écouter les arguments d'un seul côté, mais le gouvernement ne peut et ne doit pas dépenser de l'argent dans l'espoir que les juges n'entendent qu'une seule version de faits.

Le gouvernement peut choisir ses propres conseillers, mais pas ceux du pouvoir judiciaire. Cependant, c'est à quoi mène le Programme de contestation judiciaire. En finançant cette organisation partielle, le gouvernement se mêle des affaires du pouvoir judiciaire. Il essaie de déterminer quels groupes d'intérêt pourront défendre leur cause devant les tribunaux.

Le recours devant la Cour suprême dont j'ai parlé nous a appris une autre chose. Le tribunal a jugé que la décision du gouvernement de financer les quatre groupes autochtones, mais pas la NWAC, n'était pas discriminatoire. Il avait pris cette décision pour des raisons de procédure et non pour des raisons de discrimination sexuelle. La NWAC a prétendu que les quatre groupes défendaient un point de vue plutôt masculin de l'autonomie gouvernementale des autochtones, mais les éléments de preuve n'appuyaient pas cette affirmation. Ils montraient que les quatre groupes financés représentaient très bien les hommes et les femmes dans les collectivités autochtones et que rien n'empêchait la NWAC de travailler avec ces quatre groupes et de se faire entendre ainsi.

Non seulement ces groupes étaient-ils prêts à travailler avec la NWAC, mais deux d'entre eux ont donné 260 000 \$ des sommes reçues du gouvernement à la NWAC justement pour aider ce groupe à défendre son point de vue. Il est intéressant de constater que les

*Initiatives parlementaires*

tribunaux ont manifestement supposé que les droits à l'égalité de la NWAC auraient été violés si on avait pu prouver que ces quatre groupes avaient des préjugés contre les femmes et ne représentaient pas le point de vue des femmes autochtones.

Il est clair, à la lumière de la décision du juge Sopinka, que la décision aurait été différente si les faits avaient montré que les quatre groupes choisis par le gouvernement pour représenter les autochtones nuisaient à la participation de la NWAC aux consultations autochtones. Si on applique le raisonnement du juge Sopinka au Programme de contestation judiciaire, on s'aperçoit que ce programme ne respecte pas les critères.

Premièrement, les positions défendues dans le cadre du Programme de contestation judiciaire ne représentent pas le point de vue des groupes d'intérêt auxquels on a refusé le financement. Deuxièmement, tous les faits montrent que les administrateurs du Programme de contestation judiciaire ont un parti pris contre de nombreux groupes non financés. Ils ne viennent pas en aide financièrement aux groupes avec lesquels ils ne sont pas d'accord. Troisièmement, contrairement aux quatre groupes autochtones qui ont ouvert leurs portes pour que la NWAC puisse participer au processus constitutionnel, les administrateurs du Programme de contestation judiciaire n'ont aucun intérêt à travailler avec des groupes qu'ils considèrent comme suspects sur le plan idéologique. Quatrièmement, contrairement aux quatre groupes autochtones qui ont donné 260 000 \$ de leur fonds à la NWAC, les administrateurs du Programme de contestation judiciaire ne versent pas d'argent aux groupes qui ont des points de vue contraires aux leurs.

• (1730)

C'est pour tous ces motifs que j'ai présenté cette motion. Permettez-moi d'en donner lecture encore une fois.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait cesser de financer le Programme de contestation judiciaire fédéral.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour la motion que je viens de lire soit considérée comme adoptée.

**Le vice-président:** La question de savoir s'il y a consentement unanime pour adopter la motion ne se pose pas, puisqu'il ne s'agit pas d'une motion pouvant faire l'objet d'un vote. Le député demande-t-il à ce que la question puisse faire l'objet d'un vote?

**M. Maurice Vellacott:** Oui, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour que cette motion soit adoptée?

**Des voix:** Non.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui en

faveur du Programme de contestation judiciaire et de tout ce qui peut renforcer la charte.

Nous savons qu'un droit devant la loi ne sert à rien en l'absence de moyens pour le faire respecter. Entendre les députés dire qu'un droit existe sans qu'on n'ait la possibilité de le faire respecter, c'est tout à fait surprenant, car c'est priver les gens de toute justice.

Nous avons un modeste programme qui s'adresse seulement aux personnes défavorisées de notre société qui se plaignent de ce que leurs droits ne sont pas respectés, aux personnes qui ont toujours souffert aux mains de la majorité. On aurait pu penser que les députés seraient là pour les protéger et faire tout leur possible pour veiller à la protection et à la promotion de leurs droits.

C'est un programme modeste, qui offre une aide modeste à ceux qui ont des arguments à faire valoir. La décision de l'appuyer ou non ne veut pas dire, comme le député de Wanuskewin l'a laissé entendre, que le Programme de contestation judiciaire fait le travail des tribunaux ou de cette Chambre. Les responsables du programme et les experts, qui sont là pour distribuer une aide relativement modeste, estiment que le Programme de contestation judiciaire est dans l'intérêt du public.

Il s'agit d'un programme unique et important en ce sens qu'il permet d'assurer une certaine égalité qui n'existe pas actuellement au Canada. Il dispose d'un petit budget et se limite aux contestations se rapportant aux lois, politiques et pratiques fédérales.

Ceux qui veulent éliminer ce programme n'y voient-ils pas certains avantages? Se laissent-ils guider par leur idéologie et non pas par le bon sens? Je ne peux pas croire que le député, qui voudrait voir disparaître le Programme de contestation judiciaire, ne serait pas prêt à appuyer certaines mesures de contestation en aidant, par exemple dans le cas Eldridge, une femme sourde à faire reconnaître son droit à l'interprétation gestuelle pour communiquer avec les médecins lorsqu'elle a besoin de soins de santé.

Qu'y a-t-il de mal là-dedans? Qu'y a-t-il de mal au fait de s'assurer qu'une femme sourde, qui n'a d'autre moyen que le langage gestuel pour communiquer, puisse revendiquer ce droit dans le but d'obtenir les mêmes traitements que les autres? Je ne peux pas croire que les Canadiens s'opposeraient en grand nombre à aider une femme dans cette condition.

Je ne peux pas croire non plus que les Canadiens s'opposeraient à l'idée d'appuyer des gens de couleur à l'emploi de l'ACDI qui affirment qu'il y a eu du racisme systémique dans les pratiques d'emploi de cet organisme. Il ne s'agit pas de déterminer si cette affirmation est vraie ou pas. Nous serions sans aucun doute prêts à appuyer ceux qui affirment que c'est la vérité et qui sont touchés par une pratique que nous condamnons tous. Y a-t-il beaucoup de Canadiens qui seraient prêts à dire qu'à titre de société, nous ne devrions pas appuyer une personne dans sa lutte contre le racisme dans un ministère ou un organisme gouvernemental? J'imagine que ceux qui disent que nous devrions faire disparaître ce programme sont d'avis que le racisme et les pratiques d'emploi dans les organismes gouvernementaux, ce n'est pas une question très importante.

Je crois que la plupart des Canadiens ne seraient pas d'accord avec cela.

• (1735)

Que faut-il penser de cette femme indienne à qui on a refusé le droit de participer aux élections de sa bande? Nous entendons plusieurs commentaires des réformistes sur l'importance de l'obligation de rendre des comptes dans les affaires indiennes. Voici une occasion d'appuyer quelqu'un qui essaie de garantir une meilleure participation et un plus haut niveau de démocratie dans les élections au sein des bandes indiennes. Y aurait-il beaucoup de gens contre ce principe?

Et cette femme autochtone, Tracey Smith, qui a des enfants aux États-Unis et au Canada? Elle conteste les politiques d'immigration qui l'empêchent de traverser librement la frontière pour rejoindre ses enfants. Le Parti réformiste parle beaucoup des familles. Pourquoi n'aiderions-nous pas cette mère à clarifier cette situation d'une injustice flagrante? Pourquoi ne pas l'aider à rejoindre ses enfants, sa famille? Je trouve étrange que d'aussi ardents défenseurs de la famille refusent d'aider une mère à retrouver ses enfants.

Bien peu de gens, j'en suis persuadé, s'opposeraient à ce que les personnes handicapées profitent du Programme de contestation judiciaire. Nous savons par exemple que le statut d'immigrant est généralement refusé aux handicapés physiques. Nous avons certainement tous connu des cas où une famille qui voulait immigrer au Canada devait y renoncer carrément, à moins de laisser dans son pays d'origine ou ailleurs un enfant handicapé pour venir avec le reste des enfants.

Selon moi, nous devrions épauler ceux qui essaient de résoudre de genre de différend, comme le Programme de contestation judiciaire le permet.

Nous avons tous également éprouvé de grandes difficultés lorsque nous sommes intervenus au nom de nos électeurs qui touchent des pensions d'invalidité. Nous avons tous constaté que le régime était injuste. Pourquoi ne soutiendrions-nous pas les contestations judiciaires pour aider un handicapé à remettre en cause les critères d'admissibilité qui leur sont préjudiciables?

Il semble que ce programme a été utile aux Canadiens. Grâce à lui, les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ont pu avoir un sens pour ceux qui n'auraient pas les moyens de les faire respecter.

Il est arrivé bien souvent que ce programme procure des avantages importants au Canada, à notre société, à notre collectivité. Prenons le cas de Mark Benner. Il est né aux États-Unis d'une mère canadienne et d'un père américain. Les enfants nés à l'étranger de père canadien n'ont pas à demander leur citoyenneté. Par contre, les enfants nés à l'étranger de mère canadienne doivent le faire, ce qui est une discrimination flagrante.

### *Initiatives parlementaires*

Pourquoi conclure qu'il ne serait pas souhaitable d'aider Mark Benner à clarifier et à modifier cette situation? Y a-t-il une justification quelconque à cette discrimination? Je ne pense pas. Ne serait-il pas utile pour nous, en tant que communauté et société, que l'on appuie ce cas?

Le cas qui semble avoir révolté le plus le député de Wanuskewin est celui du Dr Ailsa Warkinson, de Saskatoon, qui est appuyé par le programme de contestation judiciaire. Il porte sur l'article 43 du Code criminel. Cette disposition donne à un parent ou un instituteur une défense contre les inculpations d'agression contre un enfant, lorsque la force employée pour maintenir la discipline est raisonnable dans les circonstances.

Il y a de nombreux cas où l'on a invoqué cette disposition et le Dr Warkinson a indiqué dans son argumentation que cette défense avait été utilisée pour obtenir l'acquittement dans des cas d'agression grave contre des enfants.

• (1740)

Je ne peux imaginer aucune raison pour laquelle quelqu'un voudrait critiquer ou arrêter le Dr Warkinson et le programme de contestation judiciaire, parce qu'ils cherchent à faire quelque chose au sujet d'un grave problème. Si l'on éprouve quelque empathie pour les enfants on devrait s'inquiéter de cette situation.

Il est inquiétant de constater cette obsession à s'opposer à tout ce que font les gouvernements au point d'en perdre son bon sens, au point de ne pas voir ce qui a été utile à des particuliers et à nous tous en tant que société.

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour exprimer mon opposition à la motion à l'étude. L'objet de ce débat revêt une grande importance pour le Canada. Il touche à la nature même de ce qui fait la spécificité de notre pays. Il est question des composantes essentielles des sociétés démocratiques modernes. Il s'agit de l'idéal d'égalité devant la loi, idéal que le Canada poursuit activement et qui est reconnu à l'échelle internationale.

Il est paradoxal que le jour même où nous débattons de cette motion, une délégation de députés du Parlement de l'Afrique du Sud soit en visite ici. Or, ce pays s'est inspiré du modèle canadien.

L'enjeu, c'est le Programme de contestation judiciaire, que l'opposition voudrait abolir. Ce programme symbolise l'engagement du Canada envers la démocratie. Il est également un signe tangible de notre identité progressiste.

Nous de ce côté-ci de la Chambre, et j'inclus les députés qui sont là-bas, sommes fiers d'avoir créé ce programme et de l'avoir rétabli en 1994, après qu'un précédent gouvernement a décidé de le supprimer.

### *Initiatives parlementaires*

L'actuel gouvernement croit fermement que, dans une société libre et démocratique, les tribunaux doivent protéger et interpréter les droits fondamentaux en accord avec les principes qui conviennent à une société contemporaine.

Quand les libéraux ont rétabli le Programme de contestation judiciaire à une période de compressions budgétaires massives, nous avons alors fait un choix délibéré, car le gouvernement tient à faire du Canada un pays où les droits fondamentaux sont respectés et renforcés.

En avril de cette année, nous avons conclu une entente de participation qui nous permet de consacrer 2,75 millions de dollars de plus à ce programme d'ici l'an 2003. Le gouvernement tient toujours à honorer cet engagement et c'est pourquoi il n'est pas question pour lui de souscrire à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Programme de contestation judiciaire a été institué en 1978 pour subventionner les actions en justice relatives aux droits des minorités linguistiques. En 1982, la Charte canadienne des droits et des libertés est entrée en vigueur en ayant pour effet de consacrer les libertés fondamentales et l'égalité sur les plans démocratique, politique et juridique; les droits des minorités linguistiques et des autochtones; et la loi fondamentale du pays. La même année, le mandat du programme a été élargi pour inclure les droits linguistiques garantis en vertu de la charte.

En 1985, le gouvernement a élargi encore davantage le mandat du programme pour inclure le financement des causes touchant les droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la charte. Le programme a joué un rôle important pour saisir les tribunaux des causes qui ont contribué à définir et à défendre les droits linguistiques et à l'égalité garantis dans la Constitution. Il a déjà mené à un certain nombre de jugements clés et son utilité a déjà été très bien établie.

Mentionnons dans le domaine des droits à l'égalité l'affaire Andrews concernant la définition générale du concept d'égalité; l'affaire Swain concernant les droits des handicapés mentaux; l'affaire Tétrault-Gadoury concernant les droits des personnes de plus de 65 ans; la cause des journaux canadiens concernant les dispositions du Code criminel protégeant la confidentialité des données relatives aux victimes d'agressions sexuelles; et l'affaire Butler concernant la validité constitutionnelle des dispositions du Code criminel sur la pornographie.

Dans le domaine des droits linguistiques, il y a eu les affaires Forest, Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et Mercure concernant le bilinguisme légal; le renvoi concernant le Manitoba en 1985 et en 1992 et l'affaire Sinclair concernant le bilinguisme législatif; le jugement Ford sur la liberté d'expression et le droit d'utiliser des langues autres que le français sur les enseignes publiques au Québec; et l'affaire Mahé concernant les droits en matière d'éducation prévus à l'article 23 de la charte.

Le Programme de contestation judiciaire a été conçu pour donner accès aux tribunaux aux groupes et aux citoyens qui ne seraient pas capables autrement de contester devant les tribunaux les politiques et les pratiques des gouvernements liées aux droits garantis par la constitution et par la charte.

• (1745)

Le programme est un moyen d'appliquer et de clarifier la loi. Depuis 1985, plus de 1 000 demandes de financement ont été reçues dans le cadre du programme. Ce dernier a permis de financer des centaines de contestations judiciaires, dont un certain nombre ont été jusqu'à la Cour suprême. Celle-ci a rendu des décisions qui, dans près de la moitié des cas, étaient favorables au groupe ou à la personne ayant obtenu le financement.

Lors de la présentation du plus récent rapport annuel, en mars 1997, le programme englobait quelque 350 dossiers ayant trait aux droits linguistiques et aux droits à l'égalité. De toute évidence, le programme doit continuer d'exister puisqu'il répond à un besoin et qu'il faut enrichir la jurisprudence fondée sur la charte, en ce qui a trait aux droits linguistiques et aux droits à l'égalité.

Les Canadiens seront heureux d'apprendre que des évaluations indépendantes ont confirmé que le programme était bien administré par un organisme à but non lucratif indépendant, qui regroupe des représentants du barreau, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires. Le programme est assujéti à des règles et à des procédures précises en matière de financement.

Dans le cadre du programme, une aide est fournie uniquement à l'égard des causes types d'importance nationale, des causes liées aux droits linguistiques fédéraux et provinciaux protégés par la Constitution du Canada, et des contestations de lois, politiques et pratiques fédérales qui se fondent sur l'article 2 de la charte, c'est-à-dire les libertés fondamentales, et sur les articles 15, 27 et 28, qui traitent des droits à l'égalité et de l'égalité des sexes.

Les propositions de financement sont étudiées par deux comités indépendants, le Comité des droits à l'égalité et le Comité des droits linguistiques. Les membres de ces comités sont choisis par des comités de sélection indépendants, après consultation de plus de 300 groupes communautaires.

Les membres des comités de sélection et autres comités consacrent bénévolement des centaines d'heures à la clarification des droits constitutionnels dont nous jouissons tous. Ces personnes jouent un rôle important dans l'établissement d'une société libre et démocratique au Canada. Le gouvernement profite de l'occasion pour remercier, au nom de tous les Canadiens, ces bénévoles de leur travail et de leur dévouement.

La décision prise par le gouvernement en 1994 de rétablir le Programme de contestation judiciaire reflète son engagement à promouvoir les droits à l'égalité et les droits linguistiques inscrits dans la Constitution. Il est essentiel de permettre à diverses voix de se faire entendre relativement à ces droits, afin de préserver la vitalité sociale, économique et culturelle qui distingue le Canada au niveau international et dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

Le programme joue un rôle primordial en actualisant de façon permanente l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés, de façon à protéger les droits de tous les Canadiens. Grâce au soutien des Canadiens, le gouvernement continuera à appuyer le Programme de contestation judiciaire dans les années qui viennent. Tous les Canadiens et les citoyens du monde peuvent être fiers de cette réalisation.



*Initiatives parlementaires*

[Français]

**M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur la motion présentée par mon collègue du Parti réformiste. Cette motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait cesser de financer le Programme de contestation judiciaire fédéral.

Je voudrais dès maintenant informer la Chambre que le Bloc québécois s'oppose avec vigueur à la motion du député et ce, après y avoir vraiment pensé et longuement réfléchi.

Le Programme de contestation judiciaire a été créé pour financer les actions en justice reliées à la défense des droits à l'égalité et des droits linguistiques. De toute évidence, pour présenter une telle motion, mon collègue du Parti réformiste n'est pas conscient de l'importance de la sauvegarde de ces droits dans une société comme la nôtre.

L'article 15 de la Charte protège le droit de chaque citoyen de ne pas faire l'objet de distinction discriminatoire. Y a-t-il un droit plus important que celui de permettre à un individu, à chaque individu, d'être reconnu en toute égalité par ses pairs?

Une société ne peut se prétendre libre et démocratique si elle ne protège pas adéquatement les droits de ses citoyens d'être traités sans discrimination. Dans cette optique, on doit offrir les outils nécessaires pour que les gens dont les droits ont été brimés puissent exiger une réparation appropriée.

Certains d'entre nous seraient portés à croire qu'il est facile de saisir les tribunaux d'une question reliée à une discrimination. Il importe de savoir qu'avant de s'engouffrer dans un processus judiciaire long et coûteux, les victimes de discrimination y pensent deux fois plutôt qu'une.

Les fondements des recours pour discrimination non justifiée ne sont pas toujours évidents à déterminer. La limite est parfois très tenue entre ce qui est considéré comme discriminatoire et ce qui est considéré comme une distinction justifiée.

Il est donc essentiel que ces gens puissent compter sur un outil comme le Programme de contestation judiciaire pour les aider à mener leurs actions en justice.

• (1750)

Le Programme appuie financièrement des causes qui contestent des lois pouvant violer les droits à l'égalité. Également, et c'est très important de le souligner, il aide les gens à faire valoir leurs droits linguistiques.

Il est importe de rappeler l'implication de la reconnaissance des droits linguistiques. L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 traite de l'usage facultatif et obligatoire des langues française et anglaise. De plus, la Charte des droits et libertés consacre certaines de ces dispositions à la protection de l'utilisation des langues officielles.

Certains prétendent, avec raison d'ailleurs, que les droits linguistiques ne sont pas suffisamment valorisés. L'accessibilité à des services de langue française est loin d'être assurée partout au Canada. Les droits linguistiques sont tout aussi importants pour une société comme la nôtre que les droits à l'égalité. La langue est le moyen par lequel les individus s'expriment et se font comprendre. C'est par la langue qu'on fait valoir ses émotions, ses dissensions, ses approbations, ses sentiments.

Une démocratie ne peut pas fonctionner convenablement si ses citoyens ne peuvent faire entendre leur voix. La justice ne peut être équitable si les justiciables ont de la difficulté à se faire comprendre dans leur propre langue devant les tribunaux.

C'est pour assurer la sauvegarde du faible équilibre entre les langues officielles que le Programme de contestation judiciaire appuie les gens qui veulent protéger leurs droits linguistiques. Ainsi, le Programme permet un financement pour l'élaboration des actions en justice et développe des recherches avant que la cause ne soit entendue devant les tribunaux.

Le Programme de contestation judiciaire est essentiel pour assurer l'accès à la justice pour tous et chacun. Cela étant dit, comment expliquer que le député propose qu'on mette fin au financement du Programme? C'est incompréhensible. Il faut avoir une vision très étroite pour proposer une telle chose.

En proposant une telle motion, le député tentera sûrement de trouver appui dans les anciennes politiques du gouvernement conservateur qui avait décidé de mettre un terme au Programme, de mettre la hache dans ce Programme. En effet, et c'est important de le rappeler, le ministre de la Justice de l'époque, M<sup>me</sup> Kim Campbell, qui était d'ailleurs la collègue du futur chef du Parti libéral du Québec, M. Jean Charest, avait justifié l'arrêt du financement du Programme en raison du climat économique difficile qui sévissait en 1992.

Alors qu'on prévoit que le surplus du budget fédéral pourrait atteindre plusieurs milliards de dollars, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre la motion du député. Mais je ne suis certainement pas le seul à m'interroger sur les fondements de la proposition du député réformiste. En effet, j'invite ce dernier à la justifier auprès des membres de la Fédération des francophones de Saskatoon, qui sont aujourd'hui même à Ottawa pour revendiquer que la Saskatchewan devienne une province bilingue.

Dans un communiqué émis aujourd'hui, le président de la fédération affirme, et je cite: «L'ethnocide de la francophonie minoritaire s'est toujours perpétué par les gouvernements provinciaux dans des domaines comme l'éducation, la santé et les services sociaux sous le regard complice du fédéral.» Dans un tel contexte, il est tout à fait inconcevable qu'un député ose proposer de mettre fin au financement de ce Programme.

De plus, dans son rapport de juin 1992, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées—le Bloc québécois n'était pas là à l'époque—avait conclu que le Programme jouait un rôle essentiel en permettant aux citoyens d'accéder aux tribunaux. Le Programme de contestation judiciaire

*Initiatives parlementaires*

est devenu indispensable au développement d'une jurisprudence concernant les droits à l'égalité et les droits linguistiques.

Le Bloc québécois considère non seulement qu'on doit maintenir le financement du Programme de contestation judiciaire, mais aussi qu'une bonification de celui-ci serait justifiée. J'invite mes collègues d'en face à y réfléchir.

L'inégalité qui a existé à l'égard des groupes historiquement désavantagés fait en sorte qu'un tel Programme mérite d'être conservé. Il faut assurer un accès adéquat aux tribunaux et permettre l'exécution de jugements relatifs à la violation des droits à l'égalité et des droits linguistiques dans notre société.

[Traduction]

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je commente la motion n° 327, proposée par les réformistes. Comme on l'a déjà dit, la motion demande que le gouvernement cesse de financer le Programme de contestation judiciaire fédéral, qui est administré à partir de Winnipeg.

Le député qui a proposé la motion a dit que le montant en cause était de 2,5 millions de dollars. Comme l'a fait remarquer mon collègue du Nouveau parti démocratique, c'est une somme vraiment modeste si on la compare au total de l'argent dépensé au sein du système judiciaire, voire même dans une seule affaire. En effet, l'affaire des Airbus a probablement coûté deux fois plus que le budget total du programme.

• (1755)

Le Programme de contestation judiciaire a été créé en 1968 à la demande du Secrétariat d'État pour financer la défense devant les tribunaux des droits linguistiques provinciaux et fédéraux protégés par la Constitution de 1867. L'objectif général était clairement de préciser les droits et les libertés protégés par la Charte.

En 1982, le programme est élargi pour inclure les droits linguistiques garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. En 1985, l'administration du programme est confiée au Conseil canadien du développement social.

En 1990, elle passe au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, à l'Université d'Ottawa. Il faut bien admettre que c'est le gouvernement conservateur qui, en 1992, annule le Programme de contestation judiciaire du fait de la nécessité, à l'époque, de réduire les dépenses et le déficit. Il a plus tard été rétabli, comme on l'a dit, en 1994, par le gouvernement libéral.

Il y a toutefois un fait historique qui mérite d'être rappelé, à savoir que le gouvernement Campbell était prêt à rétablir un programme similaire et l'avait inclus dans son programme électoral. J'en parlerai plus tard. Si l'humeur de l'électorat n'avait pas légèrement changé, en 1993, provoquant ce qu'on pourrait décrire comme un tremblement de terre ou comme la terre s'ouvrant pour nous

engloutir tout entiers, le programme aurait été en place, sous une forme quelque peu différente.

Depuis, la situation financière s'est assainie au point où le déficit a été maîtrisé grâce, en grande partie, au travail des gouvernements précédents et aux politiques mises en oeuvre par ces derniers et poursuivies par le gouvernement actuel. Cela nous amène à nous poser des questions sur le principe même de la motion qui met en cause le financement et la raison d'être du programme.

Les parlementaires doivent se pencher sur la question de la légitimité et de la nécessité d'un programme comme celui-là. Le Programme de contestation judiciaire fédéral a été vraiment un atout dans d'importantes décisions judiciaires dans notre pays. Ce programme permet aux Canadiens de clarifier la Charte canadienne des droits et libertés. Toutefois, il n'a pas été conçu pour subventionner de façon perpétuelle les lobbyistes, notamment ceux qui ont des intentions cachées. La proposition voulant que l'on supprime carrément ce programme est une solution à laquelle on a parfois recours à la Chambre et qui consiste à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Quant à moi, j'estime que le programme est nécessaire et qu'il doit sans doute être amélioré. D'aucuns prétendent que le programme n'est pas à l'abri de la manipulation et peut-être des abus si des fonds sont trop facilement accessibles. La solution consiste évidemment à donner l'assurance que des critères stricts devront être respectés en ce qui concerne la cause à défendre et les besoins. Ces critères existent déjà. Comme dans toutes les situations où l'on a affaire à des conseils et à des administrateurs, il faut adopter une approche plus attentive et déployer des efforts plus proactifs pour garantir que les critères soient respectés.

De toute évidence, nous pouvons nous passer d'autres contestations douteuses devant les tribunaux. Depuis quelques années, le Canada est en train de devenir une société procédurière. Tous les jours, les tribunaux sont saisis de litiges qui, à mon avis et à celui sans doute de bien des Canadiens, pourraient être réglés à l'extérieur des tribunaux pour peu que les parties fassent preuve de simple bon sens.

Cela dit, le Parti progressiste conservateur et moi n'en croyons pas moins que ce programme répond à un besoin légitime. Le gouvernement devrait continuer de promouvoir l'égalité des droits pour tous les Canadiens et, partant, continuer d'appuyer ce programme qui permet aux particuliers se sentant opprimés de s'adresser aux tribunaux pour redresser les torts dont ils se croient victimes. Selon moi, il ne peut pas y avoir d'objectif plus important pour un tel fonds.

• (1800)

Au cours des dernières années, les tribunaux ont rendu des milliers de décisions basées sur la charte. Ces décisions sont capitales pour le fonctionnement de notre système de justice pénale et de la société canadienne en général. C'est parfois ce qui contribue à développer les valeurs morales. Cela constitue un forum pour discu-

*Initiatives parlementaires*

ter des idéologies. Les questions légales sont ainsi étudiées plus en détail.

Notre société accorde plus d'importance aux droits depuis que nous avons la charte. Toutefois, la Charte des droits et libertés est aussi devenue un facteur de changement dans notre pays, et les procès sont essentiels pour qu'elle joue correctement ce rôle.

Les procès peuvent bien sûr être très longs et ardu. Il peut arriver que les intéressés n'aient pas les moyens, notamment financiers, de contester une atteinte à leurs droits.

Selon moi, la solution n'est pas de réclamer une abolition générale de ce fonds. C'est justement pour ce genre de raison que le programme a été établi, pour que certaines causes types relativement aux dispositions de la charte puissent être entendues. Cela ne signifie pas qu'il faille abuser du programme ou que tous les prétextes soient bons pour se lancer dans des procès en vertu de la charte.

Une autre suggestion utile pour améliorer le Programme de contestation judiciaire fédéral serait d'envisager de réduire ou, d'une certaine manière, d'augmenter le financement en invitant d'autres groupes de la collectivité à contribuer au fonds.

On pourrait solliciter les sociétés provinciales du Barreau. D'autres groupes de défense des droits de la personne qui croient fermement que ce fonds devrait être maintenu pourraient peut-être être invités à y contribuer. Selon moi, cela permettrait d'améliorer le programme actuel. Cela permettrait aussi de reconnaître l'importance d'assurer que ce programme continue à servir à l'audition de causes types permettant d'éclaircir le sens de la charte.

Le Parti conservateur du Canada a toujours soutenu ce concept et considère que nous devrions plutôt améliorer le programme actuel et lui donner plus d'importance. Cela ne veut pas dire que le gouvernement devrait nécessairement y verser plus de fonds, mais qu'il devrait peut-être se tourner vers d'autres sources de financement. Nous proposons une adaptation du programme actuel.

Le nouveau programme du droit de la Charte pourrait également différer de l'actuel Programme de contestation judiciaire fédéral, en ce sens qu'on pourrait y recourir pour contester des lois fédérales, en invoquant non seulement les dispositions de la Charte concernant l'égalité linguistique, mais aussi les dispositions relatives aux libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, de conscience, de religion ou autre.

Une tendance vers un mouvement de gauche ou de droite ou vers des contestations judiciaires n'est pas nécessaire. Le programme devrait certes être ouvert, et je répète que des critères s'imposent.

Un resserrement des conditions et des critères serait le moyen de lutter contre quelques-uns des exemples donnés par l'auteur de la motion qui ont mené aux abus.

Une autre façon ou une nouvelle façon de gérer le programme aurait également le double avantage de réduire les fonds fédéraux

sans pour autant faire disparaître ce programme. L'objectif n'est pas d'encourager de longs et coûteux recours judiciaires, mais de renforcer le droit de la Charte et l'utilité de ce programme.

Avant d'approuver le financement d'un recours judiciaire, il faudrait que les responsables du programme soient convaincus que la cause est nouvelle et importante sur le plan national.

Cela m'amène à ma conclusion. Malheureusement, au Canada, on demande de plus en plus aux tribunaux de trancher des questions de politique. À mon avis, il est extrêmement important que le processus parlementaire et le pouvoir suprême du Parlement d'élaborer et d'adopter des lois soient renforcés et appuyés systématiquement par les députés.

Je dirai en terminant que les tribunaux devraient se convaincre qu'ils ne sont pas les seuls défenseurs de la Charte. Pour les raisons que j'ai mentionnées, je ne peux appuyer cette motion.

• (1805)

**M. Eric Lowther (Calgary-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je prends note de l'heure et je tiens à m'assurer que mon collègue puisse faire une récapitulation à la fin du débat.

Je voudrais parler de ce qu'a dit le député qui m'a tout juste précédé. J'ai trouvé intéressant qu'il réclame la responsabilité dans le cadre du processus démocratique et exige que les politiques gouvernementales soient définies à l'intérieur de ce même processus, tout en se déclarant par ailleurs favorable au Programme de contestation judiciaire. Je constate une contradiction, compte tenu de ce qui se passe ici.

Avant de siéger dans cette noble enceinte, j'ai oeuvré dans l'entreprise, où j'ai été témoin de certaines pratiques commerciales. Je me souviens que les principes et pratiques commerciaux généralement acceptés établissaient les normes, les structures applicables à l'entreprise.

Pourquoi ces principes sont-ils en place? Pour régir les activités des entreprises de manière à éviter toute apparence de conflit d'intérêts ou apparence d'abus et pour éviter tout abus. Le problème, dans le cas du Programme de contestation judiciaire, c'est qu'il n'offre pas ce genre de protection aux contribuables.

Une des nouvelles expressions à la mode au Canada est activisme judiciaire. Pour moi, il s'agit d'une façon, pour les groupes d'intérêts, d'utiliser les juges, qui ne sont pas élus, pour contourner le processus parlementaire et démocratique et, partant, imposer la volonté d'une minorité à la majorité. Cet aspect du Programme de contestation judiciaire nous préoccupe tout particulièrement.

Depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés, et le député qui m'a précédé l'a mentionné, de nombreux débats de politique sociale ont glissé de l'arène politique et démocratique vers les tribunaux. Ma crainte et celle de nombreux députés de mon parti est

*Initiatives parlementaires*

que des groupes d'intérêts n'imposent leur volonté à celle de la majorité.

De nombreuses questions de nature politique devraient être déterminées non pas par des groupes d'intérêts, qui sont financés par les contribuables et qui défendent leurs causes devant des juges non élus, mais par les représentants élus et appuyés par la population pour débattre et décider de ces questions au Parlement et dans les assemblées législatives. Notre pays repose sur ce processus démocratique, mais des programmes comme le Programme de contestation judiciaire permettent de le contourner.

En 1992, la revue *Lawyers Weekly* indiquait que 75 p. 100 des causes portées devant la Cour suprême par le Fond d'information et d'intervention juridiques, ou FIIJ, qui est un groupe activiste féministe, l'avaient été avec l'aide financière du Programme de contestation judiciaire. Bon nombre des interventions de ce groupe ont été financées dans le cadre du programme. Le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes est intervenu dans un certain nombre de causes. Les causes Borowski, Daigle, Lemay et Sullivan avaient toutes rapport aux dispositions législatives entourant l'avortement. Dans ces mêmes causes, la Cour suprême du Canada avait aussi accepté d'entendre en qualité d'intervenant un autre groupe appelé REAL Women of Canada, mais celui-ci n'a pu obtenir de financement dans le cadre du Programme de contestation judiciaire.

Il est évident que le programme se doit d'être équitable envers tous, quel que soit le camp dans lequel on se range. Ceux qui appuient ce programme s'attendent à ce qu'il présente une certaine forme d'équité. Or, lorsque l'on accorde des fonds à un camp et que l'on refuse de financer l'autre d'une manière aussi flagrante, il y a clairement quelque chose qui cloche.

Voilà des exemples montrant que des groupes qui défendent certaines idées et opinions sont épaulés et bénéficient de deniers publics. C'est comme si l'on nous obligeait à payer quelqu'un pour qu'il nous frappe avec un bâton. À cause de ce programme, c'est ce qui arrive aux contribuables canadiens.

Je sais que le temps file et je vais donc conclure pour laisser à mon collègue le temps de faire une récapitulation.

• (1810)

Notre parti tient à renforcer les assises sur lesquelles repose notre pays ainsi que la démocratie qui donne aux Canadiens la possibilité de participer à l'élaboration des politiques publiquement, et non par l'entremise du système judiciaire. Tout cela est expliqué en détail dans notre programme. Nous avons ces principes à cœur et nous les défendrons à la Chambre, comme les députés pourront le constater.

**Le vice-président:** Je suis désolé d'interrompre le député, mais il reste cinq minutes à son collègue pour répondre. Le député de Wanuskewin dispose de cinq minutes. Je signale à la Chambre que s'il prend maintenant la parole, il va clore le débat.

**M. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Réf.):** Monsieur le Président, tous les discours livrés à la Chambre aujourd'hui avaient une dose de sophisme. Le sophisme, c'est que ces causes ne pouvaient être entendues, qu'il n'y a aucun moyen pour les victimes de défendre leur cause devant les tribunaux, sauf en ayant recours au Programme de contestation judiciaire.

Je déclare officiellement que cela est faux et que cette fausseté saute aux yeux. Ces causes ont été portées devant les tribunaux, elles peuvent l'être et elles continueront de l'être, même sans l'aide financière du Programme de contestation judiciaire. Il est important pour les droits linguistiques et pour le droit à l'égalité que les causes soient entendues et elles peuvent l'être sans le Programme de contestation judiciaire.

Il existe d'autres moyens qui permettent à des groupes de personnes lésées qui n'ont pas les ressources nécessaires de s'adresser aux tribunaux. Il existe des nantis et des fondations. Il existe aussi une aide juridique, et elle est excellente parce qu'elle est fondée sur l'examen des ressources. Si les gens ont une cause valable, ils peuvent la porter devant les tribunaux et ce, aux frais des contribuables.

Nous sommes ici confrontés à un problème de taille. À mon avis, le Programme de contestation juridique ne garantit pas l'égalité telle que l'énoncent les juges, mais bien telle qu'ils l'ont eux-mêmes prédéterminée. Ils ont déjà leur idée de ce qu'est l'égalité. Ils ne font qu'encourager ceux qui ont une idée qui correspond à la leur. Comme nous l'avons dit plus tôt, l'aide juridique est un moyen, mais il en existe d'autres qui pourraient être explorés.

Le Programme de contestation judiciaire finance des groupes d'intérêt, et non des individus. Le député de Saskatoon—Rose-town—Biggar a fait allusion à Ailsa Warkinson, une dame de ma ville, Saskatoon, qui a dû se joindre à un groupe parce que c'était pour elle la seule façon de faire valoir sa cause. Un groupe d'intérêt poursuit une cause, il a un programme.

Nous avons déjà parlé de groupes. J'ai lu qu'un groupe faisait valoir qu'il y avait beaucoup de contestations dans lesquelles il n'intervenait pas, faute de fonds. Des groupes n'ont donc pas accès au Programme de contestation judiciaire, parce que leur notion de l'égalité ne correspond pas à celle du groupe partial qui siège au conseil du Programme de contestation judiciaire. Ces groupes sont donc exclus. Dans tous les cas, nous avons dû affronter des organisations qui bénéficiaient du financement du Programme de contestation judiciaire.

Puis, on a abondamment parlé aujourd'hui du mythe voulant que des groupes désavantagés n'aient pas accès aux tribunaux. Il y a des groupes qui ont demandé le financement dont ils avaient besoin et qui n'ont pas les ressources ni les réserves nécessaires. Ils sont nettement désavantagés parce qu'ils ont été maintes et maintes fois repoussés et n'ont pas été autorisés à profiter du Programme de contestation judiciaire.

La Charte reconnaît certains groupes désavantagés. Il est naturel, comme le veut le mythe, qu'ils obtiennent des fonds pour pouvoir être au même niveau que le reste d'entre nous. Il faut voir, dans

## Ajournement

toute affaire, les deux côtés de la médaille. Et il faut voir cela au tribunal. Cela demeure vrai. On va devant la cour en présumant qu'une des deux parties a raison. Il est donc nécessaire, dans un système démocratique, dans un bon cadre judiciaire, que les deux parties soient entendues.

Comme l'a signalé le député qui a pris la parole avant moi, le monstre du militantisme judiciaire commence à lever la tête au Canada, cet impérialisme judiciaire, la démocratie détournée, usurpant la suprématie du Parlement. Le Programme de contestation judiciaire vise à refondre la société et à fixer le programme de la politique sociale. Il contourne la volonté des représentants élus du peuple canadien.

Si des groupes qui défendent une cause sociale veulent faire valoir un programme, s'ils veulent défendre une cause célèbre, ils n'ont qu'à présenter un candidat aux élections. Ils n'ont qu'à s'engager dans le processus politique et à faire valoir ce programme autant qu'ils le veulent. C'est leur droit. Ils ne devraient pas essayer d'arriver à leurs fins en passant par les tribunaux et en usurpant la suprématie du Parlement.

Je suis manifestement contre le Programme de contestation judiciaire et je vais à nouveau solliciter le consentement unanime de la Chambre pour que la motion dont nous sommes saisis soit réputée approuvée et adoptée.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour que la motion soit réputée approuvée et adoptée?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Il n'y a pas consentement unanime.

• (1815)

[Français]

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

DEVCO

**Mme Michelle Dockrill (Bras d'Or, NPD):** Monsieur le Président, après être intervenue le 16 mars dernier à la Chambre pour demander au gouvernement de nous dévoiler ses plans pour la Devco, j'ai subi les affres du ministre des Ressources naturelles qui, interrogé par un de ses collègues du parti ministériel au sujet de la position des libéraux sur l'avenir de la Devco, de la mine Donkin et

d'autres grands sujets préoccupant les habitants du Cap-Breton, m'a lancé les pires insultes qui soient.

Il m'a accusé de ne pas penser à mes électeurs, mais de chercher tout simplement à sauver la peau du NPD. Peu importe les motifs que le député m'attribuait, il est devenu évident que je n'avais pas à déployer d'efforts pour sauver la peau du NPD. Nous sommes tous au courant de l'amère défaite que le gouvernement libéral a subie le 24 mars dernier et du fait que le NPD est devenue l'opposition officielle.

Le ministre et la Chambre seraient peut-être également heureux d'apprendre que, de toutes les circonscriptions du Cap-Breton où le NPD s'est fait élire, c'est dans deux régions où l'exploitation du charbon fait partie des moeurs des habitants depuis des centaines d'années que notre parti a enregistré ses plus fortes majorités. Ce sont les habitants de ces régions qui ont décidé, le 24 mars dernier, de rejeter le parti qui leur a fait tant de tort, à eux et à leurs collectivités, qui a refusé de les écouter et qui a refusé de leur dire la vérité.

J'espère que le gouvernement prendra bonne note de ce tout dernier échec politique du Parti libéral et que nous pouvons entrer dans une nouvelle ère au niveau des relations entre le gouvernement fédéral et les habitants du Cap-Breton, une nouvelle ère où les questions justifiées, fondées sur les faits, ne seront plus considérées comme des propos alarmistes, où on répond aux questions et où on n'attaque pas ceux qui les posent et où mes concitoyens de l'île du Cap-Breton sont traités en égaux par les Canadiens de toutes les autres régions de notre grand pays.

J'espère que cette nouvelle ère commencera. À chaque semaine qui passe je m'inquiète de plus en plus de voir le processus de fermeture des mines de charbon s'accélérer. Depuis ma dernière intervention sur le sujet, les quais pour l'exportation du charbon vers les marchés internationaux ont été fermés, ce qui empêchera le charbon de Devco d'arriver aux marchés étrangers pendant au moins deux ans.

Il est facile pour le gouvernement de parler de l'incapacité de Devco de faire des profits, mais il devrait également reprocher à la société d'État de se couper elle-même d'excellents marchés d'avenir. Pendant qu'un nombre toujours croissant de mineurs sont mis à pied pour des périodes indéterminées, les dernières révélations sur Devco me sont parvenues cette semaine dans une lettre reçue du groupe d'étude sur les incendies et les explosions dans les mines de charbon, qui exprime de sérieuses préoccupations devant la fermeture du laboratoire de recherche sur le charbon de Sydney survenue plus tôt cette année. Ce laboratoire, que le rapport sur la catastrophe de Westray pressait d'élargir ses activités et dont la nécessité a été renforcée par les récents désastres survenus dans des mines de charbon de l'ancienne Union soviétique, a été fermé en dépit des objections de l'industrie et du groupe d'étude, qui est lui-même financé par le gouvernement.

Nous voyons donc un organisme gouvernemental contester et condamner les décisions du gouvernement. Plus encore, dans un double d'une lettre de 1996, qui était annexé à la lettre du groupe d'étude et où celui-ci réclamait le rétablissement du niveau de financement du laboratoire, un ancien président de ce groupe expliquait comment il a été informé d'un plan gouvernemental de fermeture du laboratoire s'il ne pouvait être privatisé.

*Ajournement*

La fermeture graduelle de Devco se poursuit. Le gouvernement continue de cacher la vérité. Pourquoi le gouvernement aide-t-il Devco à se bloquer toute perspective d'avenir en détruisant sa capacité d'accéder à de nouveaux marchés et à de nouvelles technologies? Accordez-moi encore un peu de temps, monsieur le Président. J'espère que le gouvernement profitera du récent changement de paysage politique pour établir de nouveaux rapports fondés sur un dialogue franc avec les habitants du Cap-Breton.

Le gouvernement publiera-t-il son véritable plan pour l'avenir de Devco et jouera-t-il franc jeu avec les habitants du Cap-Breton?

**M. Gerry Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue pour son intervention.

Ce n'est pas la première fois qu'elle soulève ces allégations concernant un plan secret pour fermer la Devco. Je suis certain que ce ne sera pas la dernière, pour la simple et bonne raison que la députée n'a pas aimé que le ministre des Ressources naturelles lui fasse subir ce qu'elle a appelé les pires insultes en répondant à toutes sortes d'accusations selon lesquelles il existerait un plan de privatisation pour mettre fin aux activités de la Devco. Ce que le ministre a dit, et que la députée a interprété comme étant des

insultes, est évidemment la simple vérité. Il n'existe pas de plan pour mettre fin aux activités de la Devco. La députée trouve peut-être cela insultant parce que la vérité vient parfois gâcher une bonne histoire.

L'histoire que perpétue la députée ne fait que nuire au bon fonctionnement de la Devco, une société capable de créer des possibilités de développement économique pour les habitants du Cap-Breton.

Cela m'inquiète de voir que la députée persiste à dire que cette stratégie existe. Il se trouve que le document secret du Cabinet auquel elle a fait allusion n'en est pas un du tout. En fait, il n'existe même pas. Ces fausses allégations n'aident pas du tout les travailleurs de la Devco. Encore une fois, je prie instamment la députée de cesser de faire ces allégations, de reconnaître la vérité et de travailler avec nous pour continuer d'appuyer cette société.

[Français]

**Le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 81 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

---







# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 23 avril 1998

## AFFAIRES COURANTES

<b>L'Accord multilatéral sur l'investissement</b>	
M. Marchi .....	5989
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Adams .....	5989
<b>La Loi de 1998 sur la concurrence</b>	
Projet de loi C-393 . Présentation et première lecture .....	5989
M. Gallaway .....	5989
Adoption des motions, première lecture et impression du projet de loi .....	5989
<b>Pétitions</b>	
<b>L'Accord multilatéral sur l'investissement</b>	
M. Riis .....	5989
<b>Les prestations aux aînés</b>	
M. Riis .....	5989
<b>La fiscalité</b>	
M. Riis .....	5990
<b>La Loi sur les jeunes contrevenants</b>	
M. Gouk .....	5990
<b>La famille</b>	
M. Szabo .....	5990
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Adams .....	5990

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Les crédits</b>	
<b>Jour désigné—L'hépatite C</b>	
M. Hill (Macleod) .....	5991
Motion .....	5991
M. Strahl .....	5991
M. Hill (Macleod) .....	5991
M. Thompson (Charlotte) .....	5993
M. Hill (Macleod) .....	5993
M. Blaikie .....	5993
M. Hill (Macleod) .....	5993
M. White (Langley—Abbotsford) .....	5993
Amendement .....	5995
M. Gouk .....	5995
M. White (Langley—Abbotsford) .....	5995
M. Volpe .....	5995
M. White (Langley—Abbotsford) .....	5995
M. Stoffer .....	5995
M. White (Langley—Abbotsford) .....	5995
M. Volpe .....	5996
M. Hill (Macleod) .....	5997
M. Volpe .....	5997
Mme Picard .....	5998
Mme Picard .....	5999
M. Assad .....	5999
M. Assad .....	5999
Mme Picard .....	5999
M. Blaikie .....	6000
M. Schmidt .....	6001
M. Blaikie .....	6001
M. Volpe .....	6002

M. Blaikie .....	6002
M. Thompson (Charlotte) .....	6002
M. Volpe .....	6004
M. Jones .....	6004
M. Thompson (Charlotte) .....	6004
M. Stoffer .....	6004
M. Thompson (Charlotte) .....	6004
M. Stoffer .....	6004
M. Thompson (Charlotte) .....	6004
M. Vellacott .....	6004
M. Vellacott .....	6005
M. Hart .....	6006
M. Volpe .....	6007
M. Vellacott .....	6007
M. Volpe .....	6007
M. Hart .....	6007
M. Vellacott .....	6008
M. Hart .....	6008
M. Myers .....	6008
M. Stinson .....	6009
M. Myers .....	6009
M. Pagtakhan .....	6010
M. Hill (Macleod) .....	6011
M. Pagtakhan .....	6011
M. Stoffer .....	6012
M. Pagtakhan .....	6012
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	6012
M. Pagtakhan .....	6012
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	6012
M. Thompson (Charlotte) .....	6013
M. Pagtakhan .....	6013
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	6013
M. Stoffer .....	6014
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	6014
M. Pagtakhan .....	6014
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	6014
M. Lunn .....	6014
M. Volpe .....	6015
M. Stoffer .....	6016
M. Volpe .....	6016
M. Lunn .....	6016
Mme Parrish .....	6016
M. Hill (Macleod) .....	6018
Mme Parrish .....	6018
M. Stoffer .....	6018
Mme Parrish .....	6018
M. Thompson (Charlotte) .....	6018
Mme Parrish .....	6018
M. Saada .....	6019
M. Godin (Châteauguay) .....	6020
M. Saada .....	6020
M. Bailey .....	6020
M. Saada .....	6020
M. Bailey .....	6020
M. Saada .....	6020
M. McNally .....	6021
M. Stoffer .....	6022
M. McNally .....	6022
M. Nunziata .....	6022

M. McNally ..... 6022

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### Le racisme

M. Malhi ..... 6023

### Le projet de loi C-4

M. Hoepfner ..... 6023

### La Journée du livre au Canada

Mme Longfield ..... 6023

### Les droits de la personne

M. Obhrai ..... 6023

### Le monument aux Arméniens

Mme Bakopanos ..... 6023

### La Journée mondiale de la lecture

M. Bélanger ..... 6024

### La condition féminine

M. Steckle ..... 6024

### La condition féminine

M. Bellemare ..... 6024

### Le Yom ha-Choah

M. Solberg ..... 6024

### Le Temple de la renommée du secteur minier canadien

M. St. Denis ..... 6025

### Le cancer

Mme Lill ..... 6025

### Le Sommet de la lecture et du livre

Mme Dalphond-Guiral ..... 6025

### Le Bloc québécois

Mme Folco ..... 6025

### Le zoo de Granby

Mme St-Jacques ..... 6026

### La Semaine de l'action bénévole

Mme Gagnon ..... 6026

### Les banques

M. Paradis ..... 6026

### La Loi sur les jeunes contrevenants

M. Pankiw ..... 6026

### L'école élémentaire Lantz

M. Brison ..... 6026

## QUESTIONS ORALES

### L'hépatite C

Mme Grey ..... 6027

M. Gray ..... 6027

Mme Grey ..... 6027

M. Gray ..... 6027

Mme Grey ..... 6027

M. Gray ..... 6027

M. Hill (MacLeod) ..... 6027

M. Rock ..... 6027

M. Hill (MacLeod) ..... 6027

M. Gray ..... 6028

### Le sport professionnel

M. Duceppe ..... 6028

Mme Copps ..... 6028

M. Duceppe ..... 6028

Mme Copps ..... 6028

Mme Copps ..... 6028

Mme Tremblay ..... 6028

Mme Copps ..... 6028

Mme Tremblay ..... 6028

Mme Copps ..... 6028

### L'hépatite C

Mme McDonough ..... 6029

M. Rock ..... 6029

Mme McDonough ..... 6029

M. Gray ..... 6029

M. Gray ..... 6029

Mme Wayne ..... 6029

M. Rock ..... 6029

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) ..... 6029

M. Rock ..... 6030

### La justice

M. Cadman ..... 6030

Mme McLellan ..... 6030

M. Cadman ..... 6030

Mme McLellan ..... 6030

### L'hépatite C

Mme Picard ..... 6030

M. Rock ..... 6030

Mme Picard ..... 6030

M. Rock ..... 6030

### La fiscalité

M. Solberg ..... 6030

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6031

M. Solberg ..... 6031

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6031

### L'assurance-emploi

M. Crête ..... 6031

M. Nault ..... 6031

M. Crête ..... 6031

M. Nault ..... 6031

### La fiscalité

M. Jaffer ..... 6031

M. Dhaliwal ..... 6032

M. Jaffer ..... 6032

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6032

### L'industrie du livre

M. Dumas ..... 6032

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6032

### Les affaires étrangères

M. Provenzano ..... 6032

M. Axworthy (Winnipeg—Centre-Sud) ..... 6032

### La défense nationale

M. Hanger ..... 6032

M. Eggleton ..... 6033

M. Hanger ..... 6033

M. Eggleton ..... 6033

### L'assurance-emploi

M. Godin (Acadie—Bathurst) ..... 6033

M. Anderson ..... 6033

M. Godin (Acadie—Bathurst) .....	6033
M. Anderson .....	6033
<b>L'hépatite C</b>	
M. Thompson (Charlotte) .....	6033
M. Rock .....	6033
M. Thompson (Charlotte) .....	6033
M. Gray .....	6034
<b>Les services bancaires</b>	
M. Serré .....	6034
M. Martin (LaSalle—Énard) .....	6034
<b>Le commerce international</b>	
M. Stinson .....	6034
M. Marchi .....	6034
<b>Le Programme de contestation judiciaire</b>	
M. Marceau .....	6034
Mme Copps .....	6034
<b>Le reboisement</b>	
Mme Hardy .....	6034
M. Massé .....	6035
<b>L'hépatite C</b>	
Mme St-Jacques .....	6035
M. Rock .....	6035
<b>Question de privilège</b>	
<b>Les associations interparlementaires—Décision de la présidence</b>	
Le Président .....	6035
M. White (Langley—Abbotsford) .....	6036
M. Strahl .....	6036
M. Nunziata .....	6036
M. Strahl .....	6036
M. Nunziata .....	6036
M. Solomon .....	6036
M. White (Langley—Abbotsford) .....	6037
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. White (Langley—Abbotsford) .....	6037
M. Boudria .....	6037
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Les mise au voix</b>	
M. Thompson (Charlotte) .....	6037
<b>Les associations interparlementaires</b>	
M. Solomon .....	6037
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Boudria .....	6037
Motion .....	6037
M. Nunziata .....	6038
M. Boudria .....	6038
M. Nunziata .....	6038
M. Alcock .....	6038
M. Nunziata .....	6038
Adoption de la motion .....	6038
M. Boudria .....	6038
M. White (Langley—Abbotsford) .....	6038

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

#### Jour désigné—L'hépatite C

Motion .....	6038
M. Obhrai .....	6038
M. Bryden .....	6039
M. Obhrai .....	6040
M. Nunziata .....	6040
M. Bryden .....	6043
M. Nunziata .....	6043
M. Price .....	6043
M. Nunziata .....	6043
Mme Vautour .....	6043
M. Nunziata .....	6043
M. Harris .....	6043
M. Volpe .....	6044
M. Harris .....	6045
M. Canuel .....	6045
M. Harris .....	6045
M. Konrad .....	6045
Mme Vautour .....	6046
M. Konrad .....	6046
M. Bryden .....	6047
M. Konrad .....	6047
M. Assadourian .....	6047
M. Konrad .....	6047
M. Gray .....	6047
M. Gray .....	6048
M. Hill (MacLeod) .....	6048
M. Gray .....	6049
M. Stoffer .....	6049
M. Gray .....	6049
M. Konrad .....	6049
M. Gray .....	6049
M. Rock .....	6049
M. Hill (MacLeod) .....	6051
M. Rock .....	6051
M. Thompson (Charlotte) .....	6051
M. Rock .....	6051
M. Stoffer .....	6052
M. Solberg .....	6052
Demande et report d'office du vote .....	6053

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### Le Programme de contestation judiciaire

Motion .....	6053
M. Vellacott .....	6053
M. Vellacott .....	6056
M. Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar) .....	6056
Mme Torsney .....	6057
M. Marceau .....	6059
M. MacKay .....	6060
M. Lowther .....	6061
M. Vellacott .....	6062

## MOTION D'AJOURNEMENT

### Devco

Mme Dockrill .....	6063
M. Byrne .....	6064

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste – lettre**

**Lettermail**

**03159442  
Ottawa**

*En cas de non – livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:  
Les Éditions du gouvernement du Canada,  
45 boulevard Sacré – Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Canadian Government Publishing,  
45 Sacré – Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :  
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:  
<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,  
Ottawa, Canada K1A 0S9.**



CANADA

# House of Commons Debates

---

VOLUME 135 • NUMBER 091 • 1st SESSION • 36th PARLIAMENT

---

OFFICIAL REPORT  
(HANSARD)

**Thursday, April 23, 1998**

---

**Speaker: The Honourable Gilbert Parent**

## CONTENTS

(Table of Contents appears at back of this issue.)

All parliamentary publications are available on the  
“Parliamentary Internet Parlementaire” at the following address:

**<http://www.parl.gc.ca>**

# HOUSE OF COMMONS

Thursday, April 23, 1998

The House met at 10 a.m.

Prayers

## ROUTINE PROCEEDINGS

• (1000)

[English]

### MULTILATERAL AGREEMENT ON INVESTMENT

**Hon. Sergio Marchi (Minister for International Trade, Lib.):** Mr. Speaker, pursuant to Standing Order 109 it gives me great honour to table in the House of Commons, in both official languages, the government's official response to the report on the multilateral investment agreement, pursuant to the subcommittee on trade, wherein Canada's government agrees with all of the 17 recommendations.

\* \* \*

[Translation]

### GOVERNMENT RESPONSE TO PETITIONS

**Mr. Peter Adams (Parliamentary Secretary to Leader of the Government in the House of Commons, Lib.):** Mr. Speaker, pursuant to Standing Order 36(8), I have the honour to table, in both official languages, the government's response to six petitions.

\* \* \*

• (1005)

[English]

### COMPETITION ACT, 1998

**Mr. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.)** moved for leave to introduce Bill C-393, an act to amend the Competition Act, 1998 (negative option marketing).

He said: Mr. Speaker, I am pleased to give first reading this morning to this bill which would amend the Competition Act to deal with negative option marketing.

The objective and the thrust of this bill is to prohibit certain financial institutions, including broadcasting and telecommunica-

tions undertakings and companies to which the Insurance Companies Act applies, from charging money to their regular clients for the provision or sale of a new service without the expressed consent of the client.

I would point out that this dovetails with a report released by Industry Canada under the office of the consumer which identifies negative option marketing as being the area in which a number of industries have targeted growth. This is simply intended to protect consumers.

(Motions deemed adopted, bill read the first time and printed)

\* \* \*

## PETITIONS

### MULTILATERAL AGREEMENT ON INVESTMENT

**Mr. Nelson Riis (Kamloops, NDP):** Mr. Speaker, just as the Minister for International Trade is about to fly off to Paris to meet with his OECD compatriots to work hard in the next few days on the signing of the multilateral agreement on investment, I am presenting a petition on behalf of a number of my constituents who are adamantly opposed to the MAI as they presently understand it.

They believe that it is an attack on Canadian sovereignty. They believe that it will expand and entrench unprecedented rights to transnational corporations and that it will severely limit our government's ability to promote economic growth and job creation strategies. They speak to the fact that we are now in court with Ethyl Corporation of the U.S. over the fact that we tried to improve the environment of Canada and we are being sued over that.

They also mention the fact that certain clauses will be locked in for 20 years. I could read a long list, but I will not.

I believe the point is well taken that these folks do not like the MAI as they know it and are asking parliament never to sign the multilateral agreement on investment in spite of the minister's best efforts.

### SENIORS BENEFIT PACKAGE

**Mr. Nelson Riis (Kamloops, NDP):** Mr. Speaker, the second petition is from a number of residents in communities throughout British Columbia who are hearing rumours about the government's intention to introduce a seniors benefit package. Knowing what the provisions were for the last package they are totally panicked.

*Routine Proceedings*

They believe there are all sorts of hidden agendas here and are simply worried that the government is up to no good basically.

[Translation]

## TAXATION

**Mr. Nelson Riis (Kamloops, NDP):** Mr. Speaker, I suppose because it is tax filing time this is what initiated this last petition. A whole number of people feel that our present tax system is unfair, unjust and biased in favour of certain Canadians at the expense of others. They are simply asking for comprehensive tax reform.

## QUESTIONS ON THE ORDER PAPER

**Mr. Peter Adams (Parliamentary Secretary to Leader of the Government in the House of Commons, Lib.):** Mr. Speaker, the following question will be answered today: No. 86

[Text]

## YOUNG OFFENDERS ACT

**Mr. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Ref.):** Mr. Speaker, on behalf of the residents of West Kootenay—Okanagan, I present the first in a series of petitions in which the petitioners draw to the attention of the House that violent crimes committed by youth are of great concern to Canadians, that the incidents of violent crime by youth would decrease if the Young Offenders Act were amended to hold young persons fully accountable for their criminal behaviour and that increased periods of incarceration could deter young people from committing criminal acts.

Question No. 86—**Mr. John Reynolds:**

Can the Minister of Citizenship and Immigration please provide: (a) the rationale and justification for the right-of-landing-fee (ROLF) as it applies to the sponsorship of family members; (b) the total revenue collected as a consequence of this aspect of this fee since its inception; (c) the location of this revenue item within the public accounts for this department; (d) the amount spent from this collected revenue on Language Instruction for Newcomers (LINC) and an item breakdown on the use of this fund; (e) an outline of the accounting process in place to ensure proper use and distribution of this fund for LINC; and (f) any studies or documentation that may identify the LINC program is not duplicating English as a Second Language (ESL) program?

Therefore, the petitioners call upon parliament to significantly amend the Young Offenders Act, including but not limited to making protection of society the number one priority, reducing the minimum age from 12 to 10, allowing for the publication of violent young offenders' names, increasing the maximum three year sentence for all offences except murder to seven, increasing the penalty for first degree murder from a maximum of 10 years to 15 years, and ensuring parental responsibility.

**Hon. Lucienne Robillard (Minister of Citizenship and Immigration, Lib.):** (a) The introduction of the right of landing fee, ROLF, by the government in February 1995 was in response to extensive public consultations held by the Minister of Citizenship and Immigration Canada, CIC, in 1994 and to the government-wide program review exercise. During the public consultations it was recognized that, if the department was to continue to provide an acceptable level of service to immigrants in view of the government-wide commitment, a greater share of the costs should be transferred from the taxpayers to the direct beneficiaries of immigration services. Further, program review made reduction of the federal debt a priority for all government departments.

## THE FAMILY

**Mr. Paul Szabo (Mississauga South, Lib.):** Mr. Speaker, I am pleased to present a petition on behalf of a number of Canadians, including Canadians from my riding of Mississauga South.

On behalf of the family, the petitioners would like to draw to the attention of the House that managing the family home and caring for preschool children is an honourable profession which has not been recognized for its value to society.

• (1010)

The petitioners also agree with the National Forum on Health report which stated that the Income Tax Act discriminates against families who choose to provide care in the home to their preschool children because it does not take into account the real costs of raising children.

The petitioners therefore pray and call upon parliament to pursue tax initiatives to eliminate tax discrimination for families who choose to provide care in the home to preschool children.

The government concluded that the acquisition of permanent residence and Canadian citizenship had tangible and intangible value to the recipient. This value was derived from access to an enhanced economic and social opportunity in Canada as well as access to a wide range of programs and services available. The right of landing fee provides partial compensation for the many rights and privileges that landed immigrant status confers.

(b) The ROLF was implemented February 28, 1995. Since its inception a net revenue, revenue minus refunds, of \$458.5M has been generated.

Family class immigrants 19 years of age and over represent approximately 24% of all permanent resident landings in Canada. On this basis, total ROLF revenue derived from family class immigrants is estimated to be \$110.04M.



(c) Citizenship and immigration revenue, including revenue derived from the right of landing fee is located in the public accounts, details of expenditures and revenues, volume II, part I.

(d) All revenue collected by CIC is deposited to the credit of the consolidated revenue fund, CRF. The revenue generated by the ROLF does not go directly toward the department's budget. The ROLF revenue assists to generally offset the costs throughout the immigration portfolio.

The language instruction for newcomers, LINC, was funded by \$102M in fiscal year 1997-98 from CIC's contribution budget.

(e) Please see response for (d) above.

(f) Under LINC, CIC funds organizations for the provision of basic language training to adult immigrants in one of Canada's official languages. In some communities, other levels of government will fund language training options also.

[Translation]

**Mr. Peter Adams:** Mr. Speaker, I ask that all remaining questions be allowed to stand.

[English]

**Mr. John Cummins (Delta—South Richmond, Ref.):** Mr. Speaker, on October 28, 1997, I asked Question No. 33 and again on December 2, 1997, I asked Question No. 56. I have asked the hon. gentleman opposite on a number of occasions about the placement of these questions. The questions relate to the Oak Bay Marine Group, a company owned by Mr. Bob Wright, and a company perhaps favoured by the minister of fisheries. I wonder if the member can tell me the status of those questions.

As well, on December 1, 1997, I asked Question No. 51 which has to do with the aboriginal fisheries. Again it is another question which the minister may not be too happy to answer, but I would like to know what is happening to my question.

**Mr. Peter Adams:** Mr. Speaker, I have once again noted Questions Nos. 33, 51 and 56. I did follow up the previous time, I assure the hon. member, and I will do so again.

**The Deputy Speaker:** Is it agreed that all the remaining questions shall stand?

**Some hon. members:** Agreed.

*Supply*

## GOVERNMENT ORDERS

[English]

### SUPPLY

ALLOTTED DAY—HEPATITIS C

**Mr. Grant Hill (Macleod, Ref.)** moved:

That this House urges the government to act on the recommendation of Justice Horace Krever to compensate all victims who contracted Hepatitis C from tainted blood.

**Mr. Chuck Strahl:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. According to Standing Order 43(2), I would like to advise the House that Reform Party members will be dividing their time during the speaking rotation today.

**Mr. Grant Hill:** Mr. Speaker, some victims of hepatitis C from tainted blood arrived on the Hill on Monday. They asked for a debate in the House. They asked the Prime Minister for that very thing. They sent him a letter saying "Could we please debate this? We do not think it is fair that some individuals should be compensated and others not".

The official opposition today is providing that debate by using our opposition day, a supply day, to do that.

The victims felt frustrated and angry and in fact impotent, they told me, and I, along with other members of my party, am honoured to be able to provide that voice.

The government's decision to compensate half of the victims is based upon some rationales. I would like to go over those rationales and try to refute each one of them in turn.

The first rationale is that the timeframe, 1986 to 1990, was unique.

The second rationale is that if they compensate everyone there will be a huge precedent set.

The third rationale is that the floodgates of medical claims would open wide and it would put at risk our health care system.

The fourth rationale is that since all 13 governments in Canada signed on to this agreement it must be right.

In turn, let me address those rationales. I consider them to be debating arguments rather than principle arguments.

• (1015)

The timeframe of 1986 to 1990 is an arbitrary legal phoney dividing point for the following reasons. It is very evident that regulators messed up; Judge Krever said so plainly and clearly. The special new test the government said was unavailable before 1986

*Supply*

was developed in 1958. I have practised medicine in this country and I have used that test for much of my medical career.

The ALT test was by no means new. In fact, as it became more and more useful for determining whether or not hepatitis C was present in blood, other jurisdictions used it much earlier than 1986. For comparison, in the United States it was used in New York in 1982. It only became a regulatory thing with the U.S. in 1986 when they said that since everybody was using it they should make sure that it was a federal regulation. In 1981 a premier official of the Red Cross in Canada recommended the use of this test. It was available and was accepted before. The date is an arbitrary legal date.

I do not mean to be really harsh on this but I think that decision is despicable.

Speaking on the issue that the floodgates would open, that the floodgates would sink our medical system, a precedent is a precedent. Two main precedents have been set on this issue in Canada for other medical issues, the thalidomide tragedy and compensation for HIV. I will be specific about HIV because it is so close in time and it is from the same contaminated blood.

There was no test available in 1989 for HIV. Compensation for all HIV victims in Canada who got HIV from tainted blood was offered and accepted. Has there been a floodgate of spurious medical claims because of that? Of course not. Canadians' compassion recognized that the severe effect HIV had on those individuals was a specific medical tragedy. Hepatitis C was as well.

The health minister went on to say that other medical misadventures like breast implants or obstetrical tragedies would be under the same cloak if we were to compensate all victims of hepatitis C. That is wrong. As I said before, I have practised medicine. I had medical malpractice insurance. If I made a medical mistake, I would personally be sued for that mistake. I am thankful that never occurred over a 25 year span. This was for personal errors. If a manufacturer were to make faulty medical devices, it would be sued. The minister's argument is absolutely wrong.

Let us go to the experience in other countries. Other jurisdictions have decided to compensate all victims of hepatitis C. Ireland comes to mind. I had a chance to talk with officials from Ireland. Their plan goes back to 1996 when they started paying individuals. I asked them if there had been an outpouring of frivolous claims or claims from other areas of medical malpractice. Zero. Not one single claim. The argument provided by the minister is absolutely ludicrous. It is just a legal argument.

In Ireland the officials said that their government tried to inflate the numbers of victims to make it look as if it would be a huge expense for the Irish public. That is an interesting thing which our government is trying to do. The Hepatitis C Society of Canada has

told me that its number of victims is about one-third the number the government is trying to foist on us. I do not understand this. The effect of other precedent setting compensation packages on the medical malpractice system in Canada is one big fat zero and Canadians know that. Hepatitis C compensation would do exactly the same thing.

The other argument is that since all governments have signed on to this agreement, it must be right. Every single government in Canada is implicated in this tragedy. Krever has said that the provinces as well as the federal government are responsible. The federal government takes the brunt of this responsibility sadly, but just because 13 people rob a bank, does that mean robbing a bank is right?

• (1020)

The arguments fall completely apart. The regulators in Canada failed. A huge human tragedy resulted. Canadians were harmed. Compensation should be paid to all those individuals.

I have an escape for the government. I believe we should always try to provide an escape clause for the government. It knows it has made an error in this. Here is how it can save face, look compassionate and say that it has listened.

A compensation package for everyone should be based upon some principles. First it should be non-adversarial. They should not have to go to the court. Second, payment should be based on showing a direct connection between hepatitis C and a blood transfusion. That involves some scientific evidence. Third, there should be the ability to return in a non-adversarial sense if the disease worsens. Finally, there should be the ability to go to court if an individual is unsatisfied with the compensation package. They should not be forced into taking a compensation package.

These principles give victims dignity and virtually all the funds go to the victims, not to lawyers.

On the issue of the Prime Minister saying that the vote coming from this supply day opposition motion is a vote of confidence, that is another feeble excuse to give his backbenchers the ability to vote as they should. Surely the Prime Minister as an experienced politician knows this. There is a very specific reference in clause 168 of Beauchesne's saying that the standing orders have completely deleted the ability of a confidence motion to follow upon the debates from a supply day motion. It is plain to see. I am going to table this so that the Prime Minister can read something he should have known.

All we ask, and this is something that is sincere and honest and open, is for the government to look at this principle. If the government is absolutely certain that there should be no compensation for any other victim of hepatitis C, let members vote freely. If the government will do that, the victims who came to Parliament Hill on Monday, those individuals who felt impotent and alone and

*Supply*

hurt by this government decision will say that they have had the debate and their day in the House of Commons of Canada.

That is my plea. That is my wish. That is my hope. I challenge the Prime Minister to allow that to happen.

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, I want to thank the member for his work on this issue. Everyone in this House knows he has taken a leadership role in this issue.

Aside from the moral persuasion that we use in this House from time to time, what else can we do to convince other members on the government side that this vote has to be won?

We have to prove to Canadians that we are a compassionate country. In my opinion, this is probably the worst travesty in the history of health care in this country.

Aside from moral persuasion, what can we do in the next number of days to ensure that this very important vote is won on the floor of the House of Commons?

**Mr. Grant Hill:** Mr. Speaker, moral persuasion is sometimes a powerful persuasion. The persuasion I see as the most effective is the persuasion of the victims.

We have a few days now between this debate and when the vote will take place. I simply ask the victims who have suffered to go to their MPs. I expect them to come to me with their faxes and their letters, but best is for them to look their members of parliament in the eye and express what this disease has meant to them. Look them in the eye and ask "Do you agree with giving compensation to some and no compensation to others?" When that happens I do not care what the Prime Minister says. I do not care what the Prime Minister does. An individual in their heart will have to say "I do not believe it is fair to turn some out on the street".

• (1025)

The victims will keep this debate alive. The press have asked me over and over again how I will keep this debate alive. This is not for me nor is it for the member who also has had a profound interest in this issue. This is for people who have been harmed by a public system. Those victims will not go away. The government will have this hanging around its neck for the rest of this term unless it says that it made a mistake. The government does not have to lose face. We are not going to vote its members out of office for this but if they continue with this, their offices are at risk.

**Mr. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Mr. Speaker, I would like to seek a comment from the member particularly with respect to the matter of confidence.

I would like to reaffirm the interpretation the member gave to the standing orders. When considering an opposition day motion, for a

decade now opposition day motions have not been procedurally speaking matters of confidence. A long time ago we changed the rules so that precisely what the Prime Minister is trying to create in the context of this opposition day motion would not occur. In days before that rule change, members would always vote according to which party they belonged to, which side of the House they belonged to because these motions were considered to be matters of confidence.

They are not matters of confidence and can only be made matters of confidence in two ways. First is by the leader of a party declaring it so and second is by the members of that party whose leader has declared it to be so abiding by that particular declaration.

I would like the hon. member's opinion on this. This is a perfect opportunity for members of the Liberal backbench to say "No, we are sorry Mr. Prime Minister but we think this should not be regarded as a matter of confidence". It is not part of the government's platform. It is not part of the government's budget. It was not in the throne speech. It was not in all that which might be legitimate we argue might be a matter of confidence. It is an entirely separate issue on which parliament should render a judgment unhindered by the confidence convention.

I would join with the hon. member in calling upon Liberal backbenchers to seize this moment to make parliamentary history and say from here on in that we do not accept that these kinds of things will be needlessly made matters of confidence.

**Mr. Grant Hill:** Mr Speaker, the member is quite an expert in the rules and I claim not to be such an expert.

Let me read from the rules. On December 20, 1984 the House removed references in the standing orders which described votable motions on allotted days, that is today, as questions of confidence. That was removed. They are not questions of confidence.

I commit to the Prime Minister that I and my party will not make this an issue of confidence. The government will not fall on the basis of this. It cannot fall. If the Prime Minister says it is a matter of confidence, I think he is making a grave error. I once again strongly encourage him to allow members of parliament to vote with their hearts.

**Mr. Randy White (Langley—Abbotsford, Ref.):** Mr. Speaker, it is a privilege to speak to this issue. I am going to cover the issue of confidence and exactly why this government is incorrect on this issue. I am going to refer to another issue which happened in this House almost two years ago today.

The issue we have before us today is actually one of integrity, fairness and leadership. I was raised to believe that you had to pay for your mistakes and be responsible for your actions. I think such is the case for the federal government on this issue.

*Supply*

• (1030)

The issue of compensating people who have contracted the hepatitis C virus because of receiving tainted blood, further as a result of government actions, must be dealt with in a fair and just manner.

It is ironic that today we are dealing with a health minister who has failed to answer the call of the victims of hepatitis C. Two years ago that same health minister was the justice minister who was asked to come into the House on the call of some other victims. That is when the Reform Party tabled a national victims bill of rights. Of course we all know what happened to that.

That same minister stood and said "Yes, we all care about victims. We are really concerned about victims and we will do something about this. We will develop a national victims bill of rights". Today what do we have? Nothing, zero, nil. Just a bunch of rhetoric. It is ironic that it comes from the same individual who is now the health minister.

Today we have no victims rights and we have no hepatitis victims getting compensation. Is that familiar or what? We are looking at the same instance where the heat was on the government by victims of crime all across the country. It bent, took it into the House of Commons and said something would be done. The heat went off and it was dropped. It is so typical. Canadians often wonder why they lose confidence in the people sent to Ottawa. This is exactly why.

I will read something that is very interesting about the issue of confidence. Two years ago, when I dug back into the *Hansard* debates, I asked a question of the very same minister who was then the justice minister on a supply day, which is rather ironic, as it is today:

Earlier today the justice minister said he was willing to support the Reform Party's efforts to develop a national victims bill of rights.

He also indicated there would be a free vote on that issue today at 6:30 p.m. Could he confirm it?

The minister's response was:

The answer of course is that when there are resolutions, as there are today involving victims rights, members of this party vote as they see fit. I already told the House this morning that I am going to be voting in favour of the resolution because I share the objectives expressed by the hon. member. I expect that other members of the government side will vote as they see fit.

This is the identical issue. It is about rights. It is a supply day. It is about confidence in a vote, and yet two years ago the same minister stood in the House and said that was no problem. Today, when faced with an even more compassionate issue as far as victims who are in varying need of health care, of compensation, the government says it is not an issue of confidence.

It is an issue of confidence and therefore we must vote together on it. I just do not understand what is with this government. It does not make sense.

Let me ask my colleagues and those watching today whether this is the expectations they have of a minister and a government. Is this what they are wanting, a flip flop as they see fit? I think not.

I guess one of these days this will come back to haunt the government. The government cannot keep changing the rules as it sees fit.

Let us talk for a moment about the practicality of the government and the minister not compensating those who have contracted hepatitis C. The first issue I think about is the multimillions of dollars that will be spent by those already victimized trying to receive compensation given to others in identical circumstances.

What kind of logic is there in this? These people are already victims. Now the government is demanding that these people get the same compensation given others by an arbitrary cut-off line. They will have to go to court and fight. Many of them cannot afford the bills.

• (1035)

Who gets something out of this? The lawyers will get wealthy, I am sure, all across this land. But what about the victims? It does not make sense. I would like to see members on the other side justify this in those terms. Many victims of crime call that revictimization, and I would agree with them.

Let us talk about another issue. Justice Krever spent four years looking into this issue and spent millions of dollars trying to find a fair and reasonable answer to the issue. His recommendation after four long years, which I presume the government would like to accept, is to compensate those infected with hepatitis C; not those over 40, not school children, not women, but all those who have hepatitis C. That is as simple and as clear as a bell. Does this make sense? Of course it does. Then why is there an arbitrary decision to cut a line and say that some will and some will not? Does that make sense?

Let us talk about something even closer to home for many of us. The government over the last number of years is well known to have blown multimillions of dollars out the door, billions of dollars in fact. It calls this an issue of money. The government asks if it goes down the line and compensates everybody, can it afford it.

Let us look at some other things the government says it can afford. \$1.4 million over three years to the Czech municipal authorities is okay but compensating those prior to 1986 is not. \$473,000 to look at an overhaul of the Czechoslovakia judicial reform is okay but compensating hepatitis C victims is not. \$500,000 to reintegrate Malian soldiers back into their society is okay but compensating hepatitis C victims prior to 1986 is not. \$14 million to provide Canadian built locomotives to Senegal is okay but compensating victims of hepatitis C prior to 1986 is not.

*Supply*

I really think the average taxpayer or the average person looks at issues like this and asks “Why is that okay but compensating those prior to 1986 is not? What kind of rationale could a government come up with to justify that?” Is it fair to Canadians? I think not.

\$450,000 to establish a Lebanese parliamentary institute is okay, yet the government does not have the courage of its convictions to treat its own Canadian citizens fairly. It is quite shameful actually.

The government has compensated all AIDS tainted blood victims. The government has compensated the east coast fishermen for the loss of their fishery. In opposition the Liberal politicians before us pressured the Conservatives to compensate all thalidomide victims. Now they exclude, arbitrarily I might add, all hepatitis C victims prior to 1986.

I understand my time is up, but I do have an amendment to the motion. I move:

That the motion be amended by inserting after the word “House” the word “strongly”.

• (1040)

**The Deputy Speaker:** Order, please. The amendment appears to be in order.

**Mr. Jim Gouk (West Kootenay—Okanagan, Ref.):** Mr. Speaker, the member who just spoke talked about how this would force many hepatitis C victims to go to court and how the government would use money defending itself.

Would he comment on the fact that the government is using taxpayers’ money to defend itself against taxpayers and the position that puts taxpayers in when going to court to defend themselves against the government and supplying the money to their opponents so they can fight them?

I also have another question if it is appropriate. I know there are certain rules in the House and I do not want to go against those rules. Approaching it from the other side, could the hon. member comment on what impact he thinks the speech he just made had the single Liberal listening to it?

**Mr. Randy White:** Mr. Speaker, I will answer his second question first. It is ironic that all opposition parties raise this issue. We raised it yesterday and for months and months now. Yesterday we gave the government notice in the House that there would be a very special debate on the hepatitis C issue.

The media looked at it. The rest of the country is looking at it. Ironically I find one Liberal member in the House.

**The Deputy Speaker:** I know that this would be of interest to all, but I think the hon. member also knows that it is improper to

refer to the absence of others. I think that is what he is in effect doing.

**Mr. Joseph Volpe:** Come on, Randy, tell us who it is.

**The Deputy Speaker:** I have made the argument that the member is referring to the presence of one but the effect of that, as he knows, is to refer to the absence of the others. I know he would not want to do that. It would be a breach of the rules.

**Mr. Randy White:** Mr. Speaker, I make no attempt whatever to say there is only one Liberal in the House.

The issue concerns everybody in opposition. This is not something where the government can sweep it under the table and hope it goes away. It will just not go away. It has to learn that absence does not make the parliamentary heart grow fonder. In fact it is just the opposite.

The other issue my colleague asked about was paying the bills for this. This is ironic. Why is it victims across the country, whether it is hepatitis C victims, victims of crime or victims of virtually everything in our society, end up footing the bill and fighting for rights the government has arbitrarily given to others? The cost will not only be enormous personally for some of these people. There will be the costs to government, court costs, judicial costs and the cost of legal aid lawyers. It will go on and on for years. Yet the government steadfastly says that is okay, that it is their problem and not its problem. It is a sad case for victims of hepatitis C.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, I stand on behalf of the New Democratic Party and thank the Reform Party for its motion today. I also wish to thank publicly all hepatitis C victims and AIDS victims in Nova Scotia.

However I have a slight concern. I will be corrected if I am mistaken, but we certainly do not like the idea of a two tier compensation system for hep C victims.

Having said that, I would like to ask if they believe in a two tier health system. In Alberta Bill C-37 is now about to become legislation, which will do erode the public health care system. Would the hon. member comment on that?

• (1045)

**Mr. Randy White:** Mr. Speaker, leave it to the NDP to bring something like that up when we are talking about hepatitis C.

The issue of health care is another issue that we have gladly debated in this House from time to time. What the NDP should do today is focus on a very important issue that is over there, not over here. The NDP would be very wise in this House today to try to understand the situation as it is.

We have thousands upon thousands of people who have arbitrarily been excluded from compensation by a government that cannot

*Supply*

justify it. We have victims across this country who have been arbitrarily shut out of a system by a government which is wrong. The NDP would be very wise to maybe expand its horizons. The House would be better off as well.

**Mr. Joseph Volpe (Parliamentary Secretary to Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I listened attentively to the previous two interventions and to the questions and answers associated with them. I am more relieved now that we are back in focus. I thought initially, without being sarcastic, that the issue was no longer one as indicated by the motion but rather one of wrangling about parliamentary procedures.

It is important that on an issue like the one before us today we think in long term vision, we look at the errors of the past, we try to reconstruct and go forward.

In dealing with the complex issue of assistance for those Canadians infected with hepatitis C during a time when the blood system could have responded differently but did not, it is important to point out that all Canada's governments, the territorial and provincial governments of all partisans stripes as well as the federal government, have taken decisive actions to ensure that such tragic events do not occur again. It is a point that should be kept in mind as we debate the issue over the course of this day.

It is also important to keep in mind that public faith and confidence in blood safety have suffered as a result of past events. We should not exasperate that. Canadians need reassurance that the blood supply, the blood system today, is safe and effective in Canada as it is in any other country. That is what I would like to speak about today, the progress made by governments to resolve the issue of confidence in blood safety.

I am pleased to inform the House on how governments, this government in particular, are working together with partners to build a new, safe and integrated blood system. In speaking about that progress, I will be speaking about partnership. Restoring confidence in blood safety and building a better blood system hinges on bringing many partners together to achieve a common goal. Partners and stakeholders are essential to any effective national system. This spirit is our guide in building a better blood system where all stakeholders can have confidence that they play a role and have a voice that will be heard.

In Canada, as elsewhere, governments, consumers, those harmed, their families, specialists, scientists and others have all been working to ensure safer blood supplies and better systems of delivery.

• (1050 )

In Canada we have made a great deal of progress in designing an appropriate structure for our new blood system. Working closely together with our provincial and territorial partners who own and

operate the blood system as a part of their health care systems, we are well on track with transition plans.

A transition bureau has already been appointed. The bureau is working hard to ensure that the new Canadian blood services is up and operating as soon as possible with a target date for September 1998. Of course many operational details still have to be worked out. However, all those involved are committed to making the transition as smooth, as seamless and as safe as possible.

Canada's new blood system is a product of consensus and partnership among all key stakeholders. This is only right because the blood system belongs to each one of us.

By continuing to work together partners and stakeholders will achieve a new system in which we can all take pride. This is not just a technical or management exercise. Rebuilding confidence means earning respect and the good faith of blood donors, consumers, patients and all our citizens.

Mr. Justice Horace Krever's commission provided a clear assessment for Canadians about what went wrong in the 1980s and how we can ensure that it never happens again. Justice Krever set a path that governments and stakeholders are following. The way he has shown was drawn from what he heard during the extensive hearings of the commission and his careful deliberations on the events of the past.

One way we can show we have learned from the past is by building a system with all the feasible safeguards to ensure the past does not happen again.

Throughout the course of public hearings of the commission consumers, transfusion medicine specialists and management experts identified many deficiencies in the old blood system. They identified flaws as a lack of systematic, co-ordinated and rapid response in the face of emerging safety risks. They saw a lack of accountabilities for safety and governance. They saw rigid financing arrangements that did not reflect the focus on priorities of safety. They observed a fragmentation in blood science and research and development. Governments saw all this as well.

The Government of Canada took a lead role in bringing provinces and territories together to discuss ways to solve these problems. We asked consumers and scientists to join in the discussion. We consulted, we listened and we considered options.

Last September at a meeting in Fredericton, Canada's health ministers built on the substantial progress that had already been made and made a decisive step forward in the creation of a new, single agency to manage Canada's blood system.

The new Canadian blood services moved a step closer to becoming fully operational by September 1998. That agency will be responsible for managing all aspects of an accountable, fully integrated blood system. It is based on four key principles that

*Supply*

government set out for the new blood system in 1996, principles which partners and stakeholders endorsed with enthusiasm.

First, the safety of the blood supply is of paramount importance if we want to earn the confidence of Canadians.

Second, a fully integrated approach is essential if we are to have a clear and coherent system in which all participants work effectively and co-operatively.

• (1055)

Third, accountabilities must be clear so that people inside the system and outside it know who is responsible for action.

Fourth, the system must be transparent because it needs to operate in full view with its windows and doors wide open for public inspection. All those involved in the planning of the new blood system will examine his advice carefully.

Let me say a word about Quebec. So far, Quebec has decided not to be a part of the blood system plans. Quebec is pursuing its own efforts to incorporate the blood system operations in its health care system.

Ways to collaborate with the Canadian blood system and the new blood system can be discussed. Of course blood and blood products used by patients in Quebec have to comply with federal regulations for safety and efficacy, the same as anywhere else in Canada.

What role does the federal government play in the new blood system? The role is quite different from that of the provinces and the territories. The provinces and territories are responsible and accountable for the national blood program. They set funding, broad health policy objectives and ensure the overall integrity of the system. The Government of Canada is supporting them as they manage the transition to the new system. This is very much in keeping and consistent with our role in pursuing better ways to improve and enhance the health of all Canadians.

For that reason, the government agreed to provide a grant of up to \$81 million to support the start-up of the new system. Will the Government of Canada play other roles now and when the system is up and running? Of course.

Blood safety is a priority for the government and the government will continue to work to make blood as safe as it can be.

**The Deputy Speaker:** I think it is fair to say that the hon. member's time has expired. It is time for questions and comments.

**Mr. Grant Hill (MacLeod, Ref.):** Mr. Speaker, the motion today is pretty specific, to decide whether members of Parliament agree with compensating all the victims of hepatitis C as Justice Krever suggested.

I listened carefully to the member's commentary and I have not heard much on the actual motion. I would like to ask him a direct question.

Does he believe that Justice Krever's recommendation should or should not be followed?

**Mr. Joseph Volpe:** Mr. Speaker, I welcome the question because it allows me to remind myself and everyone else that the motion gives us an opportunity to address the entire issue.

Like the member opposite, I was a little dismayed that we were not addressing the issues as he presented them or had begun to present them but we were talking about procedures.

Since he has raised the question of the relevance of Judge Krever's impact on the motion today, I regrettably could not finish so that I would have satisfied his question prior to its being raised.

I will take the opportunity to do that now. I want to advise him that in dealing with Judge Krever's very comprehensive report one must take into consideration the nature of risk in a complex biological substance such as blood and blood products. Canadians understand that even when safety is at its highest, the very nature of blood means that we can never let our guard down.

Judge Krever advised Canadians that because of the nature of blood there should never be complacency about safety. How to make a safer, better system which is prepared to face new and emerging threats to safety is one of the key challenges facing all those involved, including governments, scientists, medical and technical specialists, patients and donors.

Health Canada is a regulator of the blood supply system. Health Canada regulates blood and blood products under the Food and Drugs Act and the department conducts national disease surveillance. Those roles preclude active involvement in the operation of the blood system, but as a regulator Health Canada is committed to the same high standards of accountability, openness and transparency that we expect from the provinces and territories in the operation of their blood systems. Canadians deserve no less.

• (1100)

Let me describe some of Canada's recent efforts to strengthen the blood safety system, which is directly relevant to the member's question. First, Health Canada has established a blood safety council to advise the government on matters of blood safety and to be a source of information and guidance on such matters from a national perspective. Consumers sit on this council.

Second, the department is working actively with other partners to reduce risk of bacterial contamination of blood. Third, it is developing a regulatory framework that will take blood regulation forward into the future. It has an expert advisory committee on blood regulations to provide expert input on specific blood regulatory matters. Fourth, disease surveillance capacity related to blood safety has been strengthened. A blood-borne pathogens unit has been set up and improvements in field epidemiology have been made. I am happy to say that today Canada has a stronger capacity

*Supply*

to respond to new and emerging blood safety risks as a result of such improvements, improvements recommended by Judge Krever. This is evidence that the government attaches great importance to blood safety.

Members want to know that the government is working to identify potential new threats to the safety of our blood supply and that it is ensuring that never ends. The government will provide a million dollars a year to the Canadian blood services, money that will be specifically targeted for blood science, research and development. That funding will keep Canadians in the forefront of blood science and maintain Canada's position in international blood research.

I know members want me to use the rest of the time to point out that in the new system Canadians are building, better science will be there to support strong and effective regulations. It will be there to help the system meet the highest safety considerations and it will be there out in the open for all stakeholders to review.

[*Translation*]

**The Deputy Speaker:** The time for questions and comments has expired.

**Mrs. Pauline Picard (Drummond, BQ):** Mr. Speaker, it is a pleasure to rise this morning in support of the Reform motion, which states "That this House urges the government to act on the recommendation of Justice Horace Krever to compensate all victims who contracted hepatitis C from tainted blood."

When my leader made me responsible for health upon my arrival here in 1993, the tainted blood scandal was one of the very first issues I had to look into. I did so with great compassion for the victims of this tragedy. There are no words to describe what has certainly been one of the worst scandals of modern day medicine in Canada.

Since 1993, the Bloc Quebecois has asked more than 100 questions about the inquiry into the tainted blood scandal. These questions were always intended to advance the inquiry presided by Justice Krever. Parliamentarians will recall that this inquiry ran into some roadblocks. These roadblocks were not always set up by people outside this Parliament. The government of the day seemed intent on throwing a monkey wrench into the process so as to stifle the tainted blood inquiry.

• (1105)

The blood inquiry has gone on for four years and cost \$15 million. We also know that documents that could have been very useful to the inquiry were destroyed and that this did not seem to worry the government unduly, because those who destroyed the documents have gone unpunished.

There were also the attempts to block Judge Krever's efforts through the courts. These attempts were never justified, any more than the sometimes extreme comments made about the inquiry.

In November 1996, the Prime Minister maintained that the law prevented him from disclosing documents that included transcripts of cabinet deliberations in 1984, the time when scientists were sounding warnings about the discovery of a dangerous new virus in blood banks.

We are being told that only those who contracted the disease between 1986 and 1990 are being compensated because, although that was when the facts were known, preventive measures had not been taken. We know that there were cabinet transcripts setting out the situation as early as 1984, so why were these documents not disclosed? One could suspect that they contained evidence that the government was starting to realize back then that the hepatitis C virus and other viruses were contaminating blood.

Under the current program announced by the federal and provincial health ministers in Toronto on March 27, the federal and provincial governments are going to contribute \$1.1 billion to a compensation fund for hemophiliacs who contracted the disease, but only if they did so between January 1, 1986 and July 1, 1990.

This fund will also be used to help those individuals infected by a spouse or parent during this period, as well as those who contracted HIV from a spouse or parent infected by blood or blood products.

Of this amount, the federal government's share will be \$800 million. The provinces will put up the other \$300 million, and will contribute an additional \$1.6 billion over the next 30 years for drugs and various forms of health care.

In my opinion, this represents an enormous effort, in these times of tight budgets and cuts to federal payments to the provinces.

The program is restricted to victims who contracted hepatitis C between 1986 and 1990, because the Red Cross and the governments did not take advantage of tests available, in the U.S. in particular, during that time. Prior to 1986, there was no effective test for detecting the disease, which was not known in the form hepatitis C takes today. The governments therefore acted in accordance with what was known at the time.

In my opinion, this program and the governments which signed it were in good faith. Now, however, with a bit of hindsight, we see certain signs that could enlighten us as to the birth of this program and all that could be added to it. We should keep in mind that the provinces will have to spend another \$300 million, in addition to providing all health care services and drugs required, at a time when they have just experienced extraordinary cuts to the Canada social transfer.



*Supply*

**An hon. member:** Extraordinary cuts.

**Mrs. Pauline Picard:** As my colleague has just said, these cuts could even be called extraordinary.

• (1110)

When a government, which is also one of the key parties with responsibility in this entire affair, turns up with a zero deficit and a budget surplus which will probably be \$20 billion by the end of 1998, I believe that finding a few million dollars to distribute among all hepatitis C victims is no big deal. Regardless of what may have happened, these people were contaminated through blood and need support.

Since coming to power, the Liberals have reduced the deficit—I want to refer to this again and I am going to provide figures—mainly by passing the buck to the provinces. Between 1994 and 2003, this will amount to \$42 billion out of the coffers of Quebec and the Canadian provinces. That amounts to 52% of the cuts imposed, while the federal government's share amounts to barely 12%. This is an eloquent first clue as to the financial situation of the governments.

By the year 2003, Quebecers and Canadians will face an additional \$30 billion in federal cuts to health care, education and social assistance. The provinces, obviously, are going to have to figure out how to absorb them, as it is they who will have to bear the burden and not the federal government. In the meantime, the federal government is coming up with budget surpluses, and by 2000—and I say 2000 advisedly—the employment insurance fund will have accumulated an excess of \$25 billion on the backs of workers, the unemployed and the sick.

The representatives of the governments that agreed to compensate the victims of Hepatitis C as humanely as possible did not all start off on the same footing in terms of their ability to pay.

The tainted blood scandal in Canada is a national tragedy, which appeals to Canadians' and Quebecers' sense of compassion. The point of the exercise is not to point the finger, but more importantly to provide justice to the victims of a tragedy of unprecedented proportions.

This government prides itself on taking full responsibility for the safety of Canada's blood system. It can and must set up a special no fault program. Then, afterward, the issue of setting up a more extensive no fault system should be debated by Canadians as a whole.

For the time being, I invite all Liberal members in this House to support this motion to make it clear to the government that it has a moral and financial responsibility to correct an incredibly unfair situation.

**Mr. Mark Assad (Gatineau, Lib.):** Mr. Speaker, this issue has tragic implications. I have been involved for six or seven years for

the simple reason that one of my constituents, Mr. Saumure, is an innocent victim and is fighting over this issue. I think everyone in the House knows that.

I was deeply touched by Mr. Saumure's testimony. Two of his brothers also contracted that terrible disease.

We must vote on this motion and anyone who cares would want all those who were contaminated to be covered by a compensation agreement. After all, they are innocent victims in all this.

In my opinion, the initiative should come from the provincial health ministers. If the provincial health ministers—

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Mr. Mark Assad:** Mr. Speaker, could I please continue?

• (1115)

**The Deputy Speaker:** Order, please. I would ask members to recognize the hon. member's right to put his question or to make his comment.

**Mr. Mark Assad:** Mr. Speaker, if provincial health ministers took the initiative, I am convinced that the federal health minister could open the door and reconsider the whole issue.

It was rather difficult to get the provinces to approve the agreement that was signed. If the Minister of Health rose in the House and said he would consider the possibility of compensating the other victims, the provinces would most certainly say that he should foot the entire bill. This is a fundamental issue for everyone concerned.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Mr. Mark Assad:** All this shouting is absolutely useless. What is needed is a consensus between all governments on this issue. We have a bunch of whiners on the other side, the NDP—

**Some hon. members:** Oh, oh.

**The Deputy Speaker:** Order, please. The hon. member for Gatineau has the floor.

**Mr. Mark Assad:** Mr. Speaker, I wonder if the NDP's convictions are as strong as its shouting is loud.

It is very simple. We need a consensus among all governments on this issue. If the provinces take the initiative, I am convinced that the Minister of Health will agree to reconsider the whole issue of compensation.

So I am asking my colleague if she agrees.

**Mrs. Pauline Picard:** Mr. Speaker, I would say that I am not at all in agreement and that I am very surprised by the stand taken by the hon. member, who made the headlines today with his extreme compassion for all hepatitis C victims and who, according to the newspapers anyway, would like to vote against his party line.

*Supply*

He tells us today that what is needed is the agreement of all provincial health ministers, when the provinces have reached their limit, as I gave figures to show earlier. So far, they have made an exceptional effort, doing everything they could.

I would like to tell the hon. member that, when this same government that is forking out \$900 million for submarines to keep the military happy, that is spending \$2.5 billion on millennium scholarships that nobody wants, and that is buying over \$1 billion worth of helicopters, cannot even come up with a few million dollars to compensate all hepatitis C victims, I hang my head. It is unbelievable that the provinces are being asked to do more, when they must manage the health care system.

I appeal to the intelligence of all members of this government and urge them to vote in favour of the Reform motion.

**The Deputy Speaker:** The time allotted for questions and comments has expired.

[*English*]

**Mr. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Mr. Speaker, given that the Prime Minister has declared this motion, I would say contrary to the spirit of the rules of the House, to be a matter of confidence, we can already see Liberal members running for cover, hiding under any little rock they can find from the reality that they are being presented with a compelling case for the Liberal backbench exercising the freedom which is theirs, both individually and politically, to tell the Prime Minister this is not and should not be declared a matter of confidence.

• (1120)

One can imagine the Prime Minister going to the people of Canada and saying we have resigned because parliament did not agree with us on our hepatitis C compensation package and we are going to have an election. That is what the Prime Minister said, he was willing to have an election over this particular package.

One can imagine what that election might be like. I think if we were to have an election which in effect would become a referendum of a sort on whether this hepatitis C package was legitimate and reflected the values of Canadians, the Liberals might be surprised to find out just how much of a majority of Canadians agree with the views that are being expressed on the opposition side here today.

People who are suffering from hepatitis C and who contracted that because of tainted blood should not be divided into two groups, those who qualify for compensation and those who do not on the basis of some arbitrary judgment arrived at 1986 as the dividing line. We know the use of 1986 as the cut-off date is something that could have been argued otherwise by the government if it had

wanted to do so. It is not a hard and fast argument that the government is making. We know that the liability issue is not as clear as the minister would like us to believe.

The ALT test used to screen non-A, non-B hepatitis, as it was then called, was developed in 1958. In 1981 a *New England Journal of Medicine* study recommended this surrogate testing to screen for hepatitis C as did another eminent North American medical journal in the same year.

The Krever report on page 638 shows that the Red Cross and the federal health department discussed the test in 1981 but rejected it due to the expense. The victims were abandoned then due to the cost of prevention and they are being abandoned now due to the cost of compensation. In both cases we have governments making decisions, not on the basis of what is right, what is morally just, of what reflects the values of Canadians, but they are making these judgments with a calculator in their hands.

At the same time we know about the billions of dollars that are spent by the federal government, and for that matter by provincial governments, on many other things that are less deserving than compensation for people who have innocently been contaminated and made to suffer as a result of tainted blood.

I want to address the question that was raised by the member for Gatineau having to do with what appears to be the Liberal argument now that somehow the provinces should show leadership with this.

Next month I will have been here 19 years and I have heard a lot of spurious arguments in the House of Commons. But this has to be one of the worst I have ever heard, that the provinces should pick up the tab and show leadership on an issue of compensation for victims who suffered because of mistakes that were made by a federally regulated agency.

This really has to be a line of thought that could only be developed by a Liberal backbencher looking for a place to hide because of a lack of courage to stand up to the Prime Minister and say this is not a matter of confidence, this is a matter of doing the right thing and we are going to vote to do the right thing no matter what we are told to do.

Surely it was up to the federal government to provide leadership just on the basis of who was responsible, who was the regulatory authority. The provinces already have the burden of looking after the people who are sick as a result of this and are having to bear that burden in the context of billions of dollars being removed from their health care budgets by the cutbacks that were perpetrated by this very government. To turn to those provinces now and say they should show a little more leadership on this is absolutely preposterous, politically and morally, that the federal government should turn to the provincial governments and say they should show more

leadership when they are not in a position to show that leadership because of the very cutbacks the federal government has brought about.

• (1125)

We in NDP support and have supported all along the notion that the people who contracted hepatitis C as a result of tainted blood should be compensated no matter when they were contaminated. We support the Reform Party motion on this and we urge the government backbenchers to. Perhaps it would help if all the House leaders of the opposition parties got together. We are going to be saying this individually throughout the day.

To make it clear, we do not regard this as a matter of confidence. We do not think that if parliament were to say to the Government of Canada that it does not think its compensation package is adequate, change it, make it more generous, make it more compassionate, that this is something over which a government should fall, something for which there should be an election call. The only person making that ridiculous claim is the Prime Minister. He stood in the House yesterday and said this is a matter of confidence.

In fairness, the Prime Minister is acting within the rules of the House. The member earlier was talking about the McGrath committee in which we recommended that, if implemented, all the matters of confidence be removed from the standing orders of the House and that confidence be a matter of political determination. The Prime Minister is politically determined that this will be a matter of confidence.

It is now up to the Liberal backbenchers to politically determine, to individually determine whether the Prime Minister has made the right decision on this or whether they have an opportunity on Tuesday to make parliamentary history, to say to the Prime Minister he has made a mistake on the package in the first place and by declaring this a matter of confidence.

They should vote the way they think is right in spite of what he said about this being a matter of confidence because when they think it over, if the motion were to pass and parliament were to express that the compensation package is not good enough, the Prime Minister will not see the governor general the next morning. The next morning they are going to say that maybe they should rethink the package, maybe they should expand it, maybe it should be more generous, have a motion of confidence passed in the House or simply declare that it was not a matter of non-confidence. All these things are possible within the rules.

I urge the Prime Minister to see things differently. I urge Liberal backbenchers to see things differently. They are on shaky ground, ethically and politically. I do not think Canadians accept that victims of hepatitis C should be divided into two groups, those who were contaminated after 1986 and those who were contaminated before 1986.

### *Supply*

The government is putting forward an argument that it is trying to be legally cautious. It does not want to leave itself and other governments open to a precedent setting judgment. We have precedents already. We have the precedent of all people who contracted AIDS through tainted blood being compensated no matter when they contracted HIV. Why not pay attention to that precedent? If we are precedent conscious, why not pay attention to that precedent? Why not pay attention to both precedent and experience in other countries? The member for Macleod said earlier this has been done in Ireland. Has there been this rush of claims against the health care system? Apparently not. The government should muster up its moral courage.

This morning we were at the prayer breakfast. Let us ask ourselves what would Jesus do in this situation. Would he say to all the people who were sick with hepatitis C that they will compensate only some and not others? I doubt it.

• (1130)

**Mr. Werner Schmidt (Kelowna, Ref.):** Mr. Speaker, I would like to commend my hon. colleague from Winnipeg—Transcona and I would like to ask him a question.

I wonder if the hon. member would venture to speculate about which way the people of Canada would have more confidence in the government: if the government insisted that it not pay, or if the government said it did make a mistake, there was some negligence and that it had the moral responsibility to expand the package. Would that perhaps engender more confidence in the government than insisting that it was right even when it was wrong?

I think the hon. member knows full well the moral dilemma of doing what is right. Everyone makes a mistake once in a while. I wonder if the member would comment on that particular issue. What does generate confidence? Is it insisting on a political answer or is it insisting on doing what is right?

**Mr. Bill Blaikie:** Mr. Speaker, I think Canadians would have a lot more confidence in their system of government, not just the government, and in the political process if they felt they were being governed by a process in which political parties, and governments in particular, because they are often the ones who make the decisions, did not feel compelled to defend to the death every last decision that they make no matter how wrong that decision may come to be seen or judged to be, even by themselves.

I agree with the point the hon. member is making. Canadians would have more confidence, not less, in a government and in a political process in which political parties and particularly government were able to say that they would truly allow the House to judge proposals on their merits. It must not be declared as a matter of confidence or, as is sometimes the case, it is not formally declared a matter of confidence, as it was yesterday by the Prime Minister, but is informally communicated to the members of the

*Supply*

government caucus that this is something they are expected to be obedient on.

Canadians would have a lot more confidence in a system in which that did not take place as often as it does. I think there is a place for confidence. I think there is a place for governments to run on certain things and expect people who run with them to toe the line. However, I believe that should be a limited range of proposals and things.

The problem with the Canadian political system is that the range is like this instead of like that. We need to broaden and expand the range of issues on which members of parliament can express themselves as individuals or as representatives of their constituents, however they judge that to be possible. I believe all political parties have a job to do in that respect, but governments in particular because they are the ones who make decisions that have the immediate effect.

**Mr. Joseph Volpe (Parliamentary Secretary to Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I want to thank the hon. member for raising the issue of political discussions in this House. This is of course the place to have political discussions. I think he perhaps deterred debate a little when he talked about procedures and the significance of procedures in the House. However, what I think he really wanted to talk about were the merits of compensation packages placed before victims for consideration.

If I could be allowed a moment I would like to present this to members of the House for consideration so they can understand exactly what it is that 13 different governments in this country established after taking into consideration all the health priorities, government priorities and concern for each and every one of their electorate.

The governments came forward with a package to establish a \$1.1 billion fund to compensate victims. They also stated that services would be provided by the provinces over and above the normal services.

Finally, and most importantly, something we should not ignore is that there is a third component to this which is that the courts must accept all of the deals or go on to what is available to everyone right now which is access to the courts for consideration of—

• (1135)

**The Deputy Speaker:** Order, please. The member for Winnipeg—Transcona will require some time to respond and he has 15 seconds.

**Mr. Bill Blaikie:** Mr. Speaker, the member did not say anything yet and, as was said before, he did not really respond to the argument that I was making. Seeing that he did not respond to what

I had to say, I see no need to respond to something that I already responded to.

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, at the outset I want to thank the member for Macleod for introducing the motion. I want to tell all members of the House that we will definitely be supporting the motion because I think this debate on the floor of the House of Commons is overdue.

One thing I am amazed at, and other members have touched on it, is the Prime Minister suggesting that this is going to be a confidence vote. That is absolutely ridiculous. Obviously we all know what happens in a confidence vote if the government should lose, and I think the government would certainly be in a position to lose this one because it does not even have the support of its back benches. What is the Prime Minister doing? He is using the big stick to crack the backbenchers into line, forcing them to vote against the motion, even though in their own hearts most of them would certainly support it. Some of them have been brave enough to say that publicly.

Just imagine if the government did lose the vote and it decided to take it to the people in an election campaign.

Mr. Speaker, I am thinking of some of the campaign slogans of the past, but you are probably old enough to remember this one. Do you remember in 1972 when Prime Minister Trudeau campaigned on the theme that the land is strong? You are nodding in agreement. You remember that.

I do not know what the campaign slogan would be this time, but I imagine the basis of the campaign would be: "We are running on this. We want a mandate from the Canadian people to deny innocent victims of hepatitis C compensation".

Mr. Speaker, given your political past, do you believe that would be a tenable campaign position?

Mr. Speaker, you are absolutely right. I see you nodding in agreement.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Mr. Greg Thompson:** Mr. Speaker, that will probably be the only chuckle we will get out of this entire debate because that is not a tenable position.

Effectively we have 20,000 to 40,000 Canadians left outside the compensation package. The government does not know how many there are. In fact, the other day when questioning the Minister of Health he stood and admitted the government does not know how many people have been locked outside the package. It could be 20,000, it could be 40,000, it could be more. But the victims of hepatitis C are innocent victims. No one in their right mind could support that type of position in a country as historically generous as Canada.

*Supply*

We can imagine what will now happen is that the innocent victims will have to go through the courts to get compensation. They will have to go through the legal system to get compensation. That is their only recourse.

Every legal mind in the country and I think every member in the House will know that the government's position is pretty weak on this one. It cannot sustain its position in the courts. It will lose its case in the courts. When that happens the compensation package will be much bigger than what the government imagines.

The government is going to put these people through a protracted court process. At the end of the day some of the victims we are trying to help today will not be here because some of them are very, very sick. That is the sum of what we have been saying in the House.

The minister is in a very tricky situation. In the past in the House I have accused the Minister of Finance of being the real health minister because what is playing out on the Liberal front benches is obviously the jockeying for leadership. I do not think it is any secret that the Prime Minister is not going to be here forever. Of course, it will be his choice when he decides to open it up to a leadership race, but the leadership race, as we all well know, is already unofficially under way.

● (1140)

Now who we have jockeying for position is the health minister and the finance minister, the two we consider to be the front runners as unbiased observers of the Liberal Party.

The minister stands in the House and says "Listen, I went to cabinet, I fought the good fight and it is just unfortunate that I lost that fight in cabinet". Guess who he lost the fight to? The finance minister is the guy who is calling the shots.

When we point across here and put questions to the health minister we should in fact be talking to the Minister of Finance. He is the guy who is calling the shots. Unfortunately, the health minister is the weak link in the chain and he is taking the brunt of this decision.

When we talk about opening this package up and doing the right thing, the honourable thing, and re-examining this package in the hope that all victims would be compensated—and we want a straight yes or no answer—what does the minister do? He fudges on that answer. He does not say yes and he does not say no. Why? He does not dare. If he says "Yes, we'll open it up", zing, he is immediately gone. He is no longer in the front row. He is gone. He is history. If he says "No, we're not going to open it up", he is going to have the wrath of 30 million Canadians on him.

I think politics is being played out in the front benches of the Liberal Party, on the government side of the House. That is unfortunate because who are the victims in all of this? They are the

hepatitis C victims who have been left outside the package. That is unfortunate.

Before I finish I want to remind the House and all Canadians that the government found \$500 million to bail itself out of a botched helicopter deal. That was just the legal fees. That did not purchase one helicopter. I will remind the people around the country that it was just to buy itself out of a legal problem which it created.

It did not stop there. It did the same thing with Pearson airport. It got into difficulty there and it cost \$750 million to bail itself out of that botched deal.

It does not end there. The present Minister of Health was also the guy who brought in the gun registration bill. That cost the Canadian taxpayers another half a billion dollars.

The government is saying that it has a heart and it wants to do the right thing. We have the Prime Minister sitting over there nodding in agreement with the health minister. All the time this is playing out on the floor of the House of Commons, the only man who is smiling is the Minister of Finance. That is unfortunate.

Some of the hepatitis C victims and some of the leadership of the movement were asking me the other day, when the women from Ireland came over to press their case and to show us how it was done, what would have to happen in terms of parliamentary procedure. How would we proceed? What would have to happen?

I said it was very simple. In a parliamentary democracy the Prime Minister, when he enters this House, can rise in his place and say "Listen, we know we made a mistake. The honourable thing is to reopen this package and compensate all victims". It is as easy as that.

There is one person in this House who can change it. He can change it on a moment's notice. He does not have to put his caucus or even some of the cabinet ministers, who I know have reservations about this deal, through the meat grinder. He does not have to use a big stick to beat them into submission to support his position. All he has to do is do the honourable thing, rise in this House, get up on his hind legs and say "We have made a mistake. We are going to revisit this thing".

In the eyes of the international world, this is going to be a black eye for Canada. You know the history of this country as well as I do and probably better, Mr. Speaker. We know you are a student of history. This country cannot afford in the international world to make those types of cold, irrational decisions because we have always been a leader in terms of humanitarian aid to the rest of the world. All we are doing is asking that the same rules apply to us right here in Canada. Let us set the example and do it right here in this country.

● (1145)

Mr. Speaker, thank you for your patience. I will entertain questions from other members. Let this debate continue and on Tuesday night when we come into the House for the vote, hopefully

*Supply*

the people on the other side of the aisle will do the right thing and support us in support of this motion.

**Mr. Joseph Volpe (Parliamentary Secretary to Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, on such a serious topic as this I hope you will interrupt me if I engage in shameful partisan snipping. What I would like to do instead, contrary to the tone of some of the discussion so far, is to ask the member whether he has reviewed the facts as they stand before everyone, victims, assistants and members.

The member probably will recall that all victims have recourse to the courts. Very importantly, what is associated with that is that no action by the Government of Canada is taken to deprive people of an opportunity to seek compensation in the courts.

As I said to the previous speaker, the compensation package offered to a group of victims is dependent upon the accord of the courts. There has to be approval by the courts if the package is accepted. That does not preclude any other packages that may be sought afterward. It is an important distinction that makes members opposite feel uncomfortable. However, this is the case in a society where we have the rules of process determining everything that ought to happen.

If the member opposite wants to continue to speculate on the internal politics of all parties in this House, then that is a good way for him to determine the priorities of the people he would pretend to represent. From our side we have put something on the table which gives everyone an opportunity to consider it thoughtfully, deliberate and to make a decision. That does not exclude anyone. The rules of procedure allow everyone to seek satisfaction. The Government of Canada does not close the door on any of that.

**Mr. Jim Jones:** Mr. Speaker, on a point of order. Will the parliamentary secretary put his question? He has been going on long enough.

**The Deputy Speaker:** I have indicated that I wanted the question put or the comment ended. The hon. member for Charlotte.

**Mr. Greg Thompson:** Mr. Speaker, thank you for your wise intervention.

Simply it is cruel and unusual punishment for members to sit on this side of the House and listen to the parliamentary secretary rant on. He never addresses the motion before this House, which is compensation for the victims.

I am going to take his minister's own words and remind him that the minister stood in this House last fall and this spring, in fact just hours before the compensation package was announced, and led all of us to believe that the government was going to do the right

thing. He said he did not want these innocent victims to have to go through a lengthy and expensive protracted court procedure. We took the minister at his own words just hours before the compensation package was announced and he knowing full well that they would not be compensated.

I want to remind the Canadian people to stay tuned on Tuesday night and watch their members of parliament as to whether or not they will support this motion. We will support this motion because it is the right thing to do. We want all victims of hepatitis C compensated.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, I was very interested in the comments of the hon. member for Charlotte regarding the finance minister and who actually is running the health department.

I read in today's Quorum that David Dodge, the key architect of the finance department, is now a member of the health department. I would like his comments and views on that appointment.

• (1150)

**Mr. Greg Thompson:** Mr. Speaker, I lost part of that question. I know the member has been very complimentary in terms of his support. Specifically maybe one of the members could tell me exactly what he was asking because I was lost in the conversation.

**The Deputy Speaker:** Perhaps the hon. member could repeat his question more briefly. We have very limited time.

**Mr. Peter Stoffer:** Mr. Speaker, the hon. member for Charlotte had mentioned that the finance minister was running the health department. Today in the paper there is an announcement that David Dodge, a member of the finance department, is now the deputy minister of health. I would like his comments on that appointment please.

**Mr. Greg Thompson:** Mr. Speaker, I think we have all argued in this House that the decisions being made by the government in relation to this compensation package were made by accountants and lawyers. The human factor has to enter in here. I would rather see the minister bring in a psychiatrist, psychologist or counsellor of some sort rather than bean counters and more lawyers. The minister does need some administrative help but I think he needs more counselling than what he is probably getting.

**Mr. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Ref.):** Mr. Speaker, this Liberal government has consistently stated how proud it is that Canada is the number one country in the world, the best nation in which to live.

I would like in a rhetorical fashion to ask a question of the Minister of Health if he is watching on CPAC today. If he were one who contracted hepatitis C in Canada and watched all the other

hepatitis C victims get fair and generous compensation, in other jurisdictions in the world as well, would he still believe in view of that comparison that Canada was the number one country in the world, the best nation in which to live?

I rise today to speak of the oppression and injustice and how these hepatitis C victims feel. They feel not like citizens of a first rate nation, the number one country in the world, but more like those of a third world country not having the compassion for innocent victims, especially when those innocent victims have been made so by the negligence of the government's regulators.

No doubt numerous letters, e-mails, correspondence and fax messages have been received by other members of parliament, as they have been by the Reform official opposition health critics. I would like to read into the record a couple of letters. I will read one in full and part of another. They simply reflect the outpouring of grief, the lament and great sense of injustice and oppression felt by these people who have contracted hepatitis C and those who contracted it before 1986.

This letter was addressed to me:

I am writing to beseech you to assist me in influencing the [health minister] to reconsider his position on the scandalous treatment of hepatitis C victims in his patently unfair compensation package.

I contracted hepatitis C while having a kidney removed in June of 1983. At that time, testing was indeed available for non-A, non-B hepatitis, testing which was not, however, being used in Canada. The date chosen, 1986, is entirely arbitrary. Germany began testing in 1981, the United States in 1986.

I find it rather interesting there was no new information, that nothing new entered the equation from 1981 to 1986 in terms of information that was not available in 1981. It is rather interesting as well that this government sometimes rants and rails at the American health care system yet chooses in this instance to take the lead from them. A very selective practice. The government is allowing the American practice in this case to dictate Canadian policy. There is no other good scientific reason for so doing. The letter continues:

As it usually happens, I was unaware of my disease until 1995, when my symptoms began to make themselves known and I was tested. Since then, my symptoms have increased dramatically, in spite of the many lifestyle changes I made in the hope of slowing down the progression of the disease.

I am now faced with the prospect of having to leave my beloved but challenging job as a result of my illness. I work at the University of Victoria, where there is no long term disability program, so I am faced with three months sick leave, then 15 weeks of medical unemployment insurance then—nothing!! The fear of how I will pay my bills is as stressful as the disease itself and I find myself becoming even sicker as a result of all the added stresses accompanying my inability to continue to work.

I will be attending the funeral on Tuesday, April 7, of Leslie Ashcroft, a close friend who died last Sunday of liver cancer. I know all too well what might await me as my disease progresses.

### Supply

The ultimate irony of this for me is that the [health minister] proposes to spend my tax dollars to compensate victims who were infected in the 'right' time frame whether they are sick or not. And I face the prospect of losing everything I have spent my life working for due to this same disease, contracted when there was testing which was not used, as I am now too ill to continue working and paying those taxes.

Please remember that, sick as many of us are, we can still vote and you can be sure we will not vote to re-elect a government that treated so many honest, hardworking Canadians in such an unconscionable manner lacking any compassion or, in fact, logic.

Where is the compassion of a government that deems that some victims 'deserve' compensation and others do not? Why have those of us infected before 1986 been doomed to litigation and hardship as a result—

• (1155 )

She concludes her letter with a plea and a heartfelt appeal to understand her situation and to do the right thing.

I also have a letter from a Canadian citizen, Vicki Anderson of Nanaimo, B.C. who was infected with hepatitis C through tainted blood. In her letter she asks whether the health minister would accept this compensation package if he were infected himself. It would be an interesting question if the minister were here on this occasion, but he is not. But if he were here and if he were one of those infected before 1986, would he accept being excluded from the compensation package?

**The Deputy Speaker:** I hate to interrupt the hon. member but he knows it is out of order to refer to the absence of members. I urge him to refrain from doing so.

**Mr. Maurice Vellacott:** In that case, it is the individual to whom I have just referred and to whom I cannot directly address the question. If he were infected with hepatitis C before 1986 would he accept being excluded from that compensation package?

The Liberals drone on about the should have, could have and would have. It is sickening. It is disgusting to hear that ring in our ears again and again, a track record like that. The minister's answers show that he cannot put himself in the shoes of those people. The minister needs to acknowledge that he has scarred the human side of what government is meant to be.

As Krever reports, the Red Cross was aware that non-A, non-B hepatitis was getting into the blood supply as early as 1978. The Red Cross rejected recommendations from its own people to implement surrogate tests in 1981, the ALT test that has already been referred to, and the 1984 anti-HBC test. A 1995 study in *The Lancet*, a prestigious and well respected medical journal, later revealed that the combined use of these two tests would have lowered the incidence of post-transfusion hep C by as much as 85%. From 1986 to 1990 the Red Cross was aware that the U.S.

*Supply*

was using surrogate testing but did not implement or authorize its use in Canada.

The Prime Minister has admitted the government's direct liability yet he refuses to compensate. This reflects the continuing moral failure of this government. The health minister is the Prime Minister's hired gun, a lawyer using cold legal arguments to exclude victims who deserve compassion. The government meets flood and ice storm tragedies, "acts of God" for which it is not responsible. But this is the worst public health tragedy in Canadian history, for which the government is responsible, make no mistake.

The health minister says that he wants to keep the matter out of the courts but he is ready to drag up to 40,000 sick people into court. The health minister is prepared to spend millions of tax dollars to battle victims in court which will force sick people to use their remaining strength and financial resources to fight for what is rightfully theirs. The health minister is hypocritical in compensating some hepatitis C victims while compensating all AIDS tainted blood victims.

Since 1992 the feds have spent more than \$3 billion to help 40,000 fishermen who were thrown out of work, as they ought to, but the Liberals cannot bring themselves to help dying people, not people out of jobs. That is reason enough to help them. These are people not only out of jobs but out of their lives. They are dying people. When in opposition the Liberals called for compensation of all thalidomide victims, all HIV victims through tainted blood. Earlier the government compensated all who had urea formaldehyde foam insulation in their houses. Mr. Klein reversed his stand against compensating victims for sterilization programs in Alberta. Mr. Harris changed his mind with respect to Ontario's Dionne quintuplets. Why can the federal health minister not do the honourable thing, save face in some manner, do some supplementary program and compensate all victims?

• (1200)

After four years of public pressure, finally at long last Ireland did give generous compensation to its victims. But we have to wait four years in Canada, the supposed number one nation in the world, for that. It has already taken three years. How many more years will victims have to wait? If Ireland, a nation one-tenth the size of Canada, can afford to be generous to its victims, why cannot Canada?

The health minister says he wants to save the government money, but there are three class actions for \$5 billion against him already and more to come. If he really wants to help taxpayers he will settle out of court. The health minister claims if we compensate hepatitis C victims we would have to settle others, like victims of faulty breast implants. But those companies have settled with

16,000 Canadian breast implant victims for \$900 million. Each company owned up, faced responsibility and settled out of court. Why cannot the health minister do that?

Hepatitis C victims say the government's number of 40,000 is probably deliberately inflated. The Red Cross says half of that. What is the real number? There are number games being played to turn the Canadian public against the hepatitis C victims. Why is he doing that? The government should be giving compensation to all.

**Mr. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Ref.):** Madam Speaker, I rise today on behalf of the constituents of Okanagan—Coquihalla to participate in this opposition motion to see that all victims who received tainted blood receive compensation as the Krever commission indicated was appropriate.

I am very discouraged by what I am hearing from the government side today, in particular from the parliamentary secretary who has been sent here to do a task, which I understand completely. But the task has been sent to do is to say that all victims do not and should not receive fair and adequate compensation because of the tainted blood they received through no fault of their own. I think this position is not a position that is held certainly on this side of the House and certainly by a majority of Canadians.

In January an Angus Reid poll concluded that 87% of Canadians agree that all victims of hepatitis C who received their blood through blood transfusions through no fault of their own should be compensated. This is not the position the Government of Canada has taken though. It has decided to take a very legal position, a position that could be argued is an accounting position. It certainly has not looked at the moral obligation of a government when it comes to compensation for these victims.

I heard the parliamentary secretary speak about the future of the blood system. Those are all good things. All Canadians hope that now the new system will be a better system and a good system so that we do not have to worry about that system. I thank the parliamentary secretary for talking about the future of a blood system.

What I would like to talk about today is the future of people. In particular I would like to talk about the future of a young person in my riding who is 13 years old. His name is Chase Makarenko. Chase is an interesting young fellow. At two and a half years of age it was discovered that young Chase had leukemia. He required extensive chemotherapy and many medical procedures. In 1987 his family was advised that he would need a blood transfusion. Note the date, 1987.

• (1205)

That leaves young Chase out of the compensation package. I would like the government to explain to Chase and his family why they are not included in this compensation package. It was not



Chase's fault. It was not the family's fault. It was a system that was regulated and controlled by the Governments of Canada that tainted the blood he received. Now Chase has an uncertain future.

Those are the futures we are talking about today, like young Chase who is 13. What does it mean at age 13 to find out that you have hepatitis C? Has anybody every considered the fact that you cannot a mortgage anymore? You cannot get a loan. You cannot go to the bank and go into business like other Canadians who do not have hepatitis C. Has any body considered that? Has the government considered that? I do not think so. If it has it has disregarded it. It has chosen to take a very firm position on this legal point and a date. It wants to draw a line in the sand.

I sat in this House and heard the Minister of Health say, before they announced the compensation package, that he did not want to see the victims of hepatitis C, of tainted blood, to spend their lives in court wrangling, going before judges and pleading their case. Now we are hearing that young Chase Makarenko, a 13 year old who received poisoned blood through not fault of his own, to get compensation will have to spend time in court. I do not understand that. I would like the government to explain that to me. I have been sent here by the people of my riding to get answers from this government and to ask questions.

I met with the hepatitis C victims of Okanagan—Coquihalla last week. I have a lot of questions. I have a lot of heart wrenching stories. The Minister of Health does not want to meet with those victims. The Minister of Health does not want to meet with young Chase Makarenko from Peachland, B.C. who finds himself in this unenviable position. It is a sad day for Canadians.

It is a very sad day when we can say to the producers of maple syrup that they deserve compensation because we had an ice storm. It was a tragic event and maybe they should receive compensation. I am not arguing that. We have seen so many things like the Red River flood. Do those people deserve compensation? Yes. But does 13 year old Chase Makarenko of Peachland not deserve compensation? I would argue and debate with anyone who wants to debate it with me that he does. So do the other victims who received poisoned blood. It was not their fault.

I urge all members to think about Chase and the other victims who unfortunately do not fall into the compensation package outlined by this government.

In conclusion I would like to read the letter I received from Mrs. Makarenko: "I ask you, would you like to step in his shoes or try to walk for the next 13 years with him? I would rather doubt it. You would not be able to understand or handle the pain, the suffering, the questions, the uncertainty, the medical procedures, the discrimination and the costs. I believe each and every one of you would pass on this gift of life".

### *Supply*

Then she does the most amazing thing. She thanks the parliamentarians and the government for the time we took to read her letter. She says it is greatly appreciated. She ends with thank you and a signature.

• (1210)

I hope we can have some compassion in this House and say the decision was wrong and unfair and Chase will be able to live as normal a life as he can.

Therefore I urge this House, whenever the vote comes up, to please support Chase and the other victims of hepatitis C.

**Mr. Joseph Volpe (Parliamentary Secretary to Minister of Health, Lib.):** Madam Speaker, I find, as usual, that a debate on such a sensitive and emotional issue requires very careful reflection. I am moved, as I am sure all other members are, by the example of Chase and others. I have a very close friend in my riding who is a cause for some serious concern.

I think the debate would be helped along by recalling a couple of things. If I am wrong perhaps the member opposite will correct me. First, the offer that is proffered for victims to consider is based on the acceptance that those who were infected at a time when governments could have done something different and did not, that this is a case where they ought to then come forward with a package similar to the one that we have addressed.

Second, perhaps in this specific case it might be worthwhile to remember that 1987, if I heard the member correctly, is a date that is included in that particular package.

**Mr. Maurice Vellacott:** Madam Speaker, I rise on a point of order. If the member has a question he should get to the question instead of going into all this material he never got through before. If he can preface his remarks and get to his question, I think that is the point of the questions.

**Mr. Joseph Volpe:** Madam Speaker, I know you will accept that this is a time for questions and/or comments. I wanted to reflect on the date that the member gave us in his presentation. It was a good presentation and one that deserves consideration by all members. I was trying to be helpful by giving an indication that 1987 falls within those parameters. If I did not hear that correctly or if there is an error then it might be helpful to the people concerned to correct that. I do not mean this to be trivial or partisan. It is an important thing to keep in mind.

**Mr. Jim Hart:** Madam Speaker, the question again goes to the problem that the government is having with dates. The point here is that the date does not matter. It is arbitrary. It is a legal argument.

I thank the parliamentary secretary, who has been sent here to be a marionette today for the minister, for again stressing my point

*Supply*

that the date does not matter. Young Chase was infected in 1987. Does it matter if he was infected in 1986, 1985, 1984 or 1980? Why should it matter? Can he explain that to me?

Today we heard from a medical doctor on this side of the House who said that he has practised for some 25 years. He said there was testing available in 1958. Why did the government not choose to take 1958 as the date? The fact is it is an arbitrary date.

I question the member as well on the government's inflated figures of some 50,000 people. The member wants to ask me questions about a date I gave him. We have questions to ask him about the dates he has given us.

• (1215)

**Mr. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Ref.):** Madam Speaker, how does the member who has just spoken feel about the fact that the government would rather give grants of millions of dollars to replace tobacco company sponsorship than compensate the victims of its own negligence?

**Mr. Jim Hart:** Madam Speaker, I touched on this point a little in my presentation. It seems other things that would appear to be more politically sensitive in the lives of Canadians have more importance to the government and the parliamentary secretary. It is a terrible shame.

I would hope to see the government move like the Irish government did. Now would be the time to do it because this government's decision is wrong. It is just wrong. It is morally wrong, but it has the power, the opportunity and the ability.

My arguments today focused on a young person who is in a terrible situation. The government should reflect on such people. Members of the Liberal Party should reflect on such people.

On Tuesday night when everyone stands to vote the majority of Canadians will be with this side of the House and not with the Government of Canada, which will tell its elected members of parliament to act like the parliamentary secretary has acted today, like a marionette for the Government of Canada and the Prime Minister.

**Mr. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Madam Speaker, I will be sharing my time with the Parliamentary Secretary to the Prime Minister. I thank you for providing me with the opportunity to participate in this very difficult debate.

Governments created the Krever commission to examine all the information, to hear from many witnesses and to report on findings of fact about the blood tragedy of the 1980s. Justice Krever's final report is a comprehensive and exhaustive examination of the

events. He recognizes the significance of the period 1986 to 1990 as a time when the Canadian blood system could have responded better with appropriate risk reduction measures.

After fully examining the facts Justice Krever advised us that rather than waiting for full scientific proof the Canadian Red Cross could and should have acted in a way similar to what occurred in the United States in 1986.

On the issue of the blood supply in general there can be no doubt of the government's continuing strong commitment to resolving the problems associated with Canada's blood system and to restoring public confidence. We fully understand the need to take appropriate action to rebuild public confidence in the blood supplies.

Any solutions must be governed by three principles. First, the safety of the blood supply must always come first. Second, a fully integrated approach is essential. Third, accountabilities must be clear and the system must be transparent.

The key to success lies in the proper governance of the system. That means we need an effective system of accountabilities, management structures and processes that control the safe supply and use of blood and blood products.

As we move toward a new system for regulating and safeguarding Canada's blood supply, it is important that we discuss thoroughly the details of the new system.

Questions have been raised about the role of the regulator during the transition of responsibilities for governance to the Canadian blood services. Let me review some of the basics.

The regulator's role is to set the standards for safety of the blood system and to ensure that they are met. Over the past several years Health Canada has taken decisive action to improve blood safety, and blood safety will continue to be a priority for the department in the future.

Health Canada regulates the collection and manufacturing of blood and blood products. Health Canada has a comprehensive approach to improvement calling for co-ordinated initiatives in many different parts of the department with the cumulative effect of overall strengthening and improving the blood system safety.

Health Canada is involved in strengthening standard setting and inspection of the blood system, in improving the development of test kits used in blood safety and in facilitating public health intelligence with an emphasis on bettering blood science.

Each of the individual improvements noted contributes in its own way to ensuring that Canadians continue to have a supply of safe, effective blood and blood products when they are required.

*Supply*

• (1220)

The regulator must provide guidance to the operator on how to meet these requirements. Health Canada is in the process of developing guidelines on the regulatory requirements for blood establishments.

Health Canada is also working with the blood transition bureau to advise on regulatory issues during this transition and is working closely with the bureau to communicate regulatory requirements.

Health Canada will also continue to provide guidance to the blood transition bureau and will evaluate any submissions according to established standards.

These are urgent matters and Health Canada fully recognizes that urgency. It has therefore made a strong commitment to give such evaluations top priority. Health Canada has undertaken a major initiative to improve the surveillance and investigative capacity of Canada's public health system. Blood science and blood borne infections, old and newly emerging ones, are at the forefront of this initiative.

The department is building the capacity to answer basic medical and scientific questions by taking an approach guided by principles of consensus building, priority setting, expertise and strong national and international linkages.

Health Canada has established a blood borne pathogens unit to carry out consensus planning, development surveillance, investigation programs, design projects and activities to address the needs that are identified.

Health Canada is building a network of experts and information to include federal, provincial, academic, professional, clinical and public communities to focus the extensive research capacity that exists in Canada on the demanding questions that remain in the blood system.

The goal is to co-ordinate a consortium of research agencies in Canada, including the Medical Research Council, National Defence, Health Canada's national health research and development program, the National Research Council, the Networks of Centres for Excellence and the private sector so that priority applied research agendas for blood borne pathogens can be developed.

This strategy of consensus building will help all partners move beyond collaboration toward total commitment and achieve consensus answers to urgent questions about blood borne diseases.

The department is forging strong international links to ensure that Canada's public health intelligence keeps pace with developments in other parts of the world, putting Canada's various health protection partners in a strong position to trigger effective scientific action.

Over the past several years Health Canada has proven by its actions in areas which fall under its responsibility that it is committed to keeping Canada's blood system safe and of the highest quality.

The year 2000 problem, a central information management issue facing many organizations, is being addressed diligently through several contingency plans. Health Canada has also made a commitment to expediting reviews of information related to the implementation of the year 2000 compliant system.

The initiative of Canada's governments to take action on the national blood system marks an important mutual commitment to achieve a common goal, and that is ensuring the safety of the Canadian blood system and supply.

Health Canada carefully monitors developments at all levels in the blood system. The department will continue to regulate any changes that fall within its jurisdiction. It will take the lead to direct changes which in its view will further strengthen that system.

In his interim report Justice Krever advised Canadians that "safety is an absence of risk". He also said "safety is an absolute and can never be achieved". Health Canada believes that all of partners and participants in the national blood system have to strive constantly to reduce health risks and ensure the blood supply is as safe as it can be.

The department has shown leadership on blood safety and it will continue to take an aggressive leadership role in making Canada's national blood system second to none.

We can see from this brief review that Health Canada is taking the necessary steps to ensure that the transition to a new blood system is smooth and successful, and that we will have a system in which all Canadians can have confidence.

**Mr. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Ref.):** Madam Speaker, I listened to the member's speech. He was talking about now and in the future. What we are talking about is compensation for the victims who were infected through a system that was supported by the federal government of the day.

• (1225)

I have a question for the member. Can he stand in the House today and say that he does not believe the victims before 1986 should be duly compensated?

**Mr. Lynn Myers:** Madam Speaker, I thank the hon. member for his question.

As he knows, as all members of the House know, and indeed as all Canadians know, this is a very difficult decision. This is a very tough decision. This is a decision fraught with a great deal of emotion. It is clear that it strikes at the heart of all Canadians. We very much appreciate that.

*Supply*

The point is, though, on tough decisions like this one sometimes tough decisions have to be taken. An issue like this one sometimes requires that tough public policy decisions be taken in a manner that I think is fitting with what the majority of Canadians believe.

In answer to the hon. member's question I simply want to say a tough issue like this one sometimes requires tough decisions but is in the interest of the broader public policy.

**Mr. Rey D. Pagtakhan (Parliamentary Secretary to Prime Minister, Lib.):** Madam Speaker, the motion before us states:

That this House urges the government to act on the recommendation of Justice Horace Krever to compensate all victims who contracted Hepatitis C from tainted blood.

The motion raises fundamental questions and merits careful and thoughtful analysis, but let me say at the outset that as a physician before I became a member of parliament I share the pain and anguish of all patients with hepatitis C. In fact I have always shared that philosophy as a medical doctor.

The compensation package announced jointly by the federal, provincial and territorial governments last March 27 for Canadians infected with hepatitis C through the Canadian blood system from January 1, 1986 to July 1, 1990 amounted to \$1.1 billion: \$300 million from the provinces and territories and \$800 million from the federal government. The federal contribution represents 73% of the total compensation package.

Let me at once say that the government has not abandoned hepatitis C patients infected before and after this period, just as we would not abandon other patients whose diseases are also a result of treatment procedures, which always carry elements of risk. Our health care system will continue to look after them as the various levels of government across the country are committed to deliver the health care service we are proud of.

We will continue to be imaginative and perhaps we can challenge the Medical Research Council of Canada to conduct focus research to accelerate the discovery of a treatment for hepatitis C, to challenge our medical scientists and to provide them with the resources to do the particular type of research.

I am confident that provincial and territorial governments across the land will not sit idly by. They will be challenged even more to hasten their positive considerations of enhancing home care and pharmacare programs that will benefit hepatitis C patients as well as all other patients suffering from any type of illness.

The motion before us suggests that we should adopt the recommendation of Justice Krever to implement a no fault scheme for this group of patients with hepatitis C. Let me call to the attention of the House that Mr. Justice Krever made this recommendation for hepatitis C patients not because he did not care or neglected other

non-hepatitis patients. Mr. Krever in fact made this recommendation for hepatitis C patients only because, as he said in his report on page 1045:

I acknowledge the force of argument made by among others the Pritchard Report that it is difficult to treat blood related injury compensation differently from compensation for other health care injuries. Given my terms of reference, however, it is not for me, here, to consider for any injuries other than those that are related to blood therapy.

• (1230 )

It is clear from this statement by Justice Krever that what Justice Krever was suggesting was a no fault scheme not only to compensate patients with hepatitis C but also non-hepatitis C patients as long as their diseases are a consequence of tainted blood.

Earlier this morning I heard arguments from the opposition that it will not open the floodgates as though they were arguing that let us not worry about the other kind of patients. Let me state very clearly that even Justice Krever would like a no fault scheme for all those other types of patients without hepatitis C. Justice Krever said so in his concluding statement also on page 1045 in chapter 39 entitled "Financial Assistance For Blood Associated Injury" of his report:

I recommend that, without delay, the provinces and territories devise statutory no fault schemes for compensating persons who suffer serious adverse consequences as a result of the administration of blood components or blood products.

Canadians will note from that quotation, and we in this House have a duty to particularly make this observation, that Justice Krever's challenge for such a plan is addressed to the provincial and territorial governments. He did not include the challenge in the challenge to the federal government as quoted in his report. The basis for this argument is to reduce the impact of blood related tragedy on Canadian citizens "to give some thought to the question of appropriate relief for those affected by the inevitable events".

I am inclined to support such a recommendation. I am persuaded that in our current legal system the primary mechanism for compensating someone who has been harmed through the fault of others is a civil action for damages and that those in breach of duty to exercise reasonable care resulting in harm are negligent and therefore have a duty to pay. That civil tort process is a lengthy one.

I must underscore again that Justice Krever's recommendation is for all types of patients, not only hepatitis C patients who suffered injury as a result of the administration of blood components or blood products.

This House has not made a policy decision on this fundamental recommendation of Justice Krever. To make a no fault policy change only for hepatitis C patients, desirable as it might be from my perspective or from the perspective of others, is premature and would be unthoughtful of other non-hepatitis C patients equally

injured by the blood system and perhaps injured by treatment procedures other than through the blood system. We have not in this House held that debate.

If members opposite would only be respectful and listen to the debate I am quoting from Justice Krever hopefully they will gain some pearls of wisdom. When they are worried about the rationale of this debate they begin to distract me but they cannot distract this member of parliament because the truth speaks for itself.

We cannot be selective for hepatitis C patients only because this is the group of patients who have captured the public consciousness at this time. Where were they before? Did we hear from the opposition before on this issue?

Let me come to the testing of blood donation for alanine aminotransferase, ALT, as noted in Justice Krever's report, volume I. The use of ALT to reduce the incidence of post-transfusion non-A, non-B hepatitis, most of which would later prove to be what we now know as hepatitis C, by 40% was first reported by the *New England Journal of Medicine* in April 1981.

• (1235)

But in June of the same year the Krever report stated: "The United States National Heart, Lung and Blood Institute's ad hoc committee on ALT testing recommended against the implementation of ALT testing in favour of further study of its efficacy".

It was only in February 1986 in the same report that: "The United States Food and Drug Administration's blood products advisory committee recommended that all blood donations for transfusion be tested for both ALT and anti-HBc, an antibody to the core of the hepatitis B virus, as surrogate, that is substitute, tests for non-A and non-B hepatitis".

Madam Speaker, since my colleague shared his time with me and he only used seven minutes, perhaps you can give me the additional three minutes beyond my time.

I should also note from Justice Krever's report that it was only in July 1984 that the German regulatory authorities required that all products distributed for use in Germany be manufactured from ALT tested plasma.

Consideration of ALT testing in Canada had not been ignored. But Justice Krever noted in his report the editorial in the December 1984 issue of the *Annals of Internal Medicine* by Dr. Alter and Dr. Holland who were investigators in the United States National Institute of Health study, and I quote from his report on page 642: "They did not, however, endorse the recommendation that ALT testing be implemented, and they said that the true efficacy of surrogate testing could be proved only by a randomised trial that

### Supply

compared tested and untested blood. By 1986, however, no such study had been undertaken".

I would like to get unanimous consent to continue.

**The Acting Speaker (Ms. Thibeault):** Is there unanimous consent?

**Some hon. members:** No.

**Mr. Grant Hill (MacLeod, Ref.):** Madam Speaker, my colleague is a medical practitioner from days of old, as I am. He has chosen to look at the specific issue of the ALT testing, when it was and when it was not available. That is a debatable question.

The government's main argument for not going down this road is that a precedent would be established that would cause an outpouring of frivolous medical claims. Since the precedents of HIV sit in front of Canadians and since the precedents of compensation for thalidomide sit in front of Canadians, does the member see any evidence of an outpouring of frivolous medical malpractice claims because of those compensation programs or can he find any evidence in international experience of such a precedent setting case showing an outpouring of frivolity when it comes to medical malpractice?

**Mr. Rey D. Pagtakhan:** Madam Speaker, when I develop public policy and participate in that process, a more fundamental question is not whether because there will be no floodgate of other cases we can do this for this group of patients. A more fundamental medical question requiring the utmost humanity is to consider all patients equally whether they seek damages or not. That is why the recommendation of no fault by Justice Krever to me is persuasive. But my submission is that the motion before us is premature because it is only focused on a group of patients, not on all other patients equally harmed by blood treatment.

Medical situations are complex and require a rational basis at all times. It is always a tenuous balance between risk and benefit. So I must say that the scientists of the day face a serious dilemma. But let me say in reply to the question that the compensation package announced by the territorial, provincial and federal governments is a response based on careful, sensitive and thoughtful considerations of all the facts and information at hand.

I know that no value of compensation can extinguish the pain and agony of all patients, whether they are included in the compensation package or not. I share their pain and their anguish, as my medical colleagues and other members of Parliament do. But I remain confident that they will understand this announcement was based on a public policy that is thoughtful and careful and fair.

• (1240)

I repeat, the motion before us pre-empts a thorough and careful debate on the whole issue of a statutory no fault scheme for compensating persons who suffer other serious consequences as a

*Supply*

result of the administration of blood components or blood products as recommended by Justice Krever or, for that matter, as a result of other treatment, not necessarily blood components or blood products.

That is why in specific response to the question of my medical colleague, now a colleague in parliament, it is not so much the worry about the floodgate of cases, important as it may be. We should consider all patients, even those without hepatitis C. For the opposition to now say we must compensate patients with hepatitis C because they suffered blood related injury, but not those other patients—

**Mr. Peter Stoffer:** Madam Speaker, I rise on a point of order. The hon. member from Reform asked him a pointed question. In the interest of time, the Parliamentary Secretary to the Prime Minister should give a pointed response so that other colleagues can ask questions as well.

**Mr. Rey D. Pagtakhan:** Madam Speaker, if the member was listening he would have understood that I was answering the question pointedly. The question can be answered pointedly in the context of the greater whole. We cannot be simplistic in medicine. I understand his difficulty, but unfortunately the member was trying to be simplistic in his approach. Life is not a simple entity.

**Mr. Jay Hill (Prince George—Peace River, Ref.):** Madam Speaker, I wish at the outset I could say it is a pleasure to rise today to address this issue. I am afraid I cannot. In fact, it is a bloody disgrace what has happened in this country.

This government has made what it deems a firm decision and is sticking to that position. I certainly agree with my hon. colleague from the NDP who raised the point of order that the hon. parliamentary secretary has decided to finish his speech instead of addressing the question so aptly put to him by my colleague from Macleod.

I too had intended to ask the parliamentary secretary a question. The hypocrisy of the hon. member is incredible. Back in 1993—

**Mr. Rey D. Pagtakhan:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. On a very sensitive issue like this, I was told in high school that in the rules of debate when you become personal you have lost the argument.

**The Deputy Speaker:** I do not think that is a point of order. I think it is a matter of debate.

**Mr. Jay Hill:** Mr. Speaker, what I was about to point out when the parliamentary secretary intervened with his bogus point of order was that when he sat as vice chair on a special subcommittee he was quite effusive on the fact that all victims of HIV, regardless

of when they contracted the disease, should be compensated. Now he stands in his place today with a completely different story because the victims happen to have hepatitis C. If that is not hypocrisy I do not know what is.

Sitting in this Chamber and listening to the debate today, I have heard about all the legal and bureaucratic answers that I care to. It is at times like this that I am convinced there are far too many lawyers sitting on the other side, too many lawyers concerned about the many legalities, concerned about setting a dangerous precedent, concerned about the dollars and cents. They are worried about the bottom line rather than being willing to do what is right, because this is the right thing to do. This government damn well knows it.

• (1245 )

Because I am splitting my time with my hon. colleague from Saanich—Gulf Islands, I do not have a lot of time left for my presentation today. However, in the time I have left I would like to read into the record just one of the many letters that I have received as the member of parliament for Prince George—Peace River. I believe that this particular letter speaks for the tens of thousands of innocent hepatitis C victims whose only fault was that of trust. They trusted that the blood system in Canada was safe.

This letter was written on April 21 of this year. It reads:

Mr. Hill,

I am writing to express my appreciation for the article you wrote for the *Alaska Highway News* on April 20, 1998 titled "Grits' health care policies a bloody disgrace".

On February 26, 1997, I found out that I was infected with Hepatitis C from blood received after the birth of my son on September 27, 1982.

My life has not been the same since. Each day is a challenge, dealing with extreme pain, exhaustive fatigue, constant medications and the frustration of being forced to change my life because I can no longer live the active lifestyle I enjoyed.

Besides the physical manifestations of Hepatitis C, many people are unaware of the emotional havoc such an illness wreaks. It has been a constant strain on relationships with my family and friends. I daily face my partner's pain and frustration at watching my physical health deteriorate and my emotional battle with the frustration of feeling so angry and helpless over my lack of control of how this disease is affecting my life.

Last October, I had to send my 15 year old son to live with his father in Vancouver because I am concerned about him having time to adjust to his new living situation while I am still alive. I have talked to him about the pride and joy I felt at his birth but it breaks my heart to still see him feeling guilty, like his birth is causing my death. My 18 year old daughter has moved back in with me to help provide physical and emotional support.

My mother, who lives in Manitoba, can't speak to me on the telephone without crying. Her faith and prayers have been an inspiration to me. My brother died of cancer on October 26, 1997. I held his hand as he died, him promising to be there to meet me on the other side soon. I miss the close relationships I had with my sisters. They have stopped confiding in me because they feel I can't handle any more "on my plate".

*Supply*

I have learned that learning you have Hepatitis C is difficult for many others to handle. I am blessed with supportive close friends but other friends and acquaintances don't call any more. I am sure you are quite aware of how fast "word of mouth" travels in a community the size of ours. I also realize that many people are ignorant and afraid of Hepatitis C and its transmission. But that isn't much consolation for the pain of feeling like a "leper", when others in the community cross the street to avoid being close to you or put themselves between you and their children.

All that is enough, without the feelings of being a burden to family, worrying about how I can financially manage yet another trip to Vancouver for health care, how my children will manage their further education without my support and the constant sense of frustration at no longer being able to work, for the financial and self-esteem benefits of feeling like a contributing member of society.

In the Peace River area, we also have to contend with the expenses of travelling to major centres for medical care. I am trying to see the bright side of that, by knowing I can see my son when I have to travel to Vancouver for medical care. My limited income because of my inability to work and the expenses of my travel have prevented me from being able to pay for his travel to visit Fort St. John during his Christmas holidays and Spring Break. I had no choice in this situation. I have joined a class action lawsuit because I have been forced into a situation of having to fight for compensation.

I want to also express my sincere appreciation of your speaking up for my compensation rights when I feel my weakest.

If you wish to truly represent me in Ottawa, please continue to push for compensation for ALL Hepatitis C victims.

And if you have a chance to speak to [the Health Minister], please ask him to explain to my children how come their mother's life is not considered as valuable as another's.

• (1250)

I talked to this young mother last night on the telephone from my home here in Ottawa and, while she agreed to let me read this letter because I felt so strongly about it, as it did express the views of so many, tens of thousands of victims, she did ask that her name be kept confidential out of respect for the privacy of her children.

I know my two constituency assistants in Fort St. John are watching this debate today. Every day it seems they hear from people like the author of this letter, innocent victims who phone, fax, e-mail and drop by my constituency office. There is nothing that they nor I can do to really help these victims. They certainly lend a sympathetic ear and I try to be the voice of those victims in Ottawa. Other than that there is precious little we can do to ease the suffering.

The reality is that it is up to the people on the other side of this House to do something to ease that suffering. It is up to the health minister and the Prime Minister. When the vote comes down on this motion to compensate all the victims that have received this terrible disease through tainted blood, it is up to the backbench Liberals to break ranks and vote with their conscience and with their heart. For God's sake vote for these victims.

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, I want to commend the member for Prince George—Peace River on a great speech. He is absolutely right, in terms of the Parliamentary Secretary to the Prime Minister who is in the Chamber.

The point I want to make is simply this. It brings out the worst in members of parliament when they are not allowed to vote freely on an issue which rests solely on the conscience of the member. I want to remind the Canadian people, and I know the member for Prince George—Peace River knows this, that the parliamentary secretary when he was a member of the health committee in 1993 wrote a dissenting report recommending that an inquiry into the tainted blood scandal be launched. That was done. Justice Krever has reported and now the parliamentary secretary is denying the very thing he supported.

I guess in the real world we would call that swallowing yourself whole. The parliamentary secretary swallowed himself whole on this one. Unfortunately that is because the Prime Minister is holding the big stick over him because he happens to be the Parliamentary Secretary to the Prime Minister of Canada. Sadly, there are only about two of them who showed up today to debate this: the parliamentary secretary to the health minister, who is waving the big stick over him, and the Parliamentary Secretary to the Prime Minister.

I would like the member for Prince George—Peace River to comment on the presence of these two and the outrageous defence of the indefensible. Perhaps the member could comment on that.

• (1255)

**Mr. Rey D. Pagtakhan:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. Would you not find it more in order that the person alluded to in the question is the person to respond?

**The Deputy Speaker:** I think the hon. member knows that in questions or comments the questions or comments are supposed to be on the speech of the member who has just spoken. I think, in this case, the hon. member for Charlotte, with great respect, did refer to the speech of the hon. member for Prince George—Bulkley Valley.

Of course, the parliamentary secretary, unfortunately for him, was the subject of discussion in both speeches.

**Mr. Jay Hill:** Mr. Speaker, unfortunately the hon. member is quite correct. Issues such as this and debates such as this bring out the worst in some members. I guess, to offset that, it brings out the best in some members.

We can clearly see today by the comments which have been made and by the speeches, some great speeches, where people's hearts are on this issue.

*Supply*

The government can continue to display the hypocrisy it displayed in the past. It can continue to hold firm to this position of two tiered victims of tainted blood, or it can do what is right. It has the opportunity to do what is right.

The Parliamentary Secretary to the Prime Minister in his speech suggested that to compensate all hepatitis C victims who got their disease from tainted blood is premature. That is what he said, not once but two or three times during his presentation. I would like him to face some of these victims, look them in the eye and tell them that it is premature.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, I commend the hon. member for his wonderful speech.

The question I have is that the new deputy minister for health apparently will be Mr. David Dodge. I am quoting directly: “There are more important things here than money”. Will he not agree that obviously this government has boiled this entire compensation package down to resources and finances only?

**Mr. Jay Hill:** Mr. Speaker, I appreciate the kind comments of both colleagues who commended me for my speech, but I would like to note for the record that almost my entire speech consisted of a letter from a young mother in my riding. It is she who should get the credit, not myself.

The member is quite right. In the column that I wrote in the local papers in my riding I alluded to the fact that this government can find millions of dollars to cover up its ineptitude.

It can find, for example, \$500 million for the cancellation of the EH-101 helicopters; \$60 million in an outright lawsuit decision for the Pearson airport cancellation; \$2 million because it decided to go on a witch hunt against a former prime minister and it had to pay his legal bills.

There is example after example that the opposition and the general public can find where the government seems to be able to find hundreds of millions of dollars, but it cannot compensate all the victims. It is worried about a precedent? Do what is right.

**Mr. Rey D. Pagtakhan (Parliamentary Secretary to Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, I rise on a point of order. I would like to seek unanimous consent in the interests of fairness and justice. Since they alluded to my name, Mr. Speaker, can they provide me with a two-minute response to their questions?

**The Deputy Speaker:** Does the House give its consent?

**Some hon. members:** No.

**The Deputy Speaker:** I am sorry, there is no consent. That disposes of the point of order.

**Mr. Jay Hill:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. I would like to express that you as the Speaker begin to rule on these bogus points of order, including my own.

**The Deputy Speaker:** I have always been mindful to get up and make a ruling after hearing a point of order, bogus or otherwise. The hon. parliamentary secretary is seeking to do what the hon. member just did, that is, to make some interjection in the debate under the guise of a point of order.

• (1300)

In fairness to members, the Chair likes to give members an opportunity to express their views and we hear before ruling whether or not there is a point. Clearly, there was not in either case. But the member did ask for consent, which was denied, and that is fair.

**Mr. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Ref.):** Mr. Speaker, I rise today on behalf of the constituents of Saanich—Gulf Islands to speak on this very important issue brought forward by my colleague the member for Macleod.

I have been following the debate in my office. We have heard a lot of heart wrenching testimonies. It is very important that we listen to them but that we also listen to our moral conscience, listen to our constituents, and do what is right.

I have letters which I am going to bring into the debate, but I am going to start off with what needs to be done as right. I am really frustrated at what this government is doing.

Let me read from an article in the April 23 issue of the *Toronto Star*. These are the tactics the Prime Minister has brought himself down to in this debate, and I say has brought himself down to: “the Prime Minister declared a vote on a Reform Party motion expected early next week to be a vote of confidence in his government”. What he is really doing here is bringing out a big hammer. He is telling all of his backbenchers that they will do as they are told.

This vote has been declared a whipped vote by the government. I got that from one of the Liberal members. A whipped vote means the government will pull every single stop to make sure that every single member votes with the government. I do not believe we will see any members on that side vote against. There will be a few who will have the courage to stay out of the House.

When members are forced to vote against the wishes of their constituents and against their own moral conscience, when they are ordered, not told but ordered how to vote, that is called a dictatorship. That is exactly what the Prime Minister is doing in this situation. He is ordering his members what to do.



It is really ironic and this is just a coincidence, but where is the Prime Minister going to be when we vote? Where is the Prime Minister going to be next Tuesday? He is going to be in Cuba. How ironic. The Prime Minister is going to be in Cuba and he is dictating to his members on how to vote.

I know the Prime Minister believes in democracy. He has expressed that to us and I believe that he does. But I think his tunnel vision on this issue is so narrow that he does not even realize he is dictating to the worst extremes.

We have heard from some of the Liberal backbenchers how frustrated they are with the government. For the government now to pull all the stops out and force this issue is absolutely wrong. It goes against all the principles of democracy, people's own moral conscience and the wishes of members' constituents to be ordered for political reasons by the Prime Minister. To do this is absolutely dead wrong. They will have to look at themselves in the mirror, as will the Prime Minister.

Let us get on to the issue of the hepatitis C victims. I want to quote from Justice Krever's recommendations:

Until now, our treatment of the blood-injured has been unequal—. Compensating some needy sufferers and not others cannot, in my opinion, be justified.

I do not know how much clearer we can get than that.

I know an arbitrary date has been drawn in the sand. From everything that I have read, there was a test available. I have heard members on the other side argue that the United States did not start their testing until 1986. My question is since when especially in our health care system, do we have to follow the lead of the United States? We make decisions on our own. That is absolutely the worst kind of argument and it shows the government is grasping at straws.

• (1305)

I will read parts of a letter. I will not read the entire letter because I do not have time. A constituent, Mrs. Betty Back of Victoria, wrote this letter to me. In 1997 the Red Cross told her that she had hepatitis C. She writes: "This came as quite a shock because I did not know I had been given a transfusion". Because of the complications from a hip operation, Mrs. Back had to undergo numerous operations between 1983 and 1997. She raised the point that she has no idea when she was infected. She has no idea when she was injected with poisonous blood, none whatsoever.

Again I quote: "I don't know what our government proposes to do. There should be no guidelines as to if a person was infected in the 1970s, 1980s or 1990s. I have hepatitis C and I got infected from a blood transfusion. There is no cure. Transfusions were meant to save lives, not kill them, and kill it does. No one but no one should be discriminated against". That is exactly what this

### *Supply*

government is doing. It is cutting her off. There will be no evidence to indicate when she got hepatitis C.

Her point is exactly what we are debating. We cannot just draw a line in the sand. We know these tests were available. The evidence is out there. In my research I have seen different dates. All kinds of dates are thrown in here. My conclusion is that in the early eighties, at least 1980 or 1981, without question there were tests available and other tests were available before that.

I understand that all four opposition parties have left the partisan politics out of the issue. They are doing what is right, members from one corner of this country to the other. I know there are members from the other side who would wish to join in that as well, but of course they have been dictated to by the Prime Minister. They have been ordered. I see the smiles. To me that is more serious in itself than the issue we are dealing with. Today I spoke to one of the members who explained the level of orders they are receiving on this. The Prime Minister is concerned. He is treating this as a confidence vote.

Let us talk about confidence votes. I agree with the Prime Minister that this is a confidence vote but not in the same way he means it. I am not suggesting this will bring down the government at all. This is a vote about the confidence of the people of Canada. The Prime Minister has an opportunity to do the right thing. It is never ever too late to right a wrong. He could come into the House today and say "We have made a wrong decision here and we are going to correct it". I hope he does.

I hope the Prime Minister is following this debate and listening to the arguments. If he is, I am sure he will have to do that. I do not see how anybody could not follow this debate and not come in and correct that wrong. That is the only way he will gain the confidence of the people of Canada. This is about confidence.

This government is losing that confidence. It is related not only to the hepatitis C issue and the government's failure to compensate some victims, which would be the right thing to do, but also to the issue of democracy. If the Prime Minister continues to run a government that dictates instead of allows the people on that side of the House to represent their constituents, they will be receiving calls all weekend on this.

I ask the government to reconsider. I ask the Prime Minister to make the right decision so we can support him on this issue.

**Mr. Joseph Volpe (Parliamentary Secretary to Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I have a brief comment. Forgive me if I again try to shed a little elucidation on the issue at hand today. I am sure members of the general public watching this debate are not finding the focus on the internecine party and partisan issues very helpful or productive to the discussion at hand. One could wonder whether parties that vote en bloc are being disciplined to a vote but

*Supply*

others are being coerced into a vote. I do not think that is very helpful to the debate.

• (1310)

What might be worthy of understanding is that all victims are still capable of accessing the social safety net that is there and is enhanced for everyone. I refer specifically to additional health care services that will be provided for all those who are victims. Second, there is the Canada pension plan disability component that addresses urgent and immediate needs. Third, there is always the procedure which I mentioned earlier on that have not been abrogated, that have not been limited, that have not been dismissed which is the opportunity of every victim and his or her family to proceed either individually or in class before the courts for compensation.

None of those avenues have been restricted or diminished. It is important to keep those things in mind to frame the debate.

**Mr. Peter Stoffer:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. The Parliamentary Secretary to the Minister of Health again rambles on and babbles on instead of asking a direct or pointed question.

**The Deputy Speaker:** Order. I know the hon. member means well by his point of order, but the fact is that this is a period for questions and comments. The hon. parliamentary secretary is making a comment and he does not have to ask a question in questions and comments. While I appreciate the hon. member's point I think in fairness the hon. member is entitled to complete his comments.

I am quite prepared to divide the time on the five minutes that is allowed for questions and comments but at the beginning of the period only one member rose and that was the parliamentary secretary. So I am giving him the floor and I will ask him to conclude his remarks in due course.

**Mr. Joseph Volpe:** As I was saying, Mr. Speaker, it is important for all members who want to be productive and instructive for all who are watching this debate to give a sense of direction and focus as to which aspects of what I have just described as the avenues available for all victims they object to.

I have pointed out that the legal route is always there. Nobody wants to curb those rights. There have been none diminished. Second, the social safety net which we have worked hard to reinforce, restructure and solidify is there for each and everyone and will be enhanced in these cases. Third, one very specific component is the disability function of the CPP which will address a most urgent and immediate need for those who precede that first option.

The offer we have on the table I might remind all members that came after much discussion and debate with all partners is one that

must in the end be supported by an independent arbitrator, i.e. the courts.

If members on the other side of the House are objecting to people coming forward and in the spirit of co-operation trying to resolve the most urgent problem that is directed to the period in time when governments could have acted differently and did not, then I think they should identify those and say so. They should do that rather than engage in what has become the prattle of what will happen on procedural motions in this House.

**Mr. Gary Lunn:** Mr. Speaker, I will respond to the points brought forth by my friend on the other side.

First of all, he said we are being coerced over here. If you believe that, then go back and speak to your Prime Minister and we will have—

**The Deputy Speaker:** Order. I urge the hon. member to address his remarks to the Chair.

**Mr. Gary Lunn:** Mr. Speaker, I apologize for that.

That is the first point I make. In another one he has suggested that there is money in the system. What he is really suggesting is that we should download this on to the provinces. Again, this government does not want to face up to the responsibility.

The most appalling thing I find in his remarks is the suggestion that these innocent victims who were given poisonous blood because of the negligence of this government go through the courts to find resolution. The government is willing to spend millions and millions of dollars to defend its position, which I find incredible that it is even doing so now, in the courts. Why not compensate them?

• (1315)

It has already been admitted that they were wrong. The Prime Minister has said, yes, they accept that there was wrongdoing. They have admitted that, but they want to go to the courts. He is suggesting that the courts are the proper avenue for these people, that the courts should decide what is fair. They are the ones that should be advocating this.

I cannot believe that a parliamentary secretary would suggest such a solution. It is absolutely unbelievable to suggest that these people should go to court. It is absolutely shameful.

**Ms. Carolyn Parrish (Mississauga Centre, Lib.):** Mr. Speaker, with your permission I will be splitting my time with the member for Brossard—La Prairie.

The federal Minister of Health and the ministers responsible for health in every province and territory have been handed one of the

most difficult decisions anyone in government has ever had to make. It is a task that members of the official opposition should be grateful they will never have to make. The ministers had to look into the eyes of people who contracted hepatitis C from the blood system before 1986 and say to them "You will not be receiving compensation for your suffering and the suffering of your families".

The decision addresses a time when Canada's blood system could have reacted differently. But governments could not have protected the people who received blood tainted by hepatitis before 1986 any more than they could have protected the very small number of people, for example, who are unaware that they are allergic to anaesthetic and die on the operating room table.

The Reform Party has argued that the Minister of Health made this decision because he does not care about human suffering. The Reform Party has tried to suggest that the Minister of Health lacks sympathy for all the people who suffer from hepatitis C.

This is the same Reform Party that has championed two tier medicine. This is the same party that wants one health care system for the wealthy and another health care system for low and middle-income Canadians.

Let us also not forget that this is the same Reform Party whose leader has labelled groups representing battered women as "special interest groups" and refused to even meet with them.

These are the people who are questioning the integrity and the compassion of one of the most decent human beings sitting in this House of Commons, the Minister of Health. It is one more cruel irony in this tragic course of events.

I apologize for the partisan tone of these remarks, but one of the things that makes me most uncomfortable about this whole debate is the political opportunism of some members of the Reform Party on this issue. While we feel deep sympathy for those who were infected before 1986 we must recognize that governments cannot compensate for every harm suffered by all individuals.

Like other Canadians, I have confidence in Canada's health care system. I trust that doctors, nurses and other practitioners are well trained and will do the very best they can with the technology of the day. But when I go into the hospital I go in with the knowledge that nothing is 100% guaranteed.

In 1977 I had a Caesarean section and a beautiful baby was delivered. I went into shock, lost a lot of blood and was given a choice between taking blood or taking an iron infusion. I was articulate and coherent enough to take an iron infusion, but had I been unconscious the doctors would have given me a blood transfusion. I have lived until today to watch that daughter grow up. Medical technology at the time could not possibly tell me

### *Supply*

whether blood was dangerous or not, but I would have been more than pleased to take the extra 21 years. That is the risk we all take when we undergo severe and traumatic occurrences in the hospital.

The whole issue of compensation for harm caused through the health care system is complex. It requires a thorough and thoughtful debate. The decisions we make today regarding hepatitis C will have serious implications for the future of public health care in Canada. When is the government responsible when Canadians become sick? There should be a clear connection between the harm suffered and the inaction of governments.

Testing for hepatitis C was not done in Canada until seven years after a reliable test was available and used in the United States. The compensation package is an acknowledgement of responsibility for the government's inaction at that time.

● (1320 )

Governments cannot protect Canadians from infections they are unable to detect. Therefore, governments cannot accept financial responsibility when people become sick from these unknown, insidious diseases.

What can government do for innocent victims? Government can provide the best possible health care to Canadians. It can put more money into medical research in order to help victims but also to prevent a tragedy like this one from occurring again.

That is why I applauded the finance minister when he increased funding for the Medical Research Council.

I want to take this opportunity to encourage the federal and provincial health ministers to move forward on pharmacare initiatives so that those who suffer from hepatitis C and other diseases will not have to worry about the cost of drugs that will help them manage their illnesses.

As I said earlier in my remarks, I hope that the Reform Party, which is sponsoring this motion, will follow through on what it has started. I hope it will now recognize that Canadians sometimes become ill through no fault of their own. When that happens they require the best possible health care regardless of their ability to pay. I hope the Reform Party will join me in encouraging the government to ensure all Canadians have access to affordable prescription drugs.

In closing, many members of the official opposition have referred to their experiences in talking directly with Canadians infected with hepatitis C and with their families. I have also spoken with the victims of this tragedy. Some of the people I have spoken with will not be compensated because they were infected before 1986 and after 1990. I feel deep sympathy for them as individuals. When I talk with the parents of those children who are sick I cannot help but think of my own children.

*Supply*

However, as a legislator and as a government member I know that we have to make a decision that is fair and that is in the best interest of all Canadians. The decision that was taken by health ministers of all governments, representing four different political parties, is right and it is appropriate. It acknowledges a time when something could have been done to reduce the number of infections and was not.

For those who will not be compensated, we owe to them what we owe to all Canadians: universal and accessible health care and a commitment to continually strive for more new and better ways to deliver health care more effectively and more efficiently.

Whether this be a free vote, a whipped vote or whatever it is, my conscience is clear. I look forward to the vote on Tuesday. I will have no difficulty supporting this health minister's decision and the decisions of the health ministers across the country.

This health minister has more integrity and soul in him than all the members of the opposition. I have no difficulty supporting his decision.

**Mr. Grant Hill (MacLeod, Ref.):** Mr. Speaker, the member has said that the impetus for our motion is a partisan one. It is not very often in this House of Commons that we get unanimity from the opposition benches. Therefore, I would like to pose a question to her. Since she says that my motives are partisan, what does she have to say about the other opposition members on this side of the House who unanimously have asked for a free vote on this issue; not a confidence vote, but a vote from the heart instead of a vote from partisanship? What does she have to say to that?

**Ms. Carolyn Parrish:** Mr. Speaker, it is my pleasure to answer that question. All through history we have seen parties when they are in opposition and when they are in government. When in government the party has to make tough decisions based on the best interests of the Canadian public.

When the party is in opposition it is very easy to criticize. It is very easy to wave a flag and support supposedly downtrodden people. However, when in government the party has a sincere responsibility to make the right decisions based on all the information, based on what can be delivered and based on what is right for the Canadian public.

To be in opposition is, in fact, a joyous location when a controversial subject comes up because that party does not have to make all those hard decisions. It can just sit there and react.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, the hon. parliamentary secretary stated earlier that those people who do not get compensated can always go the CPP disability route. Obviously he does not have many people in his riding fighting for CPP claims.

• (1325 )

However, my question is for his colleague, who I congratulate on the wonderful birth of her child last year.

If the government of the day is not willing to compensate those 40,000 who will not be receiving compensation for hepatitis C, is she also recommending that they also try the CPP route? Is that what she is recommending along with the parliamentary secretary?

**Ms. Carolyn Parrish:** Mr. Speaker, I do not want to get too personal here, but I am 51 years old. If I had a baby last year that would truly be a medical feat. Just to clarify, I am not super woman. I had that baby 21 years ago and she is a delightful child.

My belief in the medical system in this country and the system of proper medical care would indicate that we have a first-class medicare system in Canada. For those who have not been compensated, my sincere hope would be that all provincial governments and the federal government would put as much money as possible into research on treatments, as was demonstrated in the last budget. We must continue to make the medicare system accessible to all, despite their economic status. We must also be extra sensitive to those who are suffering from hepatitis C to make sure that the best drugs are available to them. We should be in constant contact with the pharmaceutical companies and encourage them to do the best they can.

I believe that the system in this country is there. With a little bit of extra prodding we can make sure there is no one out there suffering because of lack of funds or lack of access to medical care.

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, I just want to remind the member that responsibility for the safety of the Canadian blood supply system rests totally and absolutely at the door of our national Minister of Health.

Given that, on questions and answers in this House over the last few months the minister has repeatedly stated that he did not want to see a lengthy, expensive, protracted legal case for these innocent victims. He said that he wanted to see a package that was compassionate and fair.

How does the member square that with what the party wants to do? On Tuesday the Prime Minister was cracking the whip, holding the big stick over them, forcing them to support something which they know in their hearts they cannot. Have the Liberals not swallowed themselves whole on this issue of compensation?

**Ms. Carolyn Parrish:** Mr. Speaker, that is a very interesting juxtaposition of ideas. I have to straighten out in my mind what he wants me to respond to. I think what he wants me to respond to is the concept of the whipped vote.

This Minister of Health has come up with government policy. It is not an unusual step for the government to vote on government policy in a whipped fashion. There is great exaggeration out there in the minds of Reform Party members about the disaffected Liberals in the backbenches.

I represent the Ontario caucus, which has 101 members. We all pretty well have faith in the decision. I am sure we will all come in on Tuesday and vote with the government because it is the right thing to do, not because we are whipped.

[*Translation*]

**Mr. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Mr. Speaker, when the federal, provincial and territorial health ministers announced the formula they had decided upon to provide assistance to hepatitis C victims, they did not do so lightly. Much thought had been put into it. They looked at the moral, systemic and human implications, but only after careful consideration did they reach a decision. There were indeed many aspects to take into consideration.

We must recognize that, unfortunately, today still too little is known about hepatitis C. Even if the scientific community is doing its best to keep expanding the knowledge base, we are still at a stage where we cannot even predict with any certainty how an infected person may react.

• (1330)

We know that hepatitis C is very different from HIV, although both can be transmitted through the blood. People with hepatitis C are not sentenced to die, and many continue to lead a completely normal, functional life without feeling any debilitating effect.

So, we are now able to identify the virus much better than before and the accuracy of screening tests is improving by the day, which makes the blood supply system increasingly safe. But we are always seeking to know more.

We have looked to other countries to see if we could learn anything from them. We have looked at what they have done to resolve hepatitis C problems caused by their own blood supply system. We did not learn much in the end.

We have found that, while most countries had made similar decisions under similar circumstances with the tragic results that we know, most did not take the same approach we took. We in Canada have taken action to prevent any harm to our fellow citizens that we could prevent, and we did so cautiously in consideration of all that was involved.

Canada was recently compared to other countries for its approach to resolving the hepatitis C crisis. I can think of Ireland in particular. In recent years, Ireland introduced its own assistance plan for hepatitis C victims.

### *Supply*

Health Canada officials travelled to Ireland to see how the Irish proceeded, and to understand why and how that formula was adopted. They found that the Irish formula was tailored to Ireland's very specific circumstances, and that it would not suit Canada's circumstances.

The hepatitis C tribunal was set up in Ireland after some 1,500 young mothers contracted the disease, in the seventies, when they were given a blood product called anti-D, which had been exposed to hepatitis C, although at the time hepatitis C was still unnamed and was called non-A and non-B hepatitis.

The anti-D product was used as a preventive treatment for new mothers and thus caused harm, even though it had been used without serious problems for quite a while. Most of the cases can be traced back to a unique plasma donor, making it clear that the blood in question should never have been used.

Many people infected with the anti-D product continued to give blood, since they had no reason to change their habits. This led to even more people being exposed through the blood supply system.

So, another blood supply system from another country also experienced problems of its own. The formula used by Ireland regarding its blood supply problems is quite specific, so much so in fact that no other country has used it.

Looking back at what we did based on what we now know we reviewed the blood system that Canada had in the eighties. We concluded that various measures could have been taken to avoid hepatitis C cases. We looked at what was done in the United States, even though most of the other countries were in a situation similar to ours. If we could turn back the clock, I do not think anyone would adopt the risk management method Ireland did in connection with its blood system.

Ireland was far slower to adopt international scientific risk management methods in connection with its blood system. Moreover, many western countries, including Canada, adopted that system.

Although Ireland never inaugurated the indirect screening test, that country's blood inquiry tribunal never faulted it for not doing so. Had Canada followed the Irish risk management method, it would have inaugurated the specific Hepatitis B screening test a year and a half later than it did. There would have been even more cases of infection. This is precisely what happened in Ireland.

Care must, therefore, be taken when seeking examples to follow. The two types of government activity, the concern for health and safety as opposed to the compensation of people let down by the health system call for two very different types of comparison. The scientific community constantly distributes information on the international level.

*Supply*

• (1335)

We could have followed the US example in 1986, but we did not, nor did most other countries. Normally, issues such as public health, and more specifically the monitoring of diseases and safety, are addressed from a totally different perspective, for instance, than health care, which is generally based on a national vision.

It is therefore far more common for a national government to follow international scientific models than any other type of policy or initiative from some specific society, which reflects that society's specific history and way of looking at things.

We quickly understood that the situation had to be addressed within the Canadian context and that we could not simply apply policies from elsewhere and expect them to work here.

Should we copy the policies and methods of another country, especially when we have no guarantee they would be really effective here?

It is often said that social programs are not easily exported. Canadians continue to say they do not want a health care system like that of the United States, and President Clinton learned a few years ago himself that Congress had reservations about a single-payer universal health care system.

I say that because there are limits to the types of comparisons that can be made between Ireland and Canada, their system of health care and their way of dealing with the damages caused by the blood system. Sometimes it is useful to make international comparisons, but more often than not, it is not appropriate.

When the Canadian ministers of health announced that they wanted to settle claims for compensation by victims of hepatitis C, I pointed out that it would be a reasoned approach. This approach led us to concentrate on the period between 1986 and 1990.

Given that, in all fairness, we must not make a distinction between the harm done by the blood system and other types of harm caused by the Canadian health care system as a whole, a problem of this magnitude warrants thorough debate and, to be quite honest, I do not think such a debate has been held yet.

**Mr. Maurice Godin (Châteauguay, BQ):** Mr. Speaker, I just to the member for Brossard—La Prairie. I cannot believe my ears. I hope he did not say what I think he did.

He just told me that a person who has contracted hepatitis C can live a normal life. The riding of Brossard-La Prairie is not far from my riding on the south shore. A former manager in my riding, a man who is 6'1" and weighs 200 pounds, now spends his days in bed because of hepatitis C.

I would like to know if the member is interested in coming to my riding next week and meeting this man, so that he might learn something and not give us this sort of nonsense.

**Mr. Jacques Saada:** Mr. Speaker, what is unfortunate in this kind of debate is when it slips into sensationalism that has nothing to do with the fundamental issues.

I did not say that nobody suffered with hepatitis C, or that there were no after-effects. What I said just now was that a substantial number of those with hepatitis C did not suffer from after-effects that would prevent them from living a normal life. I would like my remarks to be interpreted accurately, instead of being used so obviously to make political hay.

[English]

**Mr. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Ref.):** Mr. Speaker, it has been a bad day. It is beautiful outside but not so great inside. I do not want to get down to anything but cold, hard facts. Let us look at reality.

The case is prevalent all across Canada. It does not miss anybody's constituency. I wonder how the hon. member would respond to a cold, hard situation. Here we have two people in the same town both given blood transfusions in the same year. One person contracted hepatitis C and the other has HIV. One will be compensated and the other will not. All through the same blood. All through the same causes.

How can members opposite possibly say to the people of Canada that this one is this way and that one is that way? This is a problem for the people over there. They are not dealing with realities. They come in here with a canned speech and read it off. They stay to the party line. They are not thinking with their hearts. Their hearts do not tell them to snub this person living on this side of the street and that another person will get compensation. They do not have an answer to that question. I have been listening to them for four days on this issue and they have not answered that question.

• (1340)

Could the hon. member deal with absolute reality and tell me how he would deal with a situation like this one?

**Mr. Jacques Saada:** Mr. Speaker, I think there are two issues to consider here. One has to do with the responsibility of the government—

**Mr. Roy Bailey:** They both have.

**Mr. Jacques Saada:** I would like to have a chance to answer. One has to do with the responsibility of the government with regard to what could have been done and was not done. One has to do with a much broader issue, the no fault issue.

*Supply*

On the first part, time and again not only the Minister of Health but many of my colleagues have explained the reasons the ministers of health throughout the country agreed to limit the period from 1986 to 1990. However, in terms of no fault, I refer my colleague to the Krever report on page 1044.

I will read it because I think it is being interpreted in a very dubious way. The Krever report is simply saying, as it states on page 1044:

I recommend the creation of a no-fault scheme for blood-related injury.

Then a bit further on it states:

The provinces and territories of Canada (not the federal government) should devise statutory no-fault schemes that compensate all blood-injured persons promptly and adequately—

The debate we are having here concerns a no fault philosophy that ought to be debated first and foremost, if we follow Krever, at the provincial and territorial levels.

**Mr. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Ref.):** Mr. Speaker, it is a sad day that we have this debate in the House today because of the decision of the Minister of Health and the fact that he has created two tiers of victims in the country.

I would like the hon. member to perhaps turn the page to 1045 in the Krever report and read this statement:

Until now, our treatment of the blood-injured has been unequal—. Compensating some needy sufferers and not others cannot, in my opinion, be justified.

I wonder how the members of the government can stand in their places today and argue the fact that there should be two tiers of victims: those who are compensated and those who are not. It is shameful. I know there are several hepatitis C victims watching this debate today.

Let us just do a quick summary of what we have heard so far today. We have heard from members on the government side canned speeches from the minister's department and misdirection. They will not deal with the fundamental issue or question of the motion being put that there should be compensation for all victims of hepatitis C.

This is a non-partisan issue. All members of the opposition parties—colleagues in the Conservative Party, the Bloc Party, the NDP and the Reform Party—are in unison when they say to the government that it is wrong. Canadians know. The government knows it is wrong on this issue. In fact there is nothing wrong with being wrong if one does something about it. If a person admits a mistake and moves on people have honour and respect for that. If a person stonewalls and says there is no problem, deflects and will not stand in league, the people of this country have no respect for that.

• (1345)

I would like to focus on the human tragedy that this has become and I would like to focus on some of my constituents who have taken the time to write letters. There are heart rendering stories of individuals who have been affected by this tragedy and they have asked me to share their comments here in the House, that the government would listen to their stories, that the government would have compassion and hear what has happened to them by no fault of their own.

One of my constituents, Mrs. Laura Stoll from Maple Ridge, B.C., writes:

I am pleased to hear that [the health minister] supports compensation for victims of hepatitis C. The Krever commission calls for compensation, in which I fully agree. I would like to inform you how HCV has affected me.

In 1983 due to a motor vehicle accident I received a blood transfusion and in January 1996 was diagnosed with HCV. Needless to say, it was a dreadful shock.

I now have much bruising on legs and arms, blood vessels rupturing and leaving black marks and permanent brown marks on my legs. Then also swelling and pain in my legs, other effects are: nausea, dizziness, tinnitus and fatigue.

It is hard to have to read this letter and to share the pain this individual in my riding has had to suffer. She concludes by saying please bring about just compensation. She was initially thankful to the Minister of Health because compensation was coming forward and she thought there would be compensation for all victims.

She wrote me again on April 15 when she found out the truth of the matter:

I was greatly disturbed by the decision made by the health ministers to only compensate the HCV victims who received blood products from 1986 to 1990. These dates mean nothing, they were chosen by lawyers to define a case they would most easily win.

My family and I are counting on you to do the right thing and support compensation for all victims.

That is what I am compelled to do. I must stand in my place and make a compelling case for the victims of hepatitis C from my riding and across this country that this is morally wrong. My colleagues from all parties and I will stand in our places to point out to the government the wrong decision it has made in this case. It is so clear.

Mrs. Joyce Smith from my own home town of Mission B.C. writes:

I am writing on behalf of myself and all the other people in this province and in Canada who are suffering from the effects of tainted blood. I have been working on this letter for many, many days and I realize you may look at the length of this letter and wonder why it is so long. I have tried to downsize it, but because every bit of information I am sharing with you is of the utmost importance, I pray that somehow, in some way, it will help give you insight as to how my life has been dramatically changed. I also hope that it will show you some of the adversities we are dealing with in our everyday lives. There must be changes made to help compensate our ongoing burden of this illness. We are innocent victims of a crime that no one wishes to take responsibility of.

As time went on I did not get any better and the financial pressure was increased as my income had decreased. We started getting behind in our mortgage payments and other financial commitments. We could not pay our mortgage insurance, so now when

*Supply*

I die my husband will be left with a mortgage to pay. I was running scared and the stress was unbelievable.

• (1350)

She goes on in detail about the effects of hepatitis C and how it has impacted her life and the life of her family members. She concludes quite bravely:

You may be interested in knowing that through all of this turmoil and with what little energy I have I have set myself some goals. I will: do my part to help as many hep C people as is possible; tell anyone that will listen that I think it is absolutely deplorable the way decisions concerning our lives are kept in secret; stand and shout out loud how inhuman it is for the establishments, the Red Cross, the federal government and the provincial government to not accept their part of the responsibility for what has happened to us; make the most out of every moment of the day; hold my grandchildren just a little bit longer; watch for rainbows; pray and seek forgiveness for those I do not understand.

In closing, I wish to take this opportunity to thank you for your valuable time and understanding in this matter. I would appreciate hearing from you in the very near future. Please keep in mind that my future may not be as long as yours.

I have written to Mrs. Smith. I communicated with her my deep concern for her plight and the lack of action from the government side on this issue. It is quite clear that action can still be taken in this matter, that the government can change its mind and compensate all victims of hepatitis C.

I received another letter that was very disturbing to me. I know the individual who wrote to me. He was a community leader in the area in which I grew up. It was quite shocking to learn that he too had become a victim of hepatitis C. He has not even been able to tell his own family of his plight because of the impact it will have on their lives.

This is a wrong decision. All we are hearing is weak arguments from this government and it is time for the people of Canada to rise up, to call their members of parliament and to say no, we do not support you on this, change your mind and support all victims of hepatitis C.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, you are probably getting tired of my standing up all the time but I wish to commend my hon. colleague from Dewdney—Alouette, all of his constituents and all parties in the House that have received letters like the letter he just read.

I wish him to comment on one statement made by the member for Brossard—La Prairie, that some people with hep C can lead normal lives. Could he comment on that ridiculous, outrageous and cruel statement made by one of the Liberal backbenchers in the House today?

**Mr. Grant McNally:** Mr. Speaker, I thank my hon. colleague for the question because it is an outrageous statement made by the member opposite, that some people suffering from hepatitis C can go on to live normal lives. Perhaps that is the case but the constituents who have written to me have detailed the anguish, the

pain and the common tasks in their lives they used to do without any problem which are now difficult tasks for them, things such as going to the park.

One of my constituents writes that it is difficult to go any distance from home. By the time they get to where they are going for an outing she is too tired. She has to go home and rest. It is unbelievable that members opposite would be so callous, so uncaring, so insensitive to the fact that Canadians are suffering from hepatitis C. They do not have the decency to compensate these victims. They think their lives are fine.

**Mr. John Nunziata (York South—Weston, Ind.):** Mr. Speaker, as a former Liberal I am terribly and deeply disappointed at the position the government is taking. I was a member of that party for a good number of years. It seems to me that one of the hallmarks of Liberalism, one of the things that has permitted the Liberal Party to remain in office for so long over such an extended period of time is that for so many years it was a party that cared for the disadvantaged in Canada. It was a party that went to bat for innocent victims. It was a party that believed in fairness, equity and compassion.

• (1355)

Now we have a Liberal government. I can tell the Prime Minister and Liberal members opposite that rank and file Liberal members right across the country are phoning and telling me that they are ashamed of being Liberals given the position of the government with respect to this matter.

The mere fact that this government would force innocent victims, some of whom will be gravely ill and others dying, into court in order to receive compensation and some compassion is shameful. I hope the Prime Minister will look into his heart and ask himself how he would react if a member of his family were an innocent victim of the tainted blood system in this country.

The Ireland government has shown the way to compensate innocent victims. It has provided generous compensation for all victims of hepatitis C. How could a small country like Ireland have such a huge heart when a prosperous and large country like Canada can be so heartless when it comes to compensating innocent victims?

**Mr. Grant McNally:** Mr. Speaker, I thank my hon. colleague for his comments and his question.

The people of Ireland obviously have heart, compassion and concern for all the victims of this tragedy in their country. It would be my hope, as I know it is the member's, that Canadians would be proud of this government in reversing its decision and showing compassion and heart and showing that it cares for all the victims of this tragedy.



I sincerely hope the government is able to do that.

## STATEMENTS BY MEMBERS

[English]

### RACISM

**Mr. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Mr. Speaker, I am deeply concerned that British Columbia may be transforming into a racial tinderbox following reports that five members of a group known as White Power have been charged with the killing of Nirmal Singh Gill last January.

It must be noted that this violent slaying remains an isolated incident and in no way reflects mainstream Canadian attitudes toward minorities. The vast majority of Canadians are peaceful and tolerant and are just as shocked and outraged as I am by this terrible killing.

Still I do fear this particular hate crime may only be the thin edge of the wedge.

Therefore I call on my colleagues in the House to support efforts aimed at establishing a monitoring agency in Canada to track hate related incidents.

\* \* \*

### BILL C-4

**Mr. Jake E. Hoepfner (Portage—Lisgar, Ref.):** Mr. Speaker, a Senate committee has travelled to the western provinces to hear the concerns of farmers on Bill C-4.

One farmer stated: "If this bill demonstrates democracy in this country, then we are in deep trouble. At Confederation, would we as Canadians have accepted two-thirds of a say in our destiny?"

Another farmer says that they are scrambling to make ends meet, taking off-farm jobs and juggling crops. They are frustrated that they do not see the wheat board scrambling to do anything other than damage control.

The right to own, use and dispose of private property is one of the key foundations of any democratic society. The wheat board act, as presently constituted, violates this fundamental principle.

Ontario farmers will have an opportunity to export wheat directly into the United States. Denying western farmers the same economic freedoms will only serve to foster a feeling of resentment and division.

\* \* \*

### CANADA BOOK DAY

**Mrs. Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.):** Mr. Speaker, I am pleased to rise today to mark the third annual Canada book day. The

*S. O. 31*

brainchild of a well known Canadian author, Lawrence Martin, Canada book day coincides with the UNESCO declared international book day.

• (1400)

Sponsored jointly by the Writers' Development Trust, a national charitable organization dedicated to the advancement and nurturing of Canadian writers and writing, the Department of Canadian Heritage and the private sector, the motto for this year's event is "give one, get one, read one".

We will be marking Canada Book Day in my riding in a special way. Councils in both Ajax and Whitby have officially declared today as Canada Book Day. I will be presenting a book by a Canadian children's author to every child born in my riding today. As of 1 p.m. I am pleased to report that I have four new constituents and five on the way momentarily.

I encourage all Canadians to visit the official Canada Book Day website to find out about events in their communities. I urge all Canadians to get one, give one, read one.

\* \* \*

### HUMAN RIGHTS

**Mr. Deepak Obhrai (Calgary East, Ref.):** Mr. Speaker, this week five white supremacists were arrested for the brutal beating death of Mr. Nirmal Singh, the janitor for a Sikh temple in Surrey.

If the five individuals who were arrested are found guilty, then their punishment should reflect the revulsion Canadians feel about this senseless act.

1998 is the 50th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. While Canada has made tremendous progress during this 50 years, this incident shows that we still have a long way to go in respecting the humanity of our fellow citizens.

I know that the entire House joins with the official opposition in telling the racist groups that their time is over. We will no longer put up with their hatred. We will no longer put up with their violence.

\* \* \*

### ARMENIAN MONUMENT

**Ms. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.):** Mr. Speaker, two years ago this House passed a motion which was presented by the member for Brampton Centre designating the week of April 20 to 27 as the week of remembrance of the inhumanity of people toward one another.

Today I wish to pay tribute to my constituents who are Canadians of Armenian origin and all members of the Montreal Armenian community. I commend them for their uncompromising efforts and tireless work on the erection of a monument which will be inscribed with the following words:

*S. O. 31*

[Translation]

“We dedicate this monument to all victims of genocide and we urge all citizens to promote tolerance and social harmony. This recognition reflects the spirit of the Declaration of Human Rights”.

I am very proud that the monument will be located in Marcellin-Wilson park, in my riding of Ahuntsic.

[English]

Congratulations to my constituents for reminding us all that history should never be repeated. We must never forget this horrific crime against humanity.

\* \* \*

[Translation]

**WORLD BOOK DAY**

**Mr. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Mr. Speaker, today is world book day. It is an opportunity to remember that all governments must unite their efforts to encourage the spread of knowledge.

On this day, all our governments must reflect on the importance of allocating the necessary resources to help and support those that are directly and indirectly associated with the world of reading.

From large library networks to the neighbourhood library, not to mention school boards and the publishing industry, all are working at promoting access to reading and at developing a love of books among our young people.

April 23 is also an opportunity to stress the importance of copyright, and to think of those who try to make a living from their writings but who, unfortunately, do not reap the benefits of their efforts.

I wish you all a good reading.

\* \* \*

[English]

**STATUS OF WOMEN**

**Mr. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Mr. Speaker, today marks the 70th anniversary of the beginning of one of the most revolutionary legal battles ever to be undertaken. On this day in 1928 the Supreme Court of Canada ruled that women were not persons under the British North America Act. As you can imagine women across the empire were disturbed by this decision and as such they took their fight to the British Privy Council. Today we proudly celebrate the final decision made by that body.

Because of the efforts of individuals such as Senator Emily Murphy, women across the commonwealth were granted the status

of persons. As a result, in Canada today men and women enjoy equal societal privileges, protection and status under the law. Despite that, there are still many places in the world that women are treated as second class citizens.

As Canadians we must continue to work to secure positive, civil and legal development in nations that have not yet been liberated by the effects of enhanced personal freedom and true gender equality. Indeed it is our duty to lead by example. Canada is and has always been a world leader in these areas. I am proud to support—

**The Speaker:** The hon. member for Carleton—Gloucester.

\* \* \*

[Translation]

**STATUS OF WOMEN**

**Mr. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.):** Mr. Speaker, April 23 marks the 70th anniversary of one of the most important decisions made by the Supreme Court of Canada, namely the recognition of women as legal persons.

• (1405)

Prior to that decision, women had practically no rights. They could not acquire property without the signature of a legal entity. We could list many rights that women did not have.

Today, women can give their full measure in every sphere of activity. Let us hope that they will continue to take their place in our society, particularly in third world countries.

\* \* \*

[English]

**YOM HASHOAH**

**Mr. Monte Solberg (Medicine Hat, Ref.):** Mr. Speaker, today is Yom Hashoah, the day that Jews and Gentiles pause to remember the horror of the Holocaust.

From 1933 to 1945 six million Jews and millions of other innocent victims were burned in the ovens of Auschwitz and other concentration camps. This unparalleled crime against humanity must never happen again.

There is a Hebrew word that I would ask all members of this House to learn. It is “zachor” and it means to remember. We owe it to the dead to never forget their tragedy and we owe it to the living never to allow the Holocaust to happen again.

On behalf of the official opposition I would like to express my personal commitment to ensure that the world learns from the Holocaust. On this the eve of the 50th anniversary of the modern State of Israel, I promise to zachor.

**MINING HALL OF FAME**

**Mr. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Mr. Speaker, I would like today to congratulate the newest inductees into the Canadian Mining Hall of Fame located in Elliot Lake in my northern Ontario riding.

This year's inductees are very special as they not only highlight mining's very significant contribution to our economy but its importance to research and development in Canada and the mining industry's success around the globe.

This year's inductees are: Anthony Barringer, whose company was a major centre for mining research and development in Canada; Benjamin Taylor Bell, the founder of the Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum; Gerald Hatch, for his enormous contribution to the advancement of metallurgy and leadership in multidisciplinary consulting services; Stephen Ogryzlo, for his mining successes around the world; Murray Pezim, for his discovery of northern Ontario's Hemlo gold camp; and Franklin Pickard, for his leadership and vision in guiding Falconbridge to international prominence.

I call on all members of the House to assist me in congratulating these builders of Canada's world class mining industry. I encourage everyone to come and visit the Mining Hall of Fame in Elliot Lake.

\* \* \*

**CANCER**

**Ms. Wendy Lill (Dartmouth, NDP):** Mr. Speaker, every year 60,000 Canadians die of cancer. This month the Canadian Cancer Society hopes to raise \$21 million in its fight against the disease.

We can support the society's efforts through donations of time and money but the government can go one step further. It can adopt the Canadian Cancer Society's recommendations to prevent future cases of lung cancer by abandoning its plan to water down the sponsorship provisions of the Tobacco Act, investing in medical research to levels comparable with other industrialized countries and restore its \$3.5 billion cut to the health care system.

The government must also investigate environmental links to cancer. The CAW for example has made cancer the number one concern of the workplace environment, a model for the future.

The New Democratic Party congratulates the Canadian Cancer Society for its important work. We will continue our commitment to fight for medical research, quality care and prevention strategies for all Canadians.

*S. O. 31*

[Translation]

**BOOK AND READING SUMMIT**

**Mrs. Madeleine Dalphond-Guiral (Laval Centre, BQ):** Mr. Speaker, today is World Book and Copyright Day, a day honouring books and authors and set aside to encourage people to discover the pleasure of reading and recognize the contribution writers make to cultural and social advancement.

The book and reading summit, presided over by the premier of Quebec, began yesterday and will conclude at the end of the day today. Following a series of consultations, this summit brings together stakeholders, who are assessing the situation and looking at ways to develop a policy on reading appropriate to Quebec society.

With the sacrosanct civilization of the image standardizing thinking, Quebecers must redevelop their taste for reading. Reading is the route to knowledge, communication, thought and pleasure. It is a source of great delight.

In closing, I would like to congratulate Bruno Hébert, who was awarded the Association des libraires prize yesterday for his novel *C'est pas moi je le jure!*

\* \* \*

**BLOC QUEBECOIS**

**Ms. Raymonde Folco (Laval West, Lib.):** Mr. Speaker, for the past few days now, the members of the Bloc Québécois have been carrying cheques around Quebec signed by Louise Beaudoin, a minister in Lucien Bouchard's government.

We have learned that the member for Louis-Hébert presented a fine cheque for \$5,000 on behalf of the Government of Quebec to the management of the Salle Diane-Bélanger in Sillery, a Liberal riding provincially.

● (1410)

The member for Beauharnois—Salaberry is also carrying around cheques from the Government of Quebec. He apparently gave a helping hand to two municipalities in his riding with funds from Ms. Beaudoin's budget.

The Bloc Québécois is behaving with an indecency rarely seen in this House, so much so that Ms. Beaudoin was obliged to make a public apology for this behaviour. We are still awaiting denunciation by the leader of the Bloc Québécois.

*S. O. 31*

### GRANBY ZOO

**Ms. Diane St-Jacques (Shefford, PC):** Mr. Speaker, with each spring comes the urge to clean up, but this chore can actually be fun when it takes place in the Granby zoo, in my riding.

On this occasion, the community is invited to lend a hand to the staff to clean up and prepare the zoo to welcome the thousands of visitors who will come through its gates this summer. The Granby zoo is not only a local pride and joy, but a tourist attraction renowned across North America.

Thanks to the involvement of the management and staff of the zoo as well as the whole community, this year will be the 10th year we hold, with great pride, this community spring cleaning event at the Granby zoo.

\* \* \*

### NATIONAL VOLUNTEER WEEK

**Mrs. Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Mr. Speaker, on the occasion of national volunteer week, whose theme this year is "I feel like taking action, I volunteer", I salute the tireless work and sustained involvement of more than 1,000 community organizations in my riding alone and several thousands in society at large.

At the community, cultural and recreation levels, these organizations do a great deal to improve our quality of life.

I would like to pay tribute to the work and dedication of these men and women who devote their energy and dynamism to serving their community. They make an invaluable contribution to our society. Our thanks to them.

\* \* \*

### BANKING

**Mr. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Mr. Speaker, I would like to express concern about the impact a potential bank merger could have on ever increasing bank charges.

When I toured the 42 municipalities in my riding of Brome—Missisquoi, my fellow citizens told me they were outraged by bank charges. Today, I am proud to have the written support of 163 colleagues, a majority of members, on all sides of this House, for the bank charges bill I introduced on February 4.

Together, we represent more than 16 million Canadians and numerous small and medium size businesses. Next Monday, our Liberal caucus committee will be meeting in Montreal to hear witnesses on the banking situation. I will report back.

[English]

### YOUNG OFFENDERS ACT

**Mr. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ref.):** Mr. Speaker, surprise, surprise. The bleeding heart liberals have no heart to get tough on crime.

In typical Liberal fashion the minister is sitting on the fence with her changes to the Young Offenders Act waiting to see which way the political winds blow. Meanwhile violent teens continue on their merry, destructive way with full knowledge that if the law ever catches up with them, they will be treated with kid gloves.

"Kids" do not murder or commit violent assaults, but the Liberals treat these criminals as harmless children. We need immediate amendments to the Young Offenders Act that hold violent youth responsible for their actions and which act as a strong deterrent.

Reform MPs have organized a public meeting on the Young Offenders Act to be held on May 5 in Saskatoon.

Residents in my home province have lost complete faith in the youth justice system. Canadians have lost faith in this justice minister who has no stomach to do what is right.

\* \* \*

### LANTZ ELEMENTARY SCHOOL

**Mr. Scott Brison (Kings—Hants, PC):** Mr. Speaker, the trickle down effect of the finance minister's financial agenda is being felt by students and parents in Hants county in my riding. After making education and the millennium scholarship fund the central issue of this year's budget, the finance minister has cut transfers to Nova Scotia by \$25 million.

The students of the Lantz Elementary School in Hants county are feeling the effects of these past cutbacks. Over 220 students are sitting at home today because the carbon monoxide level in their school is seven times higher than the recommended level.

It is all too easy for federal politicians to dismiss such cases as a provincial problem because it is education. It is easy to cut in Ottawa where there is no tangible evidence of the impact of these cuts, but the impact is in Hants county today when those students sit at home because of the callousness of this federal Liberal government and the callousness of the Minister of Finance.

The health of these students today should take precedence over the promise of a scholarship in three years.

*Oral Questions***ORAL QUESTION PERIOD**

• (1415)

[English]

**HEPATITIS C**

**Miss Deborah Grey (Edmonton North, Ref.):** Mr. Speaker, some issues are just too big for partisan politics. Moral questions are bigger than any party. They are bigger than any prime minister. Questions like abortion, capital punishment or euthanasia. The question of abandoning hepatitis C victims falls into this exact same category.

I want to ask a question of the government, not as one MP to another but as one human being to another. Let me ask the Minister of Health why the government will not let its MPs vote according to their conscience on this motion of compensation.

**Hon. Herb Gray (Deputy Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, it is very simple. The Reform Party is asking members of the House to vote non-confidence in the policies of the government and non-confidence in the policies of the 10 provincial governments.

The federal government and the 10 provinces have joined together in a decision on policy and the Reform Party is asking the people of the House of Commons to vote against that decision.

**Miss Deborah Grey (Edmonton North, Ref.):** Mr. Speaker, that is simply nonsense.

The Liberal member for Cambridge has said that he would vote with the victims on this matter, not against the government, and he is absolutely right.

I give the Prime Minister and all of his MPs my personal pledge that the official opposition will not treat this as a confidence motion. In fact the opposite is true. We will congratulate the government and say that it is doing what is right, that is the issue of compensating victims. That is what we care about.

I ask if the official opposition is not treating this as a confidence motion why should the government.

**Hon. Herb Gray (Deputy Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, why is it that in almost every vote in the House on government measures, and with one or two exceptions on private members' measures, the Reform Party has voted as a single group? Let us have some explanations on that.

It is not simply a matter of what the hon. lady says at this time. It is a matter of what a vote amounts to in a fundamental way. She is asking and her party is asking members of the House to vote against not only the federal government but all the provincial governments.

**Miss Deborah Grey (Edmonton North, Ref.):** Mr. Speaker, it is not our view on this. The government House Leader, in the 1993 red book, included these words: "Parties in this House must have ample opportunity to place before parliament their alternatives for free and open debate and decision without artificial applications of non-confidence doctrine". He went on to say that opposition motions should not be treated as confidence motions unless they were explicitly advised of such.

Again I want to ask the government to do the right thing and answer this question. If the official opposition is not treating this as a confidence motion why should the government?

**Hon. Herb Gray (Deputy Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, can we turn things around and if members of the opposition say a measure is a confidence measure we could totally ignore the way they are speaking?

What they are saying does not make sense. In so far as putting measures before the House for free and open debate, that is exactly what is happening today. That is what is happening on every measure. Let us have the debate. Let us have the vote.

**Mr. Grant Hill (MacLeod, Ref.):** Mr. Speaker, which Liberal said this: "When there are resolutions, as there are today involving victims rights, members of this party vote as they see fit?" That was the current health minister in 1996.

He was talking about exactly the same type of motion in the House, an opposition motion. Just what caused him to change his tune?

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, the hon. member knows that debate was about something completely different. It was about the criminal justice system and the rights of victims before the courts.

In all that these hon. members have said today and in the past about this issue there is one question with which they refuse to come to grips because it is the most difficult question of all, namely, can we sustain public health care in the country if we make cash payments to all of those who are harmed, regardless of fault, through risks inherent in the health system.

• (1420)

They will not come to grips with that question but Canada's 12 ministers of health faced it and decided that what was right.

**Mr. Grant Hill (MacLeod, Ref.):** Mr. Speaker, the Deputy Prime Minister, the House leader and the health minister all know that this is not a confidence vote.

This is a vote about whether or not every victim of hepatitis C from tainted blood should receive fair and just compensation. I can hardly believe that they will hang their whole process on a vote of confidence.

*Oral Questions*

Nobody, not a single party in the House, will treat this as a confidence motion. I have given the government my personal guarantee of that.

Why then shall the government cause this to be a confidence motion?

**Hon. Herb Gray (Windsor West, Lib.):** Mr. Speaker, the hon. minister has just made a real revelation. The uniting of all the parties, not just of the right but of the NDP, has suddenly taken place. This is something the press should grasp. It is a big revelation.

At the end of the day we are being asked to vote against the position of the government, a considered position taken as a matter of discussion and agreement with all 10 provincial governments. The hon. member is asking us to vote against Premier Klein of Alberta, against Premier Harris of Ontario, against Premier Filmon of Manitoba and against all other provincial premiers.

**The Speaker:** When members ask questions courtesy would dictate that we listen to the questions and answers. I encourage you to do so.

\* \* \*

[Translation]

### PROFESSIONAL SPORTS

**Mr. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Mr. Speaker, the heritage subcommittee is currently looking at sports funding in Canada.

This morning, we learned that the government would be favourable to a tax deal for subsidizing professional sports teams.

Does the heritage minister find it normal, when millions of dollars are being cut from health and the federal government is refusing to compensate hepatitis C victims, that thought is being given to a tax deal with sports millionaires?

**Hon. Sheila Copps (Minister of Canadian Heritage, Lib.):** Mr. Speaker, the government has never taken such a position. I do, however, have some respect for a House subcommittee on which all parties are represented, including the Bloc Quebecois, that has one member.

**Mr. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Mr. Speaker, we too have great respect for the committee, but certain statements have been made by certain people on the government side.

Yesterday, we welcomed olympic athletes here who managed to win medals, in spite of meager government funding.

How can the Minister of Canadian Heritage justify her government's thinking of subsidizing professional athletes, who earn millions yearly, when it provides amateur athletes who bring back medals a mere \$5,700 annually, on average?

**Hon. Sheila Copps (Minister of Canadian Heritage, Lib.):** Mr. Speaker, once again, we can see just how bankrupt the Bloc Quebecois has become.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Hon. Sheila Copps:** We know that a committee is looking at a rather important issue. We know the entire community in Quebec City was upset to lose the *Nordiques*.

What is happening now is that a House committee, comprised of government and opposition MPs, including one from the Bloc Quebecois, is trying to look at how we can keep hockey here in Canada. I trust that they are going to be join in and make some good recommendations and that they are going—

**The Speaker:** The hon. member for Rimouski—Mitis.

**Mrs. Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Mr. Speaker, my question is also for the Minister of Canadian Heritage.

The U.S. ambassador to Canada recently said that, if we wanted to keep professional sports teams from leaving the country, all we had to do was follow their example and provide teams with all sorts of funding to keep them home.

Will the minister admit that the real problem is that this American funding of professional sports constitutes unfair competition and that the real solution would be to lodge a complaint under NAFTA against such competition?

• (1425)

**Hon. Sheila Copps (Minister of Canadian Heritage, Lib.):** Mr. Speaker, I think that a committee is looking at a number of issues. One thing I know is that the member herself has had an opportunity to speak with the former president of the *Nordiques* about possible solutions a little while ago.

I hope that everyone will work together to find an answer to this problem, which is of concern to the Montreal Canadiens, as well as all Canadians.

**Mrs. Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Mr. Speaker, what the minister does not understand is that there is in fact a subcommittee, but members are announcing solutions on television, before we have finished our work.

How can one justify spending public money on teams that pay their players millions of dollars and that, to top it all, refuse to open their books?

**Hon. Sheila Copps (Minister of Canadian Heritage, Lib.):** Mr. Speaker, I am not always in agreement with the hon. member, but today is an exception.

I think that we must now give the committee a chance to do its work. We are awaiting the report, which will come out in October, and when we have a good report, we will look at the results in order to decide to what extent we can work together to save hockey

teams, because hockey is a sport that was created in Canada for Canada. Why not?

\* \* \*

[English]

### HEPATITIS C

**Ms. Alexa McDonough (Halifax, NDP):** Mr. Speaker, Canadians have come to see the health minister as Dr. No: no to more money for health care, no to fair compensation for hep C victims. The government can yet say yes: yes to human needs, yes to all victims of hepatitis C.

The upcoming vote is a watershed moment in this parliament, not a test of confidence but a critical test of liberal compassion. Will the Prime Minister say yes to compensation for all victims of hepatitis C?

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, the hon. member, like others in the House, refuses to come to grips with the real question here, the tough question: When should the governments of Canada pay cash compensation to people who are harmed inadvertently, without fault, through risk inherent in the medical system?

Her party colleagues in British Columbia and in Saskatchewan did come to grips with that question. Those ministers of health were at the table with me, with all ministers across the country. We considered that question. We concluded that we should pay to compensate those who were harmed when it was avoidable, and that is what we are doing. 22,000 Canadians were harmed. It was avoidable. They would—

**The Speaker:** The hon. leader of the New Democratic Party.

**Ms. Alexa McDonough (Halifax, NDP):** Mr. Speaker, imagine what threats were levied against government members who were ready to compensate all hep C victims. The democracy policy should not be driven by threats. It takes leadership and compassion but sadly that leadership and compassion are not evident on the government front benches these days.

Why will the Prime Minister not remove the muzzle on his own members? Why will the government not let those prepared to provide leadership and compassion do so and let them vote compensation to all hepatitis C victims?

**Hon. Herb Gray (Deputy Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, we have put \$800 million on the table. Certainly that is a tangible sign of concern and compassion. I ask the hon. member why she does not direct her question to Premier Clark, the NDP premier of

British Columbia? Why does she not direct her question to the other NDP premier in the country?

This is a matter arising out of an agreement with these premiers.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Hon. Herb Gray:** Opposition party members shout. It shows the weakness of their arguments because they cannot admit that everybody else in the country at the level of the provincial governments agrees with this approach. They are not willing to turn around and attack—

**The Speaker:** The hon. leader of the Conservative Party.

**Mrs. Elsie Wayne (Saint John, PC):** Mr. Speaker, the health minister said yesterday that this was the age of class action. It would appear he cares more about the courts than compassion.

The minister also said that his hepatitis C deal was the right thing to do tomorrow, next week, next month and next year. A lot of his caucus does not feel that way. Saying no to people who have been harmed with hepatitis C through no fault of their own is never the right thing to do.

• (1430)

When will the minister admit that he is more concerned about money than the moral courage to do what is right for all—

**The Speaker:** The hon. Minister of Health.

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I can tell the hon. member that what takes courage is to make the right decision in the long run for the public health system in Canada. That is what takes courage.

It would be easy to write a cheque to everybody who has a claim because we all feel personal compassion for people harmed through no fault of their own, but that is not the issue. The issue of running a government, the issue of trying to save medicare in this country is how many receive cash payments because they were harmed without fault by government. That is the tough question. We had the courage to answer that question in favour of the public health system.

[Translation]

**Mr. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Mr. Speaker, one thing we can see in the House is that the Minister of Health has lost the fight with the Minister of Finance. He is resting on his laurels, letting innocent victims of hepatitis C take to the street to air their grievances.

Yesterday, the minister said “None of us likes to say no to people who have been innocently harmed and who are asking for something which we cannot give”.

*Oral Questions*

On what is his refusal based? Is it a question of dates, of policy, or of money, because of the Minister of Finance?

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, our decision was based on the criterion of the government's responsibility. All of Canada's health ministers agreed that our approach was an appropriate one.

The entire health care system always entails risks for every member of the public. Is the hon. member suggesting that all governments should compensate all victims all the time? That is not possible. So we made a choice, and we decided on an appropriate guideline.

\* \* \*

[English]

**JUSTICE**

**Mr. Chuck Cadman (Surrey North, Ref.):** Mr. Speaker, Regina and Saskatoon have some of the highest rates of car theft and burglary in the country. Authorities believe that almost 90% of these crimes are committed by about 100 youths. We obviously have at least 100 Saskatchewan youths who are not getting the message.

Almost daily the minister tells us that she is dealing with deficiencies in the Young Offenders Act in a timely fashion. Why does she not introduce legislation to increase the maximum penalty from three years, especially for these habitual and repeat offenders?

**Hon. Anne McLellan (Minister of Justice and Attorney General of Canada, Lib.):** Mr. Speaker, as I have indicated in this House before, this government has every intention to respond to the standing committee report in relation to the renewal of youth justice system.

Let me remind hon. members on the other side that this government also believes profoundly that there are no simplistic solutions to the question of the renewal of the youth justice system. Consequently we are in the process of developing a response that reflects the three values identified by Canadians, protection of society, crime prevention and rehabilitation.

**Mr. Chuck Cadman (Surrey North, Ref.):** Mr. Speaker, yesterday four adults and one young offender were charged in the murder of Nirmal Singh Gill in my city of Surrey. The four adults ranging in age from 20 to 26 have all been named. The Young Offenders Act protects the identity of the 17 year old.

Time has run out for this justice minister. Does she feel the protection of identity is reasonable in cases of this nature?

**Hon. Anne McLellan (Minister of Justice and Attorney General of Canada, Lib.):** Mr. Speaker, the hon. member raises a very serious situation of alleged hate, crime motivated by hate. I would like hon. members on the other side to explain why for

example they did not support this government and others in this House in relation to Bill C-41 where we made the motivation of hate an aggravating factor in sentencing.

\* \* \*

[Translation]

**HEPATITIS C**

**Mrs. Pauline Picard (Drummond, BQ):** Mr. Speaker, my question is for the Deputy Prime Minister.

A number of victims of hepatitis C have been ignored by the federal government, which continues to refuse to compensate them, despite the terrible injustice done to them and despite the recommendations of Mr. Justice Krevier.

As the government continues to consider investing millions of dollars in professional sport, how can it remain so inflexible, categorically denying compensation to victims of hepatitis C who have been left out in the cold?

• (1435)

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I am wondering whether the hon. member considers that the Quebec minister of health has abandoned victims of hepatitis C, because he agrees with us. He took the same approach, which was to compensate those who contracted the virus between 1986 and 1990, the period in which those responsible could have acted to prevent infection.

**Mrs. Pauline Picard (Drummond, BQ):** Mr. Speaker, they have the money, they should pay. We know that the Minister of Finance is currently ahead of his budget projections by some \$21 billion.

With the federal government swimming in money, could it not find the few million dollars needed to repair the injustice done to the victims of hepatitis C who are not being compensated?

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, the hon. member is wrong.

I personally was involved with Mr. Rochon in the discussions on this question. We did not determine our position according to the amount of money available. We did so based on the principle of government responsibility. And together, Mr. Rochon and I, the Parti Quebecois and I, decided that the principle of responsibility would determine which of the victims would be compensated.

\* \* \*

[English]

**TAXATION**

**Mr. Monte Solberg (Medicine Hat, Ref.):** Mr. Speaker, as millions of Canadians are filling out their tax returns this week I have one simple question for the finance minister. Why are



*Oral Questions*

Canadians still paying the highest personal income taxes in the G-7?

**Hon. Paul Martin (Minister of Finance, Lib.):** Mr. Speaker, there is no doubt that we inherited a very difficult financial condition when we took office.

However, certainly as a result of the elimination of the deficit I am pleased to announce, in case the member has not noticed, that since last November we reduced unemployment insurance premiums from \$2.90 to \$2.70. In the budget 400,000 Canadians no longer have to pay tax of any kind and 83% of Canadians saw the 3% surtax eliminated.

I thank the member for his question.

**Mr. Monte Solberg (Medicine Hat, Ref.):** Mr. Speaker, that is nonsense and the minister knows it. According to CIBC Wood Gundy economist Jeff Rubin says: "Canadians' tax bills will be some \$6 billion higher as a result of the cumulative impact of the last five Liberal budgets". He said that in the wake of the last budget.

The minister knows taxes are up. We know taxes are up. Jeff Rubin knows it and Canadians know it. When is the minister going to acknowledge that Canadians have the highest tax burden in the G-7 and he has done zip about it?

**Hon. Paul Martin (Minister of Finance, Lib.):** Mr. Speaker, the fact is in the last budget we brought in probably the most substantial tax reduction in the course of the last decade.

However, the hon. member is right about one thing, government revenues are up. Our revenues are up because over the course of the last four years one million Canadians have gone back to work. Not only that, but in the last year 453,000 Canadians went back to work.

If the truth be told, Canada is now creating more jobs on a percentage basis than any other G-7 country, including the United States.

\* \* \*

[Translation]

**EMPLOYMENT INSURANCE**

**Mr. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Mr. Speaker, only 36% of the unemployed in Canada now qualify for benefits. Things have been going from bad to worse since the Liberals took office.

Does the Minister of Finance, who always makes fine-sounding speeches in response to our questions, not realize that the thousands of jobless people who no longer qualify for benefits cannot feed their children with the minister's rhetoric or statistics?

[English]

**Mr. Robert D. Nault (Parliamentary Secretary to Minister of Human Resources Development, Lib.):** Mr. Speaker, I want to

make it very clear to the member that the benefit to the unemployed ratio has gone up in this last month. The reason why it is going up is that more people are qualifying for benefits. Yes, there are fewer people on benefits for a number of reasons.

• (1440)

As the Minister of Finance has said, we have created over a million new jobs since the government came into office. Unemployment is going down substantially since we came into power in 1993. As sure as I stand here, the unemployment will continue to go down with the kind of policies we are implementing.

[Translation]

**Mr. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Mr. Speaker, in regions like the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands, more than 40% of young people are unemployed and the vast majority of them do not receive any benefits.

Could the Minister of Finance, who is good at pocketing money but not so good at answering questions, come down from his ivory tower and explain to the thousands of penniless young people that, this year, he will pocket over \$6 billion in surplus from the employment insurance fund?

[English]

**Mr. Robert D. Nault (Parliamentary Secretary to Minister of Human Resources Development, Lib.):** Mr. Speaker, I can only say to my hon. colleagues that obviously the BU ratio is bothering the government, bothering people of all persuasions, this side and that side.

When we implemented the EI act, that is the reason we brought in a process of monitoring reports every year to look at the changes under the new EI system.

There has been one monitoring report so far. There are another five to go. When those monitoring reports come forward we will be able to tell the government and the people of Canada just why it is that certain changes are working or not working.

\* \* \*

**TAXATION**

**Mr. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Ref.):** Mr. Speaker, the Canadian Income Tax Act is bigger than the average phone book. It is so complicated that every year more Canadians just throw their hands in the air and hire professional help to file their taxes.

Under the Liberals the tax act probably needs only two lines. Line one, how much do you make? Line two, send it in.

Canadians pay the highest income taxes in the G-7. Is that why the finance minister is smiling?

*Oral Questions*

**Hon. Harbance Singh Dhaliwal (Minister of National Revenue, Lib.):** Mr. Speaker, if the hon. member were following what is happening at Revenue Canada he would understand that we are streamlining. We are simplifying the administration. Up to eight million Canadians can file their tax returns right over the phone. We are trying to improve. We are trying to simplify and make it easier for people to file their tax returns.

I know it is very difficult for a lot of Reformers to follow the tax form. I am sure we have volunteers who can help them do that this year.

**Mr. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Ref.):** Mr. Speaker, I guess streamlining means that the size of the phone book goes from the size of the Toronto area to the size of the Edmonton area.

When tough questions come up the Liberals will try anything to avoid answering them. It would be great if Canadian business owners could register their companies in the Bahamas to avoid high taxes. But for most Canadians that is not an option.

Again, why do we pay the highest personal income taxes of the G-7?

**Hon. Paul Martin (Minister of Finance, Lib.):** Mr. Speaker, when we look at the total burden that any taxpayer in any country has to pay we have to look at all. As an example, our payroll taxes are substantially lower than the G-7 average. In fact, they are lower than in the United States.

It is true that we want to bring personal income taxes down and we did so in the last budget; 83% of Canadians saw the 3% surtax eliminated and 400,000 Canadians are no longer paying taxes. We have made it very clear that as a result of the increasing fiscal dividend we will return that money back into the pockets—

**The Speaker:** The hon. member for Argenteuil—Papineau.

\* \* \*

[Translation]

**BOOK INDUSTRY**

**Mr. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ):** Mr. Speaker, today the government was caught in an undeniable inconsistency.

While the Minister of Canadian Heritage is subsidizing the Canadian book industry to the tune of \$30 million, the Minister of Finance is pocketing over \$120 million by charging GST on books.

On this World Book Day, can the Minister of Finance tell us when he will finally get around to abolishing the GST on books?

• (1445)

**Hon. Paul Martin (Minister of Finance, Lib.):** Mr. Speaker, in the past two years, we have put subsidies in place to support literacy in Canada and help Canadians learn to read.

If provinces, for instance the Atlantic provinces, want to reduce the tax on books, they have a right to do so.

The tax on books was imposed by the previous government, but that money is being used to help Canadians learn to read.

\* \* \*

[English]

**FOREIGN AFFAIRS**

**Mr. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.):** Mr. Speaker, my question is for the Minister of Foreign Affairs. The United States has continuously relied on Canada as an ally in international disputes. Yet as quick as the Americans are to call on us for assistance, they long delay in giving Canada an exemption to the United States' invasive new entry laws.

Will the minister advise if the U.S. government has offered any explanation for its delay in acting on this matter which is of great importance to my riding of Sault Ste. Marie and all Canadians?

**Hon. Lloyd Axworthy (Minister of Foreign Affairs, Lib.):** Mr. Speaker, I very much appreciate the concern of the hon. member and his constituents. It is important to point out that it is a concern expressed by many Americans on the other side of the border. This is a matter of mutual concern.

Through our efforts at our embassy in Washington we have been able to organize a very broad based collaboration. One of the results of that is that right now there is an amendment to section 110 of the U.S. immigration Act before the judiciary committee of the Senate. We hope to see its eventual passage.

We had very intensive discussions with Secretary of State Albright when she was here. We intend to follow up very shortly. I can assure the hon. member that we will exercise every possible effort to ensure that we keep an open border.

\* \* \*

**NATIONAL DEFENCE**

**Mr. Art Hanger (Calgary Northeast, Ref.):** Mr. Speaker, all members of this House certainly support the use of vaccines and other protective measures against chemical and biological threats to our military personnel. However, we also want to ensure the safety of these vaccines. Since the American manufacturer of the anthrax vaccine was cited for violations by the food and drug administration over a year ago, did the Department of National

*Oral Questions*

Defence conduct an independent inspection of the vaccine before it was issued to Canadian troops?

**Hon. Arthur C. Eggleton (Minister of National Defence, Lib.):** Mr. Speaker, I can assure the hon. member that the vaccine is safe. It has been re-tested. It was re-tested before I took it myself. I did take it myself and our troops did as well. It was provided for them for their own safety and it is keeping them safe.

**An hon. member:** That explains his memory loss.

**Mr. Art Hanger (Calgary Northeast, Ref.):** Mr. Speaker, it would be a matter of opinion as to whether the minister suffers any ill effects from the vaccine. I think the minister should get a second opinion.

Health Canada granted the department permission to use the anthrax vaccine. Before it was granted that permission, was Health Canada aware that the food and drug administration in the United States forced the production plant to shut down because of these safety concerns?

**Hon. Arthur C. Eggleton (Minister of National Defence, Lib.):** Mr. Speaker, I am happy to offer the hon. member a vaccine that may do him some good.

There has been re-testing. This matter has been properly looked into. The vaccine is safe and has been administered to our personnel to safeguard them.

\* \* \*

[Translation]

**EMPLOYMENT INSURANCE**

**Mr. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NDP):** Mr. Speaker, with this government's changes to EI, plant workers and fishers in New Brunswick and the Atlantic provinces no longer qualify for benefits.

This is crab fishing season and the government is taking its time coming up with a plan for the fishery. These plant workers and fishers have no income and are waiting for the government to wake up.

Is the Minister of Fisheries and Oceans ready to unveil his fishery plan today, with the same agreement that was in place last year for plant workers and fishers, i.e. the solidarity fund?

• (1450)

**Hon. David Anderson (Minister of Fisheries and Oceans, Lib.):** Mr. Speaker, the plan for gulf crabbers will soon be in place.

**Mr. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NDP):** Mr. Speaker, on behalf of plant workers and fishers, I thank the minister.

This government always waits until it is too late before taking action. Thanks to the Liberals' reform, 64% of the unemployed people in the country did not receive benefits in 1997. What has the

government done? It has done the same thing it did in the case of the fishery, which is to say it has dragged its feet. Is it waiting for another fishery crisis?

My question is for the Prime Minister. With a surplus of close to \$20 billion, is the government going to put an end to the social catastrophe it has created and review EI eligibility criteria?

**Hon. David Anderson (Minister of Fisheries and Oceans, Lib.):** Mr. Speaker, in 1997, we had a co-management agreement with south gulf crabbers. This agreement provides for a percentage split with non-crabbers in order to help the traditional fleet achieve a break-even point. Each year, the size of their share depends on the price and the size of the TAC.

\* \* \*

[English]

**HEPATITIS C**

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, I want you to listen carefully to this one. If you were infected with hepatitis C on December 31, 1985, you would not be eligible for compensation. However, as crazy as it seems, but it is unfortunately the truth, if you were infected one day later, on January 1, 1986, you would be eligible.

Simply put, how can the minister stand in this place and defend such a bogus compensation package?

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, the ministers of health of Canada looked at this situation, made a difficult decision and said that the principle of who should be paid cash or compensation should be determined by who was infected at a time when it was avoidable, if we had acted as we should have.

Every commentator who knows about this chronology, who looked at it, has said that the beginning of 1986 was the time when we could have taken steps to avoid the infection. Before that it was a risk in the system, like all the other risks people face. That is what sets the period apart.

In answer to the member's question—

**The Speaker:** The hon. member for Charlotte.

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, with due respect, I disagree with the minister.

I want to go at it from another angle. Tuesday night there will be a confidence vote. If the government loses the confidence vote, obviously we move to an election. I am wondering what the theme would be of that election. Would they campaign on the theme of "The land is strong"? Remember that one in 1972? Would it be "Let them eat cake"? Or would the campaign theme be "Abandon the sick"?

What is the theme going to be of this upcoming election?

*Oral Questions*

**Hon. Herb Gray (Deputy Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, I want to draw the attention of the House to the fact that the Reform members were wrong when they said they could give a commitment that none of the opposition members would treat this as a confidence vote.

An official spokesman for the Conservative Party just said that he considers the matter to be a confidence vote. Let the record show what the hon. member said.

My hon. friend is asking an interesting hypothetical question, but I believe that when we vote on this next week the resolution will be defeated and the government's position and the position of the ten provinces and the two territories will be upheld.

\* \* \*

[Translation]

**BANKING SERVICES**

**Mr. Benoît Serré (Timiskaming—Cochrane, Lib.):** Mr. Speaker, my question is for the Minister of Finance.

More and more bank branches are closing down in rural areas, and the people living in those areas are being forced to travel long distances in order to have access to banking services.

● (1455)

Can the minister tell the House what steps can be taken to lessen the problems being faced by our fellow citizens who live in rural areas?

**Hon. Paul Martin (Minister of Finance, Lib.):** Mr. Speaker, the hon. member's question is an important one. Moreover, it is an excellent example of why we have struck a committee to look into the future of the financial services sector.

I can assure you that we are going to take the necessary steps to guarantee that this matter will be settled properly. It is very important, and the government has made it perfectly clear that access to quality financial services in Canada's rural and outlying areas is of critical importance for the government.

\* \* \*

[English]

**INTERNATIONAL TRADE**

**Mr. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Ref.):** Mr. Speaker, the forest industry is already reeling from the decline in forest exports to Pacific rim nations, but more forest industry jobs are threatened by the new U.S. customs service decision to set tariffs and quotas on predrilled softwood imports.

What action is the minister taking to protect Canadian jobs in this industry?

**Hon. Sergio Marchi (Minister for International Trade, Lib.):** Mr. Speaker, we had a meeting and a conference call with the Canadian industry across the country because we have said that clearly we have an agreement that largely works. We will make no move in response to that customs agreement until we have been able to establish a sense of consensus within the industry.

The industry has also asked us for an additional period of a week, at which time we will be coming together again in Ottawa with representatives of the entire industry. If we can I think it would be very important to try to establish a consensus within the industry so we can march in the face of this decision in unity.

\* \* \*

[Translation]

**COURT CHALLENGES PROGRAM**

**Mr. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ):** Mr. Speaker, my question is for the Minister of Canadian Heritage.

Francophone Saskatchewan is disappearing according to the Fédération des francophones de la Saskatchewan, which clearly contradicts the federalists who say that French is gaining ground throughout Canada. A key to the survival of francophones outside Quebec is the ability to appeal to the courts to guarantee their right to education.

Why is the minister refusing to improve the Court Challenges Program as she promised to do on March 18? Will she do as she did with the GST and break her promises?

**Hon. Sheila Copps (Minister of Canadian Heritage, Lib.):** Mr. Speaker, I totally and absolutely support the request of the francophone community in Saskatchewan that French be recognized as an official language in Saskatchewan and I recognize the same thing for all provinces.

Unfortunately, the secretary of state in a former government, now the premier of Quebec, who had the opportunity to do the same thing, never gave his support.

\* \* \*

[English]

**REFORESTATION**

**Ms. Louise Hardy (Yukon, NDP):** Mr. Speaker, my question is for the minister responsible for the Treasury Board. In 1995 the Elijah Smith Reforestation Fund was set up, but unfortunately there was a mix-up and no money is coming back to the Yukon for reforestation, which is particularly needed this year.

Will the minister fix the problem and make sure reforestation money comes back to the Yukon for work this year?

*Speaker's Ruling*

**Hon. Marcel Massé (President of the Treasury Board and Minister responsible for Infrastructure, Lib.):** Mr. Speaker, I will look into that question and give an answer to the hon. member as soon as possible.

\* \* \*

[Translation]

**HEPATITIS C**

**Ms. Diane St-Jacques (Shefford, PC):** Mr. Speaker, the Minister of Health has said he is prepared to let class actions determine the government's policy on hepatitis C. This is very worrisome.

Canadians have already seen the minister's prowess in other legal matters. The Airbus affair and Pearson airport are two examples that come to mind.

Is the Liberal government going to abdicate its responsibilities and those of all parliamentarians in favour of a court decision or will it allow Parliament to determine policy as it should?

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, the governments of Canada, including Conservative governments, decided to compensate the individuals infected during the period between 1986 and 1990, when governments and officials could have acted but did not. It was not the courts, but rather the governments that decided and accepted responsibility for the 1986 to 1990 period.

\* \* \*

• (1500)

[English]

**PRIVILEGE**

## INTERPARLIAMENTARY ASSOCIATIONS—SPEAKER'S RULING

**The Speaker:** On Tuesday, April 21 the hon. member for Fraser Valley raised a question of privilege concerning the government press release announcing the establishment of a Canada-China interparliamentary group.

[Translation]

The hon. member for Fraser Valley contended that, in issuing this press release, the Minister for International Trade gave the impression that this group would be sanctioned and funded by Parliament. He argued that this was a clear contempt of the House.

After hearing submissions from several members, I took the matter under advisement. I am now ready to proceed with a ruling on this question of privilege.

[English]

The creation of Canadian interparliamentary groups is governed by certain administrative bodies within the House of Commons and

the Senate. It is not an executive matter to be decided by cabinet. Although the government may from time to time make recommendations in this regard in the context of Canada's foreign policy, these matters do not fall directly within the purview of any government department or agency.

Interparliamentary relations are carried on under the responsibility of parliament. There are in place certain decision making processes governing their administration. As I mentioned on Tuesday, there are ongoing meetings this week and next week concerning these very matters.

• (1505)

It is the Speaker of the House of Commons who has the responsibility to represent the House in its dealings with foreign legislatures. For this reason, I feel it is my duty to comment on the actions taken by the Minister for International Trade.

In their submissions many hon. members made reference to the fact that actions such as these appear to undercut the authority of parliament. As parliamentarians we should all be aware of the differences between the authority of cabinet and that of parliament. In matters of foreign relations, cabinet may enter into agreements with other governments while parliament pursues relations with other legislatures.

Parliament's decisions are taken in light of Canada's foreign policy and the interests of all Canadians, but cabinet does not dictate the nature or scope of the interparliamentary relations of the Parliament of Canada.

In announcing the establishment of a Canada-China interparliamentary group and thereby prejudging a decision which has yet to be taken, the minister clearly overreached his authority. I am somewhat disappointed that a minister of the crown in acting with such haste may have prejudiced the very outcome that he wished to bring about. Such disregard for the administrative competence of parliament does nothing to enhance its prestige on the international stage.

Members have expressed their frustration over other announcements by the government which appear to bypass the authority of the House. As I have been reminded, this may have taken place on more than one occasion during this parliament.

There is reason for legitimate concern since it appears that a pattern is developing in spite of cautions which have been made from the chair. My duty however is to confine myself to the jurisprudence which exists and governs the operation of privilege.

[Translation]

Given the preoccupation over these matters, I would suggest that this particular issue must be handled through a different avenue, namely the Board of Internal Economy, which holds statutory responsibility for such matters. I noted during the discussion on

*Speaker's Ruling*

April 21, 1998, five of the hon. members who intervened were members of the Board of Internal Economy.

[*English*]

Until the board has been seized of this matter and pronounced itself on it, I wish to advise this House that there is no officially recognized parliamentary association with China. Consequently there can be no interim chairman either from the House or from the Senate.

I regret having to make this statement so publicly. I trust that our Chinese friends will understand that this situation is strictly an internal Canadian matter relating to the basic tenets of our primary law. Indeed I trust that our Chinese friends will have a better understanding of our parliamentary democracy as we pursue this dialogue.

**Mr. Randy White (Langley—Abbotsford, Ref.):** Mr. Speaker, I rise on a point of order. Have you referred the issue to the Board of Internal Economy? Do we table a motion in this House at this point in time?

**The Speaker:** This motion has been referred to the Board of Internal economy.

**Mr. Chuck Strahl (Fraser Valley, Ref.):** Mr. Speaker, I rise on a point of order. I have only been here for four years. I have never seen this done. I was ready to make the appropriate motion which I thought was necessary if the minister had been out of turn, to refer this matter to the procedure and House affairs committee. If it is being referred to the Board of Internal Economy, that is your decision. My question is, is that a debatable motion or is it just a decision that you have made?

**The Speaker:** It is not a debatable motion. I decided that it was not a point of privilege for the reasons I gave. I am sure if the member reads over my decision he will see the reasons therein.

**Mr. John Nunziata (York South—Weston, Ind.):** Mr. Speaker, I rise on a point of order. The Board of Internal Economy while having jurisdiction and authority grounded in law is not a body that is open to the public. It is not a body that is open to members of parliament.

It would seem to me that a matter that is rightfully before the House can be referred anywhere and you would require an order of the House for that to happen.

• (1510)

Mr. Speaker, in your decision you have found a prima facie case of breach of privilege. The only thing you could do in my respectful submission is to allow the hon. member to put the appropriate motion and the matter should go based on jurisprudence to the appropriate committee of parliament which is open to the public and which is open to members of parliament to call witnesses. That is the appropriate way. It is not the appropriate way to simply sweep this matter under the carpet.

**The Speaker:** Colleagues, I thought that it was reasonably clear. I have ruled that it is not a prima facie case of contempt. I believe that this falls under the Parliament of Canada Act, under the purview of the Board of Internal Economy. That is the ruling I have made at this point. This point should sit where it is.

**Mr. Chuck Strahl:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. Again, I have never seen this done. Could you quote for me what section of Beauchesne's or whatever you used to base that ruling on? As far as I know this has never been done before. If something is wrong, we have always referred it to that committee. I have never seen this done before.

Another point is there could be an argument that not all members are represented at the Board of Internal Economy. For example independent members are not. Since it was seized by the House, I am not sure how the board can deal with that. I am interested to know how that is done or under what rules it is done. I have never seen it done before.

**The Speaker:** My colleagues, as a general rule the Speaker does not give legal explanations for his decisions. I would be happy to pursue the discussion of the Parliament of Canada Act and this particular matter in private.

I did rule that there was not a prima facie case of contempt in this particular case. I would like to let the matter rest at this point and go on to the Thursday question.

I have a point of privilege from the member for York South—Weston.

**Mr. John Nunziata:** Mr. Speaker, with the greatest of respect, you made a decision. The conclusion is not consistent with the remarks in your decision.

You found that the minister was out of line. He issued a press release. It was inappropriate. You apologized. You commented to our Chinese friends that this is purely an internal matter. Then you went on to say that it was not a breach of privilege. It is inconsistent.

My point of privilege is that independent members are not represented on, nor are they permitted to attend meetings of the Board of Internal Economy. One of the complaints the public has had is that often the political parties sweep things under the carpet to be dealt with in the backrooms of this parliament—

**The Speaker:** The hon. member does not have a point of privilege.

**Mr. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NDP):** Mr. Speaker, I rise on a point of order.

With respect to establishing parliamentary associations, I am the whip for the NDP. We were in a meeting last night with one of the deputy speakers and the clerks. We were told at that time on an issue unrelated to this one that if a new parliamentary association is to be formed, it has to come from the members of the House to the interparliamentary committee, the committee which I am a

member of, requesting funding therefor. If we did not have the funds we would then forward it to the Board of Internal Economy.

● (1515)

With respect to my independent colleague, he does make a point which I think is important, and that is that if it is sent to an interparliamentary committee or to the Standing Committee on Procedures and House Affairs there is an opportunity for consideration of all circumstances around the particular question.

I am not saying we should do one thing or another, but I was informed yesterday the procedure was that it should go before the interparliamentary committee first and before the Board of Internal Economy second.

**The Speaker:** The hon. member is correct.

**Mr. Randy White:** Mr. Speaker, again because this is new to all of us I am wondering, in the interest of having all members in the House represented at such a meeting, is it possible for that one meeting to have the independent member present, or is it possible to exchange a position such as mine with having him there present?

**The Speaker:** As a general rule I as Speaker of the House represent the independent members on the Board of Internal Economy. If the Board of Internal Economy as a body wishes to entertain any other witnesses, it can do so.

\* \* \*

#### BUSINESS OF THE HOUSE

**Mr. Randy White (Langley—Abbotsford, Ref.):** Mr. Speaker, I would like to ask the government House leader the nature of the business for the remainder of this week and for the week following.

**Hon. Don Boudria (Leader of the Government in the House of Commons, Lib.):** Mr. Speaker, I congratulate my colleague on his very excellent question, which is no doubt the finest one asked today.

Tomorrow the House shall consider second reading of the environment legislation, Bill C-32. If necessary the debate shall continue on Monday.

When it is completed we shall call Bill S-9, the depository notes legislation. When that is finished or on next Wednesday, whichever comes first, we shall commence second reading of Bill C-27, the coastal fisheries legislation.

Once that is completed it is our intention to resume debate on the drinking water safety bill, Bill C-14. This would take place and continue on next Thursday.

#### *Business of the House*

Next Tuesday shall be an allotted day. In the evening we plan to hold a special take note debate on Bosnia.

\* \* \*

#### POINTS OF ORDER

VOTING

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Today in question period I asked a question of the government in relation to the vote on Tuesday night on the hepatitis C issue and I just want some clarification, Mr. Speaker. I hope you will give me a bit of time here. I think this clarification would probably best come outside question period and outside normal debate.

I want some clarification in terms of what the Prime Minister meant yesterday when he said that it would be a confidence vote. I am in favour of a free vote and I do not want people to imply that I was not. I feel that this vote has to come from the heart and it has to come from the independent judgment of members of parliament.

What did the Prime Minister mean when he talked about a confidence vote on Tuesday night?

**The Speaker:** I do not know how we can fit this into a point of order. It is surely a question that should be put to the Prime Minister in question period as we have that every day.

#### INTERPARLIAMENTARY ASSOCIATIONS

**Mr. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NDP):** Mr. Speaker, perhaps for clarification, you indicated that what I was told was accurate with respect to referring the creation of parliamentary associations to the interparliamentary committee. I am wondering if that is indeed what will happen, or will it go directly to the Board of Internal Economy.

● (1520)

**The Speaker:** It is my understanding that the Joint Interparliamentary Council will meet before we get it before the Board of Internal Economy.

\* \* \*

#### BUSINESS OF THE HOUSE

**Hon. Don Boudria (Leader of the Government in the House of Commons, Lib.):** Mr. Speaker, there have been discussions among the political parties and I understand there is agreement to defer the vote on this afternoon's motion, which would normally take place on Monday evening, to Tuesday. The motion would be as follows:

That at the conclusion of the present debate on today's Opposition Motion, all questions necessary to dispose of this motion be deemed put, a recorded division deemed requested and deferred until Tuesday, April 28, 1998, at the expiry of the time provided for Government Orders.

*Supply*

**Mr. John Nunziata:** Mr. Speaker, I rise on a point of order. I am prepared to give my consent to this matter on the condition that I am permitted my full allotted time to speak to the motion before the House today.

**The Speaker:** Who gives this guarantee?

**Mr. John Nunziata:** The House by unanimous consent, that I be given permission to speak today and that I be given my full allotted time.

**Hon. Don Boudria:** Mr. Speaker, I believe one of my colleagues approached the hon. member and provided him an assurance to that effect a little earlier today. If we have given our word, as I believe we have, that one of the slots provided for a Liberal member would be used by him, I would trust that the word given is accepted as being reality.

**The Speaker:** What we have is a miscommunication. The hon. member then gives his consent. Is that it?

**Mr. John Nunziata:** No, Mr. Speaker. I understood that I would only be sharing time with a Liberal member. I do not wish to share my time with a Liberal member. I wish to have my full allotted time, that being 20 minutes to speak in the House.

**Mr. Reg Alcock:** Mr. Speaker, if I may I will clear this matter up. I am the Liberal member who was designated to share time with the hon. member. I am quite prepared to give up my time.

**The Speaker:** Is the matter settled?

**Mr. John Nunziata:** Yes, Mr. Speaker.

**The Speaker:** There is consent and that is how we will proceed. Members have heard the terms of the motion. Is that agreed?

**Some hon. members:** Agreed.

(Motion agreed to)

**Hon. Don Boudria:** Mr. Speaker, in view of the Prime Minister's visit to Cuba and the people he was to have met on Tuesday, I am wondering if the House would give further consent to have this vote on Wednesday or what would be the disposition of the House.

**Mr. Randy White:** We have already said no to that.

**The Speaker:** That settles that little matter.

---

## GOVERNMENT ORDERS

[English]

### SUPPLY

ALLOTTED DAY—HEPATITIS C

The House resumed consideration of the motion and of the amendment.

**Mr. Deepak Obhrai (Calgary East, Ref.):** Mr. Speaker, today I rise to speak not as a member of the Reform caucus and not even as a member of the House. Today I rise to speak as an individual Canadian who is witnessing thousands of his fellow citizens dying. They are dying while their government looks the other way. They are dying while their government uses cold, legal arguments and speaks of the need to make hard decisions.

They are dying through no fault of their own and yet the government says that it has had to make a hard decision. The government has not made a hard decision. The government has made a cruel decision.

• (1525)

Canadians put their trust in our national health care system and they through its mismanagement are paying the ultimate price. I am referring to the 20,000 to 25,000 individuals who were infected with the hepatitis C virus through the Canadian blood system prior to 1986 and today are either sick or dying.

While the government has chosen to compensate more than 28,000 who were infected after 1986, it has chosen to ignore the rest. It saddens me greatly that I must participate in a debate of this nature, a debate which could have been avoided had the government respected the rights of its own citizens. This is justice denied for a group that is rapidly running out of time.

Both the health minister and the Prime Minister are decent men and are fundamentally good people. However, on this issue I fear they are allowing their legal background to cloud their sense of compassion.

I ask them to reconsider their position and to afford some dignity to the thousands whose lives have been shattered. I ask all members of the House to cast their partisanship aside and vote to compensate all persons who contracted hepatitis C from blood products. We must act now because compensation and justice delayed are compensation and justice denied. This is especially true for thousands who will develop the more acute symptoms associated with chronic hepatitis C infection.

I have some notes but I will not read them. I will speak based on what I feel. I sat here this morning listening to the government side. I listened to the parliamentary secretary who talked most of his time about what the blood system of the future will be.

We are talking about people who were infected in the past. Not only that, I have a note from Larry Maheu who asks "What about victims after 1990 when the blood was supposed to be safe?" He was told by his doctor in Sunnybrook Hospital that the blood screening was not seriously done until 1993. What kind of situation did we have prior to 1986? What kind of a situation did we have from 1990 to 1993? What are we talking about?

Then another member talked about how hepatitis C was not serious when compared to HIV. Excuse me, the member should ask



the people with hepatitis C. They are sick, and he has the gall to say that is not a serious matter, that it is a matter of money.

Then the parliamentary secretary says that these people have the right to go court. What is this nonsense? Of course they have a right to go to court if they make the wrong decision. Is that the right decision? No. Government members are making people who are suffering go to court and suffer again. They are saying that there is compensation for some people and not for others. What nonsense.

I am amazed to see government members skirting the issue. Time after time as I sit in the House I am getting more and more depressed. We now have one Liberal member giving his time to an independent member. I am glad he did that, but we can see that he is running away from the issue because he cannot defend himself.

Then we have the Prime Minister changing the whole issue and saying that this is a confidence vote for the government, so that he can make his members vote not according to their conscience but according to the threat that they will go into an election.

• (1530)

As my colleague from Macleod said to Liberal members, all we are asking for is that they look into the eyes of those who are suffering and make a conscientious decision. We are telling them that this is not a confidence vote on the government. We are only asking them to make a morally right decision. That is all we are asking.

The government is justifying itself by saying it made this decision with 12 other ministers. Well, yahoo. As far as I know, before I was a member of parliament, this government did not listen to the provincial ministers. Now it is justifying this by saying that the provincial ministers have agreed so it must agree. That is not what Canadians expect from a federal government. Canadians expect the government to stand up for them and not hide behind what the provinces say. It is the government's responsibility because this is a federally regulated institution.

Let us assume for a moment that the Minister of Health's claim that nothing could have been done prior to 1986 is correct, although I know it is not. If this were the case then the government would not be responsible for the infection of Canadians prior to 1986 and, by the government's reasoning, there would be no need for compensation.

We have the principle that if the government was not at fault then it would not have to pay. Then why does the government spend tens of millions of dollars to compensate those affected by floods and ice storms? The government is not responsible for the weather, yet the government chooses to compensate those adversely affected by it. Maybe there are some politics behind this. Maybe there are more votes to be bought from those people than there are from the poor victims of hepatitis C.

### *Supply*

Perhaps a more compelling example is the fact that this government has chosen to compensate all tainted blood victims from 1986 on. The government's premise that it is not responsible for hepatitis C infection is wrong.

An essential aspect of leadership is to acknowledge when you have made a wrong decision. This is the time to acknowledge it. Premier Klein did it. Premier Harris did it. This government can do it too. It is a matter of compassion.

Why can this government not look beyond the legal arguments and do the honourable thing? Do not listen to the lawyers, listen to the people.

The Minister of Health is prepared to spend millions of taxpayer dollars to battle victims in court.

The minister claims that the health care system will collapse, that this will be a burden on the health care system. Really? If a small mistake is such a threat to the health care system then there is something seriously wrong with it.

I appeal to government members, including backbenchers. This is not a vote of confidence against the government, it is a vote that requires us to take a moral stand on a tragic issue. Let us look the victims in their eyes and tell them that they have our support.

• (1535)

**Mr. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Mr. Speaker, I presume from the final remarks of the member that members opposite consider this to be a free vote issue. I would hope that if arguments are presented to them which are cogent they would consider voting with the government when it comes to the test before the House.

I would like to draw the hon. member's attention to an analogy.

In 1986 there is no doubt that the Red Cross should have done something about the blood products because screening procedures were available and the whole issue about liability revolves on the fact that action was not taken at a time when it could have been taken.

However, I would point out to members opposite that there is a clear analogy between having this medical technology available in 1986 and not using it and not having it available to the victims of hepatitis C before 1986.

I draw the hon. member's attention to parallels like the Salk vaccine. Would he propose that those who had polio or who suffered from the consequences of polio should have been compensated by the government when the Salk vaccine was introduced? Is he suggesting that all those who were suffering from the disease before the arrival of the vaccine should have been compensated,

*Supply*

even though the vaccine was not available at the time they contracted the disease?

It is exactly the same with insulin. Diabetes was a great killer and a great maimer of people several decades ago. Insulin was discovered by Sir Frederick Banting. It became available. Do we assume that the government is therefore liable to all those people who suffered from the disease before the vaccine was available or before the medical technology was available to address that disease?

Penicillin is a great example. Penicillin was known and available but was not widely used by the medical profession when it could have been the answer to all kinds of diseases of the day. Does it mean because penicillin had been invented but was not widely available in all medical communities that everyone was liable because of something that was not yet in common use?

I hope they listen very carefully because we are coming to exactly the same situation now with antibiotics. The efficiency of antibiotics is deteriorating rapidly. Are we going to hold governments responsible if a specific antibiotic is prescribed for tuberculosis but no longer works? Are we going to hold the government liable for a failure of medical technology?

The government can only be liable when it can affect the outcome, when it can make the wrong decision that creates the liability.

As much as our heart goes out to those suffering who contracted hepatitis C before 1986, the reality is that the government could not have done anything about it at the time and, therefore, the government cannot be held accountable for it, in the same way that the government cannot be held accountable for all the polio victims and all the people suffering from tuberculosis who will not get a result from the vaccine.

**Mr. Deepak Obhrai:** Mr. Speaker, after listening to the hon. member's question I feel sick.

They are trying to defend something which is not defensible by coming up with ludicrous ideas. What has insulin to do with this?

This was a federally-regulated body that had tests, but people got infected. Insulin was discovered. What has insulin to do with this? Did a federally-regulated body have tainted insulin given to people? Is that what he is saying?

What we are saying here is very simple. We are saying that a federally-regulated body could have stopped this infection, possibly, had the power to do it and did not do it. There was negligence.

Compensation has to be given to everybody who was infected. That is the question. The motion today is to compensate everybody infected with hepatitis C.

**Mr. John Nunziata (York South—Weston, Ind.):** Mr. Speaker, I appreciate the opportunity to speak to this matter. It probably will

be one of the most significant debates that we will participate in during the course of this parliament.

• (1540)

Quite simply, the government's position on the hepatitis C question represents a betrayal of the Liberal principles and traditions of going to bat for innocent people, of going to bat for those who are unable to go to bat for themselves, of assisting those in need in this country. Liberal principles and traditions have driven Liberal policy for many years. One of the hallmarks of the Liberal Party, I thought, was one of being a fair and compassionate party. Now the government is turning its back on innocent Canadians who have been victimized not because of their negligence or oversight but because the system failed them.

How is it that the small country of Ireland which is one-tenth the size of Canada can have such a huge heart and provide compensation for all its victims of hepatitis C? Canada is 10 times the size of Ireland. How is it that the Government of Canada can be so heartless and cruel? How is it that a Liberal government can take the position it is taking?

I sat as a Liberal member of parliament for 12 years. I was a Liberal for many years before then. I was a Liberal when Pierre Trudeau was the leader of the Liberal Party of Canada and when he was the prime minister of Canada. Pierre Trudeau would never have taken the position that this government has taken. Former Prime Minister John Turner would never have taken the position that this government today is taking. Prime Minister King, Prime Minister Laurier and the entire list of Liberal prime ministers from Confederation on would not have taken the cruel and heartless position that this government is taking.

Liberals have been calling me from across the country. Rank and file Liberals, small *l* and big *L* Liberals, are saying to me that they are ashamed of being members of the Liberal Party when they see their government abandoning disadvantaged Canadians. Why does this government have a heart big enough, and rightly so, to compensate victims of the ice storm in Quebec and Ontario and to compensate flood victims in Manitoba and Quebec? Why does it have the political will, the political wherewithal and the heart to help those people, and yet abandon these 40,000 people? They are not losing property or chattels. They are not unemployed. These people will lose their lives. Their lives have been shattered as a result of the negligence of the Government of Canada and its agencies.

Their families will suffer. We are not only talking about the 40,000 people who have been left out, we are talking about their families. Their hopes and aspirations have been shattered. Give them some dignity. Tell them the government cares. Tell them the government understands what they are going through.

*Supply*

I wonder whether any of those Liberal members across the way know of any victims or whether they have any family who were victimized because of the tainted blood scandal in this country. Perhaps if they had a family member or if they themselves were inflicted they could understand the pain and suffering that is going on out there. I do not believe this government understands the magnitude of the suffering. It is a Liberal government and that is what is most disturbing. I know that many members across the way are deeply troubled by this.

What makes matters worse is that Liberal members are being told they must vote against the motion because it is a vote of confidence. What nonsense. What a bogus position to take. What does that mean? It means those Liberal members across the way will be coerced and threatened by the whip and by the leadership of the party. They will be stripped of their responsibilities if they do not toe the party line.

• (1545)

That is what is wrong with politics in Canada today. Those people across the way were elected to represent their constituents, to have some compassion, to be the representatives of their ridings. Eighty-seven per cent of Canadians according to a public opinion poll agree that all hepatitis C victims should be compensated.

Those Liberal members across the way who are going to toe the party line on Tuesday should be asking themselves who they are representing. Are they representing themselves because they want to be on a particular committee or they want to be parliamentary secretaries or because they want to be cabinet ministers? Are they representing themselves or are they representing their constituents?

If they succumb to the pressure of the whip to support the government and to vote against this motion, they are not only betraying the Liberal Party and Liberal traditions, they are betraying their constituents. There will be a political price to pay. I can assure hon. members across the way of that. They know in their heart of hearts that the right thing to do, the moral thing to do, the Liberal thing to do is to compensate all innocent victims. That is what Ireland is doing.

The Minister of Health, Mr. Compassion himself, a man who would be prime minister is refusing to show some of that Liberal compassion, that Liberal understanding which has made Liberal leaders great over the course of this century and since Confederation. He uses instead weak and bogus Bay Street arguments for which he was paid a handsome sum when he was a lawyer on Bay Street. He uses bogus legal arguments in order to deny innocent victims their rightful compensation. I say shame on him.

But is it his decision? Behind the scenes Liberal members of parliament say it is really the finance minister, that he made the final decision. He is the guy that controls the purse strings. These

are the people who support the Minister of Health. The supporters of the Minister of Finance say that no, the final decision was with the Minister of Health, that it was his decision.

It really does not matter because ultimately it is the Prime Minister's decision. If he wants to be remembered as his predecessors are remembered, as Mr. Trudeau is revered and honoured and remembered by Liberals and non-Liberals across the country, as are all his predecessors whom he often wishes to emulate, he would follow in the true traditions of the Liberal Party. He would open up his heart and provide compensation to all those people who are suffering.

The fact that this government is insisting it be a vote of confidence would suggest how bankrupt it is with respect to morality. If it was such a right decision, if it was the correct decision, if it was the moral decision, if it was the Liberal way of doing things, why has the government chosen to consider this or deem it a confidence motion?

If it is the right decision, members of parliament on the Liberal side would vote for it based on the merits because that is the right thing. They know that the backbenchers on the Liberal side of the House know it is the wrong thing. The only way the government can ensure Liberal members on the backbenches will vote against the motion and in favour of the government's position on the matter is by deeming it a vote of confidence, declaring it to be a vote of confidence and then threatening them like it threatened me. When I decided to vote against the budget two years ago the government said publicly in its talking points "he voted to defeat the government and on that basis he has to be removed from the Liberal caucus".

• (1550)

That is the same way the government is going to deal with members of Parliament opposite. Over the course of the remainder of this day and throughout the course of the weekend the phones will be ringing. The Prime Minister's office will be tracking down MPs in their ridings right across the country. They will be told that it is a vote of confidence and if the member votes against the government's position, if the member votes against the leader, the government is going to fall, so the member had better be there to vote against that motion. That is wrong. It is immoral, it is unjust and it is unfair. As I said, it is a betrayal.

The Government of Canada, a previous government, appointed a royal commission of inquiry. The government's position challenges the integrity of the royal commission itself. Mr. Justice Horace Krever in his report indicated "Until now our treatment of the blood injured has been unequal. Compensating some needy sufferers and not others cannot in my opinion be justified". Let me repeat that: "Until now our treatment of the blood injured has been

*Supply*

unequal. Compensating some needy sufferers and not others cannot in my opinion be justified". He is saying that the position of the Government of Canada today cannot be justified.

Justice Krever sat through many months of hearings. He heard witnesses. He looked into the eyes of suffering witnesses. He heard experts and he came up with the conclusion that to compensate some and not others cannot be justified. That is what the government is doing. It is compensating some and not others. Some 69,000 people were infected and only some 20,000 will be compensated.

When it came to other Canadians who suffered as a result of tainted blood, the HIV victims, the government did the right thing. It compensated everyone regardless of when they contracted HIV as a result of the blood system. That was the right decision. The government ought to be consistent and do the same for all hepatitis C victims.

Getting back to the Minister of Health, on April 29, 1996 he had this to say in the House: "The answer of course is that when there are resolutions as there are today involving victims rights, members of this party"—referring to the Liberal Party—"vote as they see fit. I already told the House this morning that I am going to be voting in favour of the resolution because I share the objectives expressed by the hon. member. I expect the other members of the government side will vote as they see fit".

What absolute hypocrisy. He speaks one way on April 29, 1996 with respect to a certain group of victims in this country and now he and his government are saying that members cannot vote as they see fit. They must vote as they are told, not based on what they believe to be right in their hearts, but based on the decision taken by the government.

The position of the government today is morally wrong. As the debate intensifies, Canadians will express their position in clear and certain terms. The Prime Minister often goes abroad and talks about the Canadian way, about how Canadians have compassion, how they are understanding and how they are tolerant. This is inconsistent. The government's position is inconsistent with the so-called Canadian way.

• (1555)

As I indicated earlier, the government over the years has seen fit to compensate victims whether they be flood victims, ice storm victims or unemployed fishermen in Atlantic Canada. The Government of Canada has also compensated Canadians who insulated their homes with urea formaldehyde foam insulation. Remember that? I suppose those people lost some monetary value to their homes and because of a government decision, the government felt it was morally responsible and therefore provided compensation.

How does the government reconcile these decisions to compensate some and not others?

What really bothers a lot of Canadians, what really irks a lot of Canadians is that this government finds money, some \$80 million, to hand over to Bombardier, one of the most profitable corporations in Canada. Yesterday it announced record profits, the most in the history of the company. People are writing their cheques as we speak to the receiver general as they complete their income tax forms leading up to the deadline. This is hard earned money made by hardworking Canadians and the Prime Minister hands over some \$80 million to a profitable company. How can that be justified? How can he hand over money?

Did it contribute to the Liberal Party of Canada? Does he have some friends, family or connections on the Bombardier board? I do not know. It boggles the mind how one set of standards can be applied to wealthy business friends and another set of standards applied to poor innocent Canadians who are suffering physically.

We are not dealing with a flooded basement here. We are not dealing with property damage. We are not dealing with urea formaldehyde foam insulation in homes. We are dealing with people who will die. They will die as a result of having hepatitis C, not because of their own negligence, not because of the negligence of their doctor. Had it been negligence on the part of their doctor, at least there would be compensation through insurance plans. They are going to die. Many will suffer.

A constituent who lives in my riding has written to me. I will not quote from her letter. I spoke to her a few days ago and she knows who she is. She is on Eileen Avenue in York South—Weston. She told me the impact this has had on her family and the uncertainty it has created for her, her children and her husband, the pain and suffering they are going through.

The Prime Minister, the Minister of Health and the Minister of Finance are okay. They will go home and sleep well. They are healthy. Their children are healthy. Their spouses are healthy. Do they know what it is like to live with the uncertainty of not knowing what the future might bring as far as their health is concerned? I think not.

I appeal to the Minister of Finance and to the Prime Minister of Canada, in particular to the Minister of Finance. I would ask him to look in the mirror and ask himself what would Paul Martin, Sr. do on this issue if he were the Prime Minister of Canada, a position that he aspired to and a position that the Minister of Finance aspires to. What would Paul Martin, Sr. have done? I think he will find that in his heart of hearts he knows that Paul Martin, Sr. would have done the right thing. He would have compensated all innocent victims of hepatitis C.

*Supply*

It is not too late for this government to admit it has made a mistake, that it will do the right thing and that it will compensate all victims. It is not fair that only the victims from 1986 to 1990 will be compensated. All victims should be compensated.

• (1600)

**Mr. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Mr. Speaker, the member made an allusion in his speech that party discipline on this side is governed by a punishment process whereby if we do not align ourselves with the government we may lose the opportunity for a free trip or a position as parliamentary secretary.

I understand from the member that he was a Liberal for 14 years. How many times did he vote against his conscience because he wanted a parliamentary secretary's job or because he was afraid he would lose the opportunity for a free trip? Come to think of it, how many free trips did this member take when he was a member of the Liberal Party?

**Mr. John Nunziata:** Mr. Speaker, that is absolute pure nonsense. That member opposite lacks the spinal backbone to represent his constituents.

In the years that I was in the Liberal caucus, whenever I was faced with a choice of voting on the basis of my conscience or on the basis of what was right for the leader of the Liberal Party, I always voted consistent with the best interests of my constituents. I do not know if he knows his history. On many occasions I voted against the party and the leader, whether it was on the Meech Lake accord, cruise missile testing or on cutting health transfers to the provinces. He knows that when I was a member of the Liberal caucus I did not suck up to the PMO the way he sucks up to the PMO.

**Mr. David Price (Compton—Stanstead, PC):** Mr. Speaker, after the member's 14 years experience in the Liberal government, what advice would he be able to give his former colleagues and backbenchers on how they might approach the Prime Minister this weekend to get him to change his mind?

**Mr. John Nunziata:** Mr. Speaker, very simply they should not even refer to the Prime Minister. The Prime Minister's office will be calling them. The whip will be calling them. When they have a difficult case the Prime Minister may be making those calls. If called, all they have to say is "I have a moral duty to represent my constituents. I want to do what is right. What is right in this case is to compensate all victims, not to pit one victim against another. I am prepared to suffer the consequences of doing what is right".

Ultimately the people who put these people in office will understand and separate those members of parliament who stand up for principle and those who do not. Just ask the people of York South—Weston.

**Ms. Angela Vautour (Beauséjour—Petitcodiac, NDP):** Mr. Speaker, I am in total agreement with the member on this side of the House. What is happening is totally disgusting. What we are seeing is a government that just does not care.

We often hear the government side saying that it did not know before 1986. I believe that in the Krever report it had been put on alert in 1981. Could the member confirm that for me?

**Mr. John Nunziata:** Mr. Speaker, that is where the Minister of Health and the government are being intellectually dishonest. They are misstating fact.

The fact is tests existed prior to 1986. Perhaps the tests as far as the Americans were concerned began in 1986. But Germany and other jurisdictions had tests. There were mechanisms. There were opportunities available to Canada in order to prevent the tragedy that occurred.

Regardless, we should be looking at a no fault system. We should not be looking at laying blame at the feet of an agency or government. We should understand that this is the largest medical tragedy in the history of Canada. We should be focusing our attention on providing compassionate and fair compensation to those who are suffering or will suffer as a result.

• (1605)

I urge the government to look at the Irish example, to look at the way the Irish government is treating innocent victims. It is making generous compensation available to all victims of hepatitis C regardless of when they contracted it as a result of the blood system. That is the model. That is the fair and compassionate way the government should follow.

**Mr. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Ref.):** Mr. Speaker, I am pleased to speak to this very tragic issue. I sat in utter amazement during question period today as I listened to members of the government stand up time after time and put their largest possible smokescreen forward to try to divert attention away from the fact that we are dealing with the government's failure to ensure that people who were getting blood transfusions were getting safe blood transfusions. That is what we are dealing with here. The government failed. It failed in the regulatory process to ensure that the health of Canadians was put first.

Government members have said there is nothing we could do about it. Prior to 1986 we had no means of testing. We did not know. Therefore how could we be responsible?

That statement, that premise, is an absolute lie. I know it. The Liberal government knows it. The Canadian people know it and most certainly the victims of the tainted blood know it themselves. They are having to live with it day after day.

*Supply*

How can this government, if it has one ounce of conscience, say it will take responsibility for those infected after 1986 but not those before? There is not one substantial piece of rationale behind that decision that anyone in the world could ever determine.

Once again the government has clearly displayed that it is morally bankrupt, that it would prefer to talk in legal terms, like the Minister of Health is so good at, and talk in dollars and cents and try to hide behind some decision it came to with the ministers of health of the different provinces. It thinks this somehow is the most important part of this discussion. It totally forgets that the most important part of this discussion is the people who were infected with hep C, the victims. They are the most important part of this discussion.

Why can the government not understand this? The government members do understand it. They know it. They know that the victims are the most important part of this whole issue but they will not recognize it because it is going to cost them money, because they say they have come to some agreement.

This is a very sad day for Canadians. It is a sad day when victims of hepatitis C who were infected prior to 1986 have to watch the Minister of Health, the Prime Minister and the Deputy Prime Minister say that prior to 1986 it is not their fault and therefore cannot be held responsible. They have to watch the government leaders stand up one after another and tell what they know is an absolute lie. Everyone knows that.

• (1610)

These are the facts. In 1981 the Red Cross rejected a recommendation from its own people to implement surrogate tests, the ALT test and in 1994 the anti-HBc test. A 1995 study revealed that their combined use would have lowered the incidence of post-transfusion hepatitis C by as much as 85%. In 1986 the Red Cross was aware this testing was being used but did not implement it in Canada. As early as 1978 the Red Cross was aware that non-A and non-B hepatitis was getting into the blood supply. It is unfortunate that Red Cross officials did not appreciate the significance and the long term implications but they knew it was happening. How can the government deny responsibility?

During this debate we can talk about the impact on the victims and about the moral bankruptcy of the Liberal government. I will address something the Liberal government has the audacity to stand behind. It has tried to cloud this issue by saying that it is simply a non-confidence ploy of the opposition parties to try to bring down the government. It has said that it cannot allow its own Liberal backbench members to vote the wishes of their constituents or of their consciences because this must be treated as a non-confidence motion.

I quote from something referring to opposition supply motions being treated by the government as non-confidence motions:

“This completely unnecessary and incorrect interpretation of the rules serves only to create greater frustration and partisanship and it is urgent that the standing orders be further amended to clarify that no opposition motion may be considered a matter of no confidence unless it specifically and explicitly indicates that it is intended to condemn the government”.

Nowhere in the motion of today is it specifically indicated that this motion is intended to condemn the government. This motion urges the government to respect the report of the Krever commission. That is a wonderful statement. It came from the Liberal plan for the House of Commons and electoral reform entitled “Reviving Parliamentary Democracy”. Liberal members will want to know who was among the signatories to this report, the person who is now their own House leader. At that time he was the assistant House leader.

Government members have the audacity to say that this is a non-confidence motion of some sort and that their members must vote with the government on it when in this report, which they prepared themselves and which their current House leader worked on and was an author to, condemned that very line of thought they are putting forward now. Not only is this government morally bankrupt by the way it is handling this case but its members by their statements today have displayed the highest form of hypocrisy I have ever seen in my life.

Only one thing can be done on this issue. This government must recognize the victims and award full compensation to all victims of hepatitis C, not only those it has put into this convenient little window.

• (1615)

I end my presentation today by appealing to the Liberal backbenchers to appeal to their hearts and their conscience that they would know the right thing to do when this issues comes up for a vote.

**Mr. Joseph Volpe (Parliamentary Secretary to Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I would like to make a couple of comments because as earlier on in the day, the debate has moved partially away from the issue at hand and on to political tactics. Political tactics are fine. They are partisan and everybody who watches this debate understands this is a side issue that does not have much to do with the motion.

On the substance of the motion, I am sure that all those following the debate want to be appraised of the issues at hand. The last speaker along with the other colleague from his party made references to federal responsibilities and leadership on the matter of infection. He will know and he will want everybody following the debate to have a full understanding of all the players who had a role in the management of the blood system.

*Supply*

I wanted to make some comments so I could have an opportunity to give them a full appraisal of the issue. He will recall for everybody who is engaged in the debate that one of those players, the one responsible for administering the blood system, as of this coming September will cease to have existed, the Red Cross, a venerable institution.

Second, the provincial authorities responsible for administering health care have also participated in this and have put forward a package for everyone to consider. I know—

**The Acting Speaker (Mr. McClelland):** The hon. member for Prince George—Bulkley Valley.

**Mr. Dick Harris:** Mr. Speaker, I cannot believe what I just heard. The Liberals themselves purposely moved this whole debate away from the issue of compensation. It was the cabinet ministers, the Minister of Health and the House leader, the Deputy Prime Minister and the Prime Minister who purposely moved this away from a compensation issue to hep C victims to a political issue. That is what happened.

We do have a full understanding that the Krever commission sanctioned and created by the Liberal government reported that all hepatitis C victims should be compensated. The government said it was going to accept that report only if it liked it.

[*Translation*]

**Mr. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ):** Mr. Speaker, the government has really put its foot in it this time.

A terrible injustice has been done. I hope that the members of this government will understand that they have made a blatant error. I call upon them to recognize that error. Everyone makes mistakes, but they need to open their eyes to the injustice here. They need to say that it is not right for some people to receive compensation while others do not.

I ask my Reform colleague how they can be made to realize that they have committed an injustice and a mistake.

[*English*]

**Mr. Dick Harris:** Mr. Speaker, the recommendations in the Krever commission are very clear. He did not say compensate some of the hepatitis C victims. He said compensate all of them in the same way that he recommended a compensation of all the HIV victims.

• (1620)

The government has displayed a reprehensible attitude on this issue. I hope once again the backbench members of the Liberal Party will have enough good sense to look into their hearts and conscience and when this motion comes to a vote they will vote

what they really believe to be the right thing, not what their government whip tells them to vote.

**Mr. Derrek Konrad (Prince Albert, Ref.):** Mr. Speaker, it is really important to continue the debate on this issue. It seems we have not yet been able to change the government's mind on this and we hope to continue to raise the issue until we have it convinced it is wrong, that it is dividing Canadians into different groups on the basis that the day before yesterday some contracted hepatitis C and some did today and so they do not qualify for help.

In 1993 the federal government commissioned an enquiry to examine what happened, to look into the regulation, management and operation of the blood system. It issued a report and made some recommendations, among them that there should be compensation paid to those who suffered as a result of it. They are suffering. They are suffering a lot.

They have not come to Ottawa for a holiday. There is no place to take a holiday right now. They are here because they are hurting.

It is not our rhetoric that matters. It will not betray us for what we are. What betrays us is our actions. High flown words and intentions do not do anything. It is our actions that speak loudly.

The Minister of Health said: "We Liberals feel deep sympathy for those who were infected prior to January 1, 1986". That gets them nothing. They cannot take that to the bank. They cannot live it in health. They cannot work because somebody felt sorry for them. They cannot put their children through university. Their wife, who may end up being an early widow, that is not any help to her. It is not going to help them to and from hospitals and all the expenses. This makes me sick.

Eighty-seven per cent of Canadians want hepatitis C victims to be compensated for loss of health, livelihood, years of life, enjoyment and productivity. Canadians know what is right. Over there they do not know what is right.

What do they get from the Liberal government? Back alley brutality. I think it needs to be made clear just what constitutes the government in this country. When I came here as a rookie there were seminars held for rookie members of parliament. What did they say? In Canada we have the government within the parliament and particularly the government is drawn from the party with the most members elected. This time it was the Liberals. The way they are going it will be the last time.

I think it would be a real good idea if we painted all those chairs another colour so that those members of the governing party who are not members of the government would be able to see who they are and see what their relation is in policy development in their party. That way everybody would know. Everybody would be on the same line.

*Supply*

I want to draw a couple of parallels since our Minister of Health was in the previous parliament minister of justice. When gun control legislation came up, what did he do? He said it is the right thing to do. They set aside money for it. They have alienated half the country. There is a constitutional challenge on it. The government forged ahead in the face of all that opposition. It said \$85 million. Now it is up in the region of \$600 million. This has not stopped the government one bit from forging ahead with its plan to implement gun control. It is the reason the Liberals lost western Canada. It is the reason that the oppositions combined almost equal the government.

• (1625)

They acted on principle and money was no object. But now when it comes to hepatitis C and people have been hurt and they are going to be for life disadvantaged because of their illness, what is the response? Now it is political consideration. We have all the provinces on board. But the government does not have the people of Canada on board.

Yes, it has the provincial health ministers in line just as it is trying to line up its backbench supporters, but I bet a number of them will vote for this.

If the government wants to make this a vote of non-confidence that would certainly please us, but it is not to be a motion of non-confidence. As a previous member said, it is a motion to move the government to action. That is what we want to see.

Earlier when the Liberals were the government they compensated people who had the wrong kind of insulation in their homes because it might injure their health. There was a statistical possibility that it may have injured people's health. But did they know it was a dangerous product when they proposed that it be put in people's houses? Probably not. Did it matter? No. They removed the insulation and compensated homeowners for what was happening.

To get back to my Bill C-68 comparison, the gun control legislation applies not to criminals but to every Canadian who owns a gun. But here the government is saying that is too much to apply a law to those people who have been hurt by tainted blood products. That is all we are asking. Target this thing. The government does not have to pay everybody for everything. We want to see some compassion. There are compelling arguments for it and they have been made time and time again today.

We heard bogus arguments raised against it like tainted insulin, as if lack of having treatment was equivalent to mistreatment. That does not hold water. I cannot understand where the Liberals are going. As I said, they are not under a vote of non-confidence here but they are losing the confidence of the Canadian people. They

bring dishonour on this House if they enforce party discipline to defeat this supply day motion. I will be ashamed to be associated with this House if it fails.

I call on members from the governing party to join with the opposition members in doing the right thing and bring honour to this House by supporting the supply day motion next Tuesday.

I trust there will be a groundswell of support, that people will be phoning constituency offices across this country to show their support. I trust that the ministers' fax lines and e-mails will be loaded by Canadians letting them know, that their phone lines will be jammed and their mailmen will walk in like Santa Claus dumping mail on their office floors. That is what we want to see happen across this country between now and next Tuesday.

[*Translation*]

**Ms. Angela Vautour (Beauséjour—Petitcodiac, NDP):** Mr. Speaker, first off, I must say that I am in agreement with the motion introduced by the Reform member.

• (1630)

I must say, though, that I am a bit confused and I would like my colleague to explain something to me. Since I was elected, I have been hearing the Reform Party push the Liberals to cut and to cut some more. They are not interested in equity in health care or education. Now today we see them calling for equity for everyone.

I am completely in agreement with them that everyone affected should receive some compensation. I wonder why we cannot hear the same thing from the Reformers in the House about how there ought perhaps not to be different policies for the rich and for the poor of this country. That is something we often hear from the Reformers. They are pushing the Liberals so that we will end up with one health system for the rich and another for the poor. The same thing goes for education.

Can my colleague explain why today they have changed their tack and want everyone to be treated equitably? I wonder why they do not always support such ideas.

[*English*]

**Mr. Derrek Konrad:** Mr. Speaker, I did not think the member would be trying to make political hay out of this motion.

The Reform Party listens to Canadians. Eighty-seven per cent of Canadians want the victims of hepatitis C to be compensated. Also the Reform Party was founded on a set of principles and it acts on principle.

I reject the hon. member to the left of me making some sort of comparison. This is a policy many Canadians want implemented in the country. Something of this nature is doing the right thing. It is acting on principle which is supported by the people of Canada.



*Supply*

**Mr. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Mr. Speaker, I observe that the government is certainly acting on the situation in this instance. However it is controversial and there are feelings both ways. Even on our side there are some problems.

It cannot be anything but a confidence vote now because of the rhetoric from the other side. I allude to a speech by the leader of the NDP in which she said that the Canadian government now had the opportunity to act with compassion and end the battle being fought by the wounded. Then she said that instead of acting with fairness and justice the government has drawn an arbitrary line, et cetera.

When a government tries to do the right thing and the rhetoric comes from the opposite side saying that the government is acting without principle, there is no choice but to treat the motion as a confidence motion.

**Mr. Derrek Konrad:** Mr. Speaker, I will just quote his own health minister speaking in 1996:

The answer of course is that when there are resolutions, as there are today involving victims rights, members of this party vote as they see fit.

I already told the House this morning that I will vote in favour of the resolution because I share the objectives expressed by the hon. member. I expect that members on the government side will vote as they see fit.

**Mr. Sarkis Assadourian (Brampton Centre, Lib.):** Mr. Speaker, some people have mentioned that the intent of the motion was not to help the victim but to unite the right. Can he confirm if that is the case?

**Mr. Derrek Konrad:** Mr. Speaker, if this unites Canadians against what the government stands for on this issue, so be it.

[*Translation*]

**The Acting Speaker (Mr. McClelland):** It is my duty, pursuant to Standing Order 38, to inform the House that the question to be raised tonight at the time of adjournment is as follows: the hon. member for Bras D'Or, DEVCO.

[*English*]

**Hon. Herb Gray (Deputy Prime Minister, Lib.):** Mr. Speaker, I rise today to urge members to vote against the motion presented by the Reform Party.

The motion is about an agreement announced on March 27 and entered into by all of Canada's health ministers, that is to say, all 10 provincial governments, the 2 territorial governments and the federal government.

• (1635)

What does this agreement say? On March 27 Canada's health ministers announced that the federal, provincial and territorial governments were offering \$1.1 billion of assistance to Canadians infected by the hepatitis C virus during a time when some of these

infections might have been avoided had the Canadian blood system responded differently. The compensation offered is \$800 million from the federal government and \$300 million from the provinces.

All Canada's governments recognize the harm caused to a group of Canadians during the 1986-1990 period. The health ministers from all the governments involved representing four different political parties agreed it was right and appropriate to offer to assist these Canadians because during the period in question the Canadian blood system could have taken certain risk reduction actions but did not do so.

When governments provide financial assistance surely it should be in situations where government action or inaction resulted in harm. I am told, and I do not claim any expertise in these matters, that prior to 1986 there was no consensus in the international medical scientific community on how to accurately test for the virus then known as hepatitis non-A, non-B, which we now call hepatitis C.

What is very important is that the motion in effect expresses a lack of confidence. It attacks the decision not just of the federal government but of the 10 provincial governments and the 2 territorial governments. We are dealing with an agreement made by all of them. This is an agreement in which today all the provinces and the territorial governments, as far as I am aware, remain part of. They are steadfast in supporting this agreement.

The hon. member who just spoke suggested that the provincial governments were out of touch with their constituents. That is a strange comment coming from a Reform member. He is attacking, and I will be talking about this later on in my speech, the government of Premier Klein. Is he saying that government is totally out of touch with the people who elected it? Is he saying that the government of Premier Harris is totally out of touch with the people who elected it? I suggest it may well be on a number of issues, but the Harris government is steadfast in support of this agreement.

Clay Serby is not just the minister of health in the NDP Government of Saskatchewan. He is spokesman for all the provinces and territories on this issue. He said on April 7, according to the *Toronto Star*:

Provincial ministers, along with the federal health minister, remain committed to the deal announced in Toronto. As health ministers from every province, we worked together to reach a consensus on this very difficult issue. This was not an easy decision to reach. This is a very complex issue. We have come up with an approach that is national in scope, fair and reasonable.

Elizabeth Witmer, the Ontario minister of health in the Progressive Conservative government of Mike Harris, said on April 7, as quoted in the *Hamilton Spectator*:

There has been a very careful analysis and a decision was made. I support the decision that was made.

*Supply**[Translation]*

Here is what Jean Rochon, Quebec's health minister, said in a letter sent to our health minister on April 12, 1998. As you know, Mr. Rochon is a minister of the Parti Québécois, which is affiliated with the Bloc Québécois here in the House.

Mr. Rochon said "I feel that our program is justified and that we made a fair decision. Our respective governments have recognized that, between January 1986 and July 1990, action could have been taken to prevent infection, since a screening test was scientifically recommended during this period".

*[English]*

If the federal position is wrong, is the provincial position not wrong as well? Yet neither the Reform Party nor any of the other opposition parties in the House have said one word, not one one, to criticize the compensation agreement, the one entered into by all provinces and territories and their ministers of health.

- (1640)

As I say, if the federal position is wrong then why is the provincial position, taking part in the same agreement, not wrong as well? That is not what the Reform Party or the other provincial parties are saying.

The Reform Party has not criticized their friends and allies, Premier Harris of Ontario and Premier Klein of Alberta. They are especially careful not to say one word about Premier Klein's support of this proposal.

The last speaker talked about how the Reform Party is a party of principle. I thought one of the principles of the Reform Party dealt with federal-provincial relations. The Reform Party is quick to blame the federal government if it does not agree with the provinces because in the Reform's opinion provincial governments are closer to the people.

If that is the case, why does the Reform Party not listen to the provinces it usually defends on this issue? Based on its response in other cases, one might expect the Reform Party to congratulate the federal government for achieving agreement between all the provinces and listening to the views of the provinces.

*[Translation]*

The Bloc Québécois has not made a single criticism of the position of the Government of Quebec, its leader and the Bloc's former leader, Lucien Bouchard, or the Parti Québécois.

*[English]*

The NDP has not said one word of criticism against Premier Romanow and his NDP Government of Saskatchewan, not one word of criticism against Premier Clark and his NDP Government of British Columbia.

The Conservative Party in this House has not said one word of criticism on this matter against the position of the Binns Conservative Government of Prince Edward Island, against the Harris Conservative Government of Ontario, against the Filmon Conservative Government of Manitoba or against the Conservative government of Premier Klein of Alberta.

The opposition parties would have a lot more credibility on this matter if they used their opportunity to speak in the House to say something about the provincial governments they are allied with. They are not saying anything about the positions of those provincial governments.

They are not saying one critical word when they have had over and over again opportunities to do so. Of course they say things about the federal government's position on this difficult matter, but if they are to be considered credible why do they not get up in their place and say the same thing about the provincial governments?

**The Acting Speaker (Mr. McClelland):** If the hon. Deputy Prime Minister would excuse the Chair, is it the member's intention to split his time?

**Hon. Herb Gray:** Yes, Mr. Speaker.

**The Acting Speaker (Mr. McClelland):** In that case the Deputy Prime Minister has a minute and a half left.

**Hon. Herb Gray:** Please give me a firm signal when that point is reached.

By remaining silent in this way they show, for all their claims of support of free speech in this matter, that these claims do not amount to very much.

Why are members of the NDP not using their right to speak in the House about their Saskatchewan government which has not changed its position? Why do they not say what is wrong with this agreement?

The same applies to the Conservative Party in the House and its lack of criticism of its provincial allies.

*[Translation]*

Why is the Parti Québécois saying nothing?

*[English]*

This lack of criticism shows the weakness of the position of the Reform Party and the other opposition parties in the House. It shows that there is no real merit in their position.

Members in the House should consider carefully their position on this serious matter. When they do so, I think they will agree with me that members of the House should vote to oppose and defeat this Reform Party motion.

**Mr. Grant Hill (Macleod, Ref.):** Mr. Speaker, the Deputy Prime Minister says that there has been no criticism levelled at the provincial governments. It is funny that a federal member of

*Supply*

parliament, facing the federal government that has the primary responsibility for being the policemen of the blood system, would criticize someone else.

The federal government has \$800 million in the compensation package compared to \$300 million from the provinces. Let me make very clear that the federal government is the main culprit in this issue. It deserves the main criticism in this issue.

• (1645)

I have a quote from Krever and this says it plainer than I could concerning the federal bureau of biologic:

During the 1980s, the bureau did not decide independently whether to use its authority to require that measures be taken to reduce the risk of non-A, non-B hepatitis. Instead, it relied heavily on information given to it by the Red Cross—

The very organization it was supposed to regulate.

That is why the federal government is being so criticized for this foolish decision.

**Hon. Herb Gray:** Mr. Speaker, I understood the provincial governments all during this period were partners with the federal government in the blood system. If the federal government is the only one to blame then why did the provincial governments join in the agreement? They joined in the agreement because obviously they felt they had some responsibility. The Reform member does not have the courage to get up in this place and point the finger when it should be pointed at provincial governments instead of just pointing it at the federal government.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, I have tremendous respect for the Deputy Prime Minister after following his career over the years. But as a new member in this House I am ashamed of what he is saying.

He knows damn well this is a federal agency that is responsible for the hep C victims and he also knows damn well there has been \$7 billion cut from health care and that is why the provincial governments were coerced into this agreement. That is exactly why these governments have been sucked into this deal by the federal government.

It is the federal government that should be showing leadership on this, not the provinces.

**Hon. Herb Gray:** Mr. Speaker, we have a federal system where provinces have their authority and the federal government has its authority. In some cases there is overlap and they have to co-operate.

Is he saying Premier Romanow is a wimp and could be coerced by the federal government? Is he saying that Premier Clark of B.C. is a wimp on this matter and can be coerced by the federal government? That shows the lack of credibility in his position. If

they did not think they had some responsibility and that the agreement was right, those provincial allies of the hon. member would not have joined in. We know that to be a fact.

**Mr. Derrek Konrad (Prince Albert, Ref.):** Mr. Speaker, something really struck me when the hon. Deputy Prime Minister began speaking.

He said he urged the members of this House to vote against the motion. I wonder if I can take that to mean that is all it is, urging his own members, or is he simply urging the opposition or are they applying caucus solidarity on this thing? It is an interesting word he used. Have they withdrawn from their position that this is a vote of confidence and they are enforcing party discipline?

**Hon. Herb Gray:** Mr. Speaker, I am looking the hon. member in the eye and I am saying he is wrong and I urge him to vote against this motion. I say that to all members of the House but principally I am facing the opposition members because we have stated our position as a party. We believe in it and we stand by it.

**Hon. Allan Rock (Minister of Health, Lib.):** Mr. Speaker, I have listened to today's debate with great interest but one striking feature of the debate in the House today is that among those who have spoken in favour of this resolution, not one hon. member has confronted the true question at issue.

The true question is whether governments should make cash payments to those who are harmed through no fault of anyone but because of risk inherent in the medical system.

I intend in the few moments permitted me to deal with that question and to examine it. In doing so I urge all members to put aside the rhetoric, put aside the inflammatory words and the high sounding language of fairness and moral duty and instead confront the real question.

It seems the opposition parties have failed to confront that real question. They paper over that question because it is very tough. It is a very difficult question to answer. Ministers of health of this country came to grips with it some weeks ago and we concluded that we had a position on when governments should pay cash payments to those who are injured through no fault of anyone but because of risk inherent in the medical system.

The easy course, naturally, would be simply to pay those who are making a claim upon the government. Ministers of Health are custodians of Canada's health care system and we have a larger responsibility, a responsibility to show leadership on these tough questions and confront them directly, no matter how difficult they may be.

• (1650)

This issue is larger than just those infected with hepatitis C. Hon. members know that every year there are thousands of people in this

*Supply*

country who are adversely affected by the health system through no one's fault but because there are risks inherent in it.

Last week researchers identified what they felt was a source of many deaths in hospitals every year because of adverse reactions to prescription drugs. This was brand new research and they said the figures in Canada are staggering.

We all know there are those who have adverse reactions to vaccines, anaesthetics or to prescription drugs or who have high risk births delivering babies with brain damage who will need special care for a lifetime.

In the absence of fault, if it is a risk inherent in life or in delivering medical services, where is the obligation of governments to pay cash to those who are harmed in that way? That is at the root of this difficult issue. This is not the first time we have had to confront that issue.

In 1990 governments in Canada, because they were concerned by the rates of medical malpractice insurance by doctors and the number of claims for compensation, established a commission that was chaired by Dr. Robert Prichard who is now president of the University of Toronto. The Prichard commission was made up of distinguished Canadians, including the then dean of medicine at McGill University medical school, Dr. Richard Cruess, Madam Justice Ellen Picard of the Superior Court of Alberta who has written a definitive text on hospital and doctor liability, and Dr. Gregory Stoddart, one of the leading health policy analysts of this country. What did they conclude? They concluded in their recommendations the following:

We recommend the development of a no fault compensation scheme for persons suffering significant avoidable health care injuries.

We recommend that the general criterion for determining which significant medical injuries are compensable under the compensation scheme should be the test of avoidability. That is, the principal inquiry to determine if an event is compensable should be whether, with the benefit of hindsight, the injury could have been avoided by an alternative diagnostic or therapeutic procedure or by performing the procedure differently.

They specifically recommended that the same test be applied to those who are injured through the blood system. That is exactly what the ministers of health have done in this instance.

We looked back over the chronology of events and asked when was it, in all that happened, that these injuries were avoidable. So when is it that no fault compensation should be offered? History shows on the balance of the evidence that it was between January 1986 and 1990 that avoidable element occurred.

It is true to say there were tests here and there in different parts of the world and in different states earlier than that but broadly speaking, the evidence of those who know is it was by January

1986 that steps should have been taken. They were not. That is when the avoidable injuries occurred.

What should governments do about people before 1986? What should we do about the victims who suffered the unavoidable injuries by virtue of risks inherent in the health system before January 1986? Among other things we should focus research on trying to find ways to treat and hopefully cure the infection. I have asked the chair of the Medical Research Council to take whatever necessary or appropriate to focus research priority on hepatitis C.

We must also do whatever we can to minimize risk in the future. We will be accepting the recommendations of Mr. Justice Krever in terms of the federal watchdog role, putting into place more elaborate controls over the safety of the blood system in the future. I will be coming back to this House with more particulars on the steps we are taking in that regard.

We must accept responsibility for that period when the injuries were avoidable. That is why we are contributing \$800 million as a federal government to a compensation fund which will total \$1.1 billion, more I hope if the Red Cross joins us, offered to those in the category who suffered injuries that were avoidable, 22,000 plus victims in that category. That was on the agenda because of federal leadership. It was only in the last year that the federal government put that agreement together among all the provinces.

It is easy today to suggest that we should simply write a cheque for all those who demand it. We are responsible for maintaining a public health care system in this country and it will not be sustainable if we simply pay cash to all those who suffer harm not through anybody's fault but because of risks inherent in the system. That is what happened here before January 1986.

● (1655)

When we hear the colourful language from the opposition parties today, when we hear them talk about our duty to the sick and the vulnerable, when we hear them talk about our moral duty, let us remember that as custodians of Canada's health care system we have no greater duty than to ensure that medicare is going to be there for those who are sick when they need it.

We have no greater moral responsibility than to safeguard medicare for the very hepatitis C victims who will require treatment as they develop symptoms and their condition deteriorates. We have no greater obligation of compassion than to ensure that our public health care system remains affordable and sustainable.

We shall not do it if we follow the course suggested by the other side because next month or next year there will be others who come forward with claims equally as compassionate, with demands equally as desirable, equally as emotional and they too will want money. Where will it end? It will end with governments paying out

cash compensation regardless of fault to all who have an emotional claim and will end with a country unable to afford or sustain its health care system.

The moral high ground does not rest with those who urge that easy course. The true moral high ground is with those on this side of the House with the courage to stand and say we will take the tough decision on the difficult question we face. The true moral high ground rests with those in the government who will stand in their places next Tuesday and vote against this motion not because we are callous, not because we lack compassion, but because we are responsible for a public health care system that cannot and will not continue if we take the course the opposition urges.

I encourage all members of the House to consider the implications of this difficult and wrenching dilemma but to confront the real question that lies beneath it. Can we sustain our public health care system if we make cash payments to all those who are harmed by the health care system, regardless of fault, merely because of the risk inherent in the process?

Infection with hepatitis C through the blood system was just such an inherent risk before January 1986. As a result I say we should conduct research, we should do whatever we can to prevent such injury in the future, we should accept responsibility for the period when we should have acted, but I oppose this motion because it is not the proper policy.

**Mr. Grant Hill (MacLeod, Ref.):** Mr. Speaker, it is interesting to hear the legal arguments from the health minister. I note publicly that the minister referred only to legal precedents on this issue.

I accept his point that government should not pay cash compensation to people who are injured when there is no fault. No fault, no compensation I accept. But in this instance can anybody convince me that there was no fault, can anybody convince Judge Krever, our premier expert on the blood system, that there was no fault? He said it plainer than I could ever say it. The federal government regulator failed the public.

All I will say is that Krever is our expert. The health minister has turned down his expertise. He says that the members in this House will not vote for this motion because it is the right thing to do. I say the Liberal members will not vote for this motion because they are being coerced and forced and pushed into the hole. Argue with that if they will but every single person in Canada knows that is true. If it is not true, take off the whip.

**Hon. Allan Rock:** Mr. Speaker, in view of what the hon. member has said, I urge him to withdraw his motion. If he limits the entitlement to cash compensation to those circumstances where government was at fault, then he ought to withdraw his motion. If he reads the Krever report he will see that the weight of the

### *Supply*

evidence had that it was January 1986 onward that Canada should have acted. Before January 1986 there was no fault on the part of government. The hon. member knows it.

That is why Mr. Justice Krever recommended no fault across the board. We do not accept that. But the hon. member has just conceded the point on this motion and he ought to withdraw the motion.

• (1700 )

**Mr. Greg Thompson (Charlotte, PC):** Mr. Speaker, I support entirely what the member for Macleod said. The minister is attempting to use a legal argument to get rid of this so his responsibility will disappear. At the end of the day it falls at the doorstep of the Minister of Health. There is only one national Canadian Minister of Health and he is dodging the bullet. He prefers to put the blame on someone else. However, at the end of the day he is charged with the safety of the Canadian blood supply system. It is as simple as that. He cannot dodge that bullet.

I hope that members on the other side of the House will ignore the threat or the stick being held over them, or, as the member said, the whip that is being applied to them to bow in and vote with the government on Tuesday night. The minister is being surrounded by a ragtag assortment of supporters; just simply a handful. There are 150 empty seats over there and they do not support the minister on this issue.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**The Acting Speaker (Mr. McClelland):** First of all, we do not refer to members who may or not be here, and when we do refer to each other we refer to each other through the Chair.

**Hon. Allan Rock:** Mr. Speaker, what is striking about the intervention is that the hon. member will not deal with the tough underlying issue. He will not confront the question. I put it simply. When should governments pay compensation? Should they pay cash compensation to those who are harmed through the medical system not through anyone's fault, but because of the risks inherent in the medical system? The member will not answer that question.

He accuses me of having a legal analysis as if it is some sort of condemnation. The Prichard committee in 1980 was not a legal analysis. It was made up of health care experts who understood health policies. Their recommendation was to do exactly what ministers have done in this case, which is good public policy.

The member will not confront the question because he knows where it leads. It leads to the conclusion that this motion is ill-founded and inappropriate. The very person who moved it, the hon. member for Macleod, has conceded that it is without foundation. He has conceded that if there is no fault there should be no

*Supply*

cash payment. The history of this matter shows that he has just cut the ground out from under his own motion.

**Mr. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Mr. Speaker, I am pleased to have the opportunity to rise on this motion about which I and my party are deeply concerned and will be supporting on Tuesday night.

I wish to refer to what we have heard in this House today. We have heard that people with hepatitis C lead normal lives. We have heard that people with hepatitis C who will not be compensated can go the CPP disability route. We have heard unbelievable statements from the other side of the House today that the provincial governments should show leadership in changing the government's view on hepatitis C.

These statements are absolutely unbelievable, coming from so-called educated people on the other side whom we call Liberals. History will prove that this government is probably one of the cruelest, craziest and silliest governments of all time. History will prove me right on that.

It is just unbelievable that the Minister of Health can stand here and deflect like a stick-handler in hockey. Unfortunately he cannot score. He never has and he never will. The unfortunate part is that there are 40,000 people and their families who are infected by hepatitis C who will not be compensated. He stands there and says they have emotional claims. When people die, when people get sick, when people are injured by this disease he says they are basing their arguments on emotion only. He would not know a hepatitis C victim if that person lived in his basement. It is most unfortunate.

I have a few questions to ask the minister, if he ever cares to answer, in letter form, privately or whatever.

Does he agree with his parliamentary secretary that people who do not have hepatitis C compensation can go the CPP route? I know in my riding that hundreds of people try the CPP disability route and it takes years to get processed. In the end, when the tribunal awards it to them, the Minister of Human Resources Development can turn around after 90 days and deny the claim.

• (1705)

My colleague from northern Saskatchewan was in this House and presented a compelling question to the Minister of Human Resources Development. It was about a young man of 26 years who had no legs and was missing an eye. He was denied CPP disability. If an individual of that nature can be denied CPP, how in the hell can they stand in this House and tell us that people who have hep C can go—

**The Acting Speaker (Mr. McClelland):** I have no idea how he is going to know, but he is not going to know using that language.

**Mr. Peter Stoffer:** Mr. Speaker, I apologize. I will refrain from using such strong language.

It is only because of my strong feelings on this particular issue. I feel that everybody with hep C in this country should be duly and fairly compensated. With that remark I will end my comments.

**Mr. Monte Solberg (Medicine Hat, Ref.):** Mr. Speaker, I have listened to the debate today with considerable interest.

Obviously it is an issue that has gripped the country. People are quite aware of the issue now. They have followed it very closely and I think that Canadians are always compassionate.

When we look at the facts in this case we cannot help but support the position taken not only by the Reform Party but by all opposition parties. I should pay tribute to members of all parties who have spoken today in the interests of standing up for Canadians. I say that of members of the opposition.

Let us go back through the chronology. In October 1993 the government appointed a commission. It appointed Justice Krever to look into the contamination of the blood system. We had an interim report in February 1995 and a final report in November of last year. In that report Justice Krever made the recommendation that all victims should be compensated.

We know, for instance, that AIDS/HIV victims going back to 1978 were compensated. They were all compensated. Justice Krever has made the judgment that all of the victims of hepatitis C should also be compensated.

I point out to the health minister that it is the justice who this government appointed who is making that recommendation. It is not another government, it is his judge who chaired the commission to bring forward these types of recommendations. We are simply pointing out that it is the government's own committee with its own expert review that has made these recommendations. We are simply asking them to listen to Justice Krever's advice and to do as he suggested.

It is not only in Canada that this advice has been followed. We have heard over the last couple of days how the Government of Ireland eventually had to yield to considerable public pressure because of the public's superior moral conscience which forced its government to pay compensation to all victims.

I would urge the government to listen to its own conscience and to finally come around to the point of view that it must start to compensate all victims.

The government has drawn an arbitrary line. It says January 1986 is the point at which it will start to pay compensation. As other members have pointed out, in other parts of the world testing was already under way, going back to 1981, which would have detected hepatitis C.

I point out in response to questions from the health minister that when a federal body takes on a responsibility to regulate something like the blood system, implied in that is responsibility and culpability. When the federal government steps in as a regulator the public has the right to assume that the government is taking all reasonable steps to ensure that it is doing its job, that it is getting the best possible information and that it is reaching out around the world to find out, in this case, whether or not there are tests available to determine whether there are things like hepatitis C lurking in blood. It did not do that and it should therefore be culpable. It is that straightforward.

• (1710)

The justice minister wants us to absolve the government of all blame. He is essentially justifying not paying compensation on the basis of the tardiness of the regulating agency to use other tests that were available around the world. The regulating agency was responsible for not utilizing all the available means to ensure that the blood system was safe. If it did not take those steps, then it is culpable. It is that straightforward.

I say in response to the health minister's speech of a few minutes ago that the regulating agency simply did not do its job. It simply did not use all available means at the time, which is why Justice Krever ruled that everybody should receive compensation.

The second point I want to go to is the idea of a free vote. I say to the health minister, the former justice minister, that if he is so convinced of his position, then allow this issue to go to a free vote. If he really believes that the federal government has no more responsibility previous to 1986 then let us ask him to put his position on the line with his own members. If he really believes in that, let us ask him to put his position on the line. Does he not trust his ability to make a persuasive argument to his own caucus? Let us let the people's representatives make that decision.

Today in the House we know that the leaders of the respective opposition parties got up and said "We do not view this as a vote of non-confidence. This is not a confidence motion".

We also know the government has spoken in the past. It has written volumes about how it would allow more free votes. We view this issue as a moral issue. We say that this is an issue whereby the public should have the right to be represented by their representatives in the House of Commons. Let us have the government now finally put its money where its mouth is. Let us have it actually bring this motion to a free vote in the House of Commons on Tuesday.

We know there is a three line whip. People are being called back from all over the country. They are being told to be here, not to vote freely, but to vote against the motion, to vote against their own

consciences, to vote against what their constituents are telling them.

No matter what theory of representation they believe in, they cannot possibly believe in one whereby the government says "it is my way or the highway" irrespective of what the public is telling them, irrespective of what their conscience tells them, especially when opposition party members have said they do not view this as a confidence motion.

I conclude my remarks by saying that if the government truly believes it is on the moral high ground here, then let us put this issue to members in a free vote. That is the true test. That is the real way to find out whether or not the government's arguments have carried the day. Because if those arguments are as persuasive as the health minister thinks they are, the government will have no problem carrying just a very few members on the government side that it will need to win the vote.

**The Deputy Speaker:** It being 5.15 p.m., it is my duty to interrupt the proceedings.

[Translation]

Pursuant to order adopted earlier today, the questions on the motion are deemed to have been put and a recorded division is deemed to have been requested and deferred until Tuesday, April 28, 1998, at the conclusion of Government Orders.

• (1715)

[English]

Is it agreed that we call it 5:30 p.m.?

**Some hon. members:** Agreed.

---

## PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

[English]

### COURT CHALLENGES PROGRAM

**Mr. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Ref.)** moved:

That, in the opinion of this House, the government should withdraw all funding from the federal Court Challenges Program.

He said: Mr. Speaker, the Court Challenges Program by way of background is an independent corporation based in Winnipeg that receives \$2.75 million of public money every year. It distributes this money to interest groups so that those groups can then argue their views on the meaning of the charter of rights and freedoms in the courts.

In the 1994 contribution agreement between the program and the government, the overall objective of the program is very carefully stated. It says "the objective of the program is the clarification of constitutional rights and freedoms". Note the word clarification.

*Private Members' Business*

The Court Challenges Program was not charged with the task of advocating specific interpretations of constitutional rights and freedoms. Its role in this process of clarification was to be a relatively minor one having to do with money. It was to provide interest groups with the money needed to present their charter interpretations in the court. Obviously, the judges are the ones who by their rulings must do the actual work of clarifying Canadians' rights and freedoms under the charter.

The problem with the Court Challenges Program is that it does not know its place. Its ambitions go well beyond its mandate. It is not content simply to handle the money side of things and let the courts decide the merits of various arguments. It has set itself up as judge and jury over the interest groups that apply for funding. For example it has been very welcoming to groups that promote gay rights, socialism and radical feminism. But interest groups that bring contrasting viewpoints to the courts, viewpoints which judges need to hear in order to render informed decisions are denied funding altogether.

The Court Challenges Program thus violates section 8.3 of its contribution agreement which says that the program shall fund a broad range of individuals and groups. The program has been anything but broad and inclusive.

This kind of blatant bias is made possible by the lack of adequate, unambiguous criteria for funding decisions. It often happens that when governments decide to fund interest groups, they are unable to answer the question: On what basis did you support one group and not another? In the absence of clear criteria, there is no other way for funding decisions to be made than in an ad hoc way which leaves too much to the discretion of the person who happens to be making the funding decisions.

In a 1992 study undertaken at the request of Consumer and Corporate Affairs Canada, four researchers concluded that various strict procedures needed to be followed in the process of determining which groups would receive government funds. Among those procedures was a process for arriving at some fair criteria for funding decisions. It involved four stages.

The very first stage was that of writing a draft statement of criteria. The second stage was the distribution of that to all affected parties, stakeholders. The third stage was the unbiased consideration of comments on those proposed criteria from the affected parties. Last was the publication of the final criteria.

The authors write that at a minimum, what seems to be required is clearly articulated rules, which are applied equally to all with a stake in the activity and administrators who are obliged to adhere to those rules.

The Court Challenges Program is a notorious transgressor in this regard. Its criteria for making decisions are extremely vague and are therefore susceptible to manipulation by the Court Challenges Program's obviously biased decision makers. Most importantly,

since the Court Challenges Program can only fund cases that deal with equality rights under sections 15 and 28 of the charter, the Court Challenges Program decision makers have taken it upon themselves to in effect define what that equality means when clearly that should be left to the judges.

How is it that the Court Challenges Program could be as biased as I am saying it is? The reason for such consistently biased funding decisions is clear. The members of the Court Challenges Program board of directors and also of its equality panel which makes the actual funding decisions are also members of those very same groups that wind up getting funded.

● (1720 )

It is a very clear conflict of interest. The organization has no checks and no balances that would serve to guard it against partisan and biased decision making. Instead the government has written these groups a blank cheque by giving them control over the organization that disburses public money for charter cases.

Let us look at an example of an interest group that has been treated unfairly, in order to highlight the bias at the Court Challenges program. REAL Women of Canada is an organization whose approach to women's equality seeks to be sensitive to the needs of other members of society, including unborn children. On many issues, their view contrasts with that of the Women's Legal Education and Action Fund or LEAF for short. Time and again, REAL Women has been denied funding by the Court Challenges Program while LEAF has been consistently handed out cheques.

There have been six court cases in which both groups participated on opposite sides of an issue. In all six of those court cases, LEAF's bills were paid by the Canadian taxpayer via the Court Challenges Program but REAL Women had to struggle to scrape together the necessary funds.

There is no logical reason for this inequality and discrimination against the group REAL Women. Regardless of what one thinks of the views of this group, it is clear that its positions on various issues are representative of the views of a large number of Canadian women. How large that number is is not my present concern, but it is clear that the Supreme Court has regarded this organization as worth hearing in court since it has consistently granted REAL Women intervenor status. Yet the Court Challenges Program whose equality panel is cut from a different ideological cloth than REAL Women has consistently refused to grant funding to REAL Women.

What is most shocking is the written response the Court Challenges Program gave to REAL Women after the group applied for intervenor funding in the Borowski case. Here is how REAL Women describe what happened in a letter written this year concerning a period in the mid-1980s: "In its refusal the Court Challenges Program stated that our view"—REAL Women's view—"of equality was not in accordance with the accepted and current understanding of equality both by society and the courts.



*Private Members' Business*

This was back in 1987 when the courts had barely dealt with equality issues under section 15 of the charter which came into effect only in 1985”.

Only two years later and the response is that their view or understanding of equality does not fit the set understanding of equality in society and in the courts. Two years later. It is really quite a far stretch to imagine that it would already be that set at that point. “To add insult to injury, the Court Challenges Program enclosed an analysis or critique of our Borowski factum written by Rosalyn Curry, a member of LEAF, which was opposing us in the case”.

Imagine. The Court Challenges Program wanted an expert to examine REAL Women’s application for funding and just happened to choose a lawyer who was a member of LEAF, REAL Women’s arch rival.

The Court Challenges Program is clearly usurping the role of judges by deciding whether or not a group’s legal arguments have merit. They have appointed themselves the justice system’s gatekeepers on charter cases of crucial significance.

There is other disputable evidence of bias at the Court Challenges Program. Quite tellingly when the courts have not ruled in favour of one of the Court Challenges Program’s favourite groups, the program’s literature subsequently portrays that decision as a great setback for justice and equality. That makes it clear that the Court Challenges Program is not interested in letting judges clarify the rights and freedoms we have under the charter, which is their mandate, their reason for existence. Rather the organization is itself an advocacy group whose true objective is to help its friends in the left wing advocacy business.

That was even acknowledged publicly by one of the funded groups EGALE, Equality for Gays and Lesbians Everywhere. In their newspaper *Capital Extra*, they told their readers as recently as November 14, 1997 “federal funding for the Court Challenges Program means that you have an advocate”. It does not get much clearer than that, straight from the mouth of the gay lobby.

• (1725)

I would like to raise a question which I find interesting concerning how the Court Challenges Program might fare if it were ever itself subjected to a court challenge. I enjoy thinking about this. A 1994 supreme court case dealt with the very issue of selective funding of interest groups. It throws some interesting light on the Court Challenges Program.

The Native Women’s Association of Canada argued that the government had unfairly denied it funding and a seat at the table in the so-called Canada round of constitutional consultations that led up to the Charlottetown accord. Four native groups did receive

direct funding and a seat at the table but NWAC was not one of them. The group argued that its freedom of expression had been violated as well as its equality rights under the charter.

There were some interesting ideas in terms of the judges’ reasons for their decisions. Some interesting ideas emerge which are helpful to us in our consideration of the motion before us today.

The court ruled that a government is free to choose its advisers as long as it does not base its choices on discriminatory grounds. Writing for the majority, Justice Sopinka said that the government must be free to consult or not consult whomever it pleases. There is nothing illegal about a government funding some groups and listening carefully to them while totally ignoring others. So far so good.

Let us be careful to realize that Judge Sopinka’s words about the acceptability of bias toward different interest groups applies to governments but not to the judiciary. It would be completely unacceptable for judges to want to hear only one side of an argument and to completely ignore and not even hear arguments from the other side. If they did so the public would lose confidence in the courts pretty quickly.

That is why the Court Challenges Program is such an absurd, offensive and unjust program. It may sometimes be acceptable for the government to listen to arguments on only one side of an issue but the government cannot and should not spend money in the hope that the judiciary will be subjected to one-sided argumentation.

The government can choose its own advisers but it must not choose the judiciary’s advisers. However that is the effect of the Court Challenges Program. By funding this biased organization, the government is meddling in the affairs of the judiciary. It is attempting to determine which interest groups will be able to press their case in the courts.

There is another thing which we learn from this supreme court case. The court ruled that the government’s decision to fund the four aboriginal groups but not NWAC, it was not based on discriminatory grounds. The decision was based on a procedural preference and not a gender preference. The NWAC argued that the four groups were pushing a male dominated view of aboriginal self-government but the evidence did not support this. It showed that the four funded groups adequately represented both men and women in native communities and that there were no barriers to NWAC’s working within those four groups and thus having a voice.

Not only were these groups open to working with NWAC but two of them gave \$260,000 of their government funding to NWAC precisely to assist the group in presenting its views. It is instructive that the courts clearly assumed that NWAC’s equality rights would have been violated had the evidence shown that those four groups

*Private Members' Business*

were biased against women and did not represent the views of native women.

It is clear from Judge Sopinka's ruling that the decision would have been different had the evidence shown that the four groups hand picked by the government to represent native Canadians were hindering NWAC's participation in the aboriginal consultation. If we apply Justice Sopinka's reasoning to the Court Challenges Program, the program comes up short.

First, the positions advanced by the Court Challenges Program are not, and I underline are not, representative of the views of the interest groups that have been denied funding. Second, all the evidence shows that the Court Challenges Program is indeed biased against the views of many of the non-funded groups. They do not give out dollars to those groups with whom they differ. Third, unlike the four aboriginal groups that opened their doors to make room for the NWAC to participate in the constitutional process, the Court Challenges Program has no interest in working with groups it regards as ideologically suspect. Fourth, unlike the four aboriginal groups which redirected \$260,000 of their funding to the NWAC, the Court Challenges Program has not directed any money to groups whose views it does not share.

• (1730)

For all these reasons I brought this initiative forward. Let me read it into the record again:

That, in the opinion of this House, the government should withdraw all funding from the federal Court Challenges Program.

I seek unanimous consent of the House to have the motion before us deemed adopted and passed.

**The Deputy Speaker:** The question of whether there will be unanimous consent for adoption and passage of the motion is not up for decision since the motion is not votable. Is the hon. member asking that the matter be made votable?

**Mr. Maurice Vellacott:** Adopted and passed.

**The Deputy Speaker:** Is there unanimous consent to adopt and pass this motion?

**Some hon. members:** No.

**Mr. Chris Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar, NDP):** Mr. Speaker, I am pleased to stand in the House and defend the Court Challenges Program, anything which assists in putting meat on the bones of the charter.

We know that a right in law is not much use to somebody who cannot afford it or does not have the means by which to enforce it. To hear members of parliament suggest that having a right and

having the inability to enforce it is nothing other than a taking away justice for those people is surprising.

We have a modest program which is available only to those who are disadvantaged in our society who are contending that their charter rights are not being respected to historically disadvantaged groups and those who have over time suffered most at the hands of the majority. One would have thought that members of parliament would be here to protect those very people and to do what they could to ensure their rights are protected and enhanced.

The program is a modest one. It provides modest support to those who have a case to make. The decision whether to support a program does not, as the member for Wanuskewin suggested, mean that the Court Challenges Program is doing the job of the court or this House. The Court Challenges Program and the experts who are there to dispense these relatively modest amounts are of the view that the case is one which is in the public interests to debate and one in which the person bringing it forward in the public interest is in need of some support in order to do that.

The program is unique and fundamentally an important one in the sense that it provides the opportunity to generate some substantive equality in Canada where that is presently not in place. It is limited in funds and it is limited to challenges to federal laws, policies and practices.

I ask those who would want to throw this program away do they not see some benefit in that program. Is their desire to throw that program away driven by ideology and not by common sense? I cannot believe that the member who wants to get rid of the Court Challenges Program would not be in support of the Court Challenges Response in assisting, for example, the Eldridge case, a deaf woman to assert her right to sign language interpretation when she is communicating with physicians in her quest for health care.

Is there something wrong with that? Is there something wrong with ensuring that a woman who is deaf and who can only communicate through sign language can assert her right to be accommodated so that she can be treated as everyone else? I cannot believe that many in Canada would oppose assisting a woman in that situation.

Neither can I imagine that there would be many in Canada who would oppose the support to persons of colour who work for CIDA and who are asserting that there has been systemic racism in the employment practices of that department. It is not whether it is true. Surely we would want to support those who assert that it is true and who are affected by a practice which we would all condemn. Are there many in this country who would say that we should not as a society support someone in that quest to eliminate racism in a federal government department? Those who are saying we should get rid of this program would I suppose say that is not a

very important question, racism in employment practices in government departments. I contend that most Canadians would disagree with that.

• (1735)

What about the case of an Indian woman who is being denied the right to participate in band elections? We hear a lot from the Reform Party about the need for accountability in Indian affairs. Here is an opportunity to support someone who is trying to ensure that there indeed is greater participation, greater democracy in Indian band elections. Would there be many who would legitimately complain about that?

What about the case of Tracey Smith, an aboriginal woman with children in both the United States and Canada? She is challenging immigration policies which prevent her from freely crossing the border to be with her children. We hear much from the Reform Party about families. Why would we not assist this mother to clarify this plainly unfair situation? Why would we not assist her so that she can be with her children, her family? I find it odd that those who argue so strenuously that they speak for families would not assist a mother to be with her children.

I am sure that few would disagree with the Court Challenges Program in its assistance to disabled persons. We know for example that immigrant status is generally denied to persons with physical disabilities. We must all have experienced the case of members of a family wanting to immigrate to Canada and finding they are faced with a choice of leaving their disabled child in their country of origin or in another place and coming to Canada with the rest of their family or not coming at all.

We should support those who try to resolve those kinds of disputes, the kind of thing the Court Challenges Program looks to assist a person with.

We have also experienced significant difficulties on behalf of our constituents with disability pensions. I am sure we have all seen the unfairness of that system. Why would we then not support the Court Challenges Program when it assists a disabled person to challenge the eligibility requirements for disability benefits which have adversely affected them?

It seems this program has provided a useful service to Canadians. It has enabled us to ensure that rights contained in the charter of rights and freedoms mean something to those who otherwise would not have the means to enforce them.

There are many cases in which the Court Challenges Program has provided Canada and our society and our community with significant benefits. Take the case of Mark Benner. He was born of a Canadian mother and an American father in the United States. Children born abroad of Canadian fathers do not have to apply for

citizenship. Canadians born overseas of Canadian mothers do, which is a plain discrimination.

Why would anybody think it would be undesirable to assist Mark Benner in clarifying and changing this situation? Is there something justifiable about that discrimination? I think not. Would it not be useful then for us as a community and a society together to provide some support for that case?

The case which seems to have raised the member for Wanuskewin's ire most of all is that which is being brought and supported by the Court Challenges Program by Dr. Ailsa Warkinson from Saskatoon regarding section 43 of the Criminal Code. That provision provides a defence to a charge of assault against a child victim, that is child abuse, to a parent or a teacher who uses reasonable force for the purposes of correction.

There are a number of cases identified by Dr. Warkinson in which that argument, that defence, has been used to gain acquittal even in serious assault cases against children.

• (1740)

I cannot fathom any reason why anybody would want to be critical, oppose or stop either Dr. Warkinson or the Court Challenges Program in trying to do something about a very serious problem and, if we are really concerned about children, something we should be very seriously concerned about.

It is disturbing to see an obsession with opposition to anything governments do overriding common sense and overriding something that has been useful to many individual Canadians and to us as a society.

**Ms. Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Mr. Speaker, I am pleased to rise on this motion today to speak against it. The issue we are debating is of great importance to Canada. It touches the heart of what defines our country. It deals with the core attributes of modern democratic societies. It focuses on the ideal of equality before the law which Canada pursues actively and for which it is recognized internationally.

I think it is ironic that today of all days we would be debating this motion when there is a delegation of members of parliament from South Africa touring today. That country has modelled its own program after the Canadian program.

The issue is the Court Challenges Program, which the opposition would like to kill. This program is a symbol of the Canadian commitment to democracy. It is also a tangible demonstration of our progressive Canadian identity.

We on this side of the House, and I gather members over there as well, are proud to have created this program and to have reinstated it in 1994 after a previous government discontinued it.

*Private Members' Business*

This government firmly believes that in a free and democratic society fundamental rights have to be protected and interpreted by the courts in a manner that reflects contemporary society.

When the Liberals reinstated the Court Challenges Program at a time of severe fiscal restraint, we made a deliberate choice at that time because the government is committed to and believes in a Canada where fundamental rights are respected and furthered.

In April of this year we signed a new contribution agreement to secure additional annual funding of \$2.75 million for this program until the year 2003. The government stands by that commitment and is therefore not supportive of the motion we are debating today.

The Court Challenges Program was first established in 1978 to assist court challenges in relation to language minority rights. In 1982 the Canadian Charter of Rights and Freedoms came into force, entrenching basic freedoms and democratic, political, legal equality, language and aboriginal rights, and the fundamental law of the land. That same year the mandate of the program was broadened to include language rights guaranteed under the charter.

In 1985 the government expanded the program further to include funding for equality rights cases arising under section 15 of the charter. The program has played a significant role in bringing before the courts those cases which have helped to define and advance language and equality rights guaranteed in the Constitution. It has already led to a number of key decisions and its usefulness has already been very well established.

Examples in the area of equality rights include the Andrews case on the overall definition of the concept of equality, the Swain case on the rights of mentally disabled people, the Tétreault-Gadoury case on the rights of persons over the age of 65, the Canadian newspaper case involving the provisions in the Criminal Code which protect the confidentiality of sexual assault victims, and the Butler case concerning the constitutional validity of the Criminal Code pornography provisions.

In the area of language rights there were the Forest, Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick and Mercure cases concerning legal bilingualism, the reference re Manitoba in 1985 and 1992 and the Sinclair case concerning legislative bilingualism, the Ford judgment on freedom of expression and the right to use languages other than French on public signs in Quebec, and the Mahé case on the education rights provided in section 23 of the charter.

The Court Challenges Program was designed to provide access to the courts for groups and individuals who would not otherwise be able to challenge government policies and practices related to constitutional and charter rights.

• (1745 )

It provides a means for enforcing and clarifying the law. Since 1985 the program has received over 1,000 applications for funding. The program has funded several hundred challenges and a number of them made their way to the Supreme Court of Canada where judgments were rendered favourable to the group or individual funded in almost half the cases.

The program had some 350 language rights and equality case files before it when it produced its most recent annual report in March 1997. Clearly there is a need to pursue the program and to develop further charter jurisprudence in the areas of language and equality rights.

Canadians will be pleased to know that third party evaluations have confirmed that the program is well administered by an arm's length, non-profit agency with representatives from the private bar, non-governmental organizations and academics. It has clear rules and procedures for providing funding.

The program provides assistance only for test cases of national significance involving federal and provincial language rights protected by the Constitution of Canada as well as challenges to federal legislation, policies and practice based on section 2 of the charter dealing with fundamental freedoms and sections 15, 27 and 28 dealing with equality and gender equality.

Funding proposals are reviewed by two independent panels: the equality rights panel and the language rights panel. Members of the panel are chosen by independent selection committees after consultation with over 300 community groups.

Members of the selection committees and panels volunteer hundreds of hours of work to pursue the clarification of constitutional rights all of us have. They play an important role in building a free and democratic society in Canada. The government takes this opportunity to thank them for their work and dedication on behalf of all Canadians.

As reflected in its decision of 1994 to reinstate the Court Challenges Program the government is committed to advancing constitutionally based equality and language rights. Allowing a variety of voices to be heard on these rights is essential to maintain the social, economic and cultural vitality of Canada that has distinguished our country internationally and that all Canadians can be proud of.

The program plays a pivotal role in ensuring the ongoing adjustment of the interpretation of the Canadian Charter of Rights and Freedoms in protecting the rights of all Canadians. With the support of Canadians the government will continue to support the Court Challenges Program in the years to come. All Canadians and all citizens of the world can be proud of this accomplishment.

*Private Members' Business*

[Translation]

**Mr. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ):** Mr. Speaker, I am pleased to speak to the motion introduced by my Reform Party colleague. This motion reads as follows:

That, in the opinion of this House, the government should withdraw all funding from the Federal Court Challenges Program.

I would like to tell the House immediately that the Bloc Québécois is strongly opposed to the member's motion, having given it lengthy and honest consideration.

The Court Challenges Program was created to fund legal cases having to do with the defence of equality and linguistic rights. In moving such a motion, it is evident that my Reform Party colleague is unaware of the importance of preserving these rights in a society such as ours.

Section 15 of the Charter protects the right of every citizen not to be subjected to discrimination. Is there any right more important than that of equal recognition for every individual?

A society cannot claim to be free and democratic if it does not adequately protect the right of its citizens to be treated without discrimination. With this in mind, we must make the necessary tools available so that those whose rights have been trampled can demand appropriate redress.

Some members are apparently under the impression that it is easy to take a case of discrimination before the courts. It is important to know that victims of discrimination think twice before launching into a long and costly legal proceeding.

The grounds for appeal against unjustified discrimination are not always easily determined. The line between what is considered discriminatory and what is considered a justified distinction is sometimes a very fine one.

It is therefore essential that these people be able to count on something like the Court Challenges Program to help them obtain justice.

• (1750)

The program provides financial assistance for cases appealing legislation that may deny rights to equality. It also, and this is very important, helps people express their linguistic rights.

Once again, I would point out the implication of the recognition of language rights. Section 133 of the Constitution of 1867 provides for the optional and mandatory use of the French and English languages. Furthermore, the charter of rights and freedoms contains certain provisions on protecting the use of the official languages.

Some will claim, and rightly so, moreover, that language rights are not sufficiently promoted. French language services are certainly not provided all across Canada. Language rights are as important in a society such as ours as equal rights. It is through language that people express themselves and make themselves understood. Language provides expression to our emotions, our dissent, our approval and our feelings.

Democracy cannot function properly if the public cannot make its voice heard. Justice will not be served if those who come before the courts cannot make themselves understood there in their own language.

The reason the court challenges program supports people wishing to protect their language rights is to preserve the delicate balance between the official languages. The program provides funding for preparing court cases and for pre-trial research.

The court challenges program is essential to ensure that everyone has access to justice. That said, what explanation can there be for the hon. member's proposal that the program funding be terminated? This is incomprehensible. One would have to be very short-sighted and narrow-minded to propose such a thing.

In proposing such a motion, the hon. member will certainly attempt to find support in the policies of the former Conservative government, which had decided to put an end to the program, to kill it. It is important to keep in mind that the Minister of Justice of the day, Kim Campbell, the colleague of future Quebec Liberal Party leader Jean Charest, had used the difficult economic climate of 1992 as justification for termination of the program's funding.

At a time when the federal budget surplus could reach several billion dollars, I have a great deal of difficulty understanding the hon. member's motion. I am not, moreover, alone in wondering what lies behind the Reform member's proposal. I would invite him to justify it to the members of the Fédération des francophones de Saskatchewan, who are this very day here in Ottawa calling for their province to become bilingual.

In a release issued today, the president of the federation said, and I quote "The ethnocide of the French-speaking minority has always been perpetuated by provincial governments in areas such as education, health and social services, while the federal government looked the other way". In such a context, it is completely inconceivable that a member would dare to move the withdrawal of funding from this program.

In addition, in its June 1992 report, the Standing Committee on Human Rights and the Status of Disabled Persons—the Bloc was not there at the time—concluded that the program played an essential role by giving individuals access to the courts. The Court Challenges Program has become indispensable to the development of equality and linguistic rights case law.

*Private Members' Business*

The Bloc Québécois feels not only that funding for the Court Challenges Program must be maintained, but that improvement of the program would be justified. I urge my colleagues opposite to give this some thought.

The inequality that has existed with respect to historically disadvantaged groups is justification for preserving such a program. We must ensure adequate access to the courts and make it possible for rulings having to do with the violation of equality and linguistic rights in our society to be enforced.

[English]

**Mr. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Mr. Speaker, I am pleased to speak to Reform Motion No. 327. The motion, as has been stated, already calls for the government to withdraw all funding for the federal Court Challenges Program, the program presently administered out of Winnipeg.

It was mentioned by the member proposing the motion that the money currently available is \$2.5 million. As described by my colleague in the New Democratic Party, this is really a modest sum when one looks at the overall money spent in the present court system relative to what the government spends on a single case. For example, the Airbus case would probably double that total budget.

• (1755)

The federal Court Challenges Program was established in 1968, as indicated by the Department of the Secretary of State, to fund challenges to federal and provincial language rights protected under the Constitution of 1867. The overall objective clearly was to clarify rights and freedoms as protected by the charter.

In 1982 the program was expanded to include language rights under the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In 1985 the administration of the program was vested in the Canadian Council on Societal Development.

In 1990 it was moved to the human rights research and education centre at the University of Ottawa. In 1992 admittedly the Progressive Conservative government cancelled the Court Challenges Program based on the need at that time to cut spending and the deficit. It was subsequently reinstated, as has been indicated in the Chamber, by the Liberal government in 1994.

However there is an historical fact that needs to be on the record, and that is that the Campbell government was prepared and had a platform that called for a reinstatement of a program similar to one that was in place. I will speak to that later in my remarks. Were it not for a slight electoral shift that occurred in 1993, which some might call an earthquake or even the earth opening up and swallowing us whole, the program would have been in place in a somewhat revised form.

Since then and what we have now is a fiscal situation where the deficit has been harnessed much through the work of previous administrations and those policies that were carried on by the current government. This brings into question the basis of the motion questioning the funding and the motivation behind the particular program.

Parliamentarians have to stop and question the legitimacy and the necessity of a program such as this one. The federal Court Challenges Program has been of real benefit in several important legal decisions in the country. The program allows Canadians to clarify the Canadian charter rights that exist. However it was not intended to give a perpetual fund for lobby groups, particularly lobby groups that may have some spurious intent. The suggestion that we should cancel the program outright is the usual solution we sometimes hear in the Chamber where we throw the baby out with the bath water.

The suggestion I will be putting forward is that the program is necessary, but there are perhaps some improvements that could be made. There has been mention of the fact that the program is susceptible to manipulation and perhaps abuse if that money is made too readily available. This can be addressed by having assurances in place that a strict criterion must be met, a criterion with respect to the cause and the need. That currently exists. As in all situations involving boards and administrators, what we have to see is a more diligent approach and perhaps a more proactive effort made to ensure that the criterion is met.

Obviously what the country does not need and what our legal system does not need is more spurious challenges to the court. We have seen in recent years Canada becoming an overlitigious society. We see the courts called upon daily to rule upon issues that seem to me, and I am sure to some Canadians, to be issues of common sense that could be applied and settled far from the chambers of the courts.

That being said, the Progressive Conservative Party and I believe there is legitimate need for a program such as this one. The government should remain committed to equality rights for all Canadians and should therefore continue to support a program that will flesh out or allow a forum for individuals who feel oppressed to access resources they might need to pursue those rights in the courts. I think there can be no other or no more important purpose for a fund such as this one.

• (1800)

Thousands of charter rulings in the courts have been handed down in recent years. These decisions are critical to the operation of our justice system and to the operation of Canadian society generally. Morals are sometimes shaped there. Ideological ideas are given a forum for discussion. Legal issues are explored in a more detailed fashion.

*Private Members' Business*

We have become a more rights oriented society as a result of the charter. However the charter of rights and freedoms has also become an agent of change in this country. Pursuing cases through the courts is a critical and crucial part of this avenue for change.

The court process of course can be very long and arduous. It is a process that at times is beyond the reach and beyond the economic capacity of some individuals who wish to challenge rights or infringements of their rights.

Calling for a blanket removal of this fund I suggest is not the answer. It was for these very reasons that the original program was put in place, to establish test cases which deal with certain provisions of the charter. It does not mean that this program should be abused or that charter rights should be brought forward at every turn of the road.

A further suggestion one might make with respect to the improvement of the federal Court Challenges Program would be that one could perhaps look at reducing or in some ways adding to the funding by the invitation of other groups in the community being permitted to contribute to the fund itself.

I would suggest that provincial bar societies might be canvassed. Other civil rights groups that feel strongly that this fund should remain in place should be invited to contribute. I suggest that this would in fact enhance the present program. It would also recognize the importance of ensuring that this mechanism which is available for bringing forward significant test cases to clarify the charter law would continue.

The Conservative Party of Canada has always embraced this concept. We would put forward the suggestion that we could improve and build upon the present program. That is not to say there should be more money necessarily poured into it by government, but it should be open perhaps to other sources for funding. Adapting the present program is a suggestion we put forward.

The new charter law program might also differ from the actual federal Court Challenges Program in that it would be used to test federal laws not only under equality of language provisions of the charter, but also under fundamental freedoms provisions such as those of freedom of speech, conscience, religion and others.

There does not have to be a trend toward either a left wing or a right wing movement or challenges in the court. It should certainly be open. Again I refer back to the necessity of criteria.

Tightening the requirements and the criteria would be the way to combat some of the suggestions put forward by the mover of the motion that have led to the abuses.

Another way or a new way of administering the program would also have the double advantage of reducing federal funds without killing this existing program. The purpose here is not to encourage

lengthy and costly court cases, but to build upon the charter law and the usefulness this program provides.

Before approving any funding for a court case, the program would have to satisfy the issue of it being a new and significant issue and one of national significance.

This brings me to the closing point I would like to make. Unfortunately there is an emergence in Canada where courts are being called upon ever more to delve into the area of policy. It is extremely important that the parliamentary process and the sanctity of parliament in making and passing laws be enhanced and always be buttressed by those who arrive in this chamber.

In closing I would just say that the courts should be satisfied that they are not the exclusive defenders of the charter. For the reasons I have set out, we cannot support this motion.

• (1805 )

**Mr. Eric Lowther (Calgary Centre, Ref.):** Mr. Speaker, I acknowledge your indication of the time and I want to make sure my colleague has the opportunity to sum up at the end of the debate.

I want to follow on the comments of the hon. member who just spoke. I found it interesting that he on the one hand calls for accountability through the democratic process and for policy to be shaped by the democratic process, yet intertwined in his talk is support for the Court Challenges Program. I found a real inconsistency when we look at what is actually going on here.

My experience prior to coming to this great House was that I worked in a business environment and had some exposure to certain business practices. One of the things that is brought to mind is the generally accepted accounting principles and practices that are norms and structures for the business environment.

Why are those principles put in place? They are there to ensure that business processes are structured in such a way that there is not even the appearance of a conflict of interest or the appearance of misuse. They protect the processes against any kind of misuse. The problem with the Court Challenges Program is it does not have that kind of protection for the taxpayer.

One of the new terms we have heard coined in Canada lately is the term of judicial activism. I see that as the will of special interest groups using unelected judges to override the parliamentary or democratic process which if successful imposes the will of the minority on the majority. This is of particular concern to us with this program.

Since the charter of rights, and the hon. member who just spoke made mention of this, many social policy debates have shifted from the political arena and from the democratic process into the courts. My concern and the concern of many of the members of my party

*Private Members' Business*

is that special interest groups are imposing their particular positions on the will of the majority.

Policy matters should properly be handled not by taxpayer funded special interest groups presenting their cases before unelected judges but by common support and elected representatives debating and deciding these issues in parliament and legislatures. This is the foundation of our country, the democratic process, yet we are seeing it overridden by programs like the Court Challenges Program.

I quote an example. The *Lawyers Weekly*, in a 1992 issue stated that 75% of the Women's Legal and Education Fund, LEAF for short, which is known as a feminist activist group, had interventions before the Supreme Court of Canada which were funded by the Court Challenges Program. Many of their interventions were funded by this program. The group LEAF intervened on a number of cases. Borowski, Daigle, Lemay and Sullivan were all cases dealing with the laws around abortion. In these same cases another group, REAL Women of Canada, had also been granted intervenor status by the Supreme Court of Canada but they were refused funding by the Court Challenges Program.

Regardless of where one sits on these particular cases or on this issue, there is a fairness issue here that is obvious. Even if one is going to endorse this program one would think there would be some component of fairness. But when one side of the argument is funded and not the other and it is done in such a heavily weighted fashion, there are clearly some significant problems with the process.

These are the kinds of examples which illustrate that certain groups with certain ideologies and certain opinions are being endorsed and funded by taxpayers. I liken it to being forced to pay someone to beat you up with a stick. That is what is happening to Canadian taxpayers thanks to this program.

I know my time is short so I will move to my concluding remarks to ensure that my colleague has time to summarize.

• (1810)

Our party's position is that we would like to ensure that the foundation which built this country, the democratic process that gives Canadians an opportunity to shape policy in the public arena but not through the court system is what is entrenched. Those are all detailed in our policy. We stand behind them and that is what members will see in the House as we represent our positions.

**The Deputy Speaker:** I regret to interrupt the hon. member but his colleague has five minutes to reply. The hon. member for Wanuskewin has five minutes, if he wishes to use it, and I should advise the House that if he speaks now he will close the debate.

**Mr. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Ref.):** Mr. Speaker, there has been a fair bit of a thread of fallacy that has run throughout the speeches that have been made today. It is the fallacy that these cases would not be heard, that there is no way they would have their day in court if it were not for the Court Challenges Program.

I need to state for the record and for the Canadian public that is blatantly false. It is untrue. These cases have been, can be and will continue to be heard in the courts quite aside from court challenges funding. It is important for language rights and equality rights cases to be heard and they can in fact be heard without the Court Challenges Program.

There are other means by which, as they say, poor dispossessed groups that do not have the resources can achieve resource to take issues to the courts. There are wealthy individuals. There are foundations. There is legal aid as well, which is a very good suggestion because it is based on a means test. If those people have a valid case they can have it brought forward and paid for by the taxpayer in that manner.

What we have here is a major problem. The Court Challenges Program in my view is not committed to equality as clarified by judges but rather to their own predetermined understanding of equality. They already have this set idea of what is equality. Then they only allow in and shunt down the road those who meet the particular definition. As we said before legal aid is one means. There are others, as I have suggested, that could be explored as well.

The Court Challenges Program funds interest groups, not individuals. The hon member for Saskatoon—Rosetown—Biggar referred to Ailsa Warkinson, a lady out of Saskatoon, my home city, who had to link up with a group because she had not been corporally corrected and therefore was bringing her case forward on that basis. Rather it is an interest group. It is a group with a cause, with an agenda.

Also we mentioned before that there were groups. I read from one group that makes the point that "there are many court cases in which we did not intervene or initiate simply because we lacked the funds". They did not have access to the Court Challenges Program because they did not meet the definition of equality of that biased group which sits on the Court Challenges Program board. These other groups are cut off, shut out and not allowed in. In every case we have been opposed by organizations which were funded by the Court Challenges Program.

Then there is the myth of disadvantaged groups without access that have been made much of today. There are groups that have wanted and needed the funding, that do not have the resources or do not have the reserves. They have been put at a decided disadvantage because time and time again they have been turned away and not allowed any access to the Court Challenges Program.



*Adjournment Debate*

The charter recognizes certain disadvantaged groups. It is natural, the myth goes, that they should get funding to help them catch up to the rest of us. If that were the case, both sides of the argument need to be heard. Both sides need to be heard in court. That remains. We go to court presuming that one side is right. Therefore there is a necessity in a democratic system, in a proper judicial setting, for both sides to be heard.

As my colleague before me mentioned we have had this great beast of judicial activism beginning to rear its head in Canada, this judicial imperialism, the end run around democracy, usurping the supremacy of parliament. The Court Challenges Program is trying to re-engineer society and set the social policy agenda. It is doing an end run around the elected representatives of the people of Canada.

If groups with social causes want to push an agenda, if they want to push a cause célèbre, they should put a candidate forward at election time. They should get involved in the political process and push that agenda as hard as they want. That is their right. They should not attempt to do it by way of an end run around the courts, usurping the supremacy of parliament.

Obviously I object to the Court Challenges Program. I will attempt once again to seek unanimous consent of the House to have the foregoing motion before us deemed adopted and passed.

**The Deputy Speaker:** Is there unanimous consent that the motion be deemed adopted and passed?

**Some hon. members:** Agreed.

**Some hon. members:** No.

**The Deputy Speaker:** There is no unanimous consent.

• (1815)

[*Translation*]

The time provided for the consideration of Private Members' Business has now expired and this item is dropped from the Order Paper.

---

## ADJOURNMENT PROCEEDINGS

[*English*]

A motion to adjourn the House under Standing Order 38 deemed to have been moved.

DEVCO

**Mrs. Michelle Dockrill (Bras d'Or, NDP):** Mr. Speaker, after rising in the House on March 16 to ask the government about the

future plans for Devco I was attacked by the Minister of Natural Resources who, when asked by a fellow government member about the Liberal position on Devco, the Donkin mine and other issues of grave concern to the people of Cape Breton Island, resorted to the worst form of heckling and insult.

I was accused of not thinking of my constituents, but of trying to save the skin of the NDP. Regardless of what the hon. member thought my motives to be, it was clear that I had no need to worry about saving the skin of my party, as we are all aware of the stunning defeat suffered by the Liberal government on March 24 and of the NDP's rise to official opposition status.

Perhaps the minister and the House would also be interested to know that of the seats on Cape Breton Island that went NDP, the two with the biggest majorities are in the areas where coal mining has been the way of life for hundreds of years. Those are the people who stood on March 24 and rejected the party that has hurt them and their communities, which has refused to listen and to speak honestly.

I hope that this latest political rejection of the Liberal Party will be noted by this government and we can now start a new era in relations between this federal administration and the people of Cape Breton, an era where justified and factually supported questions are no longer dismissed as fear mongering, where questions are answered instead of questioners being attacked, and where the people of my island are treated as equals with those from any part of this great country.

I hope that this new era will begin. As the weeks pass I grow more and more concerned that the process of closing down the coal industry is continuing with increasing speed. Since I last spoke on this issue, the international coal piers have been closed, shutting Devco coal off from the export market for at least two years.

It is easy for the government to comment on Devco's inability to make a profit, but it should also be critical when the crown corporation is cutting itself off from valuable future markets. While more and more miners are being placed on indefinite layoff, the latest Devco revelation comes in a letter I received this week from the tripartite task force on fires and explosions in coal mines that expresses grave concerns over the shutdown of the coal research lab in Sydney earlier this year. The lab, which was urged to expand its activities in the report on the Westray disaster and whose necessity has been reinforced by the recent coal mine disasters across the former Soviet Union, was closed down despite objections from the industry and from the task force, which itself is a government funded body.

We have a government body questioning and condemning the actions of the government. More than that, in a copy of a letter from 1996 included with the pleas to restore funding to the research lab, the former chair of the task force talks of how he has been made aware of a government plan to shut down the lab if it cannot be privatized.

*Adjournment Debate*

The orderly shutdown of Devco continues. The government continues to hide the truth. Why is this government helping Devco to shut down its future by destroying the corporation's ability to develop new markets and new technologies? I have asked this question so many times. I hope you will indulge me one more time, Mr. Speaker. I hope that the government will take advantage of the changed political landscape and start a new relationship based on open dialogue with the people of Cape Breton.

Will the government release its real plan for the future of Devco and come clean with Cape Bretoners?

**Mr. Gerry Byrne (Parliamentary Secretary to Minister of Natural Resources, Lib.):** Mr. Speaker, I would like to thank my hon. colleague for her intervention.

This is not her first intervention on this particular issue of an allegation of a secret plan to shut down Devco. I am sure it will not be her last, for the simple reason that the hon. member has found considerable grief in being subjected to the worst form of heckling and insult by the Minister of Natural Resources in responding to the continuous litany of accusations that there is a privatization plan to terminate the operations of Devco. The minister has responded with what has been called the worst form of heckling

and insult; that being, of course, the truth. But there is no such plan to terminate the operations of Devco. The hon. member may find that heckling and insulting, but that may be because the truth may sometimes foil a good story.

The story being perpetuated by the member is not very helpful to the operations of Devco, nor is it helpful to the management or to the orderly operations of this firm which is quite capably developing an economic opportunity for the people of Cape Breton.

I am concerned with the hon. member's continual insistence that this strategy exists. The secret cabinet document that was referred to has been found not to be a secret cabinet document at all. Frankly, it does not exist. The allegation, being quite false, is not very helpful to the workers of Devco. I plead once again for the hon. member to cease and desist and to work with us to explore the truth for a change and to continue in supporting this corporation.

[*Translation*]

**The Deputy Speaker:** The motion to adjourn the House is now deemed to have been adopted. Accordingly, this House stands adjourned until tomorrow at 10 a.m., pursuant to Standing Order 81.

(The House adjourned at 6.19 p.m.)

---





# CONTENTS

Thursday, April 23, 1998

## ROUTINE PROCEEDINGS

### Multilateral Agreement on Investment

Mr. Marchi ..... 5989

### Government response to petitions

Mr. Adams ..... 5989

### Competition Act, 1998

Bill C-393. Introduction and first reading ..... 5989

Mr. Gallaway ..... 5989

(Motions deemed adopted, bill read the first time  
and printed) ..... 5989

### Petitions

#### Multilateral Agreement on Investment

Mr. Riis ..... 5989

#### Seniors Benefits

Mr. Riis ..... 5989

#### Taxation

Mr. Riis ..... 5990

#### Young Offenders Act

Mr. Gouk ..... 5990

#### The Family

Mr. Szabo ..... 5990

### Questions on the Order Paper

Mr. Adams ..... 5990

## GOVERNMENT ORDERS

### Supply

#### Allotted Day—Hepatitis C

Mr. Hill (Macleod) ..... 5991

Motion ..... 5991

Mr. Strahl ..... 5991

Mr. Hill (Macleod) ..... 5991

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 5993

Mr. Hill (Macleod) ..... 5993

Mr. Blaikie ..... 5993

Mr. Hill (Macleod) ..... 5993

Mr. White (Langley—Abbotsford) ..... 5993

Amendment ..... 5995

Mr. Gouk ..... 5995

Mr. White (Langley—Abbotsford) ..... 5995

Mr. Volpe ..... 5995

Mr. White (Langley—Abbotsford) ..... 5995

Mr. Stoffer ..... 5995

Mr. White (Langley—Abbotsford) ..... 5995

Mr. Volpe ..... 5996

Mr. Hill (Macleod) ..... 5997

Mr. Volpe ..... 5997

Mrs. Picard ..... 5998

Mrs. Picard ..... 5999

Mr. Assad ..... 5999

Mr. Assad ..... 5999

Mrs. Picard ..... 5999

Mr. Blaikie ..... 6000

Mr. Schmidt ..... 6001

Mr. Blaikie ..... 6001

Mr. Volpe ..... 6002

Mr. Blaikie ..... 6002

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 6002

Mr. Volpe ..... 6004

Mr. Jones ..... 6004

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 6004

Mr. Stoffer ..... 6004

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 6004

Mr. Stoffer ..... 6004

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 6004

Mr. Vellacott ..... 6004

Mr. Vellacott ..... 6005

Mr. Hart ..... 6006

Mr. Volpe ..... 6007

Mr. Vellacott ..... 6007

Mr. Volpe ..... 6007

Mr. Hart ..... 6007

Mr. Vellacott ..... 6008

Mr. Hart ..... 6008

Mr. Myers ..... 6008

Mr. Stinson ..... 6009

Mr. Myers ..... 6009

Mr. Pagtakhan ..... 6010

Mr. Hill (Macleod) ..... 6011

Mr. Pagtakhan ..... 6011

Mr. Stoffer ..... 6012

Mr. Pagtakhan ..... 6012

Mr. Hill (Prince George—Peace River) ..... 6012

Mr. Pagtakhan ..... 6012

Mr. Hill (Prince George—Peace River) ..... 6012

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 6013

Mr. Pagtakhan ..... 6013

Mr. Hill (Prince George—Peace River) ..... 6013

Mr. Stoffer ..... 6014

Mr. Hill (Prince George—Peace River) ..... 6014

Mr. Pagtakhan ..... 6014

Mr. Hill (Prince George—Peace River) ..... 6014

Mr. Lunn ..... 6014

Mr. Volpe ..... 6015

Mr. Stoffer ..... 6016

Mr. Volpe ..... 6016

Mr. Lunn ..... 6016

Ms. Parrish ..... 6016

Mr. Hill (Macleod) ..... 6018

Ms. Parrish ..... 6018

Mr. Stoffer ..... 6018

Ms. Parrish ..... 6018

Mr. Thompson (Charlotte) ..... 6018

Ms. Parrish ..... 6018

Mr. Saada ..... 6019

Mr. Godin (Châteauguay) ..... 6020

Mr. Saada ..... 6020

Mr. Bailey ..... 6020

Mr. Saada ..... 6020

Mr. Bailey ..... 6020

Mr. Saada ..... 6020

Mr. McNally ..... 6021

Mr. Stoffer ..... 6022

Mr. McNally ..... 6022

Mr. Nunziata ..... 6022

Mr. McNally ..... 6022

## STATEMENTS BY MEMBERS

### Racism

Mr. Malhi ..... 6023

### Bill C-4

Mr. Hoepfner ..... 6023

### Canada Book Day

Mrs. Longfield ..... 6023

### Human Rights

Mr. Obhrai ..... 6023

### Armenian Monument

Ms. Bakopanos ..... 6023

### World Book Day

Mr. Bélanger ..... 6024

### Status of Women

Mr. Steckle ..... 6024

### Status of Women

Mr. Bellemare ..... 6024

### Yom Hashoah

Mr. Solberg ..... 6024

### Mining Hall of Fame

Mr. St. Denis ..... 6025

### Cancer

Ms. Lill ..... 6025

### Book and Reading Summit

Mrs. Dalphond-Guiral ..... 6025

### Bloc Québécois

Ms. Folco ..... 6025

### Granby Zoo

Ms. St-Jacques ..... 6026

### National Volunteer Week

Mrs. Gagnon ..... 6026

### Banks

Mr. Paradis ..... 6026

### Young Offenders Act

Mr. Pankiw ..... 6026

### Lantz Elementary School

Mr. Brison ..... 6026

## ORAL QUESTION PERIOD

### Hepatitis C

Miss Grey ..... 6027

Mr. Gray ..... 6027

Miss Grey ..... 6027

Mr. Gray ..... 6027

Miss Grey ..... 6027

Mr. Gray ..... 6027

Mr. Hill (MacLeod) ..... 6027

Mr. Rock ..... 6027

Mr. Hill (MacLeod) ..... 6027

Mr. Gray ..... 6028

### Professional Sports

Mr. Duceppe ..... 6028

Ms. Copps ..... 6028

Mr. Duceppe ..... 6028

Ms. Copps ..... 6028

Ms. Copps ..... 6028

Mrs. Tremblay ..... 6028

Ms. Copps ..... 6028

Mrs. Tremblay ..... 6028

Ms. Copps ..... 6028

### Hepatitis C

Ms. McDonough ..... 6029

Mr. Rock ..... 6029

Ms. McDonough ..... 6029

Mr. Gray ..... 6029

Mr. Gray ..... 6029

Mrs. Wayne ..... 6029

Mr. Rock ..... 6029

Mr. Bachand (Richmond—Arthabaska) ..... 6029

Mr. Rock ..... 6030

### Justice

Mr. Cadman ..... 6030

Ms. McLellan ..... 6030

Mr. Cadman ..... 6030

Ms. McLellan ..... 6030

### Hepatitis C

Mrs. Picard ..... 6030

Mr. Rock ..... 6030

Mrs. Picard ..... 6030

Mr. Rock ..... 6030

### Taxation

Mr. Solberg ..... 6030

Mr. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6031

Mr. Solberg ..... 6031

Mr. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6031

### Employment Insurance

Mr. Crête ..... 6031

Mr. Nault ..... 6031

Mr. Crête ..... 6031

Mr. Nault ..... 6031

### Taxation

Mr. Jaffer ..... 6031

Mr. Dhaliwal ..... 6032

Mr. Jaffer ..... 6032

Mr. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6032

### Book Industry

Mr. Dumas ..... 6032

Mr. Martin (LaSalle—Émard) ..... 6032

### Foreign Affairs

Mr. Provenzano ..... 6032

Mr. Axworthy (Winnipeg South Centre) ..... 6032

### National Defence

Mr. Hanger ..... 6032

Mr. Eggleton ..... 6033

Mr. Hanger ..... 6033

Mr. Eggleton ..... 6033

### Employment Insurance

Mr. Godin (Acadie—Bathurst) ..... 6033

Mr. Anderson ..... 6033

Mr. Godin (Acadie—Bathurst) .....	6033
Mr. Anderson .....	6033
<b>Hepatitis C</b>	
Mr. Thompson (Charlotte) .....	6033
Mr. Rock .....	6033
Mr. Thompson (Charlotte) .....	6033
Mr. Gray .....	6034
<b>Banking Services</b>	
Mr. Serré .....	6034
Mr. Martin (LaSalle—Émard) .....	6034
<b>International Trade</b>	
Mr. Stinson .....	6034
Mr. Marchi .....	6034
<b>Court Challenges Program</b>	
Mr. Marceau .....	6034
Ms. Copps .....	6034
<b>Reforestation</b>	
Ms. Hardy .....	6034
Mr. Massé .....	6035
<b>Hepatitis C</b>	
Ms. St-Jacques .....	6035
Mr. Rock .....	6035
<b>Privilege</b>	
<b>Interparliamentary Associations—Speaker’s Ruling</b>	
The Speaker .....	6035
Mr. White (Langley—Abbotsford) .....	6036
Mr. Strahl .....	6036
Mr. Nunziata .....	6036
Mr. Strahl .....	6036
Mr. Nunziata .....	6036
Mr. Solomon .....	6036
Mr. White (Langley—Abbotsford) .....	6037
<b>Business of the House</b>	
Mr. White (Langley—Abbotsford) .....	6037
Mr. Boudria .....	6037
<b>Points of Order</b>	
<b>Voting</b>	
Mr. Thompson (Charlotte) .....	6037
<b>Interparliamentary Associations</b>	
Mr. Solomon .....	6037
<b>Business of the House</b>	
Mr. Boudria .....	6037
Motion .....	6037
Mr. Nunziata .....	6038
Mr. Boudria .....	6038
Mr. Nunziata .....	6038
Mr. Alcock .....	6038
Mr. Nunziata .....	6038
(Motion agreed to) .....	6038
Mr. Boudria .....	6038
Mr. White (Langley—Abbotsford) .....	6038

## GOVERNMENT ORDERS

### Supply

#### Allotted Day—Hepatitis C

Motion .....	6038
Mr. Obhrai .....	6038
Mr. Bryden .....	6039
Mr. Obhrai .....	6040
Mr. Nunziata .....	6040
Mr. Bryden .....	6043
Mr. Nunziata .....	6043
Mr. Price .....	6043
Mr. Nunziata .....	6043
Ms. Vautour .....	6043
Mr. Nunziata .....	6043
Mr. Harris .....	6043
Mr. Volpe .....	6044
Mr. Harris .....	6045
Mr. Canuel .....	6045
Mr. Harris .....	6045
Mr. Konrad .....	6045
Ms. Vautour .....	6046
Mr. Konrad .....	6046
Mr. Bryden .....	6047
Mr. Konrad .....	6047
Mr. Assadourian .....	6047
Mr. Konrad .....	6047
Mr. Gray .....	6047
Mr. Gray .....	6048
Mr. Hill (Macleod) .....	6048
Mr. Gray .....	6049
Mr. Stoffer .....	6049
Mr. Gray .....	6049
Mr. Konrad .....	6049
Mr. Gray .....	6049
Mr. Rock .....	6049
Mr. Hill (Macleod) .....	6051
Mr. Rock .....	6051
Mr. Thompson (Charlotte) .....	6051
Mr. Rock .....	6051
Mr. Stoffer .....	6052
Mr. Solberg .....	6052
(Division deemed requested and deferred) .....	6053

## PRIVATE MEMBERS’ BUSINESS

### Court Challenges Program

Motion .....	6053
Mr. Vellacott .....	6053
Mr. Vellacott .....	6056
Mr. Axworthy (Saskatoon—Rosetown—Biggar) .....	6056
Ms. Torsney .....	6057
Mr. Marceau .....	6059
Mr. MacKay .....	6060
Mr. Lowther .....	6061
Mr. Vellacott .....	6062

## ADJOURNMENT PROCEEDINGS

<b>Devco</b>	
Mrs. Dockrill .....	6063
Mr. Byrne .....	6064

**MAIL  POSTE**

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

**Lettermail**

**Poste-lettre**

**03159442**

**Ottawa**

*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Canadian Government Publishing,  
45 Sacré-Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,*

*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,  
45 boulevard Sacré-Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :**  
**<http://wwwparl.gc.ca>**

---

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**On peut obtenir la version française de cette publication en écrivant à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9.**